

DÉFICITS BUDGÉTAIRES

La France critiquée par ses partenaires européens p. 7 et notre éditorial p. 17

YÉMEN

Mystères sur l'incendie du « Limburg » p. 4



A. AUDREAU/REP. LE PARISIEN

TRANSPORTS

Fraudeurs récidivistes en prison p. 10

RÉGIONS

Un nouveau pont sur le Rhin p. 13

MONACO

Les riches Anglais sur le Rocher. Enquête p. 14

35 HEURES

Ces ouvriers qui ne veulent pas travailler plus. Reportage chez Toyota p. 18

COMMUNICATION

Une télé française un peu plus multiethnique p. 21

NOBEL DE MÉDECINE

Trois lauréats pour des travaux sur la mort cellulaire p. 25



CLAUDINE DOURY/VU

COLLECTIONS 2003

L'été des métamorphoses p. 28

International.....	2	Marchés.....	22
Union européenne.....	7	Carnet.....	24
France.....	8	Abonnements.....	24
Société.....	10	Aujourd'hui.....	25
Régions.....	13	Météorologie.....	29
Horizons.....	14	Jeux.....	29
Entreprises.....	18	Culture.....	30
Communication.....	21	Radio-Télévision.....	35

PORTRAIT

L'ascétisme d'Amélie Nothomb



LA ROMANCIÈRE excentrique, qui vient de publier *Robert des noms propres*, estime qu'« il importe d'être vide pour écrire ». Lire page 34

CATHERINE CABROU/ARX

Irak : la guerre de Bush n'est plus inévitable

CHERCHANT à rallier les Américains à une guerre contre l'Irak, le président des Etats-Unis, George W. Bush, a déclaré, lundi 7 octobre à Cincinnati, que la menace d'un recours à la force ne signifie pas qu'une « action militaire est imminente ou inévitable ». Il a néanmoins longuement insisté dans son discours sur la « menace » que représente Saddam Hussein et sur les systèmes d'armement biologique et chimique qu'il contrôle et qu'il pourrait mettre à la disposition de divers groupes terroristes. « Nous ne voulons pas vivre dans la peur », a déclaré le président.

Aux Nations unies, à New York, les négociations se poursuivent sur l'élaboration d'une résolution. Paris estime possible de parvenir à un accord avec ses partenaires. En France, pour la première fois depuis le début de la crise irakienne, un débat est organisé, mardi 8 octobre, à l'Assemblée nationale.



NAPOLÉON ?

NAPPE DE PÉTROLE !

► Le discours de George W. Bush

► « Par leur inaction, les Etats-Unis se résigneraient à un avenir de peur »

► Mais la guerre n'est pas forcément « imminente ou inévitable »

► Les négociations aux Nations unies

► Le débat en France

L'agression contre M. Delanoë aurait pu être mortelle

BERTRAND DELANOË l'a échappé belle. L'agression dont il a été victime dans la nuit de samedi à dimanche à l'Hôtel de Ville de Paris aurait pu être mortelle si la rapidité des secours n'avait permis aux médecins d'intervenir sur l'hémorragie interne dont souffrait le maire de la capitale après avoir été poignardé. Le bulletin de santé publié lundi 7 octobre par l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière précise que l'état de santé de M. Delanoë « est jugé très satisfaisant, compte tenu des lésions dont il a été victime ». Mais le maire ne pourra pas reprendre ses fonctions d'ici plusieurs semaines. En son absence, Anne Hidalgo, première adjointe (PS), tiendra les rênes.

L'agresseur du maire, Azedine Berkane, 39 ans, a été mis en examen, lundi, pour « tentative d'assassinat », qualification qui retient le caractère prémédité des faits, contrairement à ce que soutient l'intéressé.

Lire pages 2 et 3

Lire page 11

Des proches de Chirac gardés à vue

L'ÉLYSÉE s'inquiète, depuis plusieurs semaines, des développements d'une enquête judiciaire relative à la Ville de Paris : celle visant les effectifs du cabinet de Jacques Chirac entre 1983 et 1995, qui pourraient avoir dissimulé des emplois de complaisance et des faveurs politiques. Anciens directeurs et directeurs-adjoints du cabinet de l'ancien maire de la capitale, Michel Roussin, Rémy Chardon, Daniel Naftalski et Anne Cuillé, ont été discrètement placés en garde à vue au cours du mois

de septembre et interrogés par la police sur les contrats de « chargés de mission » contestés. Trois d'entre eux avaient auparavant été reçus à l'Élysée par un conseiller du président. Les policiers estiment suspecte la situation de 43 des personnes recrutées dans ce cadre, évaluant à plusieurs millions d'euros le préjudice ainsi supporté par la municipalité. L'actuel chef du cabinet de M. Chirac à l'Élysée, Annie Lhéritier, a été questionnée, la semaine dernière, par la juge chargée de cette enquête.

► Une enquête sur la Ville de Paris inquiète le président

► Plusieurs de ses ex-collaborateurs entendus par la police

► 43 contrats suspects

Lire page 8

« Bon anniversaire, Vladimir Vladimirovitch ! »

MOSCOU

de notre correspondant

Vladimir Poutine a eu 50 ans, lundi 7 octobre, et, pour marquer l'événement, la télévision d'Etat a diffusé dans la soirée un long entretien avec le président russe, assis dans une cuisine, entre un bouquet de fleurs et une tasse de thé, visage bronzé, chemise bleue. L'inconnu issu du KGB, propulsé aux plus hautes fonctions en 1999, sur fond de guerre en Tchétchénie, a appris à maîtriser le petit écran, qui, en Russie, ne montre plus jamais d'images pouvant contrarier le pouvoir. « Ma conception de l'idée nationale, c'est que notre pays soit compétitif et efficace », a dit M. Poutine, avant de saluer le caractère « héroïque » des « jeunes soldats qui, en Tchétchénie, se jettent sur les grenades » pour protéger leurs camarades.

La presse du matin a marqué l'anniversaire présidentiel par un florilège d'hommages. Comme à l'époque de Brejnev (qui en raffolait), les cadeaux d'anniversaire ont afflué. A Moscou, l'Académie des arts joailliers a voulu offrir à M. Poutine une copie de la fameuse « toge de Vladimir Monomaque », symbole du pouvoir autocratique russe. Le président de la Moldavie, qui recevait lundi M. Poutine pour un sommet de la CEI (Communauté

des Etats indépendants), fit don de vin moldave et d'une statuette de crocodile. Le quotidien *Argumenty i Fakty* a demandé à ses lecteurs : « Qu'offririez-vous au président ? » Parmi les réponses : « Le monument à Felix Dzierzinski » [fondateur de la police politique communiste], « une paire de skis », « un tableau de paysage de la Tchétchénie d'aujourd'hui »... « Poutine a apporté une nouvelle image du dirigeant russe, se réjouit la *Moskovskaia Pravda*, celle d'un « top-manager » de type occidental. » Il est « la seule superstar en Russie. »

L'allure de ce président jeune est plus que jamais un argument central du pouvoir. « Je veux un homme comme Poutine, qui ne boive pas ! », chante à la radio un groupe musical pop, mis sur pied par un responsable du service de presse de la Cour suprême de Russie. M. Poutine fait vendre. Idolâtrie ? « Le danger est dans notre mentalité, a dit le président lundi à la télévision. Dans cette idée [chez les Russes] qu'il faut une main forte pour remettre de l'ordre, alors que cette main peut aussi étouffer. Mais il existe aussi dans le peuple un rejet de la tyrannie, qui fait que l'on vit dans un pays changé. »

Natalie Nougayrède

ANALYSE

Les nouveaux républicains de Chine

IL NE FAUT PAS se tromper d'enjeu. L'intérêt du XVI^e congrès du Parti communiste chinois (PCC), prévu pour novembre, ne se résume ni à la relève de génération au sommet, ni à la poursuite des réformes économiques, ni même à l'inclusion des capitalistes dans le Parti - symbole certes puissant -, mais à un débat appelé à dominer la politique chinoise bien que relevant encore de l'implicite : l'avenir de l'Etat républicain. La Chine est le théâtre, depuis quelques années, d'une redistribution de ses lignes de force où les partisans d'un Etat digne de ce nom, dont le porte-drapeau est l'actuel premier ministre Zhu Rongji, jouent un rôle crucial. Quel nouveau type d'arrangement en sortira-t-il ?

Sous l'ère maoïste, le régime avait imposé à la société un rituel de l'adhésion - sur un mode extatique - dont le corollaire était l'écrasement des groupes idéologiquement impurs. A partir du début de la décennie 1980, la réforme économique de Deng Xiaoping lui a substitué un contrat de non-agression mutuelle, aux termes duquel le pouvoir cesse de violer la société, sous réserve que celle-ci ne profane point le centre nerveux de l'Etat-parti. La répression de Tiananmen (1989) a montré ce qu'il en coûtait d'empiéter sur le sanctuaire. La société, à qui l'on ne concédait guère que le droit de consommer, s'est donc repliée dans l'insensibilité à l'égard de la chose publique. Il en est résulté un cynisme général dont les effets se

sont révélés dévastateurs sur la cohésion sociale et la défense du bien public. Ce pacte d'indifférence a sauvé le Parti, mais il a miné l'Etat, et l'on comprend pourquoi les segments les plus éclairés du pouvoir cherchent aujourd'hui à en sortir.

C'est que le temps presse. La Chine est confrontée à des défis massifs - déferlante du chômage, vieillissement de la population, dégradation de l'environnement, migrations rurales, crises sanitaires (sida), désarroi psychologique de la jeunesse - alors même que l'Etat s'impose une diète pour muer sa bureaucratie en technocratie.

Frédéric Bobin

Lire la suite page 17

CINÉMA

« Blissfully Yours », une béatitude thaïlandaise



ÉVÈNEMENT du dernier Festival de Cannes, *Blissfully Yours* (photo), deuxième et stupéfiant long métrage d'Apichatpong Weerasethakul, inscrit la Thaïlande sur la carte de la riche cinématographie asiatique. Parmi les autres sorties de la semaine, *Bowling for Columbine*, ou la dénonciation par Michael Moore du lobby des armes à feu aux Etats-Unis, et *Embrassez qui vous voudrez*, de Michel Blanc. Lire pages 30 à 33



Dior

INTERNATIONAL

LA CRISE IRAKIENNE

A nouveau, le président américain s'est longuement expliqué, lundi 7 octobre, sur sa **DÉTERMINATION** à combattre la menace que représente le régime de Saddam Hussein. « *Nous refusons de vivre dans la*

peur », a-t-il expliqué après avoir détaillé les armements que l'Irak possède ou tente de développer. M. Bush a pris soin d'expliquer que la menace d'un **RECOURS À LA FORCE** « *ne signifie pas qu'une action*

militaire soit imminente ou inévitable », et a continué à inscrire son action dans le cadre des Nations unies. Ce discours intervient alors qu'un **POSSIBLE COMPROMIS** au Conseil de sécurité sur le texte d'une réso-

lution apparaît possible, après le blocage apparu la semaine dernière. Pour la première fois, les **DÉPUTÉS FRANÇAIS** vont débattre de la crise irakienne, mardi 8 octobre, après une déclaration de M. Raffarin.

George W. Bush veut convaincre de l'urgence d'agir contre l'Irak

Dans un discours consacré à « la menace » que représente Saddam Hussein, le président américain a affiné ses arguments et s'est efforcé de dissiper le sentiment que le choix de la guerre était fait d'avance. Il prend ainsi en compte les réserves de l'opinion et les critiques européennes

WASHINGTON

de notre correspondant

Saddam Hussein fait peser sur les Etats-Unis une menace que ceux-ci doivent à tout prix faire disparaître. Pour en convaincre les Américains, George W. Bush a prononcé, lundi 7 octobre, un discours entièrement consacré au danger irakien. La date choisie était symbolique, puisque c'était l'anniversaire du début des opérations militaires en Afghanistan. Le lieu ne l'était pas moins, le Museum Center de Cincinnati, dans l'Ohio, étant consacré à l'engagement des Etats-Unis dans la seconde guerre mondiale. Le président s'est référé, aussi, à la crise des missiles soviétiques de Cuba et au discours de John Kennedy, en octobre 1962, pour expliquer que, pas plus qu'il y a quarante ans, l'Amérique ne peut accepter de vivre sous la menace.

Cependant, de même que la crise de Cuba s'était dénouée sans qu'il soit fait usage de la force, M. Bush n'a pas exclu que le problème posé par les armements irakiens puisse être résolu sans affrontement militaire. Dès le début de son discours, retransmis en direct par les principales chaînes de télévision, M. Bush a rappelé les attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre New York et Washington.

« *Nous avons décidé alors (...) d'affronter toute menace, de n'importe quelle origine, qui pourrait infliger à l'Amérique une terreur ou une souffrance soudaines* », a-t-il dit. Saddam Hussein, avec ses armes chimiques, biologiques et nucléaires, est une « *menace pour la paix* » et pour les Etats-Unis. Il doit donc désar-

mer, et la seule question est de savoir « *quel est le meilleur moyen pour y parvenir* ». Il ne faut pas répéter l'erreur commise avec Oussama Ben Laden, dont les intentions étaient connues, mais qui n'a pas été empêché d'agir, a ajouté le président.

Un nouveau sondage de Gallup, réalisé du 3 au 6 octobre, montre une érosion du soutien à une action militaire en Irak, qui rassemble aujourd'hui 53 % des Américains au lieu de 58 % dans l'enquête menée du 20 au 22 septembre. A l'évidence, les objections d'une partie des démocrates, exprimées notamment dans les discours d'Al Gore, le 23 septembre, et peut-être même les critiques des Européens, en dépit de la présentation très schématique qu'en donnent les

médias, trouvent un écho dans l'opinion. Cela explique le soin mis par M. Bush à justifier sa position et à dissiper le sentiment qu'il a fait d'avance le choix de la guerre. Le président a expliqué que si d'autres pays possèdent, aussi, des armes non conventionnelles, le cas de l'Irak est particulier parce qu'elles y sont « *contrôlées par un tyran porté au meurtre et qui a déjà utilisé des armes chimiques pour tuer des milliers de gens* ».

TERRORISTE SURARMÉ

Citant Richard Butler, l'ancien chef des inspecteurs de l'ONU, M. Bush a déclaré que le problème posé par l'Irak est que « *Saddam Hussein est un dictateur qui commet des homicides et qui ne peut pas se passer d'armes de destruction massi-*

ve ». Faut-il donc attendre qu'il accroisse encore son arsenal avant d'agir ?

Le président a détaillé les types d'armements que détient Saddam Hussein en violation des résolutions de l'ONU, ceux qu'il développe, celui qu'il cherche à obtenir, c'est-à-dire le nucléaire, et les moyens balistiques dont il dispose, lui permettant d'atteindre, avec de telles charges, « *l'Arabie saoudite, Israël, la Turquie et d'autres nations* ».

M. Bush a affirmé, enfin, qu'un haut dirigeant d'Al-Qaïda « *a reçu un traitement médical, à Bagdad, cette année* » et que l'Irak a « *formé des membres d'Al-Qaïda à la fabrication de bombes, de poisons et de gaz mortels* ». Autrement dit, les armes que possède Saddam pourraient

frapper les Etats-Unis grâce à un « *vecteur* » terroriste, et ceux qui pensent que s'en prendre à l'Irak détourne l'attention des Américains de la lutte contre le terrorisme ont tort. « *Au contraire*, a dit le président, *affronter la menace que représente l'Irak est crucial pour gagner la guerre contre le terrorisme*. » Saddam Hussein ne serait rien d'autre qu'un terroriste surarmé.

MESSAGE AUX GÉNÉRAUX

Comment le désarmer ? M. Bush a énoncé, pour la reprise des inspections de l'ONU, des conditions qui semblent difficiles à mettre en œuvre. En y ajoutant les autres résolutions des Nations unies violées par le dictateur irakien, le président américain a présenté un pro-

gramme qui reviendrait, en effet, s'il était accepté par Bagdad, à un changement de régime.

M. Bush a envoyé des messages aux généraux irakiens : s'ils exécutaient des ordres de Saddam Hussein leur enjoignant d'employer des armes de destruction massive, ils s'exposeraient à être jugés en tant que criminels de guerre. Le président a affirmé, aussi, que le vote de la résolution qu'il attend du Congrès, soutenant sa politique et l'autorisant à employer les forces armées si nécessaire, « *ne signifie pas que l'action militaire est imminente ou inévitable* ». En apparence au moins, M. Bush ménage donc la possibilité que la pression exercée sur l'Irak suffise à venir à bout du régime de Saddam Hussein.

L'état de l'opinion américaine et internationale oblige le président à tenter de dissiper l'impression d'« *arrogance* » qu'un des candidats à la candidature démocrate en 2004, le jeune sénateur de Caroline du Nord John Edwards, a reprochée à sa diplomatie.

Même Joseph Lieberman, sénateur du Connecticut, lui aussi favorable à une épreuve de force contre l'Irak, marque ses distances avec l'exécutif en s'inquiétant de l'absence de préparatifs pour la reconstruction du pays après la défaite ou le départ de Saddam Hussein. De Portland, à l'ouest de pays, à New York, de premières manifestations contre la guerre, certes marginales, ont quand même rassemblé, au cours du week-end, plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Patrick Jarreau

Cela « ne signifie pas qu'une action militaire soit inévitable »

VOICI les principaux points du discours prononcé, lundi 7 octobre, par George W. Bush.

« Le régime irakien a violé toutes [ses] obligations. Il possède et produit des armes chimiques et biologiques. Il cherche à avoir des armes nucléaires. Il a fourni refuge et soutien au terrorisme et pratique le terrorisme contre son propre peuple (...). Il possède des missiles balistiques avec une portée de plusieurs centaines de kilomètres, suffisante pour atteindre l'Arabie saoudite, Israël, la Turquie et d'autres pays dans une région où plus de 135 000 civils et soldats américains vivent et travaillent. L'Irak pourrait décider un beau jour de fournir une arme chimique ou biologique à un groupe terroriste ou à des individus terroristes. Des

alliances avec des terroristes pourraient permettre au régime irakien d'attaquer l'Amérique, sans laisser d'empreintes.

Pour nous assurer que nous puissions savoir toute la vérité, le régime irakien doit autoriser en dehors de l'Irak des entretiens avec les témoins de ses activités illégales et ses témoins devront pouvoir amener leur famille avec eux pour les soustraire aux menaces de terreur et de meurtre de Saddam Hussein.

En plus de déclarer et détruire toutes ses armes de destruction massive, l'Irak doit arrêter de soutenir le terrorisme. Il doit cesser de persécuter sa population civile. Il doit arrêter tout commerce illégal en dehors du programme « pétrole contre nourriture ». Et il doit libérer ou donner des informations sur tous les militaires de la guerre du Golfe, y compris un pilote américain

dont le sort est encore inconnu.

Un conflit militaire pourrait être difficile. Un régime irakien confronté à sa chute pourrait tenter de prendre des mesures désespérées et cruelles. Si Saddam Hussein donne l'ordre de telles actions, ses généraux seraient bien inspirés de refuser. S'ils ne refusent pas, ils doivent comprendre que tous les criminels de guerre seront poursuivis et punis.

Par leur inaction, les Etats-Unis se résigneraient à un avenir de peur. Ce n'est pas l'Amérique que je connais, ce n'est pas l'Amérique que je sers. Nous refusons de vivre dans la peur.

Le vote de cette résolution [par le Congrès] ne signifie pas qu'une action militaire soit imminente ou inévitable. Cette résolution dira aux Nations unies, et à tous les pays, que l'Amérique parle d'une seule voix. »

Au Conseil de sécurité, de minutieuses et indécises négociations avec « un parfum de convergences »

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

S'il fallait illustrer à quel point les négociations de l'ONU sur l'Irak sont devenues indécises, les déclarations de l'ambassadeur irakien pourraient servir d'exemple. Dimanche 6 octobre, sur la chaîne de télévision ABC, l'ambassadeur Mohamed Al-Douri annonçait que les palais présidentiels de Saddam Hussein pourraient être visités sans préavis par les inspecteurs en désarmement. Moins de vingt-quatre heures plus tard, il rectifiait, affirmant qu'on l'avait mal compris. Tout en annonçant malgré tout que Bagdad ne s'opposait plus à une nouvelle résolution de l'ONU...

Depuis que le Conseil de sécurité s'est saisi de la rédaction d'une résolution, il y a une semaine, chaque jour apporte nombre de déclarations en dents de scie ou contradictoires. Avant le discours du président Bush, lundi, l'atmosphère était tout à coup à l'optimisme.

SIGNES ENCOURAGEANTS

Certains experts relevaient des signes encourageants : le président américain ne parlait plus de « *changement de régime* » (il a parlé de « *changement de leadership* »); Colin Powell évoquait sans hostilité l'idée de « *deux résolutions* », comme le souhaitent les Français. « *Il y a un parfum de convergences* », disait un haut responsable de l'Organisation. Le président Bush semble avoir une nouvelle fois tranché. Quelle que soit la « *flexibilité* » dont ils affirmeront régulièrement faire preuve sur la proposition française,

les Américains en reviennent toujours à l'idée d'« *une forte résolution* », comme l'a encore dit M. Bush lundi soir.

Du côté de l'avancement des travaux, on en est toujours aux « *concepts* ». Les ambassadeurs américain, français et britannique se sont vus, samedi, pour une discussion informelle à la résidence américaine. Ils n'ont pas résolu leurs divergences sur la question centrale du recours à la force. L'ambassadeur français, Jean-David Lévitte, « *a été très ferme sur sa position*, a expliqué un officiel de l'administration américaine. *Et nous aussi* ». Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a téléphoné une nouvelle fois, dimanche, à Dominique de Villepin. De source française, on indique que les deux ministres sont tombés d'accord pour essayer de sortir de la phase « *d'incertitude* » actuelle et de préserver l'unanimité du Conseil. Mais, concrètement, « *aucun progrès significatif* » n'a été réalisé, selon le responsable américain.

Les cinq membres permanents du Conseil doivent se revoir dans la semaine. Les Français ont l'air de penser que les Américains et les Britanniques vont proposer une version adoucie du projet présenté la semaine dernière à Paris, Londres, Moscou et Pékin, mais jamais déposé au Conseil. Les intéressés assurent qu'il n'y a aucun nouveau texte en cours de rédaction. Bref, comme disent certains de ceux qui ont les mains dans le cambouis, « *cela n'avance pas beaucoup* ». Voici quelques-uns des éléments du débat :

► Une ou deux résolutions ?

Les Français estiment avoir un soutien important à leur idée de deux résolutions (l'une sur le cadre de travail des inspecteurs en Irak ; l'autre sur les conséquences militaires auxquelles s'expose le régime de Saddam Hussein). Nombre de pays approuvent cette démarche mais, comme le dit un ambassadeur arabe, « *on chuchote dans les couloirs, mais rares sont ceux qui osent le dire publiquement* ». Les experts travaillent à une formule « *suffisamment alambiquée* » qui évoquerait, dans la première résolution, la « *perspective d'un deuxième temps* ».

Le « non-projet » anglo-américain employait la formule consacrée autorisant un Etat à utiliser « *tous les moyens nécessaires* » pour faire respecter la sécurité et la paix (terme figurant dans la résolution 678 ayant autorisé la guerre du Gol-

fe). D'autres formules moins draconiennes sont possibles, comme une menace de recourir aux « *conséquences les plus sévères* » (figurant dans la résolution 1154).

► **La déclaration d'armements.** Dans la résolution 687 du 3 avril 1991 fixant les conditions du cessez-le-feu, cette exigence existait déjà. Bagdad devait déclarer les armes illégales en sa possession et leur localisation dans les 15 jours après le vote de la résolution (ici, on donnerait 30 jours à l'Irak).

Cette obligation, qui ne figurait plus dans la résolution 1284, est jugée propice à tous les prétextes par les pays « modérés ». Si Saddam Hussein déclare des armements, il est passible de conséquences, et tout autant s'il ment par omission.

► **Les interrogatoires de scientifiques irakiens.** L'idée est jugée

intéressante par les experts. Les Irakiens ont accepté que des entretiens soient conduits sans témoins (ce qui n'était pas le cas sous l'Unscoc), mais ils ont fait valoir que les personnels désignés pourraient très bien refuser de se présenter aux convocations. Lundi soir, M. Bush a repris cette demande d'interrogatoires réalisés à l'étranger. Les experts irakiens pourraient faire sortir leur famille avec eux. Cette formule fait lever les yeux au ciel à l'ONU, où l'on se demande comment organiser pareilles expéditions consistant à faire sortir plusieurs centaines de personnes, peut-être, du pays « *Et qu'est-ce qu'elles font, ensuite, les familles ? On les renvoie en Irak ?* », s'interrogeait un responsable.

► **L'accès sans restrictions pour les inspecteurs.** Cette proposition fait presque l'unanimité. Les Irakiens ont accepté de renoncer aux

arrangements spéciaux sur les sites « sensibles ». Le Conseil de sécurité s'accorde pour annuler le régime d'exception en vigueur pour les sites « présidentiels ».

► **Des représentants des membres permanents du Conseil pour superviser les inspecteurs.** Cette idée est jugée quasi farfelue jusque par certains Américains qui y voient la main des « faucons » de Washington. Aucun diplomate à New York ne peut envisager sérieusement une disposition qui ne serait pas également autorisée aux dix autres membres du Conseil de sécurité.

► **La militarisation des inspections.** Le chef des inspecteurs, Hans Blix, estime inutile voire dangereux que des militaires accompagnent les experts.

Corine Lesnes

La France estime possible de parvenir à un compromis

Londres n'exclut pas la démarche en deux temps proposée par Paris

DEPUIS quelques jours, les Français, qui cherchent à préserver les chances d'une issue pacifique, trouvent dans leurs contacts avec les Américains et les Britanniques des motifs d'espoir. Le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, a même indiqué, lundi soir, après avoir reçu son homologue britannique, qu'il croyait désormais possible d'aboutir « *rapidement* ».

Auparavant, M. de Villepin avait été appelé pendant le week-end par le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, et le conseiller diplomatique de Jacques Chirac, Jean-Marc de La Sablière, avait rencontré Condoleezza Rice à Washington. De ces contacts, de ceux qui ont lieu entre ambassadeurs à New York, il ressortait qu'Américains et Britanniques étaient désireux de sortir du blocage apparu lors de la dernière réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, jeudi 3 octobre. Washington et Londres réclamaient, avant la reprise de la mission d'inspection en Irak, une résolution du Conseil les autorisant à intervenir militaire-

ment à la moindre incartade de Bagdad. La France, approuvée par la Chine et la Russie, s'opposait résolument à ce recours à la force annoncé. Une résolution, expliquait Paris, ne pouvait avoir pour objet, au stade actuel, que d'exprimer un soutien international unanime à la reprise des inspections, dans les conditions précédemment définies par l'ONU et acceptées par Bagdad le 16 septembre. S'il advenait ensuite que l'Irak fasse obstruction, il appartiendrait au Conseil de sécurité, et à lui seul, de le constater et, le cas échéant, d'arrêter les mesures nécessaires.

POINT CENTRAL

Le projet de résolution de Washington et Londres, diffusé en début de semaine dernière, n'était pas susceptible, selon Paris, de recueillir la majorité nécessaire de 9 voix sur 15 au Conseil de sécurité. « *La balle est dans leur camp : s'ils veulent une résolution, qu'ils en proposent une autre, acceptable par le Conseil* », martelait-on dans l'entourage de Jacques Chirac. L'idée française d'une

démarche en deux temps a gagné du terrain. Après Colin Powell, Jack Straw a déclaré, lundi, ne pas la rejeter : « *Nous préférons une résolution, mais nous n'avons jamais exclu qu'il y ait deux et nous ne l'excluons pas* », a-t-il déclaré.

S'ils obtiennent l'assurance que Washington et Londres ont bien renoncé à l'idée d'une automaticité du recours à la force, les dirigeants



« *Nous préférons une résolution, mais nous n'avons jamais exclu qu'il y ait deux et nous ne l'excluons pas* » JACK STRAW

français « *sont prêts à s'engager dans une discussion* » sur une résolution. Ils affichent le souhait que se refasse l'unanimité du Conseil de sécurité et attendent les propositions de l'administration américaine, « *si elle est disposée à changer son texte* ». Ils ont déjà en tête les formules qui pourraient figurer dans le paragraphe qui évoquera

l'hypothèse où l'Irak violerait ses engagements : cela pourrait mentionner, par exemple, que Bagdad s'exposerait « *à des conséquences graves* » et que le Conseil, dans cette hypothèse, « *n'exclut rien* ». La formule ne donnera pas carte blanche aux Etats-Unis pour rétablir comme ils l'entendent « *la sécurité dans la région* », contrairement à leur projet de la semaine dernière.

C'est le point central. Les responsables français semblent tenir pour secondaires les exigences que comportait ce projet sur le « *renforcement* » du régime d'inspection. Des palabres n'en sont pas moins à attendre, d'autant que George W. Bush en a ajouté de nouvelles dans son discours de Cincinnati. Mais MM. Blix et El-Baradei, qui dirigent les équipes d'experts, ont dit eux-mêmes que les dispositions acceptées par les Irakiens, la semaine dernière à Vienne, leur suffiraient pour travailler efficacement et qu'il ne leur manque plus que le feu vert du Conseil de sécurité.

Claire Tréan

FORMATION AUX QUESTIONS INTERNATIONALES
50 THÈMES, 25 SÉANCES DE 3 HEURES - LE JEUDI DE 17H À 20H - DE NOVEMBRE À JUIN

THÈMES : Enjeux internes et politique extérieure américaine, l'intelligence économique, l'Afrique et le développement, prolifération des armes de destruction massive, le renseignement après le 11/9, la coopération décentralisée, enjeux stratégiques de l'environnement, les relations internationales illicites, etc.

INTERVENANTS : Experts, hauts fonctionnaires, journalistes, universitaires.

ACCESSIBLE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Attestation de formation à la fin du cycle

COÛT Adhérents IRIS : 1 500 € TTC Non Adhérents : 1 700 € TTC

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 25 OCTOBRE

RENSEIGNEMENTS : 01 53 27 60 69

www.iris-france.org

Institut de Relations Internationales et Stratégiques



Sharif Ali bin Al-Husseïn, membre du Congrès national irakien (CNI, opposition en exil)

« A l'approche des Américains et de leurs alliés, on verra le régime s'effondrer »

LONDRES

de nos correspondants

Comment l'opposition irakienne en exil imagine-t-elle l'Irak après un éventuel renversement de Saddam Hussein ?

Pendant trente ans, nous nous sommes demandés comment nous pourrions renverser le régime de Saddam Hussein. Maintenant, le scénario est différent. Les Etats-Unis semblent décidés à s'engager militairement, très probablement entre novembre 2002 et février 2003. Cela permettra au peuple irakien, à l'armée irakienne, et même à la Garde républicaine, de renverser le régime.

On n'assistera pas à un coup d'Etat classique où un leader émerge et prend le pouvoir en s'exprimant à la radio. On verra le régime s'effondrer. A l'approche des Américains et de leurs alliés, il y aura soudain un vide du pouvoir que l'opposition devra remplir. Dans ce scénario alliant, au même moment, la guerre et la révolution, nous voulons surtout limiter la confusion et les inévitables règlements de comptes. Ce sera très difficile au cours des premiers jours. Il y aura des soulèvements spontanés dans tout le pays.

Il faudra alors une administration provisoire pour faire régner la loi et l'ordre. Il faudra protéger les frontières et les institutions nationales. Nous voulons ensuite élire

une Assemblée constituante. Elle décidera d'une Constitution, qui sera soumise à référendum. Cette administration intérimaire comprendra des opposants de l'intérieur, de l'extérieur et, peut-être, certains responsables du régime actuel qui seront utiles pour administrer le pays.

Quelle est l'ampleur du changement de régime que vous appelez de vos vœux ?

Notre cible est très étroite. Il s'agit d'une poignée de hauts diri-



« Nous demanderons d'augmenter le quota pétrolier de l'Irak. Nous avons le droit de produire plus »

SHARIF ALI BIN AL-HUSSEIN

geants, Saddam et ses proches, soit une douzaine de personnes environ. Ensuite, il faudra voir au cas par cas. Nous savons que la plupart des responsables actuels n'ont pas d'autre choix que d'obéir aux ordres pour survivre. Comment instruire le procès de tel ou tel ministre qui a été contraint d'obéir pour éviter qu'on jette sa femme et ses enfants en prison ? C'est également vrai pour les membres des services de sécurité qui ont commis des crimes sur ordre pour ne pas être tués. Il faudra établir une commission « Vérité et réconciliation », un peu sur le modèle sud-africain, où siègeront des juges professionnels.

Les Américains ont-ils, selon vous, l'intention de maintenir une importante présence dans l'Irak de l'après-Saddam ?

Nous ne sommes plus aussi naïfs que pendant la guerre du Golfe. Nous avons appris à connaître les Américains, à travailler

avec eux. Nous avons conscience des débats qui traversent leur administration.

Pour l'instant, celle-ci semble résolue à aider à établir une démocratie en Irak, si imparfaite qu'elle soit, ce qui implique des engagements de sa part. Nous ne souhaitons ni le maintien d'une présence militaire américaine ni l'établissement d'une sorte de mandat. L'Irak ne sortira pas d'une guerre civile. L'Irak n'est ni le Liban, ni la Yougoslavie, ni l'Afghanistan. L'Irak est un pays riche. En revanche, nous avons besoin d'experts étrangers pour nous aider à reconstruire le pays.

L'Irak devra-t-il être un Etat fédéral ?

Les Kurdes y sont très favorables, ce qui peut se comprendre. Mais le fédéralisme n'est pas l'essentiel, ce qui importe surtout, c'est la démocratie. Le fédéralisme ne garantit pas, à lui seul, la démocratie. Ce qu'il faut, c'est que l'Etat irakien multiethnique garantisse, par exemple aux Kurdes, leur autonomie, leur identité et leur représentation. En outre, l'industrie et l'infrastructure pétrolières exigent un système centralisé.

Avez-vous l'intention de réexaminer les contrats pétroliers actuellement en vigueur entre l'Irak et ses partenaires étrangers ?

Il faudra les réexaminer pour s'assurer qu'ils garantissent les intérêts du peuple irakien. Chaque fois que ce sera le cas, il n'y aura pas de problème. Mais bien sûr, si nous pouvons nous faire des amis en concluant avec eux de nouveaux contrats, nous le ferons. Nous serons réalistes. Cette question n'est pas purement commerciale, mais aussi politique. (...) Le peuple irakien n'a jamais vraiment

bénéficié des revenus du pétrole. La politique pétrolière de l'Irak a été désastreuse, son quota au sein de l'OPEP est ridiculement bas. Il produit tout juste autant que le Koweït, alors que sa population est vingt-trois fois plus nombreuse et ses réserves dix fois plus importantes. Nous demanderons d'augmenter le quota de l'Irak,

Un monarchiste rallié au CNI

Dans l'appartement londonien de Sharif Ali bin Al-Husseïn, à deux pas de Holland Park, les portraits de l'ancienne famille régnante irakienne sont en bonne place. Le chef du Mouvement pour une monarchie constitutionnelle appartient en effet à la dynastie hachémite. Il était âgé de 12 ans au moment de l'assassinat de son cousin, le roi Fayçal II, lors de la révolution de juillet 1958. Elevé au Liban puis en Grande-Bretagne, ce sunnite a mené une carrière de banquier. Son mouvement a rejoint récemment le Congrès national irakien (CNI), qui inclut notamment les deux principales organisations kurdes. Le CNI, dirigé par Ahmed Chalabi, appartient au « groupe des Six », dont les représentants entretiennent des contacts étroits avec l'administration de George W. Bush.

peu importe au détriment de qui. L'Irak a été longtemps absent du marché. Il a d'énormes réserves et une forte population au regard des autres pays pétroliers. Nous avons donc droit à produire beaucoup plus.

Propos recueillis par Jean-Pierre Langellier et Marc Roche

Les « photos-preuves » de Washington

RENDEUES publiques par la Maison Blanche, deux photos-satellites montrent la remise en état de deux des principaux sites irakiens, Al-Furat et En-Nasr, affectés à la mise au point de l'arme nucléaire. A environ 50 km au sud de Bagdad, le centre d'Al-Furat (en haut) aurait redémarré en 2001. Avec celui d'En-Nasr (en bas), il contribue à traiter des matériaux nucléaires par ultra-centrifugation. Un troisième cliché concerne l'usine Fallujah-2, au nord-ouest de Bagdad, bombardée en 1991 et qui produirait des agents chimiques, tels le chlore ou l'acide cyanhydrique.

Les parlementaires français insistent sur le rôle prépondérant des Nations unies

ALAIN JUPPÉ pour l'UMP, Jean-Marc Ayrault pour le PS, François Bayrou pour l'UDF, Marie-George Buffet pour le PCF et Philippe de Villiers pour les non-inscrits : tels devaient être les orateurs désignés pour s'exprimer, mardi 8 octobre, à l'Assemblée nationale, dans le débat sur l'Irak qui suivra la déclaration de Jean-Pierre Raffarin. Le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin sera, quant à lui, chargé de répondre à l'issue de la discussion.

Les représentants des différents groupes de l'Assemblée nationale attendaient le discours prononcé par George W. Bush, lundi soir à Cincinnati (Ohio), pour mettre la dernière main à leurs interventions. Les parlementaires français sont unanimes sur un point. Toute action éventuelle à l'encontre de l'Irak, qu'il s'agisse de la guerre ou de la paix, doit se décider dans le cadre de l'ONU.

Cependant, pour l'UMP, comme le rappelait M. Juppé, le 12 septembre, dans un entretien au *Parisien*, « la France ne doit pas donner le sentiment que l'utilisation de la force est improbable ». Le président de l'UMP s'était d'ailleurs rendu à Berlin, une semaine avant les élections législatives allemandes, pour apporter son appui au candidat conservateur, Edmund Stoiber, et critiquer la position du chancelier Gerhard Schröder, lui reprochant son refus « précipité » de participer à d'éventuelles opérations militaires décidées par l'ONU. Le député de la Gironde estime que cette position affaiblit l'Union européenne.

M. Bayrou devait plaider, précisément, pour que la France soit porteuse d'initiatives permettant à l'Europe de se construire. Redoutant l'entrée dans un siècle

qui serait celui de l'« empire », où un pays seul déciderait de la paix ou de la guerre, le président de l'UDF estime que le seul contrepoint envisageable est celui de l'« équilibre entre puissances ». Faute de quoi, soulignait-il en clôture des journées parlementaires de l'UDF, le 12 septembre, les pays européens seront condamnés à être soit « les sous-traitants et les valets d'armes », soit « les suiveurs ».

ÉCLAIRCISSEMENTS AU PS

Le PS, quant à lui, encourage les initiatives de la diplomatie française visant à conforter la responsabilité de l'ONU. S'interrogeant sur les visées d'une guerre « préventive », il s'est dit clairement opposé à une intervention en Irak dont le but serait le renversement de Saddam Hussein. Il est, en revanche, resté plus évasif sur les propositions que la France devrait défendre dans le cadre du Conseil de sécurité. M. Ayrault, qui sera le premier responsable de la Rue de Solferino à s'exprimer depuis le communiqué publié après que l'Irak eut accepté le retour des inspecteurs des Nations unies, devrait apporter quelques éclaircissements.

Egalement opposé à toute guerre « préventive », le PCF est favorable à ce que la France utilise, si nécessaire, son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies. Il s'associe à l'appel commun « contre la guerre » et à la journée d'action organisée, samedi 12 octobre, par une vingtaine d'associations et de partis, parmi lesquels figure aussi le PS.

Patrick Roger

Jean-Pierre Chevènement au « Grand Jury RTL-« Le Monde »- LCI

« L'Amérique veut se saisir d'une pompe à pétrole »

LE PRÉSIDENT du Pôle républicain, ancien candidat à l'élection présidentielle et ancien ministre de la défense et de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, était invité à débattre de la diplomatie de la France et de la question irakienne avec Jacques Barrot, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale. A propos de l'attentat supposé du pétrolier Limburg, « dont il faut attendre confirmation », a-t-il



« On ne peut pas exporter la démocratie avec des missiles guidés par des satellites »

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

souligné, il a déclaré qu'il fallait lutter « méthodiquement et sans concessions » contre le terrorisme, mais qu'on était « passé bien vite d'Oussama Ben Laden à Saddam Hussein, alors qu'il n'y a pas de lien direct démontré ».

Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale a, pour sa part, insisté sur « la double lutte » à conduire « contre le terrorisme et contre toute forme de proliféra-

tion ». Pour M. Barrot, qui a « eu peur que le vieux pacifisme reprenne du souffle en Allemagne », il faut que « nous soyons très clairs si nous voulons bâtir la paix pour les générations futures ».

« Ce qui me paraît aujourd'hui faire problème, a insisté M. Chevènement, ce n'est pas tant l'Irak que l'unilatéralisme américain, dans tous les domaines ». Les États-Unis, a-t-il développé, « considèrent qu'ils peuvent agir seuls et s'affranchir, en cas de besoin, des règles internationales (...). Aucun fait, a-t-il répété, ne vient étayer qu'il y a un lien entre Al-Qaïda et Saddam Hussein. »

L'ancien ministre de l'intérieur, qui considère que « tout indique que l'Irak n'a pas d'arme nucléaire », juge qu'il faut « être vigilant » mais il estime qu'on pourrait l'être « aussi » avec « l'Iran, le Pakistan, l'Inde, la Chine, Israël, l'Égypte, la Syrie et d'autres ». Pour lui, « les vrais objectifs de la politique américaine, c'est de se saisir la deuxième pompe à pétrole du Moyen-Orient ».

Les États-Unis, estime M. Chevènement, « veulent, au fond, établir un nouvel ordre, et moi, je crois qu'on ne peut pas exporter la démocra-

tie avec des missiles guidés par des satellites ».

S'attachant à défendre « la position de la France », M. Barrot a estimé qu'il fallait « mettre en demeure l'Irak de laisser les inspecteurs des Nations unies faire leur travail ». Dans « un deuxième temps, a poursuivi M. Barrot, on pourrait éventuellement envisager une deuxième résolution » et faire « éventuellement usage de la force ». C'est, a conclu



« Il faut mettre en demeure l'Irak de laisser les inspecteurs des Nations unies faire leur travail »

JACQUES BARROT

le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, « une position incontestable, marquée du sceau du bon sens ».

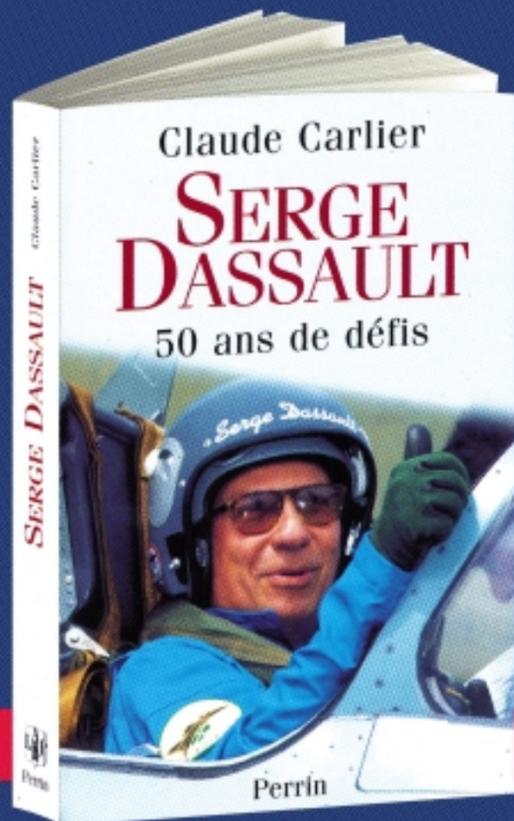
En réponse, M. Chevènement a évoqué « les risques immenses de la radicalisation intégriste et de la multiplication d'actes terroristes » et la « véritable guerre de civilisations » qui, en cas de conflit, risquerait, selon lui, de s'enclencher entre « l'Occident et l'Islam tout entier ».

Qui est Serge Dassault ?

Pourquoi déclenche-t-il tant de passions ? Quels sont ses buts en affrontant l'establishment politico-industriel...

Pourquoi tant de défis ?

Dans ce livre d'entretiens, Claude Carlier montre les multiples facettes inattendues d'un personnage célèbre et secret.



Perrin

Perrin

Accident ou attentat, les thèses divergent après l'explosion du pétrolier français

Le capitaine du « Limburg » exclut l'hypothèse d'une défaillance technique tandis que des responsables américains ne retiennent pas, à ce stade, la piste d'un acte terroriste

TOUJOURS contradictoires, les informations sur les causes de l'incident qui a ravagé, dimanche 6 et lundi 7 octobre, un pétrolier géant sous pavillon français au large du Yémen continuent d'opposer les thèses de l'accident et de l'attentat terroriste. Lundi, les Etats-Unis ont proposé leur aide à la France et au Yémen pour les épauler dans l'enquête. A Washington, le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a déclaré, lundi, que les Etats-Unis ne disposent pas de preuves sur les causes de l'incendie et de la voie d'eau du pétrolier *Limburg*. Mais il a précisé que l'explosion avait eu lieu « à bord », laissant ainsi entendre que la déflagration n'avait pas été provoquée par une cause extérieure.

Sous couvert d'anonymat, des confidences à la presse de responsables du département d'Etat sont allées dans le même sens. « Les indications à ce stade sont que l'explosion a eu lieu à l'intérieur du bateau. Quand on regarde le navire, les plaques [métalliques] ont éclaté vers l'extérieur », ont-ils confié. Une telle constatation, si elle était confirmée, accèderait à la thèse de l'accident.

Cette analyse rejoint la version officielle du Yémen, qui continue de réfuter catégoriquement l'hypothèse d'un attentat dans ses eaux terri-



AP PHOTO/YEMEN TV VIA APIN

Lundi 7 octobre, en fin de journée, l'incendie à bord du « Limburg » était maîtrisé. Le pétrolier français se trouvait toujours au large des côtes yéménites.

toriales. Conduit, lundi après-midi, aux abords du *Limburg* par les autorités yéménites, avec d'autres correspondants de presse, un journaliste de l'AFP a indiqué qu'« une brèche assez grande pour faire passer un homme est visible sur le flanc gauche », en estimant que « le métal déchiré dans la coque du navire semblait être tourné vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur ». Selon les officiels yéménites présents, il s'agissait du seul trou important dans la coque. Le superpétrolier se trouvait alors à quelque 40 kilomètres des

côtes yéménites, tiré par un remorqueur d'une firme pétrolière canadienne. Lundi en fin de journée, l'incendie semblait enfin maîtrisé.

A l'opposé de ces appréciations, les éléments apportés par l'équipage du *Limburg* et ses propriétaires pour étayer la piste terroriste se sont précisés. Interrogé mardi par des journalistes à Moukalla (sud-est du Yémen), où il avait été entendu par les enquêteurs yéménites, le capitaine français du navire, Hubert Ardillon, a déclaré : « J'écarte totalement l'hypothèse d'un accident. »

Selon ce commandant de bord, « l'explosion telle qu'elle s'est produite ne peut pas être due à un problème technique ». M. Ardillon a précisé le témoignage émanant de l'équipage qui, peu avant l'explosion, avait vu une petite embarcation se rapprocher rapidement des flancs du pétrolier : « Il y a un membre de l'équipage qui m'a dit avoir vu un petit bateau s'approcher, et je le crois. » Originaire de Rouen, le capitaine a encore affirmé : « La première explosion, au moins, s'est produite dans la partie extérieure du navire. J'en suis absolument certain. »

Au nom de la Compagnie maritime belge, un grand groupe belgo-luxembourgeois de transports dont la société Euronav (affréteur du pétrolier) est une filiale, le capitaine Peter Raes a précisé, lundi, que la déflagration a ouvert une brèche de huit mètres sur six dans la coque. Il a exclu que l'explosion ait pu résulter d'une fuite de gaz produite par l'évaporation du pétrole sur ce navire construit en 2000 et régulièrement inspecté. « Qui plus est, l'explosion est survenue au-dessus de la ligne de flottaison, a-t-il ajouté pour récuser une cause accidentelle. Absolument rien ne peut produire une explosion à cette hauteur. »

Eric Inciyan

La lutte contre le terrorisme maritime et les limites du droit international

EN MATIÈRE de lutte contre le terrorisme maritime, le droit international ne permet pas à une puissance navale d'escorter, pour le protéger d'éventuelles menaces, un bâtiment marchand qui navigue dans les eaux territoriales d'un autre pays. Ce qui était le cas du *Limburg*. La sécurité, dans la limite des 12 nautiques (18 km), relève du domaine d'un Etat souverain : en la circonstance, le Yémen.

Depuis l'attentat contre la frégate américaine *Cole*, en octobre 2000, et surtout après l'affaire de l'*East-Sea*, ce bateau sous pavillon cambodgien qui a jeté sur les côtes voisines, en février 2001, un millier de réfugiés kurdes, la France a élaboré un plan de lutte contre le terrorisme et les trafics maritimes, sur le littoral et en mer. La marine nationale a décidé d'équiper de radars et de moyens de transmission modernes ses sémaphores, de façon à avoir, de jour comme de nuit, « une image aussi continue que possible » de ce qui se passe sur les côtes et en approche du territoire national. Ce réseau fonctionne au profit des commandements de Brest (pour la Manche et l'Atlan-

tique) et de Toulon (pour la Méditerranée, où, de surcroît, un accord est intervenu avec l'Italie afin de contrôler les activités de la Mafia autour de la Corse et de la Sardaigne). De même, la marine s'équipe en hélicoptères armés Cougar Mark 2 Plus, analogues à ceux qui sont en cours d'acquisition pour les forces spéciales. Enfin, outre des avions Falcon et Atlantique-2 de surveillance maritime, des frégates et des remorqueurs, spécialement affrétés, participent à des missions de « vigilance », au même titre que des bateaux fournis par les douanes et par les affaires maritimes. La gendarmerie maritime a commandé 22 vedettes côtières dotées d'une mitrailleuse et capables de mettre à l'eau des plongeurs et des embarcations rapides pour intercepter des intrus en mer.

INFORMATIONS SECRÈTES

La difficulté commence quand on s'éloigne du territoire national. On doit alors en appeler aux seuls moyens hauturiers de la marine et à ses avions de surveillance maritime outre-mer. D'autres procédures existent, tels des échanges

avec des marines alliées ou avec les services de renseignement étrangers. Un accord a été passé avec le Comité central des armateurs, qui s'est engagé à tenir informé l'état-major de la marine des mouvements de navires sous pavillon français. En contrepartie, la marine conserve ces informations secrètes pour ne pas entraver la libre concurrence entre armateurs.

Mais, à la différence de la haute mer, le droit international exclut que ces moyens armés interviennent dans les eaux territoriales, sauf accord préalable du pays. Dans le golfe d'Aden et la corne de l'Afrique, une force navale de huit navires de guerre, la TF-150, a été déployée pour contribuer à la lutte antiterroriste. Sous commandement allemand, elle inclut des moyens allemands, américains, espagnols et français depuis Djibouti et Mombasa, au Kenya. Le *Commandant-Blaison*, un aviso français de 1 200 tonnes, y a été détaché. Aucun de ces navires n'est intervenu au Yémen.

Jacques Isnard

Vives réprobations contre le raid meurtrier de Tshal dans la bande de Gaza

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Quatorze Palestiniens, dont une majorité de civils, ont été tués par l'armée israélienne au cours du raid mené à Khan Younis, au sud de la bande de Gaza, dans la nuit de dimanche 6 à lundi 7 octobre. Ce très lourd bilan a suscité, lundi, de vives critiques internationales. Le département d'Etat américain s'est déclaré « profondément troublé » et a souhaité que « des mesures immédiates pour éviter la répétition d'incidents aussi tragiques » soient prises par les autorités israéliennes.

Le haut représentant de l'Union européenne, Javier Solana, en visite dans la région, s'est dit pour sa part « choqué » alors que le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a estimé que les opérations de ce type pouvaient conduire « à une nouvelle escalade ».

De son côté, le premier ministre israélien a assuré que ce raid était « vital pour empêcher des attaques terroristes menées à partir de ce secteur ». Depuis le début de l'intifada, les activistes palestiniens s'attaquent aux militaires et aux colons présents dans la bande de Gaza en tirant notamment des obus de mortiers artisanaux qui n'ont fait jusqu'à présent que très peu de dégâts. Aucune opération n'avait cependant été signalée avant l'offensive israélienne.

Le raid de blindés israéliens appuyés par des hélicoptères de combat a été mené à partir du bloc de colonies du Gush Katif, à l'intérieur de la bande de Gaza. Il avait pour cible la maison d'un activiste présumé du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), dans la ville de Khan Younis qui jouxte ces colonies. La mère de l'activiste qui n'était pas chez lui au moment de l'attaque a été mortellement blessée au cours de cet assaut. Lorsque les blindés ont amorcé leur retrait, un groupe de Palestiniens qui étaient sortis de leurs maisons pour constater les dégâts a été touché par un missile tiré d'un hélicoptère. Selon le Centre palestinien pour les droits de l'homme, neuf personnes ont été tuées, dont quatre adolescents. Près d'une centaine de Palestiniens ont été également blessés à la suite de cette opération.

A la fin du mois d'août, une série de « bavures » de l'armée israélienne avait déjà suscité l'émotion. Des

enquêtes avaient été ouvertes. Confiées à l'armée, elles avaient cependant permis de blanchir les militaires responsables de la mort de civils. Ces enquêtes et les interrogations qu'elles avaient soulevées une nouvelle fois quant à la banalisation de l'usage de la force ont d'ailleurs été sans conséquence sur les règles d'engagement de l'armée. Une dizaine d'enfants palestiniens ont ainsi été tués par des soldats israéliens ces dernières semaines.

Par ailleurs, au cours de la même journée, cinq autres Palestiniens ont trouvé la mort à Gaza à la suite

d'affrontements mettant aux prises les services de sécurité de l'Autorité palestinienne et des activistes du Hamas du camp de Nous-seir, au sud de la ville de Gaza. Les heurts sont intervenus après l'enlèvement puis l'assassinat d'un responsable de la police anti-émeute accusé par ces activistes d'être à l'origine de la mort de deux islamistes au cours de manifestations organisées en 2001 en soutien à Oussama Ben Laden et qui avaient été violemment réprimées.

Gilles Paris

Lula cherche à conclure des alliances pour le second tour

Les Bourses et la monnaie brésiliennes ont fortement chuté au lendemain du vote de dimanche

RIO DE JANEIRO

de nos envoyés spéciaux

« Une simple question de temps. » Pour Luiz Inácio Lula da Silva, la victoire a été « ajournée ». Dressant le bilan de l'élection présidentielle disputée la veille, le candidat du Parti des travailleurs (PT) n'a pas caché, au cours d'une conférence de presse donnée lundi 7 octobre à Sao Paulo, qu'il espérait l'emporter dès le premier tour. Il lui a manqué un peu moins de 4 % des suffrages exprimés pour éviter le duel final, fixé au dimanche 27 octobre. Au terme de la première manche, Lula a recueilli deux fois plus de voix (46 % contre 23 %) que son rival, José Serra, ancien ministre de la santé et dauphin du président Cardoso.

Le candidat du PT est également bien mieux placé que son adversaire dans la course aux alliances avec l'ancien gouverneur de l'Etat de Rio, le populiste évangéliste

Anthony Garotinho, arrivé en troisième position (18 %) sous l'étiquette du Parti socialiste brésilien (PSB), et le centriste Ciro Gomes (12 %). D'autre part, le PT et le PSB, bien qu'ils se soient récemment brouillés à Rio, sont des alliés traditionnels dans de nombreux Etats.

« DANS NOS PETITS SOULIERS »

Qui plus est, les premières déflections surgissent dans le camp de la majorité présidentielle sortante, censée soutenir en bloc José Serra. L'un des plus notables « barons » de la droite conservatrice, Antonio Carlos Magalhães, seigneur politique de l'Etat de Bahia et ancien président du Sénat, vient ainsi d'annoncer qu'il allait voter Lula. L'ancien allié du gouvernement compte ainsi se venger de sa récente disgrâce auprès du président sortant.

M. Serra, qui a la sympathie des

Au Pakistan, le régime militaire a tout fait pour affaiblir les principaux partis politiques

La campagne pour les législatives a pris fin mardi

TAXILA

de notre envoyée spéciale

La petite chapelle de l'hôpital de Taxila, à une demi-heure de route d'Islamabad, porte encore les stigmates de l'attaque du 9 août qui a tué cinq infirmières à la sortie de la messe. Les vitres brisées n'ont pas été remplacées et la pendule arrêtée à 8 h 48, heure du drame, a été conservée à côté d'une neuve.

A quelques jours des élections législatives du 10 octobre, ordonnées par la Cour suprême du Pakistan pour rétablir la démocratie après le coup d'Etat militaire du 12 octobre 1999, Hamida Williams, infirmière en chef de cet hôpital chrétien de 700 lits, avoue : « Maintenant nous avons peur. » Objet depuis un an de cinq attaques attribuées aux groupes extrémistes islamistes qui protesteraient ainsi contre le soutien apporté par le président Pervez Mousharraf aux Etats-Unis, les chrétiens pakistanais (3,8 % de la population) ont de quoi s'inquiéter. « Si l'Amérique fait quoi que ce soit en Afghanistan ou en Irak, ils [les extrémistes islamistes] vont se venger sur nous. Mais nous sommes pakistanais », déplore Younis Babar Lal, un commerçant.

Pour la première fois depuis 1985, les minorités pakistanaises – chrétienne, hindoue, sikh, bahaïe et autres (12 millions de personnes sur 140 millions, à en croire le président de la All Pakistan Minorities Alliance, Shahbaz Bhatti) – vont toutefois voter à égalité avec leurs coreligionnaires musulmans. Décidé par le général Mousharraf, le rétablissement de l'électorat joint (supprimé par un autre militaire, le général Zia Ul-Haq, pour complaire aux islamistes) était une ancienne revendication. « Maintenant, notre citoyenneté est égale à celle des musulmans », se réjouit Mumtaz Daniel, un employé. Les minorités, qui ont aussi 10 sièges réservés au Parlement fédéral, se sont toutefois alliées dans ce scrutin avec le principal parti combattu par le régime militaire, le Parti du peuple du Pakistan (PPP), de l'ancien premier ministre Benazir Bhutto. « Le PPP a des représentants dans tout le pays, il a un futur dans le Parlement à venir et nous pouvons l'aider dans 60 circonscriptions où nous avons une présence importante », explique M. Bhatti.

Le PPP se présente aux élections sous l'appellation PPPP (Parti du peuple du Pakistan, parlementaires) pour contourner le fait que M^{me} Bhutto n'est légalement pas éligible à la tête de son parti du fait des condamnations qui pèsent sur elle. C'est la formation qui présente le plus de candidats à la fois à la Chambre fédérale (272 sièges) et aux Assemblées des quatre provinces. Malgré l'absence de M^{me} Bhutto, empêchée de se présenter par un décret taillé sur-mesure, le PPPP demeure le parti le plus menaçant pour le régime militaire et ses protégés de la Ligue musulmane (QA, les initiales de Quaid-i-Azam, qui rappelle le titre de « grand chef » donné au fondateur du Pakistan, Mohammad Ali Jinnah). Enfin, la Pakistan Muslim Ligue-N (PML-N) de l'an-

ancien premier ministre Nawaz Sharif, qui vit en exil en Arabie saoudite, compte toujours, même si elle a connu une scission qui a donné naissance à la PML-Q, couramment appelée le « parti du roi » – allusion au soutien total qu'elle reçoit des autorités.

« Sans fraude le jour des élections, le PPPP sera le premier parti », avoue le général (en retraite) Talaat Masoud qui n'hésite pas à affirmer : « Les autorités ont tout fait pour affaiblir les deux principaux partis que sont le PPP et la PML-N. » Dans cette tentative, les militaires sont allés jusqu'à soutenir les candidats « religieux » les plus extrémistes ou des personnalités politiques connues pour leur corruption, jetant ainsi le doute sur les objectifs défendus publiquement par M. Mousharraf : la lutte contre la corruption et l'extrémisme islamique. « Tandis que beaucoup de politiciens anti-militaires ont été empêchés de se présenter à cause d'accusations de corruption ou disqualifiés par manque de diplôme universitaire, un dirigeant religieux aux mains ensanglantées de dizaines de meurtres a reçu la liberté de répandre la haine et la violence une fois encore », écrit Zahid Hussein, dans *Newsline*, en allusion à la candidature dans le Pendjab d'Azam Tariq, chef du parti extrémiste sunnite interdit, le Sipah-e-Sahaba.

« Un religieux aux mains ensanglantées a reçu la liberté de répandre la haine et la violence »

ZAHID HUSSEIN, « NEWSLINE »

Les partis religieux se sont rassemblés, pour la première fois, sous une même ombrelle, le Muttahida Majlis-e-Amal (Conseil uni pour l'action). Ils devraient pouvoir marquer quelques points dans les provinces frontalières de l'Afghanistan, traditionnellement très conservatrices et proches des talibans.

Loin d'avoir ouvert un débat politique, cette campagne qui s'achève mardi 8 octobre aura été l'une des plus ternes de l'histoire du Pakistan. « Ce sont des élections mortes », dit Amjad Sharpo, un menuisier. « Les gens ne sont pas intéressés, ils se savent exclus du jeu. » Pour M. Mousharraf, le but est d'obtenir la légitimité qui lui fait de plus en plus défaut, trois ans après sa prise de pouvoir. Dans une large mesure, la survie du régime en dépend. « Si le résultat des élections est perçu comme légitime, ce sera le début d'un dialogue politique entre les partis et le gouvernement. Sinon, cela sera la confrontation et le début de la fin », note Sahmina Ahmed, chercheuse à l'International Crisis Group. Le scrutin sera suivi par des dizaines d'observateurs étrangers, qui s'attendent à un résultat éclaté convenant aux militaires.

Françoise Chipaux

Cycle de conférences
Les angoisses du siècle

“Faut-il avoir peur de l'Amérique”, avec Hubert Védrine, ancien ministre

animée par Bernard Guetta, en association avec l'INA, le 9 octobre à 18 h 30

Bibliothèque nationale de France

Quai François-Mauriac
site François-Mitterrand,
grand auditorium
Hall Est - Entrée libre

d'euros) pour le fonds Maxima Assets Management à Rio. « La chute des obligations et de la monnaie renchérit le service de la dette publique », explique-t-il.

« Nous allons être dans nos petits souliers pendant les trois prochaines semaines », confie, de son côté, Douglas Smith, économiste en chef de la Standard Chartered. Un premier test aura lieu le 17 octobre. Les marchés attendent de voir si le Brésil sera capable de refinancer quelque 3,7 milliards de dollars de bons du Trésor. Les autorités brésiliennes étaient parvenues à refinancer 6,5 milliards de reais sur les 15 milliards venant à échéance en septembre. « Ce qui a recréé de la nervosité, c'est, paradoxalement, que Lula n'a pas été élu », affirme François Dossa, responsable de la Société générale à Sao Paulo.

Jean-Jacques Sévilla
et Babette Stern

Algérie : la Kabylie est divisée à la veille de l'élection municipale du 10 octobre

Le FFS, qui participe au scrutin, se dispute l'hégémonie avec les archs, partisans du boycottage

TIZI-OUZOU
correspondance

« Qui a dit que le FFS était mort ? », lance le secrétaire général de ce parti, Ahmed Djeddaï, depuis la tribune du stade Oukil Ramdane, au cœur de Tizi-Ouzou, en s'adressant aux quelque 2 500 militants qui lui répondent avec ferveur : « Nous irons voter », les doigts levés en signe de victoire. Depuis l'extérieur, des voix hostiles reprennent le mot d'ordre de la Coordination des archs, des daïras et des communes, la CADC : « Il n'y aura pas de vote ».

Le haut portail de fer menace de céder sous les assauts de quelques nerfs, munis de gourdins et de pierres. « Ne tombons pas dans le piège de l'affrontement, calme Ahmed Djeddaï, ceux qui veulent l'affrontement sont les alliés des généraux. Hier nous avions affaire aux gendarmes, aujourd'hui aux fascistes. »

Quelques grenades lacrymogènes suffisent à disperser les partisans de la CADC et à faire prendre la mesure des changements intervenus en Kabylie depuis les élections législatives du 30 mai. En décidant, cette fois-ci, de participer au scrutin municipal du 10 octobre, le FFS met fin à l'enfermement communautaire qui caractérise depuis des mois les deux préfectures berbérophones d'Algérie, Tizi-Ouzou et Bejaïa. Il prend ses distances avec la nébuleuse des archs qui lui dispute le leadership sur la Kabylie.

Par-delà le renouvellement des maires, l'enjeu de ce bras de fer est le contrôle des régions berbérophones. Ahmed Djeddaï ne s'y trompe pas quand il propose de

transformer les municipales « en référendum », qui départagerait les archs et le FFS. Pour l'heure, ni les uns ni les autres ne mobilisent la foule des grands jours, la majorité se tenant à distance, par crainte d'un affrontement fratricide entre Kabyles. « C'est un complot contre la Kabylie, pense Yahia, 29 ans, fonctionnaire, venu au meeting du FFS. C'est la mafia, les relais du pouvoir qui veulent dresser les uns contre les autres parce qu'ils ont peur de la démocratie. Moi, je suis avec le mouvement citoyen, mais il y a des limites : le mouvement est cassé, il y a une minorité qui décide pour la majorité. Tous ces gens qui sont morts, ils les ont tués pour que la crise dure toujours. C'est pour cela que les archs disent : "Il n'y aura pas de pardon". »

PAS DE PARDON, PAS DE VOTE

Pas de pardon, pas de vote, c'est le leitmotiv des leaders de la Coordination qui proposent à la Kabylie de continuer l'affrontement avec le pouvoir central « jusqu'à la satisfaction pleine et entière de la plate-forme d'El-Kseur, scellée et non négociable ». Ce document en douze points s'est transformé, au fil des mois, en une véritable prison dans laquelle est enfermée une jeunesse sans repère, hermétique au débat.

Dans le village de Assi Youcef, à 20 kilomètres à l'est de la ville de Tizi-Ouzou, le meeting qu'animait le tout nouveau premier secrétaire fédéral du FFS, Kacer Mourad, a vite dégénéré, comme dans de nombreuses autres communes. « Il a dit que la plate-forme d'El-Kseur était un chiffon », accuse Makhlof, en

faisant tourner un bâton et en proférant des obscénités. Le local du FFS a été saccagé « par une poignée de jeunes manipulés », selon les militants du parti retranchés dans un café pour éviter la confrontation. La place est transformée en foire d'empoigne, les documents du FFS jonchent la rue. Un homme monte sur une pierre : « Le 10 octobre, j'irai voter et, s'il y a un homme parmi vous, qu'il vienne m'en empêcher. » « Vous êtes des traîtres, lui rétorque Makhlof, 25 ans, chômeur, comme beaucoup ici, des traî-



REUTERS

« Ne tombons pas dans le piège. (...) Ceux qui veulent l'affrontement sont les alliés des généraux »
AHMED DJEDDAÏ

tres à 300 %. Le 30 mai, vous étiez contre les élections, vous êtes des "double face". »

Depuis le début de la campagne, au moins 14 sièges du FFS ont été incendiés, nombreux sont les candidats qui, sous la pression communautaire ou familiale, se sont retirés des listes du parti. Coincé entre son opposition au pouvoir, sa réticence à faire appel aux forces de l'ordre et la dénonciation des dérives d'un Mouvement qu'il avait jusqu'alors accompagné, le FFS tente de « réveiller les consciences ».

Mais son adversaire le plus redoutable, ce sont « les martyrs du printemps noir », autour desquels la Coordination organise un véritable culte populaire. Comme ce week-end dans la commune de Bouzeguène, où l'on commémo-

rait le quarantième jour de la mort de Moussaoui Khellaf, « victime de la répression morale », selon la banderole noire à l'entrée du village. Moussaoui Khellaf s'est pendu, le 23 août, dans la forge de son père. Il avait 26 ans. Toute la tristesse du père se réfugie dans son bonnet de laine noire qu'il presse contre ses yeux. « C'est la convocation devant le juge d'instruction qui l'a tué, il était secoué, il avait peur. » Arrêté sept mois plus tôt, il avait été passé à tabac « par des commandos qui lui ont fendu la cuisse et le crâne à coups de baïonnette ». Ses amis affirment que, violé, il vivait dans la hantise de devoir en parler au tribunal. « Ils lui ont enlevé son pantalon », dit pudiquement son père. Khellaf s'est pendu en emportant son secret. Aujourd'hui, il repose dans une tombe somptueuse. Toute de marbre, fleurie, elle s'élève au-dessus des autres, domine la plaine qui s'étale à ses pieds.

Dans tous les villages, ce sont les militants de la Coordination qui prennent ainsi en charge la détresse et les frais des cérémonies, qui donnent un sens à ces morts auxquels aucune enquête, aucune sanction des forces de l'ordre, ne vient rendre justice... que plus personne ne réclame d'ailleurs. « Ils tuent nos enfants et ils veulent que l'on aille voter. Le 10 octobre je fermerai ma forge et je serai sur la tombe de mon fils. »

Déjà, d'importants renforts des forces de sécurité, acheminées en Kabylie à l'approche du jour de vote, augurent de nouvelles tensions, de nouvelles émeutes.

Ghania Mouffok

Flux et reflux des troupes loyalistes à Bouaké, au cœur de la Côte d'Ivoire

BOUAKÉ

de notre envoyé spécial

Bouaké n'est pas tombée. Toute une journée de combats violents, lundi 7 octobre, n'a pas permis aux forces loyalistes du président Laurent Gbagbo de reprendre la deuxième ville de la Côte d'Ivoire, tombée aux mains des soldats rebelles dès le début de leur coup de force, le 19 septembre. En fin de journée, les soldats rebelles installés sur les grands axes, en petits groupes, contrôlaient à nouveau tout le centre-ville et la périphérie, tandis que la colonne d'une quinzaine de véhicules militaires loyalistes qui avait investi la ville pendant la journée refluaient en direction de l'est, d'où elle était venue.

Dans cette direction, les combats à l'arme lourde ont continué jusque bien après la tombée de la nuit. Ensuite, un calme rassurant a régné sur la ville du centre de la Côte d'Ivoire. Aucun bilan des affrontements n'était disponible auprès des responsables de l'hôpital de Bouaké, mais les allers-retours des ambulances ont été fréquents.

La principale offensive des loyalistes était venue de l'est. Déjà, au cours de la nuit précédente, plusieurs heures de combats sur cet



RUBEN SPRICH/REUTERS

axe avaient eu lieu et, selon les rebelles, leurs adversaires étaient dirigés par des « Blancs ». « On en a vu des dizaines », affirmaient des mutins, sans être en mesure de fournir la moindre précision.

Lundi matin, les combats avaient repris sur l'axe sud-ouest de Bouaké, tandis que les habitants se terraient chez eux. Depuis que la ville de Sakassou, à une quarantaine de kilomètres de Bouaké, était tombée aux mains des forces régulières, dimanche soir, celles-ci avaient continué à progresser par des chemins de traverse. En face d'elles, plusieurs dizaines de soldats rebelles, montés sur des véhicules tout-terrain, sont partis les déloger aux alentours de 9 heures.

TIRS D'ARMES LOURDES

Les mutins qui, à ce moment-là, comptaient déjà une demi-douzaine de blessés dans leurs rangs, dont l'un de leurs chefs, Chérif Ousmane, touché par un éclat d'obus, étaient très excités. Un jeune civil d'une trentaine d'années l'a payé de sa vie. Torse nu, sandales de plastique aux pieds, portant un sac à dos, il marchait vers le centre-ville, un ventilateur dans une main. Fuyait-il les combats en emportant ses maigres biens ? S'agissait-il, comme l'ont prétendu par la suite les mutins, d'un voleur ? L'homme n'a pas eu le temps de s'expliquer. Il a été froidement abattu, et abandonné sur le bord de la route.

A partir du début de l'après-midi, les combats se sont déplacés sur le front est, dans les faubourgs de la ville tenus par les rebelles. De part

et d'autre, les échanges de tirs au canon, à la mitrailleuse lourde et au mortier ont été intenses. Un peu plus tard, c'est dans le centre-ville que des tirs d'armes lourdes et légères se sont fait entendre, tandis que des véhicules armés circulaient sans que l'on puisse dire avec certitude à quel bord ils appartenaient.

Toutefois, un temps, les soldats loyalistes ont fait une incursion au

centre de Bouaké, à bord de plusieurs véhicules blindés. Au passage, ils ont incidemment roulé sur des civils, faisant un blessé parmi eux. « Pourquoi ils ont fait ça ? On y est pour rien », accusait un jeune garçon. A proximité, un autre civil était étendu, mort, victime d'un incident sans témoin.

Jean-Pierre Tuquoi

Le leader étudiant Charles Blé Goudé a plaidé pour une « Côte d'Ivoire libre » au cours d'un meeting qui rassemblait des Ivoiriens fidèles au président Gbagbo, lundi 7 octobre à Yamoussoukro. Des « marches patriotiques » ont eu lieu dans de très nombreuses villes du sud depuis le coup de force du 19 septembre.

Une nouvelle monnaie pour l'Afghanistan

KABOUL. Les Kabouli se sont précipités, lundi 7 octobre, pour tenter d'obtenir leur nouvelle monnaie dont la distribution a commencé dans les bureaux de change. Un nouvel afghani vaut 1 000 anciens. Imprimés en Allemagne, les billets, qui représentent des monuments ou des paysages afghans à l'exclusion de toute personnalité, se déclinent par 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1 000. Le gouvernement entend mettre fin aux différents afghans qui avaient cours dans le pays et reprendre en main le contrôle de la monnaie. Selon des estimations, l'équivalent de 400 millions de dollars est en circulation et l'Etat a fait imprimer pour 600 millions de dollars. Jusqu'au 7 décembre, les Afghans pourront échanger leurs anciens billets dans 47 centres agréés dans les 32 provinces du pays. Compte tenu du manque de communications, la tâche ne sera pas facile. Les anciens billets seront perforés dans les centres d'échange avant d'être brûlés. - (Corresp.)

Les Etats-Unis dénoncent la politique anti-sectes de la France

WASHINGTON. Le rapport annuel du département d'Etat américain sur la liberté religieuse, publié lundi 7 octobre, a épinglé la France, la Belgique et l'Allemagne, en les accusant de mesures discriminatoires à l'encontre de mouvements comme l'Eglise de scientologie, les Témoins de Jéhovah et Hare Krishna : « On continue de constater en Europe occidentale une tendance à user de lois ou de politiques discriminatoires stigmatisant certaines expressions de foi en les associant à tort avec des sectes ou des cultes dangereux. »

Selon les auteurs du rapport, c'est en France que le problème se pose avec le plus d'acuité, en raison des mesures adoptées à la suite des massacres de l'Ordre du temple solaire (OTS) survenus en Suisse, au Canada et en France. Ils reprochent à la France d'avoir, avec la loi About-Picard adoptée en juin 2001, donné un tour de vis à l'égard des sectes en prévoyant leur dissolution au cas où elles seraient condamnées pour atteinte aux personnes, exercice illégal de la médecine, publicité mensongère ou fraude. « On peut craindre que certains pays, en Europe de l'Est ou en Asie, qui protègent moins les droits de l'homme, ne suivent l'exemple de la France dans leurs démêlés avec des religions minoritaires », s'inquiètent les auteurs du rapport. - (AFP.)

Des télévangélistes américains qualifient Mahomet de « terroriste »

WASHINGTON. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, des télévangélistes américains, comme Pat Robertson ou Jerry Falwell, s'en prennent aux musulmans. Jerry Falwell, l'un des leaders de la Convention baptiste du Sud, une Eglise protestante fondamentaliste qui regroupe quelque 16 millions de fidèles, a qualifié, dimanche 6 octobre sur la chaîne CBS, le prophète Mahomet de « terroriste ». Pour lui, Mahomet est une personne violente et un homme de guerre. Un de ses amis, le pasteur Jerry Vines, de la première Eglise baptiste de Jacksonville, en Floride, a estimé pour sa part que Mahomet était un « pédophile possédé du démon ». De tels dérapages sont fréquents de la part de ces milieux évangéliques qui prêchent la conversion des musulmans et des juifs et qui, sous la bannière de la « droite chrétienne », soutiennent les éléments les plus radicaux de l'administration Bush. Des protestations commencent à s'élever dans la communauté musulmane américaine et au sein des représentations des pays musulmans. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **INDE : la dernière journée du processus électoral au Cachemire sous administration indienne** a commencé comme les précédentes dans la violence. Des militants séparatistes ont lancé une grenade tôt, ce mardi 8 octobre, près d'un bureau de vote à Doda (280 km au sud-est de Srinagar), tuant un policier et faisant fuir les éventuels votants. Un des assaillants a aussi été tué. Le dépouillement des élections, rejetées par les séparatistes, devrait commencer jeudi et les résultats être connus samedi. Par ailleurs, le Pakistan a testé mardi « avec succès » un missile de moyenne portée, selon une source officielle rapportée par l'agence APP. - (Corresp, AFP.)

■ **RDC : la cour criminelle de Bangui a rendu, lundi 7 octobre, un verdict modéré** dans le procès sur la tentative de coup d'Etat du 28 mai 2001, acquittant l'ancien ministre de la défense Jean-Jacques Démafourth ainsi que 48 autres prévenus et condamnant une trentaine d'autres accusés à des peines de un à dix ans pour « crime de complot et de désertion en temps de guerre ». - (AFP.)

■ **COLOMBIE : Ingrid Betancourt serait désormais « en danger de mort »**, selon l'agence Anncol, proche des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui ont enlevé la candidate à l'élection présidentielle le 23 février. Cette annonce est intervenue, lundi 7 octobre, après les révélations de l'armée sur la mort au combat dimanche de l'un des commandants des FARC, José Arroyave, alias « Mocho César », auteur présumé de la prise en otage d'Ingrid Betancourt, près de Florencia (sud). - (AFP.)

Querelle de drapeaux, national ou régional, en Espagne

Le chef du gouvernement basque veut organiser un référendum de très large autodétermination

MADRID

de notre correspondante

Le fait n'est pas nouveau, mais la polémique récente. Depuis un an déjà, un immense drapeau de 19 tonnes et 294 m² plane sur la place Colon, au centre de Madrid, sur un mat de 50 m de haut, sans être particulièrement remarqué. Le mercredi 2 octobre, il a été hissé, en fanfare et en présence du ministre de la défense, du maire de la capitale et des principaux chefs d'état-major. Dans leurs discours, le maire et le ministre ont présenté cette manifestation, qui sera répétée le premier mercredi de chaque mois, comme une idée du président Aznar « pour honorer le drapeau de tous les Espagnols dans la capitale du royaume ».

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Le porte-parole du Parti socialiste (PSOE) au Congrès des députés, Jésus Caldera, a immédiatement déclaré que son parti avait une autre « conception du patrio-

tisme », et a rappelé que la Constitution reconnaissait « d'autres cultures et d'autres drapeaux ». Le coordinateur d'Izquierda Unida, Gaspar Llamazares, dénonçait une « irresponsabilité politique » qui n'aiderait en rien à résoudre les tensions au Pays basque.

« PATRIOTISME RANCE »

Le député du Parti national basque (PNV) affirmait que ce type de gestes faisait penser à des « symboles et des formules du passé » ; le secrétaire général du parti catalan Convergence et Union (CiU) y voyant, lui, un acte « de patriotisme rance ». Le secrétaire du PSOE andalou a émis l'idée que, la prochaine fois, le chef du gouvernement « appellerait les Espagnols à lutter contre les juifs et les francs-maçons, plaza de Oriente », là où le général Franco faisait ses discours...

L'échauffement des esprits est lié à l'actualité. Dans un discours de

44 pages, le chef du gouvernement basque, Juan José Ibarretxe (PNV), a lancé, vendredi 27 septembre, « un projet de libre association et de souveraineté partagée » entre le Pays basque et l'Etat espagnol. Un texte qui va du droit à l'autodétermination à la possibilité de signer des traités internationaux, en passant par la gestion autonome d'une politique économique propre, la pleine autonomie de l'organisation gouvernementale, de la sécurité publique, de l'administration locale, sans oublier la préservation de l'identité basque dans tout le système éducatif et, en outre, une voix propre en Europe avec un « statut de région ou de nation associée », avec une présence dans les institutions européennes. M. Ibarretxe s'est donné un an pour présenter un texte préliminaire, qui sera ensuite soumis à référendum « avec ou sans l'accord de Madrid ».

Après un début d'automne marqué par de nouvelles violences et de

nouvelles arrestations de membres de l'ETA, et surtout des menaces directes contre les sièges et les rassemblements du Parti populaire et du PSOE, cette radicalisation du PNV a déchaîné les foudres du gouvernement. Le président Aznar a accusé M. Ibarretxe de « donner raison à l'ETA et à Batasuna », de mener le Pays basque à l'abîme, de le conduire vers la « balkanisation ».

Le candidat à la présidence de la Généralité de Catalogne, Artur Mas (CiU), a, depuis, lancé une réforme du statut de la Catalogne avec trois axes : la Généralité comme administration unique, la présence internationale de la Catalogne dans des organismes comme l'Unesco et la reconnaissance des symboles et de l'identité catalane. Dimanche 9 octobre, des indépendantistes catalans ont déployé devant le monastère de Montserrat un drapeau de 750 m²...

Martine Silber

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat

MIEUX QUE DES SOLDÉS

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bourmas

MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
148, av. de Malakoff - Paris 16^{ème}
50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7 j / 7
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Paris refuse de s'engager sur la réduction de son déficit budgétaire

Tenant tête à ses partenaires, le ministre des finances, Francis Mer, s'est retrouvé isolé au sein de l'Eurogroupe. Il n'a pas voulu accepter les nouvelles règles proposées par la Commission pour parvenir à l'équilibre des budgets dès 2004

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le ministre français des finances, Francis Mer, s'est retrouvé seul contre tous à Luxembourg, lundi 7 octobre, lors de la réunion de l'Eurogroupe qui réunit les ministres des finances de la zone euro. La France est le seul pays à avoir refusé de réduire dès 2003 son déficit structurel, c'est-à-dire celui qui ne dépend pas de la conjoncture, au rythme de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) par an. Les onze autres grands argentiers de la zone euro ont accepté cette nouvelle règle, proposée par la Commission et concernant les

pays qui n'ont pas encore assaini leurs finances publiques, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal.

Paris a indiqué qu'elle attendrait 2004 pour appliquer cette règle. « Nous sommes les seuls à avoir décidé qu'en 2003, nous restions au niveau de 2002 », a confirmé M. Mer, tard dans la nuit de lundi à mardi, à l'issue du conseil.

Cette nouvelle règle, informelle, avait été mise sur la table par la commission le 24 septembre, deux jours après les élections allemandes et à la veille de la présentation du projet de budget français pour 2003. Tirant les conséquences du

ralentissement économique, Pedro Solbes, le commissaire aux affaires économiques et monétaires, avait proposé de reporter de 2004 à 2006 la date à laquelle les Etats membres doivent atteindre l'équilibre de leurs finances publiques. En contrepartie, la commission demandait aux gouvernements de réduire leur déficit structurel de 0,5 point du PIB par an, ce que la France n'a pas pris en considération. Dans ses récentes propositions budgétaires, le gouvernement Raffarin ne prévoit pas de réduire ses déficits en 2003 et il ne compte pas atteindre l'équilibre budgétaire avant 2007. La proposition de la commission

avait suscité un tollé parmi les pays qui ont fait les efforts nécessaires pour respecter l'engagement commun d'équilibrer les budgets dès 2004. L'Espagne, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche ont vivement protesté, refusant d'entériner le report. Officiellement, a reconnu à l'issue des travaux le ministre grec Nicos Christodoulakis, qui préside actuellement l'Eurogroupe, l'objectif d'avoir des finances équilibrées en 2004 reste « la base juridique », car il est contenu dans les grandes orientations de politiques économiques (GOPE) qui sont adoptées formellement par le conseil Ecofin.

« de continuer à ignorer la pression européenne », estime l'entourage de M. Solbes, qui s'est réjoui de la fermeté de l'Eurogroupe, alors que d'habitude les Etats membres faisaient front pour critiquer l'autorité bruxelloise.

Toutefois, cet arsenal juridique semble d'une faible efficacité et beaucoup mettent en doute la

nion que la France n'était pas le pays le plus mal loti. Le déficit Portugais a atteint 4,1 % du PIB en 2001 - plus que la limite de 3 % autorisée par les critères de Maastricht - et aura en 2002 et 2003 un déficit moyen équivalent à celui de la France. L'Allemagne prévoit pour cette année 2,9 % de déficit mais « a un risque significatif de

VERBATIM

« Nous avons décidé qu'il y avait d'autres priorités en France »

VOICI les principaux extraits des déclarations du ministre français de l'économie, Francis Mer, à l'issue de l'Ecofin.

« Nous ne sommes pas seuls parmi douze. Nous sommes les seuls à avoir décidé qu'en 2003, nous restions au niveau de 2002, sachant qu'en 2003, à 2,6 % [de déficit], nous ne serons pas plus mauvais que beaucoup de gens qui aujourd'hui, étant à 3,1 %, vont descendre à 2,6 % l'année prochaine. (...)

Nous avons décidé qu'il y avait d'autres priorités en France, par exemple celle qui consistait à augmenter les dépenses militaires.

D'autres pays n'ont pas pris ce même type de décision mais nous sommes encore dans une Europe où la politique budgétaire et la politique tout court d'un Etat restent sous son contrôle. (...) Je crois et nous croyons que notre Europe a besoin d'avoir une capacité de défense plus autonome et plus crédible que celle qu'elle a aujourd'hui, et si la France, et aussi l'Angleterre, ne montrent pas l'exemple, jamais notre Europe ne sera crédible sur le plan militaire. (...)

On ne fait rien péter du tout. (...)

Avant que tous nos pays trouvent la capacité de respirer quasiment en phase, il faudra encore beaucoup de temps. Nous sommes

une famille qui respire avec des grands, des petits, des gros et des maigres. On ne court pas tout à fait à la même vitesse, mais l'objectif c'est de rester en famille. (...)

Le fait majeur, c'est que nous confirmons un rythme [de réduction du déficit structurel] d'au minimum 0,5 % par an pour tous les Etats, la plupart démarrant cette année, nous-mêmes ayant décidé de ne démarrer qu'en 2004. (...)

On fera ce que l'on pourra, sachant que l'on s'est engagé et on respectera cet engagement sur un rythme de baisse. Si la situation est meilleure qu'on imagine, on essaiera d'aller plus vite dans la réduction. »

ARSENAL JURIDIQUE

M. Christodoulakis a souligné l'isolement de la France. « Les ministres et la Banque centrale européenne sont d'accord avec la Commission pour dire que les pays [qui n'ont pas encore atteint l'équilibre budgétaire] doivent poursuivre sans discontinuer des ajustements du déficit structurel d'au moins 0,5 %. Tous les ministres à l'exception d'un seul acceptent que cela commence dès 2003 », a-t-il dit.

La Commission est pour sa part satisfaite : « La décision d'utiliser les déficits structurels, qui sont indépendants de la conjoncture, est très importante, car elle va faire taire beaucoup de critiques sur le pacte. Les ministres sont maintenant encadrés : ils ont accepté en juillet une méthode de calcul des déficits structurels. Nous allons utiliser cet outil. Il ne sera pas possible pour la Fran-

La lutte contre le chômage en Allemagne

Wolfgang Clement, le ministre président social-démocrate du land de Rhénanie du Nord-Westphalie, a été nommé, lundi 7 octobre, « super-ministre » de l'économie et du travail du nouveau gouvernement allemand. A ce titre, il devra, notamment, mettre en œuvre les recommandations de la commission Hartz. Celle-ci, à la demande de Gerhard Schröder, avait élaboré, juste avant les élections, un ensemble de mesures pour combattre le chômage qui frappe plus de 4 millions d'Allemands.

L'annonce de la création du nouveau ministère, qui résulte de la fusion de deux portefeuilles, a été faite par le chancelier Schröder lui-même, au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une séance de négociations avec les Verts pour l'élaboration du futur programme gouvernemental. Le président de la fédération patronale allemande, Dieter Hundt, s'est félicité de la décision, tandis que la Fédération de l'industrie allemande multipliait les louanges à l'égard d'un homme à « haute compétence ». Les syndicats, moins enthousiastes, ont pour le moment réservé leur pronostic. - (Corresp.)

valeur des engagements pris par la France : elle profite de la monnaie unique, qui lui permet d'être à l'abri des tempêtes monétaires et d'avoir des taux d'intérêts bas, mais les Européens constatent qu'ils n'ont guère de moyens de la forcer à changer d'avis. Que se passera-t-il si l'effort structurel promis pour 2004 est repoussé à 2005 ?

M. Mer a eu pourtant beau jeu d'expliquer à la sortie de la réu-

passer au-dessus de 3 % », note le communiqué de l'Eurogroupe qui précise que « des efforts d'ajustement substantiels sont nécessaires » pour 2003. Sauf que ces pays s'efforcent, au moins dans le langage, de s'entendre avec leurs partenaires de la zone euro.

« ON NE FAIT RIEN PÉTER DU TOUT »

Francis Mer, lui, a fait voler en éclats l'illusion selon laquelle les Européens cherchaient à coordonner leurs politiques économiques. S'il n'y a pas de réduction des déficits en 2003, c'est parce que « nous avons décidé qu'il y avait d'autres priorités en France », a dit M. Mer, insistant sur l'effort de défense. « Nous sommes encore dans une Europe où la politique budgétaire et la politique tout court d'un Etat restent sous son contrôle », a-t-il ajouté, estimant qu'« avant que tous nos pays trouvent la capacité de respirer quasiment en phase, il faudra encore beaucoup de temps ».

Le ministre français a souligné qu'il ne remettait pas en cause la barre des 3 % de déficits fixée par le pacte de stabilité de la zone euro. « On ne fait rien péter du tout », a-t-il asséné, ce qui ne l'a pas empêché de réécrire en une phrase ce pacte : « Nous avons collectivement intérêt d'arriver le plus vite possible, mais sans casser la baraque, dans une situation où la dette européenne commence à baisser. C'est cela le seul objectif. »

Henri de Bresson

Arnaud Leparmentier

Les ambitions européennes de Jacques Chirac suscitent des interrogations croissantes

LE CAVALIER SEUL de la France sur les règles budgétaires qui doivent prévaloir dans la zone euro, la rudesse de ton de Francis Mer, le ministre des finances, pour justifier sa position, lundi soir 7 octobre à Luxembourg, accroissent la confusion que suscite à Bruxelles la politique de Paris. Le président Jacques Chirac n'a cessé, depuis sa réélection, d'affirmer son engagement européen et la nécessité de travailler de concert avec l'Allemagne pour accompagner les deux grandes échéances qui attendent les Quinze : l'élargissement et la refonte des institutions européennes. Mais cette affirmation constante est allée de pair avec un raidissement du gouvernement sur la plupart des dossiers en cours de discussion.

Le refus de la France d'accepter, au moins dans le principe, une règle commune - comme l'ont fait l'Allemagne, l'Italie ou le Portugal - s'ajoute à une longue série de conflits qui sont ouverts depuis la mise en place du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Ce dernier, qui passe plutôt pour un partisan de la construction européenne, semble être en permanence sur la défensive pour défendre des

positions françaises dont tout le monde sait qu'elles sont largement inspirées par Jacques Chirac. C'est le cas notamment de la politique agricole commune, qui continue de nourrir une guérilla incessante entre la France, la Commission et ses deux plus grands partenaires, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Le refus de Paris d'accepter à ce stade tout aménagement de la PAC est allé de pair avec d'autres demandes qui ont agacé les partenaires, notamment celles de revoir les règles d'assujettissement à la TVA dans les secteurs à fort taux de main d'œuvre. Parallèlement, la nouvelle majorité, malgré les intentions qu'elle avait manifestées, paraît tout autant bloquée que le gouvernement socialiste précédent sur la libéralisation du secteur de l'énergie, réclamée avec vigueur par Bruxelles. On comprend bien, dans les autres capitales, que le gouvernement Raffarin ne tient pas à rééditer l'expérience amère d'Alain Juppé lors des grandes grèves du secteur public en 1995, mais Nicole Fontaine, la ministre de l'Industrie, pourtant jusqu'en janvier présidente du parlement européen, n'a pas trouvé les mots

la semaine dernière au conseil des ministres pour expliquer cette temporisation.

Ces bravades, ces hésitations relancent les interrogations sur les véritables ambitions européennes du président Chirac, qui n'a jamais jusque-là révélé vraiment jusqu'où il entendait aller. Sa décision de d'augmenter les dépenses de la France en matière de défense, au nom de la défense européenne, laisse sceptique plus d'un. D'aucun y voit d'avantage un souci de la France de reprendre une influence politique que Berlin et Londres lui ont ces dernières années disputé.

MANQUE D'ENGAGEMENT

Les critiques montent, du coup, sur le manque d'engagement de Paris dans les négociations sur l'élargissement et la refonte du projet européen. La proposition de Jacques Chirac de faire élire par le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement un président de l'Europe a laissé de marbre. Beaucoup y voient un réflexe pour se défendre contre d'autres propositions plus fédéralistes qu'il récuserait, même venant de sa propre majori-

té. L'idée de Pierre Lequillier, président UMP de la délégation pour l'Union européenne, de faire élire ce président de l'Europe par un Congrès des députés nationaux et européens, suscite à l'Élysée beaucoup de méfiance, même si elle peut apparaître comme une possibilité de compromis avec les Allemands. De même, le gouvernement s'est vu reprocher vigoureusement par le commissaire Günter Verheugen, de ne pas faire assez d'efforts pour convaincre les Français du bien-fondé de l'élargissement.

Ces inquiétudes ont été relayées récemment par le commissaire Michel Barnier, un proche de Jean-Pierre Raffarin, devant les députés membres de la délégation pour l'UE : « Je suis inquiet, angoissé, de cette distance entre le projet européen et les citoyens. A un moment extrêmement grave pour l'Europe, avec l'élargissement en perspective, je trouve cette distance insupportable. Il faut que les hommes politiques français assument mieux les choix européens. »

www.skyteam.com

SkyTeam.

L'alliance de 6 compagnies aériennes pour rendre vos voyages plus simples et rapides.

AEROMEXICO

AIR FRANCE

Alitalia

CSA CZECH AIRLINES

Delta

KOREAN AIR



Caring more about you®

FRANCE

AFFAIRES

L'Élysée s'**INQUIÈTE**, depuis plusieurs semaines, des développements d'une enquête judiciaire portant sur les effectifs du cabinet de M. Chirac lorsqu'il était maire de Paris. De 1983 à 1995, les policiers estiment que

43 « chargés de mission » pourraient avoir bénéficié de **SALAIRES INDUS**, certains affectés auprès d'élus du RPR et d'autres n'ayant jamais travaillé. Quatre anciens responsables du cabinet de M. Chirac à l'Hô-

tel de Ville – Michel Roussin, Rémy Chardon, Daniel Naftalski et Anne Cuillé – ont été placés en **GARDE À VUE** au cours du mois de septembre, ainsi que l'ancien directeur du cabinet de M. Tiberi, Bernard Bled.

Depuis le début de l'année, de nombreux collaborateurs directs du chef de l'Etat ont été interrogés, dont – la semaine dernière – la chef de son cabinet à l'Élysée, **ANNIE LHÉRITIER**, questionnée par la juge.

M. Chirac à nouveau menacé par une enquête sur la Ville de Paris

Protégé par son immunité, le chef de l'Etat apparaît au centre des investigations sur les « chargés de mission » de son cabinet, de 1983 à 1995, dont certains semblent avoir perçu des salaires sans contrepartie. Plusieurs de ses anciens collaborateurs ont été récemment placés en garde à vue

LES ENTREVUES ont été furtives, leur teneur reste confidentielle. Au cours du mois de septembre, Laurent Le Mesle, conseiller technique du chef de l'Etat pour les questions de justice, a successivement reçu, à l'Élysée, trois anciens collaborateurs de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, quelques jours avant qu'ils répondent à leur convocation par la police judiciaire. Respectivement anciens directeurs adjoints et ancien directeur du cabinet de M. Chirac, Daniel Naftalski, Anne Cuillé et Rémy Chardon ont, de fait, été placés en garde à vue, ces dernières semaines, dans le cadre de l'enquête sur les « chargés de mission » de la capitale, entre 1983 et 1998.

Aucun d'entre eux – pas plus que M. Le Mesle – n'a souhaité répondre aux questions du *Monde* sur le contenu de ces entretiens. Tout au plus M^{me} Cuillé a-t-elle assuré, lundi 7 octobre, que sa visite à l'Élysée n'avait « pas de rapport » avec le rendez-vous policier qui s'annonçait – et qui en suivait bien d'autres : depuis le début de l'année, nombre de proches conseillers du président de la République ont discrètement défilé à Nanterre (Hauts-de-Seine), au siège de la division nationale des investigations financières (DNIF). Le 25 septembre, la série s'est prolongée avec la garde à vue de l'ancien ministre (RPR) Michel Roussin, une nouvelle fois interrogé au titre



Jacques Chirac, maire de Paris, et Michel Roussin, ministre de la coopération, en avril 1994. M. Roussin, qui a dirigé le cabinet de M. Chirac à l'Hôtel de Ville de 1989 à 1993, a été mis en garde à vue le 25 septembre et interrogé par les policiers de la division nationale des investigations financières (DNIF).

de ses anciennes fonctions auprès de M. Chirac, dont il dirigea le cabinet à l'Hôtel de Ville de Paris de 1989 à 1993.

Actuelle chef du cabinet présidentiel, Annie Lhéritier, chargée de longue date d'entretenir les réseaux de M. Chirac en Corrèze, a elle aussi été questionnée, la semaine dernière, par la juge chargée de cette enquête, Colette Bismuth-Sauron. Au mois de janvier, M^{me} Lhéritier avait refusé de déférer à une convocation de la police, réclamant, dans

une lettre adressée à la magistrature, le report de son audition après l'élection présidentielle (*Le Monde* du 10 avril).

Ainsi, derrière les silences et démentis convenus, l'inquiétude de l'Élysée face au retour des « affaires » et la vigilance qu'elle suscite apparaissent dans leur netteté. Cinq mois après la réélection de M. Chirac, un an après l'arrêt de la Cour de cassation affirmant l'immunité du chef de l'Etat tant qu'il exerce ses fonctions, l'entourage du président

redoute désormais sa mise en cause directe dans une nouvelle enquête, après celles portant sur le financement du RPR, les HLM de Paris et les voyages payés en argent liquide. En vertu de la jurisprudence établie par la Cour de cassation, M. Chirac, ne peut, certes, être questionné ni a fortiori poursuivi sur des faits qui lui seraient reprochés – ce qui a conduit les magistrats chargés des enquêtes précédentes à se déclarer « incompétents » sur son cas. Mais tant que cette limite n'est pas atteinte,

rien n'interdit à un juge de mener ses investigations jusqu'au plus près du chef de l'Etat.

Or le dossier des « chargés de mission » de la Mairie de Paris, ouvert en décembre 1998 pour « faux en écritures publiques et détournement de fonds publics », ouvre plusieurs pistes qui mènent droit à l'ancien maire. Outre le fait que les titulaires des contrats litigieux – dont il est établi que certains n'ont jamais travaillé pour la Ville de Paris alors qu'ils en percevaient des salaires – lui étaient administrativement attachés, les recherches policières ont mis en évidence que ces « détachements » informels de personnels ont profité à des élus du RPR, à des associations à dominante gaulliste – ainsi notamment qu'au Centre national des indépendants (CNI), petit parti de droite qui s'alliait successivement avec le Front national et le RPR.

UN ENTOURAGE INQUIET

S'il ne semble avoir signé lui-même qu'un seul des contrats contestés, M. Chirac a par ailleurs été désigné par plusieurs des « chargés de mission » interrogés comme ayant été à l'origine de leur recrutement. Après la découverte du paiement par la Ville de Paris de son garde du corps, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Marc Blondel, a indiqué aux policiers, le 6 février 2002, que celui-ci avait été pris en charge sur les fonds municipaux « à la suite d'un entretien qu'[il] avait eu avec le maire de Paris ». Une semaine plus tôt, alors que M. Chirac préparait sa candidature présidentielle, l'inquiétude avait saisi son entourage, lorsque le principal collaborateur de Bernadette Chirac, Bernard Niquet, avait été convoqué par la police. Son interrogatoire, consacré à la mise à disposition d'un « chargé de mission » auprès d'une association paramunicipale, s'est tenu le 29 janvier, sans que l'épouse du président ait été citée. Au mois de mars, Raymond-Max Aubert, ancien directeur adjoint du cabinet de M. Chirac à la Mairie de Paris, et Jean-Eudes Rabut, son ancien chef de cabinet, ont à leur tour été questionnés. Après la réélection, le 10 juin, les policiers ont interrogé Jean-Pierre Denis, autre ancien directeur adjoint du cabinet de M. Chirac, qui fut aussi secrétaire général adjoint de l'Élysée. Les questions portaient, cette fois, sur l'affectation de plusieurs « chargés de mission » dans

des locaux situés au 174, boulevard Saint-Germain à Paris, qui semblent avoir abrité, à partir de 1993, un embryon de QG de campagne du futur candidat Chirac à l'élection de 1995.

Les gardes à vue du mois de septembre constituaient, de toute évidence, la fin de ce programme d'auditions : outre MM. Roussin, Chardon, Naftalski et M^{me} Cuillé, les policiers ont interrogé l'ancien directeur du cabinet de Jean Tiberi à l'Hôtel de Ville (1995-1998), Bernard Bled. Tous ont signé les contrats de certains des « chargés de mission » suspectés. Figurent aussi sur la liste

Statut pénal : les « sages » au travail

Formée par Jacques Chirac le 5 juillet – conformément à l'un de ses engagements électoraux –, la commission de juristes et d'experts chargée d'une mission de réflexion sur le statut pénal du président de la République (*Le Monde* daté 7-8 juillet) a commencé ses travaux au début du mois de septembre. Après une séance préparatoire tenue à la fin du mois de juillet, les douze « sages », présidés par le constitutionnaliste Pierre Avril, ont prévu de se réunir à douze ou treize reprises jusqu'au début du mois de décembre, dans des locaux mis à leur disposition par le ministère de la justice. Chargé par M. Chirac d'« examiner » la question de l'immunité présidentielle face aux juges et de « faire, le cas échéant, des propositions de modification », ils devraient lui rendre leur rapport avant les fêtes de fin d'année – deux séances supplémentaires pouvant être convoquées en cas de désaccords sur la rédaction. La commission a d'ores et déjà recueilli les éclairages d'une universitaire américaine et d'un spécialiste français de l'Américaine latine.

des signataires, sans avoir été questionnés à ce jour, le député (UMP) Robert Pandraud, ex-directeur du cabinet de M. Chirac, préservé d'une garde à vue par son immunité parlementaire, mais qui devrait être convoqué prochainement par la juge, et le président de la République.

Hervé Gattegno et Fabrice Lhomme

En janvier 1990, un contrat signé de la main de l'ancien maire de la capitale

LA SIGNATURE de Jacques Chirac figure au bas du contrat. Etabli le 10 janvier 1990 au profit d'un chauffeur, recruté en qualité de « chargé de mission » au cabinet du maire de la capitale, le document constitue, de ce fait, l'une des pièces les plus sulfureuses du dossier d'instruction de la juge Colette Bismuth-Sauron. Car l'enquête policière, si elle n'a pas décelé les raisons pour lesquelles le futur président de la République prêta directement la main à cette embauche, a nettement établi que le titulaire du contrat – dont l'original a été placé sous scellés – n'a jamais travaillé pour la Ville de Paris.

Interrogé par les enquêteurs le 9 janvier 2001, le chauffeur, Alain Costecalde, avait expliqué avoir été recruté pour être mis à la disposition de Lucien Lanier, alors sénateur (RPR) du Val-de-Marne. M. Costecalde avait, en outre, précisé aux policiers qu'avant d'obtenir ce contrat, il était déjà le chauffeur de M. Lanier, lorsque ce dernier présidait la Fédération des grands magasins. Désireux d'intégrer la municipalité parisienne, il expliquait

avoir alors « demandé à M. Lanier d'appuyer cette candidature puisqu'il était devenu sénateur RPR du Val-de-Marne ». Son vœu fut exaucé, comme l'atteste une note du 18 décembre 1989 retrouvée par les enquêteurs et sur laquelle figure la mention « confidentiel ». Signée par Michel Roussin, alors directeur du cabinet de M. Chirac à la mairie, elle est adressée au préfet Bernard Monginet, directeur de l'administration générale de la Ville de Paris de 1988 à 1993, et indique : « L'intéressé sera affecté à la direction du cabinet pour exercer ses fonctions auprès de M. Lanier. »

LE REFUS DU SUBSTITUT

« En dehors de ses fonctions d'élus du Val-de-Marne, et pendant la période où vous avez été son chauffeur, M. Lanier exerçait-il une fonction ou un mandat lié à la Mairie de Paris ? », ont demandé les policiers. « Pas à ma connaissance », a répondu M. Costecalde. « Votre contrat étant signé par le maire de Paris de l'époque, l'avez-vous signé en sa présence ? », ont osé les enquêteurs. « Je ne peux vous expli-

quer pourquoi, c'est le maire en personne qui a signé mon contrat », a assuré le chauffeur, ajoutant ce détail : « Je n'ai jamais rencontré M. Chirac en particulier. »

Chargé de mission de janvier à juillet 1990, M. Costecalde fut par la suite nommé chauffeur stagiaire, puis chauffeur titulaire de la Ville de Paris, mais tout en demeurant au service de M. Lanier jusqu'à la fin de l'année 1996. La découverte de ce changement de statut a incité, durant l'été, M^{me} Bismuth-Sauron à demander au parquet de Paris l'extension de sa saisine, afin de sortir du cadre des seuls « chargés de mission ». Sollicité le 29 juillet par la juge, un substitut du procureur de Paris répondit, le jour même, par la négative, en rédigeant à la main, sur l'ordonnance qui lui était adressée, cette phrase lapidaire : « Vu au parquet et dit n'y avoir lieu à extension de la saisine du juge d'instruction, l'information étant relative aux chargés de mission contractuels au cabinet du maire. »

H. G. et F. Lh.

Les policiers évaluent à 43 le nombre de contrats de chargés de mission suspects

Les enquêteurs tentent de faire le tri entre les emplois purement fictifs et les prises en charge par la Ville de permanents politiques

LORSQU'ILS ont été saisis, au début de 1999, d'une première commission rogatoire destinée à établir l'existence d'emplois de complaisance à la mairie de Paris dans les années 1980 et 1990, les policiers de la division nationale des investigations financières (DNIF) ont d'abord procédé par élimination. Sur les 481 contrats de « chargés de mission » auprès du maire de la capitale attribués durant cette période, ils en ont écarté 239 (contractuels décédés, introuvables ou, pour la plus grande part, dont l'emploi était incontestable) pour en retenir 242 – qui ont tous été interrogés depuis. Au terme de cette longue série d'auditions, les enquêteurs considèrent que 43 contrats restent suspects, ainsi que le relève un rapport de synthèse établi le 17 janvier par la DNIF, évoquant la nécessité, pour ces cas, de « vérifications approfondies ».

Selon les policiers, « soit [ces contractuels] avaient une affectation dans une structure extérieure à la Ville, soit le contenu de leur mission présentait des imprécisions ». Dans un rapport partiel remis en juin à la juge d'instruction Colette Bismuth-Sauron, la DNIF a tenté d'évaluer le préjudice financier subi par la collectivité. L'addition des situations de 33 des « chargés

de mission » suspectés avoisine la somme de 4,5 millions d'euros (environ 30 millions de francs). Encore ces contrats recouvrent-ils des situations fort dissemblables : certains apparaissent nettement comme des emplois fictifs, d'autres témoignent de la prise en charge, sur fonds publics, de permanents politiques ou syndicaux.

« FINANCEMENT OCCULTE DU CNI »

Parmi les 43 cas retenus figurent ainsi plusieurs mises à disposition au profit du Centre national des indépendants (CNI) : Jean-Michel Beaudoin, Michel Ginhalac, Patricia Lefeuve et Yves Guillot. A propos de ce dernier, les policiers pré-

cisent qu'il avait été, entre 1984 et 1998, « mis à la disposition du CNI du lundi au jeudi et [qu'] il tenait du vendredi au dimanche la permanence de Philippe Malaud [ministre de l'information puis de la fonction publique entre 1973 et 1974] à Mâcon ». Dans un rapport du 1^{er} octobre 2001, la DNIF concluait : « Les fonds publics détournés, pour un montant total minimum estimé, pour les quatre chargés de mission, à 3 millions de francs [457 000 euros], grâce à de faux contrats de chargés de mission, ont donc servi au financement occulte du CNI par la prise en compte de la rémunération de certains de ses permanents au niveau natio-

Sénat et Assemblée refusent d'aider la police

Ayant découvert que plusieurs anciens « chargés de mission » du maire de Paris étaient en réalité les collaborateurs de députés ou de sénateurs gaullistes, les enquêteurs de la division nationale des investigations financières (DNIF) ont demandé aux deux Assemblées une liste des attachés parlementaires en fonctions entre 1983 et 1998. Les trois questeurs du Sénat, Michel Charasse (PS), Jean Faure (UC) et Serge Mathieu (RI), ont rejeté cette demande, invoquant, dans une lettre datée du 11 avril, le « libre exercice du mandat parlementaire », la « séparation des pouvoirs » et l'« autonomie administrative et financière des Assemblées » pour affirmer que « ces sujets ne peuvent faire l'objet d'aucune investigation judiciaire » et s'opposer à une audition de la secrétaire générale de la questure. Par lettre du 17 avril, les questeurs de l'Assemblée nationale (en fonctions avant les élections du mois de juin), Henri Cuq (RPR), Serge Janquin (PS) et Daniel Paul (PCF), ont indiqué qu'une telle liste n'existait pas et que, en toute hypothèse, l'« immunité parlementaire » n'aurait permis que la transmission d'informations relatives aux anciens députés.

nal, et cela sur une période allant, au moins, de 1984 à 1996 » (*Le Monde* du 14 février).

L'enquête a aussi mis en lumière l'existence d'une « filière corrézienne » de recrutement. Ainsi, Bernard Combasteil, chargé de mission entre juillet 1988 et février 1992, tenait en réalité la permanence corrézienne du conseiller général de Tulle, Raymond-Max Aubert – par ailleurs directeur de cabinet adjoint de M. Chirac à la mairie de Paris en 1988 et 1989. Jean-Marie Roche, contractuel de septembre 1990 à mai 1995, était, lui, « affecté à la permanence du député Jacques Chirac à Ussel ». Annie Demichel, au cabinet du maire de Paris à partir de 1993, travaillait en fait, selon les policiers, « à son domicile parisien, chez une amie ou chez ses parents en Corrèze ».

Autre cas de figure, celui des chargés de mission mis à la disposition de ministres ou de parlementaires. Ainsi Delphine Grèze, employée au cabinet du maire de Paris en 1990 et 1991, travaillait « à son domicile ou dans le bureau de Jean de Gaulle à l'Assemblée nationale ». Cécile Lastennet, attachée de presse du ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré de 1995 à 1997, était pourtant prise en charge par la Ville de Paris, tandis

que Gisèle Godest (chargée de mission de 1982 à 1988) avait été détachée auprès de ce même ministère, entre 1986 et 1988. Véronique Guilloton, quant à elle, travaillait pour le conseil régional d'Ile-de-France, quoique sous contrat avec la Ville de Paris entre 1991 et 1994.

INCOHÉRENCES

Des « cas particuliers » sont apparus, tel celui de Marie-Thérèse Poujade, épouse de l'ancien maire (RPR) de Dijon, Robert Poujade, qui aurait travaillé « depuis son domicile » de 1981 à 1993. Le coût estimé de ce seul emploi pour la collectivité – en salaires et en charges – totaliserait 2,9 millions de francs. Stéphane Muri-gueux, lui, était rémunéré par le cabinet du maire de Paris alors qu'il réalisait « un travail de communication » pour l'association de l'alpiniste Christine Janin, A Chacun son Everest, tandis que Christine Zhou travaillait, elle, pour la fondation Claude-Pompidou.

Frère du président (UMP) de l'Assemblée nationale, François Debré a lui aussi été salarié, de 1993 à 1999. Il a concédé aux policiers que son contrat « était un peu flou », évoquant la rédaction « de rapports sur divers sujets », et affirmé qu'il travaillait « seul et

chez [lui] », sans savoir « de quelle hiérarchie [il] relevait ». En comparant les salaires versés par la Ville de Paris aux « chargés de mission » à leurs déclarations de revenus, les policiers ont, en outre, mis en évidence certaines incohérences. Dans un procès-verbal de synthèse daté du 6 juin, ils notent que « les bulletins de recouvrement transmis par les services fiscaux ont mis en évidence que certains chargés [de mission] bénéficiaient de revenus émanant d'autres structures que celles de la Ville de Paris ».

Ils évoquent le cas d'un avocat martiniquais qui, chargé d'une mission à l'Hôtel de Ville, continuait de percevoir des honoraires et dont « la clientèle se situait essentiellement dans les DOM-TOM ». Ils signalent aussi celui de Michèle de Charette, épouse du député et ancien ministre (UDF-UMP) Hervé de Charette, précisant qu'elle fut salariée de la municipalité parisienne de 1984 à 1990 et qu'elle « a bénéficié, parallèlement à son contrat à la mairie de Paris, d'un autre contrat d'agent de bureau vacataire du département de Paris, du 1^{er} novembre 1984 au 31 décembre 1985 ». Lors de son audition, M^{me} de Charette avait assuré : « Je ne me rappelle rien. »

H. G. et F. Lh.

A ses derniers fidèles, Bruno Mégret affirme que le MNR ne doit plus être un parti d'extrême droite

Il souhaite, à terme, récupérer les « déçus » de l'UMP. Sa stratégie a entraîné le départ de nombreux cadres. Après ses échecs électoraux, le mouvement est financièrement exsangue

ET MAINTENANT ? Après la déconvenue de Vitrolles, qui s'ajoute à celles des élections présidentielle et législatives, le Mouvement national républicain ressemble à une coquille vide. Privé de son bastion provençal, à la tête d'un parti vidé de l'essentiel de ses forces vives et exsangue financièrement, Bruno Mégret se retrouve face à un défi vertigineux. Pour sortir de l'impasse, il lui faut désormais convaincre ses derniers fidèles de la pertinence de sa nouvelle stratégie, esquissée au cours de l'université d'été du MNR, le 31 août, à Saint-Laurent-sur-Manoire (Dordogne). L'ancien délégué général du Front national avait exhorté les militants à « expliciter et rendre évidente la rupture que nous avons réalisée avec tout ce que l'on peut qualifier d'extrême droite ». Il confirme aujourd'hui

que son parti ne doit comporter « aucune zone d'ombre » et se tenir à l'écart de toute action ou propos de nature « raciste ou antisémite ».

Si M. Mégret ne regrette pas la tonalité très sécuritaire de ses clips diffusés lors de la campagne officielle du premier tour de l'élection présidentielle, il « reconsidérerait aujourd'hui très sérieusement » son appel à voter en faveur de Jean-Marie Le Pen, qui suscita l'incompréhension et la déception parmi ses proches. Le conseil national du MNR, le 17 novembre, sera l'occasion, pour M. Mégret, d'officialiser son virage et de procéder à un renouvellement de la direction rendue nécessaire par le départ du secrétaire général Frank Timmermans et la décision du délégué général, Jean-Yves Le Gallou, de ne pas solliciter le renouvellement de ses fonctions. Tous deux mar-

quent ainsi leur distance avec le « tournant politique » annoncé par M. Mégret.

Cet aggiornamento suffira-t-il à sortir le MNR de son isolement ? « Pour l'heure, notre espace politique est en quelque sorte virtuel, reconnaît M. Mégret. Nous sommes coincés entre le Front national et l'UMP, mais ces deux partis portent en eux-mêmes les germes de leur déclin. Le FN a montré ses limites au second tour de la présidentielle. Il a été incapable de rassurer, de rassembler et de démontrer sa crédibilité. Le FN n'existe qu'à travers son président. Quand M. Le Pen ne sera plus là, le FN périçlera avant de se marginaliser. Concernant, l'UMP, il s'agit d'un conglomérat centriste. De nombreux militants du RPR n'y trouveront pas leur compte, d'autant plus qu'Alain Juppé n'incarnera rien politiquement. Le moment

venu, s'ouvrira une perspective pour un parti de droite autoritaire et sans complexe. Je vais continuer le combat. Il en va de mon honneur, et un jour les Français me remercieront. »

NOUVEAU POSITIONNEMENT

Pour espérer tirer un éventuel profit « de ce double déclin programmé », M. Mégret n'ignore pas qu'il lui faut d'abord surmonter deux épreuves que ses détracteurs au sein du MNR jugent quasi insurmontables. A commencer par l'endettement du parti, évalué à 4,5 millions d'euros. « Nous avons des capacités importantes d'étalement des échéances », affirme M. Mégret, qui met en parallèle les 3,8 millions d'euros que le MNR escompte réunir en cinq ans en additionnant la part touchée du financement de l'Etat et les économies qui seront réalisées dans le train de vie du mouvement. Le nombre probablement réduit de conseillers régionaux élus ou réélus au scrutin de 2004 ne fera pourtant qu'aggraver encore un peu la situation financière, dans la mesure où certains d'entre eux reversent une partie de leurs indemnités au parti.

Tout aussi aléatoire apparaît le nouveau positionnement de M. Mégret, qui « propose des accords » avec l'UMP tout en étant « très critique » à son égard. « Mégret veut positionner son parti sur le thème créneau que le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, ce qui est suicidaire », estime un secrétaire départemental démissionnaire. « Dès la scission avec le FN en 1999, j'ai voulu couper avec les outrances de l'extrême droite, réplique M. Mégret. Les circonstances ne l'ont pas permis. J'ai dû avancer à petits pas. Avec le départ des membres les plus radicaux du MNR, je vais pouvoir opérer enfin une clarification. » Un ultime virage « voué à un nouvel échec », pronostique un ancien proche de M. Mégret

E. B.

Elie Barth

Le Front national refuse de réintégrer les « félons »

À L'HEURE où de nombreux cadres du Mouvement national républicain (MNR) s'interrogent sur leur avenir politique, un retour dans le giron du Front national ne concernera que quelques cas exceptionnels. « Il est hors de question de réintégrer les élus du MNR qui ont parrainé la candidature de Bruno Mégret à l'élection présidentielle », précise Carl Lang, secrétaire général du FN. « C'est une question de justice et de morale », ajoute le délégué général, Bruno Gollnisch.

Pour ceux qui ont apporté leur parrainage à Jean-Marie Le Pen, la porte est entrouverte, mais le flux s'annonce très limité. Pierre Vial, chef de file du courant païen Terre et Peuple, se présentera aux élections cantonales de Villeurbanne-Sud, les 13 et 20 octobre, avec le soutien du FN. Exclu par le MNR, à l'automne 2001, il souhaite « recoller les morceaux cassés de la famille nationale ». M. Vial avait participé au défilé des frontistes, le

1^{er} mai, à Paris. Il n'envisage pas, pour autant, de revenir au FN. « Je ne veux pas apparaître comme quelqu'un qui frappe à la porte [du FN] pour obtenir une investiture aux élections régionales de 2004 », a-t-il déjà prévenu. Dans le courant du mois de novembre, il devrait participer à la création d'un mouvement régionaliste en Rhône-Alpes.

En Alsace, Robert Spieler, ancien député frontiste de 1986 à 1988 et fondateur du Mouvement régionaliste d'Alsace (MRA), avait bénéficié du soutien du FN aux législatives de juin pour avoir accordé sa signature à M. Le Pen. Mais tout comme M. Vial il entend pour l'heure s'investir localement. Avec les conseillers régionaux MNR, M. Spieler a relancé, le 29 septembre, Alsace d'abord, une étiquette dont s'étaient déjà prévalus les candidats MNR et MRA aux législatives. En Haute-Normandie, le groupe MNR du conseil régional va « prendre ses distances avec le parti » pour se

regrouper sous l'étiquette l'Entente nationale et identitaire. Les conseillers régionaux MNR du Languedoc-Roussillon se rassembleront désormais sous la bannière de Midi-identité et libertés.

Au conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Yves Gallou préside désormais un groupe MNR et apparentés, ce qui n'a pas empêché trois conseillers de siéger depuis peu parmi les non-inscrits. L'un d'eux, Christian Le Scornec, exclut « de revenir au FN, qui nous a traités de "félons" et de "vendus" au moment de la scission ».

M. Gollnisch a, pour sa part, réintégré deux anciens conseillers régionaux MNR, Jean-Paul Henry et Georges Theil, au sein de son groupe du conseil régional Rhône-Alpes. Le FN sera moins sélectif avec les militants et les secrétaires départementaux du parti de M. Mégret, invités à un retour au bercail après un acte de contrition.

E. B.

Elie Barth

Francis Mer enterre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

APRÈS cinq mois à Bercy, Francis Mer a appris à être prudent. A l'occasion du comité technique paritaire mixte, qui s'est tenu lundi 7 octobre, le ministre de l'économie ne s'est pas lancé dans de grandes déclarations sur la réforme de Bercy. Pour autant, les projets qu'il a présentés aux syndicats pour « mettre en mouvement » le ministère sont loin d'être anodins. M. Mer a certes commencé par enterrer une réforme à laquelle Jacques Chirac s'était pourtant dit favorable durant sa campagne : la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu n'est « pas à l'ordre du jour ». Elle est techniquement trop compliquée, explique-t-on dans son entourage. M. Mer a donc opté pour la mise en place, en 2004, de la déclaration fiscale préremplie avec un identifiant fiscal « sécurisé ». Les contribuables seront incités financièrement à choisir la mensualisation ou le prélèvement à échéance de leur impôt sur le revenu. « A terme, ce sont 1 000 emplois qui seront ainsi économisés, autant que si on avait mis en place la retenue à la source », affirme-t-on à Bercy.

De manière générale, le ministre n'a pas abordé la question de l'emploi dans les années à

venir, alors que les syndicats s'inquiètent des 1 350 suppressions de postes prévues en 2003 sur un total de 180 000 agents. M. Mer a annoncé une réforme de la gestion des ressources humaines de Bercy inspirée des pratiques des entreprises, avec notamment l'introduction du « mérite individuel » dans la rémunération des agents des finances.

Il a également égrainé un ensemble de mesures qui auront des effets sur les effectifs. Ainsi, M. Mer a annoncé des fermetures de sites. La moitié des 55 recettes de finances d'arrondissement seront supprimées, ce qui concernera 200 postes. Il s'agit d'établissements qui ne sont pas au contact du public, mais qui ont un rôle centralisateur au niveau local. Les syndicats auront donc du mal à invoquer le recul du service public. M. Mer a aussi prévu le regroupement, dans plusieurs villes, de centres des impôts et de centres des impôts fonciers, ce à quoi les élus locaux, très attentifs au sujet, ne devraient pas s'opposer. Des agences locales chargées de la concurrence (DGCCRF) seront également fermées. Une informatisation croissante du cadastre est aussi en chantier. Elle devrait permettre

une délivrance automatique, en 2004 des extraits cadastraux.

Les grandes directions du ministère sont, pour leur part, invitées à « éliminer les doublons ». L'économie internationale, par exemple, est suivie aujourd'hui par trois directions (la Prévision, le Trésor et la DREE), alors qu'une seule suffirait. Par ailleurs, le ministre a décidé que tout ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires sera traité, dès 2004, par les seules direction générale des impôts et direction des grandes entreprises. Cette dernière s'occupera des 35 000 plus grandes entreprises françaises. Cette réforme est à l'étude à Bercy depuis des années. Le premier rapport sur le sujet date de 1974, mais les syndicats – notamment FO, qui est majoritaire à la direction de la comptabilité publique et veut défendre son pré carré – s'y sont toujours opposés. Les syndicats réfléchissent actuellement à la suite qu'ils entendent donner aux projets de M. Mer. FO, qui est le plus touché par ces mesures, devrait se faire entendre dans les jours à venir.

Virginie Malingre

La loi sanctionnera les conducteurs sous l'emprise de la drogue

Les députés devaient voter, mardi, un texte prévoyant deux ans de prison et 4 500 euros d'amende

CONSOMMER des drogues est d'ores et déjà un délit. En faire usage puis prendre le volant devrait prochainement en constituer un nouveau. C'est le sens de la proposition de loi qui a été soumise aux députés, mardi 8 octobre. Rédigée par Richard Dell'Agnola (UMP, Val-de-Marne), qui avait vu sa première tentative sur le sujet avorter en 1997 avec la dissolution de l'Assemblée nationale, elle vise à sanctionner de deux ans de prison et d'une amende de 4 500 euros « toute personne qui conduit un véhicule ou accompagne un élève conducteur, alors qu'elle se trouve sous l'influence de plantes ou substances classées comme stupéfiants ». Un barème identique à celui qui prévaut pour la répression de l'usage d'alcool au volant.

Ce texte, dont l'examen intervient alors que l'amélioration de la

sécurité routière a été décrétée priorité nationale par le président de la République, systématisera parallèlement la mise en place de tests de dépistage dès lors qu'il y a un accident de la circulation, mortel ou non. Il autorise les forces de l'ordre à procéder à des contrôles aléatoires, comme cela est déjà le cas avec les éthylotests.

« CERTAIN ESPRIT DE REVANCHE »

Derrière cette nouvelle législation, qui devait être adoptée compte tenu du poids des députés UMP dans l'hémicycle, c'est essentiellement l'usage du cannabis qui est visé. Selon une étude épidémiologique lancée en octobre 2001 et mise en avant par l'auteur de la proposition, 12 % à 17 % des conducteurs, tous âges confondus, impliqués dans des accidents – un peu plus de 2 000 cas ont été analysés – auraient

fait usage de cette substance, la proportion montant à 20 % pour les conducteurs de moins de 27 ans.

Le texte a suscité de fortes réserves. Stigmatisant « un certain esprit de revanche » de la majorité actuelle, en faisant référence à la première tentative pour voter ce texte en 1997, le PS, qui devait voter contre, a reproché, par la voix de René Dosière (Aisne), un « affichage antidrogue » qui aurait « peu à voir avec la sécurité routière ». Bernard Roman (PS, Nord) a jugé que « le monde politique se décrédibilise » dans la mesure où il existe déjà une « loi qui punit d'un an de prison l'usage de cannabis ».

Les élus de l'opposition ont également fait valoir qu'il aurait mieux valu attendre de disposer de résultats plus complets issus de l'enquête épidémiologique lancée en octobre 2001. Cette dernière

visé, entre autres, à établir le lien entre consommation de cannabis et niveau de responsabilité dans un accident, et plus particulièrement à cerner une dose seuil. « Elle a pris beaucoup de retard », a rétorqué M. Dell'Agnola, il était nécessaire de légiférer sans attendre. »

Les interrogations portent par ailleurs sur la disponibilité des équipements de test, leur fiabilité et leur coût. Seule une analyse sanguine est aujourd'hui considérée comme fiable. Mais elle suppose un passage en milieu médical. S'il a reconnu qu'il serait nécessaire de mobiliser des moyens importants, M. Dell'Agnola a estimé que de nouveaux tests « fiables, pratiques d'utilisation et peu onéreux » seraient « sans doute » disponibles prochainement.

Philippe Le Cœur

La droite enlève un canton au Parti socialiste

LE CANTON de Trets (Bouches-du-Rhône), que détenait le Parti socialiste depuis 35 ans, a été conquis, dimanche 6 octobre, par le candidat soutenu par l'UMP, Jean Bonfillon. Cette élection partielle avait été provoquée par la démission d'André Samat (PS), après sa condamnation à trois ans de privation de ses droits civiques dans une affaire d'appels téléphoniques anonymes. Deux des communes de ce canton avaient déjà basculé à droite lors des élections municipales de mars 2001, et Jean-Marie Le Pen était arrivé en tête dans cinq communes au premier tour de l'élection présidentielle.

Aucun autre basculement n'a été enregistré dans les neuf autres scrutins cantonaux partiels dont le second tour avait lieu ce dimanche. Tous ces cantons étaient détenus antérieurement par la droite. Six premiers tours d'élections cantonales partielles étaient également programmés. Seul le canton de Lagor (Pyrénées-Atlantiques) a été pourvu dès dimanche soir. Le candidat du PS, Jacques Cassiau-Haurie, n'y était confronté à aucun adversaire de la majorité présidentielle.

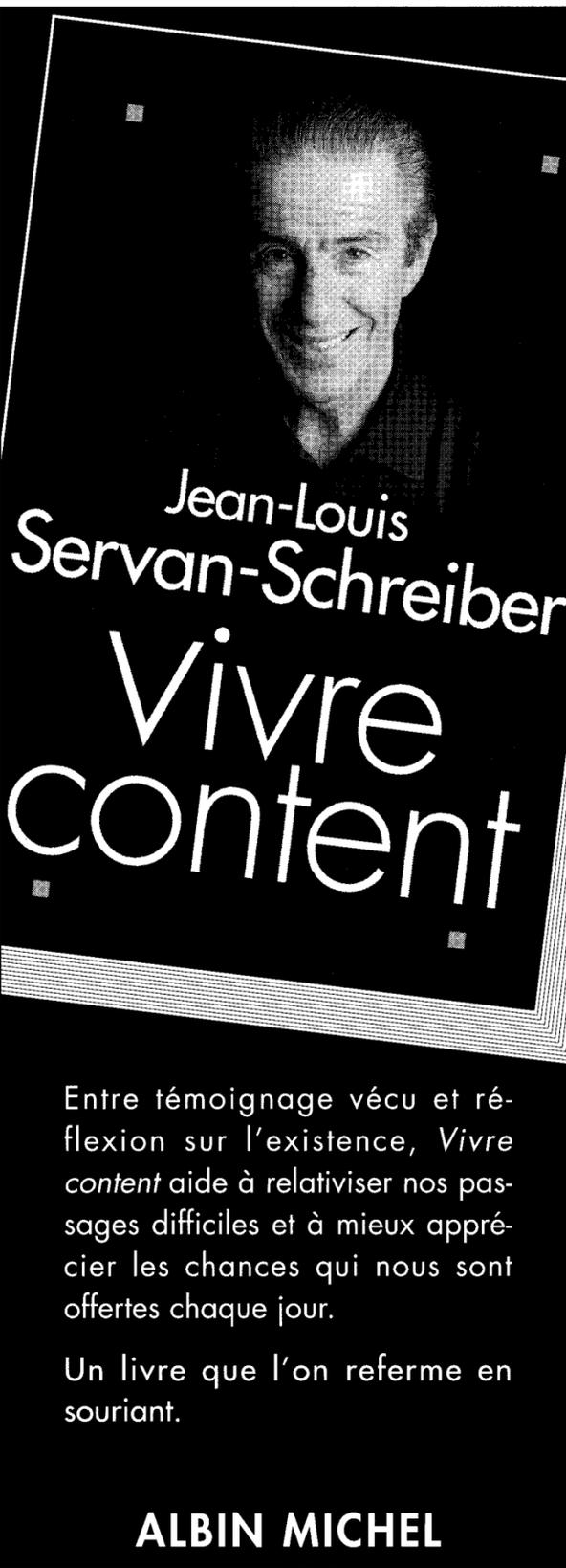
L'ensemble des résultats de ces élections cantonales partielles et leurs commentaires peuvent être consultés sur lemonde.fr.

Force ouvrière critique le Medef

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de Force ouvrière, Marc Blondel, reçu, lundi 7 octobre pendant une heure et quart, par Ernest-Antoine Seillière et quelques dirigeants du Medef, est sorti dubitatif de cette rencontre : « Ils ne savent pas où ils veulent aller », a-t-il déclaré. M. Blondel, qui était accompagné de quatre responsables de FO, pense qu'il n'y aura « pas de reprise de la refondation sociale sous les formes tonitruantes qui furent les siennes » et que le dialogue social devrait retrouver des formes « plus traditionnelles ». Il a dénoncé le manque d'ambition du Medef et son refus d'ouvrir des négociations sur les bas salaires. Le président de l'organisation patronale doit encore recevoir les leaders de la CFTC, de la CGC et de la CGT (mais aucun rendez-vous n'a été pris) avant d'annoncer « un programme de travail ». Pour FO, les deux dossiers les plus urgents sont l'Unedic et la Sécurité sociale.

DÉPÊCHE

■ **CROISSANCE** : le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a réitéré, lundi 7 octobre à Lyon, son objectif de croissance de 2,5 % pour 2003, malgré le pessimisme de la majorité des conjoncturistes, et il a souligné que la création d'entreprises était un des moyens d'y parvenir.



Entre témoignage vécu et réflexion sur l'existence, *Vivre content* aide à relativiser nos passages difficiles et à mieux apprécier les chances qui nous sont offertes chaque jour.

Un livre que l'on referme en souriant.

ALBIN MICHEL

Sept personnes au moins ont été condamnées à des peines de prison ferme pour avoir fraudé de façon réitérée dans les transports en commun depuis le mois de juillet, date d'entrée en vigueur de la **LOI RELATI-**

VE À LA SÉCURITÉ QUOTIDIENNE du 15 novembre 2001. Proposé par un sénateur du RPR, Jean-Pierre Schostek, cet amendement fut dans un premier temps rejeté par la gauche alors au pouvoir, puis

adopté cinq mois plus tard. Lundi 7 octobre, cinq personnes comparaissent devant le tribunal correctionnel de Rouen pour s'être rendues coupables de cette « **FRAUDE D'HABITUDE** ». Christophe Cares-

che, proche de Daniel Vaillant, ancien ministre de l'intérieur, reconnaît que si le projet de M. Sarkozy diffère de celui de M. Vaillant en de nombreux points, « **UNE CERTAINE CONTINUITÉ** » existe.

Transports publics : prison ferme pour les resquilleurs récidivistes

Au moins sept fraudeurs ont déjà été condamnés à des peines d'un à trois mois de prison en vertu de la loi sur la « sécurité quotidienne » votée sous le gouvernement Jospin. La SNCF estime que les usagers ayant commis plus de dix fois cette « fraude d'habitude » sont environ 34 000

DEPUIS le début du mois de juillet, 7 personnes, au moins, ont été condamnées à des peines d'un à trois mois de prison ferme pour avoir commis la même infraction : à plus de 10 reprises, elles ont pris le train sans billet. Autrement dit, elles se sont rendues coupables d'une « fraude d'habitude », un délit nouveau forgé par la loi « relative à la sécurité quotidienne » (« LSQ ») du 15 novembre 2001. Dans les mois à venir, les tribunaux correctionnels seront amenés à juger un nombre croissant d'affaires de ce type. A la fin septembre, la SNCF avait déposé 786 plaintes contre des contrevenants récidivistes. Et d'autres entreprises vont, à terme, lui emboîter le pas.

A l'origine, la « LSQ » ne prévoyait aucune mesure contre les usagers qui trichent, de façon répétée, dans les transports en commun. L'idée jaillit au cours des débats parlementaires, sous la forme d'un amendement déposé par le sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine Jean-Pierre Schostek. Rapporteur du texte à la Haute Assemblée, cet élu proposa de sanctionner de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende toute personne qui voyage « couramment » sans billet. Dans un premier temps, le gouvernement de Lionel Jospin s'y opposa. Aux sénateurs, Daniel Vaillant, alors



La fraude dans les transports en commun (ici dans le métro parisien) est devenue un phénomène courant. Paul Mingasson, secrétaire général de la SNCF, évalue à 183 millions d'euros les pertes de recettes pour la SNCF en 2001. Depuis juillet, des contrevenants récidivistes (plus de 10 infractions) ont été condamnés à de la prison ferme.

ministre de l'intérieur, déclara même, le 29 mai 2001 : « Je crains que [cet amendement] ne soit dépourvu de portée pratique. » Cinq mois plus tard, la suggestion de M. Schostek fut rétablie, lors de la seconde lecture de la « LSQ » à la Haute Assemblée. Cette fois, la gauche ne mit pas son veto. Le contexte avait beaucoup changé dans l'interval- le : le thème de l'insécurité monopolisait le débat politique, après les attaques du 11 septembre ; en

outre, la majorité d'alors avait adopté des mesures antiterroristes grâce aux voix des sénateurs de droite (*Le Monde* du 19 octobre 2001).

« PERTES DE RECETTES »

Dans la genèse de cette disposition, violemment combattue par des associations comme AC ! ou le DAL, la SNCF et quelques compagnies de transport ont joué un rôle non négligeable. C'est, en effet, après avoir auditionné des représentants de la

compagnie ferroviaire que M. Schostek a, dit-il, déposé « son » amendement. Il est vrai que la fraude cause bien des soucis à l'entreprise publique. « Les pertes de recettes sont énormes », souligne Paul Mingasson, secrétaire général de la SNCF : 183 millions d'euros en 2001. L'an passé, les contrôleurs ont établi 2,193 millions de procès-verbaux (contre 1,883 million en 1992) et seuls 13 % d'entre eux ont été recou- vrés. Les « abonnés à la fraude », qui

totalisent plus de 10 infractions, étaient environ 34 000 en 2000, selon Paul Mingasson. A eux seuls, ils représentent près de 30 % des contraventions dressées. Au-delà du coût financier, la triche à répétition a aussi un impact désastreux sur le moral des contrôleurs : « Quand vous êtes sur la même ligne et que vous voyez les mêmes personnes écopées des mêmes procès-verbaux, vous avez le sentiment que votre pouvoir de dissuasion est factice », analyse Bénédicte Tilloy, directrice déléguée aux trains.

Après le vote de la « LSQ », la SNCF a mis en place, à la fin du printemps, une procédure pour traquer les tricheurs récidivistes. Lorsqu'un contrôleur attrape un resquilleur et qu'il le soupçonne de fraude d'habitude, il appelle un « plateau d'assistance », accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Basé à Rennes, ce service, qui gère le fichier des contrevenants, vérifie le nombre de « PV » non payés que le voyageur a éventuellement à son actif. Si celui-ci en compte plus de 10, le « plateau d'assistance » et le poste de commandement de la police ferroviaire peuvent alors mettre en place un comité d'accueil dans une gare, avec l'aide de la police ou de la gendarmerie. L'usager indolent est alors pris en charge par les forces de l'ordre et fait l'objet d'une procédure de com-

parution immédiate. Cependant, celle-ci n'est pas automatique : face à un client qui a accumulé plus de 10 contraventions, la SNCF peut aussi se contenter de déposer plainte auprès du parquet. Tout dépend du pedigree de la personne : si elle se montre agressive, si l'adresse ou l'identité qu'elle déclare semblent sujettes à caution, l'entreprise publique optera plutôt pour la flagrance.

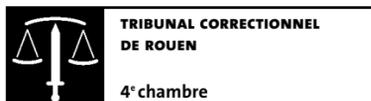
D'autres compagnies de transports n'ont pas agi au même rythme que la SNCF. Pour identifier les auteurs d'une fraude d'habitude, la société des Transports en commun lyonnais (TCL), par exemple, prend en compte les contraventions dressées depuis le 17 mai alors qu'à la SNCF cette recension avait démarré dès le 16 novembre 2001. Pourquoi un tel décalage ? « Nous avons tenu compte de la loi d'amnistie, conformément aux recommandations du parquet de Lyon », fait-on valoir aux TCL. Ce texte législatif, adopté au début du mois d'août, prévoyait pourtant que le « délit de défaut habituel de titre de transport » n'était pas amnistiable. Le ministère public a néanmoins préconisé de remettre les compteurs à zéro à la mi-mai. La RATP a adopté la même position, « pour responsabiliser les usagers » et « ne pas les prendre en traître », indique Daniel Chadeville, directeur du département juridique. L'objectif n'est pas d'engager une « répression absolue et indistincte » mais de « réduire la fraude », en faisant œuvre de « pédagogie » à l'aide de la loi.

D'un département à un autre, les tribunaux forgent leur propre pratique pour mettre en œuvre la « LSQ ». Le parquet de Rouen (Seine-Maritime) essaie de privilégier la médiation pénale dans le cas des fraudeurs qui totalisent moins de 50 amendes ; au-dessus de ce « quota », « nous engageons des poursuites », précise Marie-France Magnin, substitut du procureur de la République. A Paris, le ministère public souhaite pouvoir « monter des procédures en flagrance ». Pour cela, souligne François Franchi, premier substitut du procureur de la République, « il faut que les entreprises concernées soient capables de montrer que le contrevenant a accumulé plus de 10 amendes », dès l'instant où celui-ci a été pris sur le fait. A partir du moment où l'information est fournie aussitôt après la commission du délit, le fraudeur peut être jugé en comparution immédiate. « Sinon, ça ne sert à rien », considère François Franchi.

B. Bi.

Bertrand Bissuel

« Pourquoi cette multiplication de voyages sans billets ? » « Par habitude »



ROUEN (Seine-Maritime) de notre envoyé spécial

Qu'ont-elles en commun ? Peu de choses, si ce n'est leur jeune âge – entre 20 et 29 ans – et une collection plus ou moins étoffée d'amendes non payées. Lundi 7 octobre, cinq personnes étaient citées à comparaître devant le tribunal correctionnel de Rouen pour avoir, à maintes reprises, pris le train sans billet. Deux d'entre elles seulement se sont rendues à l'audience, dont Nicolas, le plus âgé des resquilleurs.

Le 13 septembre, il était monté à bord du Paris-Rouen sans déboursier le moindre centime. La routine pour cet abonné à la fraude. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la « sécurité quotidienne », il avait déjà écopé de 58 contraventions. Contrôle, procès-verbal, interpellation en gare de Rouen, commissariat... Là, Nicolas s'était débattu, puis il avait refusé de « réintégrer sa geôle ».

Finalement, des poursuites avaient été engagées contre lui pour rébellion et délit

de fraude d'habitude. Devant le tribunal, le jeune homme n'a pas nié les faits qui lui étaient reprochés – en dehors des insultes qu'il aurait lancées aux agents de la SNCF. « Pourquoi cette multiplication de voyages sans billets ? », lui a demandé le président Philippe Prudhomme. « Par habitude », a répondu le prévenu. « Par habitude de ne pas payer ? », a relancé le magistrat. « Oui. Avant, j'étais au chômage et je ne réglais pas mes billets », a indiqué Nicolas. « Il touchait le RMI et devait se déplacer à Paris pour chercher du travail », a renchéri son avocat, M^e Stéphane Pasquier. « Mais la situation a changé », a rétorqué le président, en faisant allusion à son emploi – régisseur de spectacles –, qu'il occupe depuis 9 mois et lui rapporte environ 1 500 euros par mois. « Il n'y a pas réellement de justification » à ses gestes, a reconnu le prévenu. « Je m'interroge sur [son] comportement, a sermonné Leïla Goutas, substitut du procureur. Il peut difficilement invoquer l'état de nécessité dans la mesure où il a des revenus. »

Sans doute, mais Nicolas ne recommandera pas, a plaidé M^e Pasquier, mettant en exergue les vertus pédagogiques du procès : « Mon client a pris conscience qu'il ne devait plus circuler sans titre de transport, a-t-il

déclaré. C'est le mérite de votre audience. »

Ludovic s'est-il, lui aussi, amendé ? Ce jeune homme de 28 ans, qui arbore de longues dreadlocks et un bouc soigneusement taillé, a admis qu'il ne devait pas voyager « aux frais de la princesse », selon l'expression de Leïla Goutas. Alors pourquoi avoir fraudé à 31 reprises, depuis la fin novembre 2001 ? « Je n'avais pas les moyens financiers de payer », a-t-il invoqué, après avoir signalé qu'il était sans emploi et vivait du RMI depuis 3 mois. « Vous auriez pu éviter de prendre le train », observe le président. Oui, mais ce n'est pas comme ça « que ma situation va avancer », rétorque le prévenu, ajoutant : « Il faut bien que je rentre quelque part, je ne vais pas dormir dehors. » L'argument n'a pas entièrement convaincu le tribunal : aux policiers, lors de sa garde à vue, Ludovic avait déclaré qu'il prenait régulièrement le train pour voir sa petite amie...

« C'EST UNE HABITUDE »

Les autres prévenus n'ont pas répondu à la convocation de la justice. Mais leur cas a été examiné : Cyrille, 21 ans, 42 trajets sans billet ; Guillaume, 20 ans, 73 antécédents et un casier judiciaire bien garni (plusieurs condamnations pour vol, tentative d'escroque-

rie, menace de mort...). Pendant leur garde à vue, a relaté le président, ces deux jeunes, interpellés ensemble, s'étaient expliqués en ces termes : « Je me déplace pour faire la manche », avait prétendu le premier. « C'est une habitude, je vais tantôt à Nantes pour voir mon père, tantôt à Paris pour y retrouver des amis », aurait affirmé l'autre. Quant à Rachid, 22 ans, le troisième fraudeur à s'être défilé, il totalisait 85 contraventions. Mais est-ce vraiment lui qui a commis les infractions ? Le jeune homme a perdu sa carte d'identité et il est très possible qu'une personne l'ayant récupérée ait rempli des procès-verbaux sous le nom du prévenu.

Dans le doute, le tribunal correctionnel de Rouen a préféré relaxer Rachid. Nicolas, lui, a écopé de 240 jours-amendes à 4 euros et devra payer 692 euros de dommages et intérêts à la SNCF. De son côté, Ludovic s'est vu infliger une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis et aura à verser 806 euros de dommages et intérêts à l'entreprise publique. Quant à Cyrille et Guillaume, ils ont été condamnés aux peines les plus lourdes : respectivement 1 mois et 3 mois de prison ferme.

B. Bi.

Bertrand Bissuel

Un combat quotidien pour Eric, contrôleur à la SNCF

« Il m'est déjà arrivé de dresser 15, 20, voire 30 avis d'infraction dans un même train »

VOILÀ maintenant vingt et un ans qu'Eric est contrôleur à la SNCF. Basé dans la région de Bordeaux (Gironde), il travaille à la fois sur les trains express régionaux (TER) et sur les grandes lignes (TGV, Corail). Il se rend parfois jusqu'à Paris, Marseille, Nantes, Lille... Dans ce périmètre « assez vaste », il est confronté à la fraude, bien sûr. Le phénomène, précise-t-il d'emblée, ne doit pas être assimilé ou réduit aux « voyageurs sans billet ». « Le fraudeur, c'est aussi celui

qui ne composte pas son titre de transport, joue avec les abonnements, l'emprunte à autrui, exhibe des pièces d'identité falsifiées ou avec des adresses périmées », explique-t-il.

D'après lui, le resquilleur ne se couche pas dans un moule unique. « On rencontre de tout : le gamin de 15 ans, qui le fait surtout par jeu ; les personnes socialement défavorisées, qui ne gagnent pas beaucoup d'argent ; le jeune cadre dynamique, qui agit ain-

si pour le « fun », énumère-t-il. Dans ce dernier cas de figure, le contrevenant se montre parfois retors, « imbu de sa personne », et peut même faire preuve de « beaucoup de vice ». Il n'hésite pas à « contre-attaquer » et à « retourner la pression » sur le contrôleur. « Certains prétendent avoir déjà présenté leur billet. Et ils connaissent toujours quelqu'un à la SNCF, haut placé évidemment », ironise-t-il.

Depuis quelques années, Eric en avait assez de voir que la fraude s'était, à ses yeux, institutionnalisée sur certaines lignes. « Il m'est arrivé de dresser 15, 20, voire 30 avis d'infraction dans un même train, raconte-t-il. Les procès-verbaux étaient pratiquement devenus un titre de transport. Les contrevenants me déclinaient leur identité avec désinvolture. Il n'y avait même pas de conflit, tout se passait avec le sourire. » Certains voyageurs ont ainsi accumulé un nombre invraisemblable d'amendes – jusqu'à plusieurs centaines, dans quelques cas, selon Eric. C'était « fatigant, lourd à porter », ajoute-t-il, car il avait le sentiment que son travail n'avait aucune vertu dissuasive.

Les dispositions contenues dans la loi sur la « sécurité quotidienne » sont donc une « bonne chose »,

d'après lui. Elles correspondent même à « une demande de notre part ». Mais il faut les mettre en œuvre avec discernement. S'il est confronté à un individu qui « se fout de [lui], qui fait preuve d'animosité et de dédain, et dont la solvabilité est assurée », alors il appliquera la loi dans toute sa rigueur, « sans aucun d'état d'âme ». A l'inverse, Eric ne veut surtout pas « pénaliser » les personnes en butte à des difficultés sociales ; dans ces cas-là, il sera plutôt enclin à ne pas alerter le « plateau d'assistance » de Rennes, qui, avec le concours du poste de commandement de la police ferroviaire, lance la procédure contre les « abonnés à la fraude ».

Aujourd'hui, Eric a « un peu peur » que certains récidivistes se braquent, maintenant que leurs infractions sont passibles d'une peine de prison. Un fraudeur, auquel avait été infligé une contravention, lui « a pris la tête », un jour, parce qu'il redoutait une intervention de la police. Le risque n'est pas à minimiser, d'autant que « depuis une dizaine d'années », les gens ont de plus en plus tendance à régler les problèmes « avec leurs poings », considère Eric.

B. Bi.

TROIS QUESTIONS À... CHRISTOPHE CARESCHE

1 Au moment où s'ouvre à Rouen le procès de fraudeurs multirécidivistes à la SNCF, qui, en application de la loi sur la sécurité quotidienne que vous avez votée, risquent des peines de prison, Daniel Vaillant estime que le projet de loi de Nicolas Sarkozy s'inscrit « dans une continuité ». En tant que député proche de l'ancien ministre et adjoint à la sécurité du maire de Paris, partagez-vous cette opinion ?

Il peut y avoir une certaine continuité sur des dispositions comme la perquisition des coffres de voitures. La loi sur la sécurité quotidienne ne avait un caractère provisoire. Elle devait être réexaminée par le Parlement en 2003. Mais le texte de M. Sarkozy prévoit de nouvelles mesures qui marquent une rupture avec le précédent gouvernement, notamment sur la pénalisation de phénomènes comme la prostitution, la mendicité, les gens du voyage...

2 Au nom du PS, Adeline Hazan et Vincent Peillon dénoncent des mesures « inadéquates et stigmatisantes pour les plus défavorisés ». La nécessité de « mieux punir », que vous partagez, peut-elle s'accommoder d'atteintes aux libertés individuelles ou d'absence de garantie judiciaire ?

Il y a deux évolutions préoccu-

pantes dans ce texte. La première c'est la place du juge dans la procédure pénale, où on peut s'inquiéter de la volonté du gouvernement de remettre en cause ce que nous avions fait. Or il n'y a pas de police républicaine sans contrôle du juge.

La deuxième dérive inquiétante est le traitement d'un certain nombre de questions sous un angle d'ordre public, au risque d'aboutir à une véritable pénalisation de la misère. Ainsi, le type de police qu'on veut mettre en place me préoccupe. Il ne s'agit plus de la police de proximité, proche du citoyen, mais du retour d'une police de confrontation avec les populations stigmatisées. Cela nous ramène loin en arrière.

3 Etes-vous prêt à voter certaines dispositions du texte de M. Sarkozy ?

Non. J'étais dubitatif sur la position du groupe socialiste lorsque M. Sarkozy proposait de donner des moyens supplémentaires à la police. Mais les nouvelles dispositions ne sont pas acceptables car elles expriment une conception différente du traitement des problèmes de sécurité.

Propos recueillis par Michel Noblecourt



ventes aux enchères publiques

47, rue Louis Blanc – 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36

75 Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice de Paris
Jeudi 31 Octobre 2002 à 14h30

UN APPARTEMENT (87 m²) en DUPLEX à PARIS 16^{ème}
74, Rue de la Tour

de 4 Pièces Principales au 5^{ème} et 6^{ème} étage

Mise à Prix : 250.000 €

Loué pour 3 ans suivant bail du 10/02/2002, 1.680 €/mois

S'adr. à Me PICARD, SCP CHAIN LACGER et Associés à Paris 7^{ème}
19, avenue Rapp - Tél : 01.45.55.72.00 de 14h30 à 16h30
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris

Sur les lieux pour visiter le 28 Octobre 2002 de 9h30 à 10h30

Attentats de 1995 : les policiers se défendent d'avoir molesté Bensaïd pendant sa garde à vue

Deux médecins avaient constaté des ecchymoses



**COUR D'ASSISES
SPÉCIALE DE PARIS**
5^e jour
d'audience

COMBIEN D'HEURES peuvent s'écouler entre l'apparition de lésions sur le visage et le choc ou le coup qui les a produites ? Derrière cette question qui a occupé une partie des débats, lundi 7 octobre, au procès des deux responsables présumés des attentats de 1995, s'en profile une autre : Boualem Bensaïd a-t-il été « tabassé », « bastonné » pendant sa garde à vue, comme il le proclame, ou a-t-il « seulement » fait l'objet d'une interpellation musclée, comme l'affirment les policiers ? Quarante-huit heures et une polémique judiciaire franco-britannique séparent les deux hypothèses. C'est en effet sur les conditions, à ses yeux suspectes, de la garde à vue de Boualem Bensaïd que s'appuie la justice britannique pour refuser l'extradition du troisième accusé, Rachid Ramda.

La cour d'assises spéciale se devait de tenter de faire la lumière sur cet épisode. A la demande du président, Jean-Pierre Getti, elle a donc entendu trois policiers chargés de l'arrestation et de l'interrogatoire de M. Bensaïd, ainsi que les médecins qui l'ont examiné. « Sur le terrain, ça a failli mal se passer », a expliqué Bernard Gence, membre de la police antiterroriste. Avec quatre policiers du RAID, il était chargé de la filature. Lorsque l'ordre lui a été donné d'interpeller Boualem Bensaïd, ils n'étaient plus que deux devant son domicile. « On lui est tombé dessus. On a failli le perdre, il s'est débattu. On a dû y aller, euh, enfin, on a dû employer la force », reconnaît-il. Une version d'ailleurs confirmée par l'accusé : « Ils m'ont dit : police ! et puis

boum, boum, direct et tout ce qui s'en suit. » A l'issue de ses premières heures de garde à vue, le 2 novembre, Boualem Bensaïd est vu une première fois dans les locaux de la police par un médecin qui note la présence d'une ecchymose sur le front. Le 3 novembre, nouvel examen. Cette fois, le médecin constate des « lésions traumatiques récentes sur la face », suffisamment marquées pour qu'il demande une radiographie du visage de son patient. Que signifie « récentes », demande le président ? « Quelques heures », observe le docteur Bertrand Decour, tout en admettant qu'il est difficile de les dater précisément.

Interrogé à son tour sur les conditions de la garde à vue, le policier Gérard Masson dément toute violence. « Au départ, c'était tendu, lui comme nous vivions depuis quatre mois avec une pression certaine. Mais peu à peu, les choses se sont apaisées. Je me souviens d'avoir pris un café avec lui », dit-il en tournant son regard vers le box. « Mensonges ! », lance Boualem Bensaïd.

Les avocats de la défense, prudents, restent en retrait. Au début de l'audience, ils ont obtenu gain de cause sur un aspect de l'affaire qui les intéresse davantage. Après réflexion, le président leur a finalement accordé l'audition de Jean-François Clair, numéro deux de la direction de la surveillance du territoire (DST), à laquelle il a ajouté celle d'un responsable des renseignements généraux. Ali Touchent et ses mystères devraient donc à nouveau s'inviter mardi, à l'audience. « Pour éviter qu'une quelconque ombre ne pollue le débat, rien ne s'oppose à ce qu'un fonctionnaire de la DST soit entendu. Nous n'avons rien à cacher ! », avait affirmé l'avocat général, Bruno Necchi.

Pascale Robert-Diard

L'agression au couteau dont a été victime le maire de Paris, Bertrand Delanoë, aurait pu être mortelle

La convalescence de l'élu, gravement touché à l'abdomen, pourrait durer plusieurs semaines, selon ses médecins. Son agresseur, Azedine Berkane, a été mis en examen pour « tentative d'assassinat »

L'ÉTAT DE SANTÉ du maire de Paris, hospitalisé et opéré en urgence à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière dimanche 6 octobre, « est jugé très satisfaisant compte tenu des lésions dont il a été victime », selon un communiqué diffusé lundi par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Son agresseur, Azedine Berkane, âgé de 39 ans, a été mis en examen pour « tentative d'assassinat », lundi dans la soirée, par la juge d'instruction parisienne Colette Oper.

L'hospitalisation du maire de Paris, actuellement dans l'unité de réanimation du service de chirurgie générale et digestive de la Pitié Salpêtrière, devrait durer « au moins huit jours », avant « une convalescence de plusieurs semaines ». Bertrand Delanoë devrait se voir attribuer quinze jours d'incapacité totale de travail. Il est certain à présent que l'agression dont a été victime le maire de Paris aurait pu être mortelle et que la « blessure bénigne » justifiant l'entrée au bloc opératoire pour simple « observation », dont avait parlé dans un premier temps la mairie, sous-estimait la gravité de son état.

Le communiqué publié par l'hôpital et signé des professeurs Fabrice Menegaux (chirurgie générale et digestive), Bruno Riou (accueil des urgences) et Pierre Coriat (anesthésie-réanimation) précise les lésions dont Bertrand Delanoë a été victime : « plaie de l'estomac, plaies du duodénum [la première partie de l'intestin grêle], plaie du mésocolon [la membrane qui rattache le côlon à la paroi abdominale], plaies de la veine cave inférieure [le gros tronc veineux drainant tout le sang veineux de la partie du corps située sous le diaphragme] ». L'existence d'une

hémorragie interne, due à la plaie de la veine cave inférieure, ainsi que l'importance et le nombre des lésions digestives expliquent que l'intervention chirurgicale ait duré trois heures. On comprend également mieux la durée de l'hospitalisation et celle de la convalescence. Ses plaies digestives suturées, Bertrand Delanoë ne pourra pas immédiatement s'alimenter normalement. Par ailleurs, il existe toujours un risque septique dans ce type de lésion, qui nécessite la prévention de la survenue d'une

vraisemblablement été fatale avant son arrivée à l'hôpital.

La qualification pénale retenue par la juge d'instruction repose sur l'hypothèse d'un crime prémédité, ce qu'Azedine Berkane a toujours contesté au cours de ses deux journées de garde à vue, durant lesquelles il a avoué avoir commis un acte « isolé et sans préméditation ». Le fait qu'il soit entré à la Mairie de Paris armé d'un couteau de type Opinel a toutefois incité les magistrats à élargir le champ des poursuites, quitte à

au sol. « On ne sait pas encore exactement s'il a fendu la foule en direction de Bertrand Delanoë, ou s'il est resté sur place en attendant son passage », indique une source judiciaire.

« DÉLIRE MYSTIQUE »

Selon les policiers qui l'ont interrogé, cet habitant d'une cité populaire de Bobigny (Seine-Saint-Denis) « ne savait pas ce qu'il allait faire quand il est arrivé à l'Hôtel de Ville ». Décrit comme un individu « insatisfait de sa vie », « déséquilibré » et plein de « rancœur » à l'égard des hommes politiques et des homosexuels, ce célibataire sans enfant serait passé à l'acte par le seul fait de « se retrouver face à face avec Bertrand Delanoë ».

Azedine Berkane, qui vivait encore chez ses parents à l'approche de la quarantaine, a été condamné à plusieurs reprises pour des affaires de vol et de haschich, dont il faisait une grosse consommation. A son aveu de haine contre la représentation politique d'une société où il n'aurait jamais trouvé sa place s'est également ajouté, à la fin de son audition, un surprenant « délire mystique » : « Il se croyait poursuivi par le diable, précise une source judiciaire. C'est notamment la raison pour laquelle il est parti à Lourdes, en juin, parce qu'il se croyait victime d'une secte satanique. » D'après les explications qu'il a données aux enquêteurs, l'agression de Bertrand Delanoë aurait ainsi succédé à un « dé clic », celui d'une « incitation divine » pour lutter contre le « mal associé à la classe politique ».

Paul Benkimoun
et Alexandre Garcia

Anne Hidalgo, première adjointe, assure l'intérim

En l'absence de Bertrand Delanoë, qui pourrait être empêché pendant plusieurs semaines, « il n'y aura pas de vacance du pouvoir », insiste-t-on à son cabinet. Lundi 7 octobre, les 33 adjoints au maire de Paris se sont réunis avec les maires d'arrondissements et les présidents de groupe de la majorité municipale, pour se répartir les tâches. C'est Anne Hidalgo, conseillère de Paris (PS) du 15^e arrondissement et première adjointe de M. Delanoë, qui tiendra les rênes en son absence.

M^{me} Hidalgo, 42 ans, secrétaire nationale du PS chargée de la formation professionnelle et proche de François Hollande, dispose de la délégation générale de signature et peut donc suppléer aux décisions du maire. Elle remplacera également M. Delanoë dans les manifestations officielles prévues à l'agenda du maire. La première adjointe était au Mondial de l'automobile, lundi matin. Elle devrait présider, vendredi 11 octobre, la conférence de programmation sur les crédits dont disposeront les mairies d'arrondissements dans le cadre du budget 2003.

infection par l'administration d'une antibiothérapie.

Bertrand Delanoë doit certainement la vie à la rapidité des secours, le SAMU l'ayant transporté en quelques minutes dans le service de chirurgie générale et digestive de la Pitié Salpêtrière. Outre la compétence des médecins qui l'ont pris en charge, le maire de Paris peut également se féliciter de ce que la lame de son agresseur n'ait pas lésé l'aorte, située juste à côté des organes atteints. L'hémorragie interne aurait alors

les requalifier en « tentative de meurtre » une fois que l'enquête aura déterminé les circonstances exactes de l'agression.

Dans la nuit de samedi à dimanche, cet informaticien au chômage s'était violemment jeté sur le maire de la capitale qui déambulait dans les salons de l'Hôtel de Ville, exceptionnellement ouverts au public pour l'opération Nuit blanche. Malgré la foule, l'agresseur a eu le temps de porter un coup de couteau à l'abdomen du maire avant d'être ceinturé puis plaqué

**MONDIAL DE L'AUTOMOBILE.
LE CENTRE D'ESSAIS PEUGEOT S'INSTALLE A L'HIPPODROME DE SAINT-CLOUD.**



www.mondialauto.peugeot.fr

MONDIAL DE L'AUTOMOBILE. CENTRE D'ESSAIS PEUGEOT.

Du 28 septembre au 13 octobre 2002, venez essayer tous les modèles* de la gamme Peugeot sur un parcours de 15 km. Rendez-vous à l'hippodrome de Saint-Cloud, rue de Buzenval de 10 h à 20 h (sauf le 4 octobre pour cause de course hippique). * Hors 204 RC.



PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.



Le gouvernement annonce une loi sur l'assurance du risque médical

LE TEMPS presse. Au 31 décembre, près de 800 cliniques et des milliers de gynécologues-obstétriciens, de chirurgiens et d'anesthésistes ne seront plus assurés en responsabilité civile professionnelle. Estimant que le marché est devenu trop risqué depuis la loi Kouchner du 4 mars sur les droits des malades, plusieurs assureurs (ACE et Saint-Paul) ont décidé de se retirer et de résilier les contrats. Afin de rétablir l'engagement des assurances dans ce secteur, le ministère de la santé a indiqué, lundi 7 octobre, qu'un projet de loi sur l'assurance du risque médical devrait être rédigé d'ici à une dizaine de jours et présenté devant l'assemblée nationale avant la fin de l'année. Cette annonce a été faite à l'issue d'une table ronde réunissant des représentants de médecins, de cliniques, d'assureurs et d'associations de défense des droits des malades. Jean-François Mattei, ministre de la santé, a appelé « tous les acteurs à faire preuve de responsabilité ». Le projet de loi devrait notamment comporter les deux dispositions avancées par les ministères de la santé et de l'économie: la durée des garanties devrait être limitée - actuellement de 30 ans, elle pourrait passer à 5 ans - « sans pour autant diminuer les droits des patients » et la réparation financière des infections nosocomiales devrait être partagée entre les assureurs et l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam).

Le gouvernement promet de ne pas revenir sur la présomption de faute inscrite dans la loi du 4 mars - auparavant c'était au malade de faire la preuve qu'il avait été contaminé à l'hôpital. En revanche, il ne fournit aucune évaluation du budget qui devrait être attribué à l'Oniam. Reste que le délai nécessaire à l'adoption du projet de loi ne permettra pas un retour effectif des assureurs au 1^{er} janvier. Pour gérer cette période transitoire trois solutions sont envisagées: la réquisition des médecins et des cliniques par l'Etat qui prendrait alors toute la responsabilité du risque, la création d'un pool temporaire d'assureurs ou la prise en charge temporaire de tous les accidents médicaux par l'Oniam.

POLITIQUE DE DUMPING

A l'issue de la réunion, les assureurs se sont refusés à tout commentaire. Ils préfèrent poursuivre la concertation avec les pouvoirs publics dans l'élaboration du projet de loi. Ce sujet devait être évoqué à la réunion mensuelle du Bureau de la Fédération française des sociétés d'Assurances (FFSA) prévu mardi 8 octobre. D'ores et déjà, plusieurs participants à la rencontre de lundi ont alerté le gouvernement des dangers actuels. Profitant du retrait de ce marché d'importantes compagnies d'assurances, un assureur irlandais proposerait aux professionnels de la santé de s'assurer à prix réduit. Cette politique de *dumping* aurait séduit au moins un millier de gynécologues. Reste à connaître la solvabilité de cet assureur et sa solvabilité en cas de défaillance.

Sandrine Blanchard et Dominique Gallois

La Cimade demande la fermeture de certains centres de rétention

Nicolas Sarkozy souhaite allonger les délais pendant lesquels les étrangers en instance d'éloignement forcé peuvent être retenus

LES CENTRES de rétention demeurent toujours des « horreurs de la République », selon l'expression du sénateur (PS) Louis Mermaz. Le constat dressé par la Cimade, association d'origine protestante, seule habilitée à intervenir dans les centres de rétention administrative où sont placés les étrangers en attente d'une expulsion ou d'une reconduite à la frontière, est sévère: un an après la réforme initiée par le gouvernement Jospin, visant à améliorer les conditions d'existence des étrangers retenus, « le bilan des évolutions observées est maigre », constate une étude de l'association publiée mardi 8 octobre. Le débat sur les conditions de rétention est ainsi relancé alors que Nicolas Sarkozy ne cache pas son intention d'allonger la durée légale de rétention des étrangers. « La France peut-elle conserver la durée (...) la plus courte ? », s'était-il interrogé, en juillet, dans *Le Figaro*.

L'étude de la Cimade revient sur les évolutions attendues après la publication, en novembre 2000, du rapport alarmant de Louis Mermaz, qui avait estimé que les lieux de rétention donnaient « le sentiment de pénétrer dans un autre pays, à une autre époque, loin de la France de l'an 2000 » (*Le Monde* du 16 octobre 2000).

Selon l'association, si des travaux de rénovation ont pu être engagés « ici ou là » et que de nouveaux centres sont attendus dans les prochaines années, les normes d'accueil fixées par la loi sur l'immigration ne pourront pas être respectées d'ici à 2003 comme l'Etat s'y était engagé. « Il est légitime de poser dès maintenant la question de la fermeture de certains lieux, dont le bâti, les conditions d'hygiène, de sécurité et globalement de vie ne sont guère admissi-

bles », conclut le rapport. Au mauvais état des locaux s'ajoutent les atteintes aux droits des personnes retenues, constate la Cimade. L'état des lieux relève un non-respect des normes d'accueil dans au moins sept centres en province et trois en région parisienne. Ainsi à Bordeaux, où les étrangers sont retenus dans des locaux aménagés dans le commissariat, le centre se trouve en sous-sol, « sans fenêtre »; idem à Nantes, où la Cimade évoque des locaux « vétustes » avec des portes « abîmées » et des « plafonds qui risquent de s'écrouler ».

« UNE IMPRESSION DE CAGE »

Le rapport fait état, à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), d'un « système électrique hors normes et de difficultés d'alimentation en eau ». A Calais-Coquelles (Pas-de-Calais), les retenus dorment dans un « grand dortoir gardé par des CRS et souvent sale ». A Toulouse, c'est dans un hangar dont le plafond grillagé donne « une impression de cage » qu'est installé le centre. La situation est jugée tout aussi mauvaise dans les centres de Versailles, Nanterre et Bobigny.

Cette dégradation s'ajoute à des privations de libertés rappelant par trop l'incarcération, dénonce également le rapport: les possibilités de promenade, inscrites dans la loi, sont inexistantes ou extrêmement limitées; à Bordeaux, Toulouse, Lille, Lyon, Sète et Nice, les étrangers sont enfermés la nuit.

En outre, l'exercice effectif des droits demeure dans bien des cas « aléatoire », dénonce la Cimade. Ainsi, l'information des retenus n'est pas assurée: « Dans de nombreux centres, les étrangers ne savent pas, jusqu'au dernier moment, si leur départ est prévu, quel jour et vers

quelle destination », souligne le rapport. L'indispensable interprétariat demeure « irréal »: « Aucun dispositif n'a été pensé et mis en œuvre ». Enfin, le conseil juridique est inexistant puisque « aucune disposition matérielle ou financière n'a été prévue pour que les avocats puissent assurer (...) des permanences ».

Ces critiques tombent mal pour le ministère de l'intérieur. Le cabinet de M. Sarkozy travaille en effet à une réforme visant à allonger la durée de rétention afin d'augmenter l'efficacité des reconduites. Actuellement, les étrangers qui doivent être éloignés peuvent être placés en centre pour une période maximale de douze jours dont dix après autorisation du juge. Au terme de ces douze jours, si le retour n'a pu être organisé (par manque de place dans l'avion ou impossibilité d'établir le pays d'origine), l'étranger est remis en liberté. Jugeant ce délai trop court, le ministère souhaite allonger à vingt ou trente jours le délai de rétention. Pour contourner une invalidation du Conseil constitutionnel qui a, par deux fois en 1993 et 1998, refusé une telle durée, la Place Beauvau envisage de confier l'ensemble de la procédure de placement à l'autorité judiciaire. « Cela nous permettrait d'augmenter les délais avec une garantie de droit totale », soutient-on au cabinet.

L'argument ne convainc pas la Cimade qui assure que le séjour moyen en rétention est de 4,5 jours sur les neuf dernières années (sur 68 560 personnes retenues). « Le gouvernement veut juste montrer qu'il agit contre l'immigration clandestine », estime Jérôme Martinez, permanent de l'association.

Sylvia Zappi

De l'indignité, pour une avocate, de manier l'accordéon

BERGERAC

de notre correspondant régional

Le conseil de l'ordre des avocats de Bergerac (Dordogne), statuant en matière disciplinaire, s'est réuni, lundi 7 octobre au soir, pour examiner en audience publique le cas de Valérie Faure, avocate et musicienne de rue pendant ses loisirs. Il lui reproche de ne pas avoir respecté un avertissement, donné en décembre 1999, pour « participation à des manifestations musicales sur la voie publique en sollicitant la générosité des passants, incompatible avec les devoirs de discrétion et de réserve de la profession d'avocat, (...) un manquement, au surplus réitéré, aux devoirs de dignité, de probité, d'honneur et de délicatesse ».

L'affaire a commencé par une histoire d'amour. Stoyan Stoyanov, étudiant au conservatoire de musique de Bordeaux, parcourait les villes du Sud-Ouest avec son violon. Valérie l'a entendu. Elle s'est arrêtée, lui a parlé. « Je suis venu de plus en plus souvent à Bergerac et j'ai fini par jouer la sérénade sous ses fenêtres », raconte Stoyanov. Ils se sont mariés en 1998. Valérie jouait de l'accordéon. « Il m'a montré que l'on pouvait faire de la musique dans la rue, qu'il n'y avait là rien d'indigne. Le week-end sur les marchés, les plages pendant les vacances, c'était un immense plaisir ».

Premier accroc à Hossegor, dans les Landes, où ils sont contrôlés par des gendarmes qui signalent leur cas au parquet, lequel ne poursuit pas, mais transmet au conseil de l'ordre. Premier avertissement en décembre 1999. Valérie ne se rebelle pas. Ne fait pas appel. « J'ai trouvé cela tellement ridicule ! » Elle dit renoncer à l'accordéon. Mais, elle le racontera à l'audience, elle a ensuite joué sous un déguisement, avec masque véné-

tien et perruque blonde. « Très vite, j'ai trouvé cela insupportable. Pourquoi ne pas jouer sous une burqa, comme chez les talibans. » On la voit jouer à Issigeac, à Monpazier, et même place des Grands-Hommes, à Bordeaux. Scandale au Palais. Elle nie, ne répond pas aux convocations.

Deuxième audience disciplinaire. Elle y est venue assistée de M^e Gilbert Collard, et avec son accordéon. Elle était aussi munie d'une pétition d'un millier de signataires, « mendiées ce week-end pour la défense du droit des artistes à s'exprimer ».

Audience tendue, avec plusieurs suspensions de séance. « On ne conteste pas la musique dans la rue, mais le problème, c'est que vous êtes avocate (...). Vous souvenez-vous de la règle du serment sur les activités commerciales ? », lance la présidente du conseil de discipline, M^e Zarga de Abreux. « Je connais les valeurs d'une profession que je pratique avec honneur, dignité et probité. Je ne me trouve pas indigné quand je joue de la musique dans la rue. Je ne vois pas quelle honte il y a à cela. Ce que vous appelez avec mépris des "oboles", c'est la consécration d'un talent, celui de mon mari que j'accompagne. Après tout, les avocats perçoivent bien des honoraires ! », répond Valérie Faure.

Quant à M^e Collard, il s'étonne que des confrères aient pu juger scandaleux le comportement de sa cliente quand Arno Klarsfeld pose nu à côté d'une moto dans *Paris Match* ou quand Jacques Vergès se fait photographier dans un bain moussant. La décision sera rendue le 13 novembre. Cette fois, Valérie Faure est bien décidée à faire appel si elle est sanctionnée.

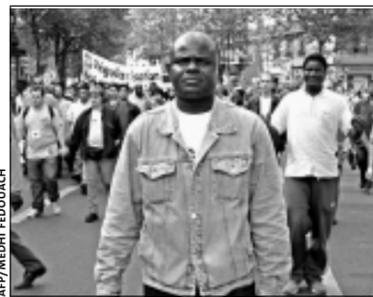
Pierre Cherruau

Premières régularisations des sans-papiers parisiens

LES PREMIERS

résultats du réexamen des dossiers des sans-papiers déposés à la préfecture de Paris sont tombés: sur les quelques centaines de cas examinés, 69 ont été régularisés. Il s'agit essentiellement de familles dont les enfants sont nés et scolarisés en France ainsi que d'étrangers présents sur le territoire depuis plus de dix ans.

Le préfet de Paris, Jean-Paul Proust, a scrupuleusement suivi les consignes ministérielles et appliqué les termes de la loi Chevènement sur l'immigration. Dans le cas des familles, seules celles dont les enfants sont nés et scolarisés en France ont été régularisées. Même chose pour les étrangers entrés voici plus de dix ans pour lesquels le préfet avait « l'intime conviction de leur présence ». Selon la Ligue des droits de l'homme, le préfet n'a accordé la régularisation qu'« à des personnes remplissant les conditions de plein droit. On n'avance pas ». Le porte-parole de la coordination, Romain Binazon (photo), fait partie des heureux élus.



Mise en examen du tireur de Grande-Synthe près de Dunkerque

L'HOMME SOUPÇONNÉ du meurtre du jeune Mohamed Maghara, tué d'un coup de fusil de chasse, vendredi 4 octobre à Grande-Synthe (Nord), dans la banlieue de Dunkerque, a été mis en examen, lundi 7 octobre, pour assassinat et tentatives d'assassinat et écroué à la prison de Loos-lez-Lille. Joël Damme, 45 ans, chauffeur dans une grande entreprise parisienne de transport routier, avait tiré à trois reprises sur deux cafés dont les clients sont d'origine maghrébine, faisant trois blessés et tuant le lycéen de 17 ans. Son geste semble avoir eu des motivations racistes. Selon le parquet de Dunkerque, il « avait bu mais n'était pas ivre ». Il a expliqué avoir été exaspéré par le cas d'une jeune fille importunée par « des Arabes » ainsi que par l'attitude des accusés au procès des islamistes à Paris.

Une marche organisée par les camarades du jeune Mohamed a été marquée par des affrontements entre manifestants et policiers, lundi après-midi, devant le palais de justice de Dunkerque. Les heurts ont repris dans la nuit à Grande-Synthe. Neuf manifestants ont été interpellés - (Corresp.)

Le meurtrier présumé de Sohane évoque un différend sentimental

LE MEURTRIER présumé de Sohane, cette jeune fille de 17 ans brûlée vive vendredi 4 octobre à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), a déclaré à la police, lundi 7 octobre, qu'il avait agi à cause d'un différend sentimental avec elle. Lui-même blessé par les flammes (*Le Monde* du 8 octobre), le jeune homme de 18 ans a été entendu et placé en garde à vue à l'hôpital Cochin, où il est toujours hospitalisé. Il a reconnu les faits mais a affirmé aux enquêteurs qu'il n'avait pas l'intention de tuer Sohane, son ancienne petite amie qui l'avait quitté. Selon ses déclarations, il aurait versé un litre d'essence sur la tête de la jeune fille afin de lui faire peur en la menaçant avec un briquet allumé, mais le feu aurait pris malgré lui.

DÉPÊCHES

■ **DIVERS : une femme médecin célibataire, âgée d'une trentaine d'années, a été retrouvée égorgée**, lundi 7 octobre, à son cabinet de rhumatologie situé dans un quartier bourgeois de Valenciennes (Nord). Une autopsie devrait être pratiquée dans les prochains jours. Les enquêteurs restent très prudents, le parquet de Valenciennes indiquant qu'« il y a trop peu d'éléments pour avoir une piste précise ». Les policiers devaient entendre les patients de la victime ainsi que ses proches pour déterminer si la jeune femme « avait fait l'objet de menaces récemment ».

■ **JUSTICE : Geneviève Gomez, ancien bras droit de l'ex-PDG d'Elf Philippe Jaffré (1993-1999), a été entendue** lundi 7 octobre, en qualité de témoin assisté dans l'enquête sur les commissions versées en 1995 par le groupe pétrolier français en marge d'un contrat au Nigeria. M. Jaffré devrait être également convoqué, dans les semaines qui viennent, en tant que témoin assisté. Ces auditions visent à déterminer les conditions dans lesquelles des commissions de plusieurs dizaines de millions d'euros ont été versées à différents intermédiaires.

■ **La nomination d'Yves Bot au poste de procureur de la République de Paris a été entérinée** par décret présidentiel en date du 4 octobre. Procureur de Nanterre (Hauts-de-Seine) depuis 1995, M. Bot, 55 ans, succède à Jean-Pierre Dintilhac, devenu conseiller à la Cour de cassation en juillet. M. Bot devrait prendre ses fonctions dans le courant du mois.

■ **SPOLIATION : la commission extra-municipale d'étude de la spoliation des juifs de Bordeaux et de Mérignac**, créée en 1999 à la demande du maire de Bordeaux, Alain Juppé (UMP), a rendu, lundi 7 octobre à Bordeaux, son rapport définitif. Ce document fait l'inventaire du patrimoine de la communauté juive et son devenir entre juillet 1940 et août 1944. Près de 3 000 immeubles et entreprises ont été confisqués en Gironde. Des avoirs bancaires ont été bloqués, des prélèvements opérés à l'entrée des camps girondins, des portefeuilles de titres et des valeurs immobilisées par les notaires. La plupart des biens immobiliers ont été restitués après la Libération. - (Corresp.)

Hausse du numerus clausus pour les études médicales

LE NUMERUS CLAUSUS pour les études de médecine sera relevé en 2003 a confirmé, lundi 7 octobre, Luc Ferry le ministre de l'éducation nationale. Pour les médecins, le nombre de places au concours de fin de première année est fixé à 5 100 en 2003 contre 4 007 en 2002, soit une hausse de 8,5 %. Il devrait être progressivement relevé dans les prochaines années. « Il était urgentissime de mettre les choses en route, mais malgré tout, nous risquons d'avoir un creux » en raison du prochain départ à la retraite de nombreux praticiens et du vieillissement de la population, a estimé M. Ferry.

Les numerus clausus des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens ont également été relevés, passant respectivement de 800 à 850 (+ 6,25%) et de 2 250 à 2 400 (+ 6,7%). Le ministère va également créer cette année, « pour la première fois depuis dix ans », dix postes de professeurs et 32 postes de maîtres de conférence.

Pascal Krémer

La marche des transsexuel(le)s interrompue par les CRS

Les manifestants, qui avaient reçu l'autorisation de la préfecture, dénoncent « un retour à l'ordre moral »

ILS VOULAIENT rendre hommage à Jeanne d'Arc, « l'une des plus anciennes transsexuelles de l'histoire de France », assurent-ils, brûlée parce qu'elle refusait de retirer ses vêtements masculins ». Les CRS ne leur en ont pas laissé le loisir. Les quelque 300 participants à l'ExisTrans, marche annuelle des transsexuel(le)s, qui a relié, samedi 5 octobre après-midi, la place Valhubert à la rue Jeanne-d'Arc, à Paris, ont été dispersés alors qu'ils se trouvaient rassemblés au pied de la statue de la pucelle de Domrémy.

« C'est la sixième édition de l'Exis-Trans, et il n'y a jamais eu le moindre incident. Nous avions obtenu auprès de la préfecture de police de Paris l'autorisation de stationner au pied de la statue et d'occuper la moitié de la chaussée du boulevard Saint-Marcel. Pourquoi les CRS sont-ils intervenus ? », s'indigne Natacha Tauris-

son, présidente de l'ASB (Association du syndrome de Benjamin).

« REPOUSSEZ-MOI ÇA ! »

Dans un communiqué, dimanche 6 octobre, le collectif fait part de son « sentiment d'un dangereux retour à un ordre moral aux effets pervers »: « Les forces de l'ordre sont venues nous repousser d'une manière non seulement musclée et pressante corporellement, mais aussi injurieuse dans sa forme. Avant même que nous puissions nous entretenir avec le capitaine dirigeant cet escadron de CRS, sans sommation, ces derniers entamaient déjà leur tâche aux ordres de "Allez les gars, repoussez-moi ça !" »

Les CRS sont intervenus alors qu'allait être lu un message de Bertrand Delanoë enjoignant les manifestants à la mobilisation, « plus nécessaire que jamais face à toutes les tentations rétrogrades ». A la préfecture

de police de Paris, on rétorque que l'autorisation d'occuper la moitié du boulevard Saint-Marcel n'était valable que durant le défilé. Et qu'à l'arrivée de ce dernier, il a été demandé à plusieurs reprises, en vain, aux manifestants de se regrouper autour de la statue de Jeanne d'Arc pour rendre la chaussée à la circulation.

Avant cette interruption, l'Exis-Trans, d'ordinaire plutôt confidentiellement, avait pris une nouvelle envergure, dont témoignait la présence de nombreux politiques: Francine Bayav, vice-présidente (Verts) du conseil régional d'Ile-de-France, Frédérique Calandra (PS), adjointe au maire de Paris, Jean-Luc Romero, conseiller régional (UMP) d'Ile-de-France, Patrick Bloche, député de Paris et premier secrétaire du PS parisien...

Auparavant organisée par une seule association, l'ASB, l'ExisTrans était, pour la première fois, issue du

travail commun des trois associations de transsexuel(le)s (ASB, Caritig, Pastt), auxquelles les plus importantes associations organisatrices de la Gay Pride étaient venues prêter main-forte. Après quatre années de combat pour se faire accepter de la communauté homosexuelle, les transsexuel(le)s étaient, en juin, placés en tête de la marche de la fierté homosexuelle, rebaptisée Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans (*Le Monde* du 1^{er} juillet).

L'ExisTrans devait conforter cette visibilité naissante de la transsexualité et revendiquer un égal accès à l'emploi, à la parentalité et une facilitation des changements d'état civil. « Notre mot d'ordre était "Droit au respect, respect de nos droits", dit le Collectif. Il prend cette année encore plus de sens. »

Un nouveau pont franchit le Rhin au sud de Strasbourg

Evoqué depuis près de cinquante ans, ce lien routier entre la France et l'Allemagne doit être inauguré jeudi 10 octobre. L'ouvrage, qui portera le nom de Pierre Pflimlin, a été financé par les deux pays et a coûté 64,8 millions d'euros

STRASBOURG

de notre correspondant

Gilles de Robien, ministre de l'équipement et des transports, et Erwin Teufel, ministre-président du Land allemand de Bade-Wurtemberg, devraient inaugurer, jeudi 10 octobre, le pont Pierre-Pflimlin. Cet élégant ouvrage de 457 mètres de long franchit le Rhin au sud de l'agglomération strasbourgeoise, entre la commune française d'Eschau et la commune allemande d'Altenheim. Sans péage, il sera immédiatement mis en service.

Sur les 180 kilomètres de son cours entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, le Rhin est franchi par sept ponts routiers, trois routes liées à des barrages hydroélectriques, deux lignes de chemin de fer et trois bacs. Mais le pont de l'Europe, en pleine zone urbaine entre Strasbourg et Kehl, reste le plus utilisé : 30 714 véhicules par jour en moyenne en 2001, dont 8,1 % de poids lourds. Les franchissements routiers les plus proches de Strasbourg sont le barrage de Gamsbheim, à 15 kilomètres au nord, celui de Gerstheim, à 25 kilomètres au sud.

L'idée d'un second franchissement routier à hauteur de Strasbourg remonte au moins à 1959. Ce pont a été inscrit en 1973 au schéma directeur de l'agglomération par Pierre Pflimlin, alors maire de Strasbourg. Mais les discussions au sein de la commission tripartite franco-germano-suisse

ont traîné jusqu'en 1980 pour aboutir au choix du site d'Eschau-Altenheim.

Le choix du tracé définitif, entre les sept variantes proposées par la direction départementale de l'équipement du Bas-Rhin, a été effectué en 1984. C'est sur le tronçon le plus resserré du fleuve qu'a été finalement construit l'ouvrage. C'était, semble-t-il, la solution la moins chère et, surtout, la plus respectueuse de l'environnement. Ainsi, le pont et ses voies d'accès ne grignotent pas trop les vestiges de l'écosystème original qu'est la forêt alluviale rhénane. Le tracé retenu est incurvé, afin de contourner une ballastière et une zone de polders sur la rive allemande.

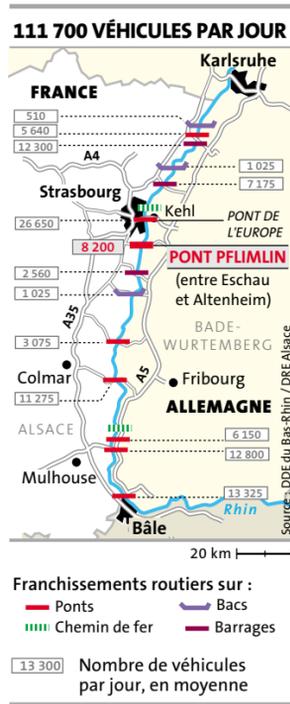
TROIS TRAVÉES

La nécessité de coordonner la construction des voies d'accès au futur pont rhénan a ralenti les discussions. Côté français, un maillon important a été mis en place en juin 2000 avec un tronçon de 5 kilomètres de la rocade sud de Strasbourg (N 353). Cette quatre-voies est connectée à la nationale 83 qui va de Colmar à Strasbourg. Reste encore à la prolonger jusqu'à l'autoroute A 35, plus à l'ouest, en direction de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Côté allemand, les pressions des écologistes et des agriculteurs ont abouti à la construction d'une route à deux voies, la L 98, à laquelle a été ajouté un tronçon de 1 500 mètres, qui permet de rejoind-

re l'autoroute Bâle-Francfort-Hambourg (A 5) à la hauteur de la petite ville d'Offenbourg. Le pont Pierre-Pflimlin devrait, selon les calculs de la direction départementale de l'équipement, supporter très vite un trafic de 9 000 à 11 000 véhicules par jour, dont 10 % de poids lourds. Il devrait alléger d'autant la nationale 4, jusqu'ici axe privilégié pour rejoindre le pont de l'Europe, et dont les deux souterrains, construits dans les années 1980, avaient permis de désengorger les boulevards strasbourgeois. Elle avait notamment éloigné les poids lourds de l'axe historique de la ville mais en déplaçant le problème : la N 4 longe un faubourg urbain, le Neudorf, et les riverains ont à plusieurs reprises, montré leur colère.

Le nouveau pont se compose en fait de trois ouvrages enchaînés. Côté allemand, un viaduc d'accès de 295 mètres a été construit par le consortium Wayss & Freytag. Côté français, au-delà du viaduc de 216 mètres, l'architecte Philippe Fraleu et le groupement d'entreprises Bilfinger & Berger/Max Fruh ont retenu, plutôt qu'un pont à haubans, le principe d'un pont à caissons en béton précontraint de



trois travées, de façon à ne pas gêner la navigation sur le fleuve. La plus longue travée, entre les deux piles appuyées sur le fond du Rhin, mesure 205 mètres. La chaussée à deux voies est longée par une piste cyclable.

L'ouvrage aura coûté au total, d'après les calculs de la DDE du Bas-Rhin, 64,8 millions d'euros. L'Etat français en aura payé 29 %, le Land du Bade-Wurtemberg 39 %, l'Union européenne près de 6 %, la région Alsace et le département du Bas-Rhin chacun un peu plus de 13 %. L'entretien de l'ouvrage sera assuré par la France pendant dix ans. Ensuite, chaque Etat sera responsable de l'exacte moitié de l'ouvrage.

Le pont porte le nom de Pierre Pflimlin (1907-2000), dernier président du Conseil de la IV^e République, maire centriste de Strasbourg de 1958 à 1983 et président du Parlement européen de 1984 à 1989. Cette proposition, formulée en 2000 par le maire d'Eschau, Roland Schaal, a recueilli très vite l'assentiment de l'ensemble des partenaires français et allemands.

Jacques Fortier

Les maires des petites villes s'inquiètent de la décentralisation

LES MAIRES des petites villes craignent de faire les frais d'une nouvelle étape de la décentralisation. Selon un questionnaire rendu public, mardi 8 octobre, réalisé, en juillet, par l'Association des petites villes de France (APVF) auprès des communes de 3 000 à 20 000 habitants, une majorité d'édiles redoute « une accumulation de charges nouvelles » pour les départements et les régions, qui aurait pour conséquence une diminution des subventions qu'ils allouent aujourd'hui aux villes. Ils craignent une aggravation des inégalités entre collectivités riches et pauvres.

« L'Etat, garant de l'équité et de l'égalité territoriale, doit être impérativement renforcé au niveau régional pour une efficacité accrue », affirme l'APVF, qui réclame une « nouvelle phase de déconcentration ».

Par ailleurs, les maires sont réservés à l'égard du référendum local que le gouvernement envisage de rendre « décisionnel ». 62 % des maires sont opposés à l'élection au suffrage universel direct des délégués intercommunaux, au nom de la défense de la commune.

Le préfet du Morbihan doit faire volte-face sur l'extension d'une porcherie

EN D'AUTRES TEMPS, l'extension d'une porcherie en Bretagne serait passée inaperçue. Aujourd'hui, elle oblige un préfet à faire volte-face. Ce n'est pas n'importe quel élevage. Son propriétaire, Fortuné Le Calvé, est président du Comité régional porcin, organisation professionnelle régionale, et maire de sa commune, Merlevenez (Morbihan). L'exploitation sort de la normale par sa taille : avec 710 truies pour 4 024 porcs, c'est l'une des plus grosses de la région.

Le projet d'agrandissement à 840 truies et 5 740 porcs est contesté depuis longtemps. L'autorisation donnée par le préfet du Morbihan, Gilles Bouilhaguet, le 17 septembre, a déclenché un tollé. Eaux et rivières de Bretagne (ERB), principale organisation de défense de l'environnement, a parlé de « trahison ». Le préfet du Morbihan a dû se dédire : l'autorisation d'extension a été retirée, in extremis, vendredi 4 octobre.

Cet épisode intervient dans un contexte nouveau. Le 14 février 2002, un plan d'action pour la « reconquête de la qualité de l'eau » et « le développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire » était signé à la fois par les représentants des filières agricoles et les associations de défense de l'environnement. Les ministres de l'écologie et de l'agriculture, Roselyne Bachelot et Hervé Gayraud, ont validé les orientations du plan, qui préconise « l'adaptation des conditions de production [agricole], la maîtrise des effectifs animaux et la recherche d'une valeur ajoutée plus grande » pour améliorer la qualité de l'eau, saturée des nitrates produits par l'élevage intensif. Les ministres ont aussi confirmé le durcissement de la réglementation dans les zones d'excédent structurel (ZES) - 60 % de la Bretagne - où le développement de la production est en partie bloqué (Le Monde du 11 septembre).

La réaction d'Eaux et rivières à l'autorisation d'extension a été cinglante. « Cette décision est aux antipodes des orientations du plan. C'est un encouragement au modèle d'exploitation hors sol et un mauvais signal donné à toute la filière », a affirmé Gilles Huet, délégué général d'ERB. L'association décidait, mercredi 2 octobre, de « suspendre

sa participation » au plan d'action. La Confédération paysanne de l'Ouest a également condamné la décision.

Le dossier de M. Le Calvé était, légalement, inattaquable. Son élevage ne se trouve pas dans une ZES. Sa demande respectait la réglementation sur les installations classées qui s'applique aux élevages. Son projet a été validé par le comité départemental d'hygiène (CDH) et la commission départementale d'orientation agricole (CDOA). Un dossier « qu'on ne pouvait pas refuser sur le plan réglementaire », expliquait-on à la préfecture du Morbihan, avant l'annonce du refus.

La direction régionale de l'environnement (DIREN) avait, en revanche, donné un avis défavorable, notamment en raison de la localisation de l'élevage, proche du littoral, particulièrement sensible aux apports excessifs de phosphates et de nitrates.

L'EMBARRAS DU MINISTÈRE

M. Le Calvé avait pourtant prévu de construire une station de traitement du lisier de porc, ce qui, dans son cas, n'était pas obligatoire. « Je m'engageais à traiter le phosphore, et même l'air », ajoute-t-il aujourd'hui. L'éleveur n'exclut pas un recours devant le tribunal administratif.

L'affaire a mis le ministère de l'écologie dans l'embarras. M^{me} Bachelot avait fait connaître son désaccord avec ce projet « pas conforme à l'esprit du plan d'action », explique-t-on dans son entourage. Le ministère se défend toutefois d'avoir donné des instructions au préfet du Morbihan. Côté agriculture, on parle aussi d'une question « locale ». Pour expliquer son brutal changement de pied, la préfecture du Morbihan invoque une question de date. M. Bouilhaguet n'aurait pas pu prendre en compte la lettre de mission envoyée à la préfète de région, M^{me} Bernadette Malgorn, le 17 septembre, par M^{me} Bachelot et M. Gayraud. Cette lettre confie à M^{me} Malgorn la mission d'appliquer le « plan d'action, tout le plan d'action et rien que cela », explique-t-on au ministère de l'écologie. Après la valse-hésitation autour du projet de M. Le Calvé, un cap semble donné.

Gaëlle Dupont

Résultats du 1^{er} semestre 2002 : Snecma résiste

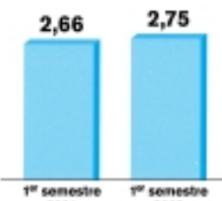
Paris, le 7 octobre 2002.

Le conseil d'administration de Snecma s'est réuni ce jour sous la présidence de Jean-Paul Béchat et a examiné les comptes du premier semestre de l'exercice 2002.

Face à la situation financière difficile des compagnies aériennes et à une crise du transport aérien dont l'ampleur n'est pas encore cernée, le groupe Snecma résiste en maintenant ses parts de marché, en travaillant ses coûts de production et en sauvegardant ses marges et équilibres financiers, sans pouvoir néanmoins réitérer - dans une conjoncture très déprimée - le haut niveau de rentabilité d'exploitation atteint en 2001.

BONNE TENUE DES PRISES DE COMMANDES

Les prises de commandes du premier semestre 2002, d'un montant de 2,75 milliards d'euros, sont stables par rapport à celles du premier semestre 2001. Le carnet de commandes (y compris rechanges et hors activités de maintenance et réparation) s'établit à 10,5 milliards d'euros au 30 juin 2002.

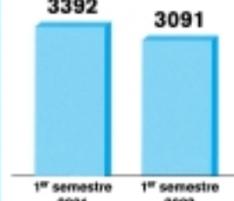


Prises de commandes en milliards d'euros

LÉGER REcul DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Après une croissance de l'ordre de 20 % par an pendant cinq ans, le chiffre d'affaires à la fin du premier semestre connaît un recul limité de 9 % par rapport au premier semestre 2001 pour s'établir à 3 091 millions d'euros. Ce niveau est en ligne avec les prévisions, qui tablaient sur un recul de 10 % sur l'année 2002.

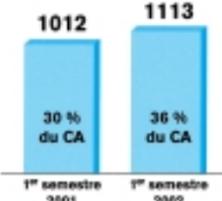
La répartition par secteur d'activité est stable, la branche Propulsion ayant contribué (avant élimination interbranchés) à 64 % du chiffre d'affaires du premier semestre 2002 et la branche Equipements à 36 %, à comparer respectivement à 65 % et 35 % sur l'année 2001. Les ventes ont été réalisées à 83 % sur les marchés civils et à 17 % sur les marchés militaires.



Chiffre d'affaires en millions d'euros

CROISSANCE DES ACTIVITÉS DE SERVICES

Le chiffre d'affaires des activités de services s'élève à 1 113 millions d'euros au premier semestre 2002, contre 1 012 millions d'euros au premier semestre 2001, soit une progression de 10 %. La part du chiffre d'affaires des services au sein du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en croissance, passant de 30 % au premier semestre 2001 à 36 % au premier semestre 2002.



Chiffre d'affaires services (rechanges et maintenance) en millions d'euros

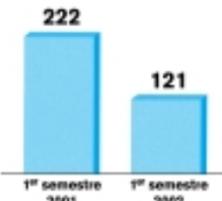
CROISSANCE DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT AUTOFINANÇÉE

Le Groupe maintient la croissance des efforts de Recherche-Développement autofinancée : 8 % du chiffre d'affaires consolidé par rapport à 5,7 % au premier semestre 2001.

DIMINUTION LIMITÉE DE LA MARGE D'EXPLOITATION ET DU RÉSULTAT NET part du groupe

L'EBIT s'établit à 262 millions d'euros à la fin du premier semestre 2002, soit une marge d'exploitation de 8,5 % à comparer à 10,2 % au premier semestre 2001.

Dans ces conditions, le résultat net part du groupe s'élève à 121 millions d'euros au premier semestre 2002 qui incluaient 63 millions d'euros d'éléments exceptionnels.



Résultat net part du groupe en millions d'euros

MAINTIEN DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le ratio dettes financières nettes sur Ebitda est inférieur à 1 et le rapport dettes financières nettes sur fonds propres s'établit à 0,54.

PERSPECTIVES 2002

Sous réserve d'événements internationaux venant aggraver la situation du transport aérien, le groupe Snecma sur l'ensemble de l'exercice 2002 maintient son estimation d'une baisse de son chiffre d'affaires limitée à 10 %.

www.snecma.fr

snecma

MONACO

IMAGINONS la relève de la garde faite par des grenadiers en uniforme rouge et bonnet noir, au lieu des gendarmes au casque blanc ; l'Union Jack flottant sur les parapets crénelés du Palais ; le prince Charles inaugurant le bal de la Rose. Ce scénario d'une principauté de Monaco devenue une colonie de la Couronne est bien sûr extravagant. Pourtant, l'afflux des riches Britanniques est en train de bouleverser le rapport de forces. Si cette gent cossue, forte de cinq mille membres, ne représente encore que 5 % de la population, elle constitue désormais le plus gros contingent d'étrangers après les Français et les Italiens. Et surtout, les ressortissants d'Albion avancent leurs pions au cœur même de ce qui est la raison d'être de cet éden méditerranéen : la finance.

« Les résidents retraités, jet-setteurs et héritiers de fortunes séculaires ne constituent plus qu'une toute petite partie de notre clientèle. Les hommes d'affaires, souvent issus des services ou de la nouvelle économie, sont aujourd'hui très majoritaires » : en bon gestionnaire de hauts patrimoines, Georges Cohen, l'administrateur délégué de la HSBC Republic Bank, n'est guère proluxe de confidences. Plus qu'une filiale de la plus grosse banque commerciale britannique, le siège Belle Époque d'HSBC est, en effet, La Mecque de la haute finance privée où accourent les grosses fortunes britanniques. Pour avoir accès à ses services, on doit montrer patte fortunée : au moins un milliard d'euros immédiatement mobilisables.

Dans ce décor de pur style nouille, somptueux, une centaine de professionnels gèrent les actifs de milliers d'ultrariches. Aux « high net worth individuals », Cohen offre également des petits cadeaux : les sésames que sont la carte de résident, l'inscription des enfants à l'école internationale – dont il est le président –, l'adhésion aux clubs sélects. Le succès d'HSBC, l'ouverture récente d'une filiale de la Coutts Bank, la banque aristocratique de la reine Elizabeth II, et la présence de nombreux professionnels moulés à la City confirment le nouveau statut de Monaco, havre de paix des riches d'Albion. Ces derniers quittent de plus en plus nombreux l'Angleterre pour le continent. Depuis peu, ils se détournent des lieux de retraite traditionnels : Marbella et Cannes (trop prisés par les émirs arabes et les hommes d'affaires russes), la Suisse et les îles Anglo-Normandes (la pluie), les Bahamas et les Caïmans (trop loin). Résultat, les livres sterling dégringolent en cascade le long du scintillant rocher. Des « rich and famous », comme David Coulthard, Ringo Starr ou Roger Moore pour ne citer que les plus célèbres, se pressent sur ce territoire de deux kilomètres carrés à peine, aux côtés d'industriels moins connus mais tout aussi fortunés.

Aux tables de l'Hôtel de Paris, on peut croiser, à l'heure du déjeuner, les célèbres frères Barclay (à la tête d'un conglomérat médiatique et gazier considérable), les rois des métaux, David et Simon Reuben, le raider Philip Green ou le propriétaire de Pursang, Michael Tabor. Une jet-set qui roule, bien sûr, en Rolls ou en Bentley, et possède très souvent les plus somptueux yachts ancrés dans le port de Monte-Carlo. Les « Brits » se jettent goulument sur les appartements très haut de gamme achetés à prix d'or. « A 25 000 euros, le mètre carré, en catégorie super-luxe, est plus cher que dans le centre de Londres. Et il faut ajouter des frais d'enregistrement, de cadastre, et de notaire s'élevant à 9 % du prix d'achat contre 1 % en Grande-Bretagne », indique l'agent immobilier Michel Dottat.

Des institutions typiquement anglaises ont pris discrètement racine. Au cercle The British Association of Monaco et au Monte-Carlo Club, fermé, comme il sied, aux femmes, sauf le jour de la Saint-Valentin, on se retrouve entre gens de bonne compagnie pour commenter le cricket et le climat. Deux pubs, le Ship and Castle et le Flashman, offrent, tradition oblige, boiseries sombres, décor sans âge et atmosphère feutrée. Le cinéma local projette trois fois par semaine un film américain ou anglais en version originale. Les lieux sélects comme le Jimmy's ou le Sass Café bruissent de conversations en anglais. Les « expats » disposent de leur propre radio, Riviera, qui diffuse les bulletins de la BBC et les infos financières de la Barclays Bank. Autre symbole de cette présence, avec dix-sept vols quotidiens, Londres est devenue la première destination internationale de l'aéroport de Nice. Et les passagers de l'hélicoptère, qui, effleurant la mer, relie en sept minutes le chef-lieu des Alpes-Maritimes à Monaco-Fontvieille, se voient offrir gratuitement un exemplaire du *Financial Times*, la bible de la City.

Porteurs de la culture d'engagement civique anglo-saxonne, les nouveaux venus pratiquent avec assiduité les manifestations philanthropiques. Les innombrables galas de charité leur permettent d'entrer de plain-pied dans les cercles les plus restreints des maîtres du micro-Etat. Ainsi, HSBC Republic mène une politique de mécénat exemplaire en dépensant des millions au profit des bonnes œuvres chères à la famille princière, musées, théâtres, hôpitaux, associations pour l'aide à l'enfance ou au tiers-monde.

Marbella passé de mode, Jersey trop pluvieux, les Caïmans trop lointains :

les riches Britanniques affluent dans la principauté monégasque, paradis des nababs



gasque – qui met notamment à l'abri des extraditions – ne les concerne pas. Patriotes dans l'âme, n'ayant rien à cacher, la plupart d'entre eux veulent rester sujets de Sa Très Gracieuse Majesté.

Simple tempête dans une tasse de thé ou réelle invasion britannique ? Les éléments les plus conservateurs de la nomenclatura monégasque s'inquiètent. Certains édités francophones évoquent le cauchemar de l'imposition de la langue anglaise, qui domine déjà la vie de la place financière. A les écouter, si ce mouvement devait prendre de l'ampleur, le protestantisme pourrait concurrencer à l'avenir le catholicisme, religion d'Etat symbolisée par l'omniprésente sainte Dévote, patronne du rocher. Malgré les vicissitudes amoureuses et colorées de la famille Grimaldi, la vieille garde redoute également que les mœurs, jugées laxistes, de la jet-set « made in Britain » s'imposent dans ce coin qui tient à conserver le respect des conventions tels l'interdiction de la prostitution ou le refus des tenues vestimentaires débraillées.

Tout cela pourrait paraître futile s'il n'y avait des enjeux politiques et financiers substantiels qui pourraient à terme changer le rôle du Rocher. « L'entente franco-monégasque est traditionnelle et constante », nous affirme une éminente grise du Palais. En effet, la France assure la justice, la police, l'administration et fournit le premier ministre et deux ministres sur trois. Par ailleurs, « le grand pays voisin », comme disent les habitants, rétrocède une généreuse partie de la TVA prélevée dans les Alpes-Maritimes, pactole généreux qui représente une petite moitié des recettes du budget monégasque. Bercy y trouve toutefois son compte puisque 80 % des dépôts à Monaco sont d'une manière ou d'une autre réinvestis dans le circuit économique français.

LA réalité des liens historiques est cependant plus complexe. Le rapport parlementaire Peillon-Montebourg, en juin 2000, accusant Monaco de complaisance en matière de délinquance financière, les attaques dans la même veine de la chancellerie et les révélations du juge Duchaine sur les lacunes de la justice monégasque vis-à-vis de divers personnages en vue ont provoqué une nouvelle scène de ménage entre Paris et Monte-Carlo.

Furieux, le Palais a fait publiquement état de son souhait de prendre ses distances avec la puissance tutélaire. La demande d'adhésion au Conseil de l'Europe, l'appartenance à la FAO, ainsi que le rapprochement avec l'Union européenne sur les médicaments attestent cette volonté d'autonomie. Parallèlement, l'oligarchie financière s'est efforcée de balayer devant

ROCHER ANGLAIS

de. Sans parler des manifestations sportives, le grand dada du prince héritier Albert, comme le tournoi de tennis et le Grand Prix. L'évocation des mondanités avive instantanément l'œil du banquier Georges Cohen : « C'est une manière indirecte de remercier la famille régnante de son accueil. »

beige digne des immeubles sans âme chers à Jacques Tati. « Ma femme peut porter des bijoux ou promener le chien à minuit dans la roseraie parce qu'elle ne risque pas de se faire attaquer à tout instant, comme à Nice » : à l'évidence, le jovial hôtelier apprécie la surveillance policière étroite et les innombra-

dérée comme un délit... Rien d'étonnant donc à ce que cette émigration n'ait pas bonne presse en Grande-Bretagne où les tabloïds l'ont affublé du nom, souvent injuste, de « Monaco Mob » (la mafia de Monaco).

Son Altesse sérénissime, le prince souverain Rainier III, 79 ans, voit d'un bon œil cette nouvelle immigration dorée. Le chef de l'Etat, lui-même entrepreneur florissant, entend mettre à profit cette très ancienne devise du cru : « On ne peut rien y semer car rien n'y pousse, mais il faut pourtant y vivre. » De l'Anglais, cet ancien élève de la Summerfields School, à Hastings, a le teint rose, le maintien amidonné, la finesse et la noblesse distante. Quant au prince Albert, il a fait ses études aux Etats-Unis et a travaillé à New York au siège de la JP Morgan.

Il est plus à l'aise, dit-on, dans la langue de Shakespeare teintée d'accent américain qu'en français. Monaco se plaît à façonner l'image quasi surmatrice d'une société merveilleusement lisse, étanche, ouatée et de ce fait étonnamment similaire à l'Angleterre traditionnelle carte postale. A première vue, ce pays d'opérette évoque un « village » des comtés britanniques, avec ses clans, ses rites, ses préjugés de classe. Les expatriés sont, en revanche, totalement acceptés par l'establishment local en raison de leur surface financière. Les institutions prestigieuses comme l'Automobile Club, la Société des bains de mer ou le Yacht Club accueillent volontiers ces milliardaires venus d'ailleurs. La difficulté d'acquérir la nationalité moné-

sa porte (*Le Monde* du 17 août) pour lutter plus efficacement contre l'argent sale.

Et, dans ce contexte, l'invasion britannique est une chance pour Monaco. « Dans le passé, la Principauté a été utile à la France pour opérer certaines transactions "grises", à l'instar du financement occulte des partis et du versement de commissions sur des contrats d'armement. Or Monaco ne se veut plus être à la France ce que Hongkong a été pour la Chine », entend-on répéter chez les banquiers. Pourquoi ? « Monaco nourrit désormais des ambitions à l'échelle planétaire. » Grâce à des commissions moins élevées, son centre financier rêve de rivaliser avec le Luxembourg et surtout la Suisse, beaucoup plus riches. Dans ce contexte, l'afflux des avoirs britanniques renforce le profil « propre » de la place bancaire off shore. Si des fortunes suspectes peuvent parfois se mêler aux fonds collectés en Grande-Bretagne, la majorité de ces actifs sont, au contraire, le fruit d'activités commerciales licites et fiscalisées. A l'inverse des patrimoines du pourtour méditerranéen, en particulier italiens, qui ont longtemps fait la richesse du lieu.

Le Foreign Office a bien compris l'importance stratégique de cette présence pour les intérêts financiers et commerciaux de la Couronne. Le consulat de Marseille qui couvre la Principauté vient de s'abonner à *Monaco Hebdo*, l'hebdomadaire de l'actualité heureuse du Rocher.

Marc Roche
Dessin Sergueï

Le testament politique anticipé de Jean Chrétien

Dix-huit mois avant de prendre sa retraite, le premier ministre canadien entend lier les mains de son successeur par des promesses à long terme, explique le « Globe and Mail »

LE « DISCOURS DU TRÔNE » qu'a lu le 30 septembre à la Chambre des communes la gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson, se présente comme la liste des dernières volontés politiques du premier ministre fédéral Jean Chrétien jusqu'à la date de sa démission, annoncée pour février 2004. Mais, pour le plus important quotidien anglophone du pays, *The Globe and Mail*, l'héritage du chef libéral – au pouvoir depuis 1993 – est déjà connu : « Sa réussite principale aura été d'avoir fait le ménage dans les comptes du gouvernement après une génération d'endettement et de déficit. »

Les Canadiens doivent désormais être considérés comme « des conservateurs en matière fiscale », des contribuables qui ne veulent surtout pas d'un retour au déficit budgétaire. Pas étonnant donc qu'en cette « époque d'incertitudes », comme l'a décrite M. Chrétien, le gouvernement veuille « maintenir son engagement ferme à équilibrer ses budgets, à



contrôler ses dépenses, à baisser le rapport dette-PIB et à maintenir un régime fiscal équitable et concurrentiel ».

Ces nouvelles « priorités » sont conformes aux « valeurs traditionnelles des libéraux », mais, au fond, il s'agit surtout, note le quotidien de Toronto, d'une « revitalisation de ses programmes » précédents. C'est le cas quand il parle de jeter les bases d'un plan de réforme complète du régime de santé, pour lequel les provinces réclament à corps et à cri davantage de transferts de fonds d'Ottawa. C'est aussi le cas avec son programme de développement d'infrastructures municipales comme avec son engagement « à améliorer la vie des autochtones », à aider les familles à faible revenu ou à mettre

en œuvre les dispositions du protocole de Kyoto, qui devrait être ratifié d'ici la fin de l'année.

On s'attendait de la part de M. Chrétien à un programme plus « à gauche », mais les contraintes financières sont trop fortes. Le surplus budgétaire fond comme neige au soleil. Le *Globe and Mail* rappelle que les prévisions d'excédent pour l'exercice 2002-2003 étaient de 10 milliards de dollars canadiens. Aujourd'hui, on s'attend à ce qu'il soit inférieur à un milliard ! Et « cela ne devrait être guère mieux en 2003-2004 ». Face à cet avenir peu reluisant, la marge de manœuvre des libéraux est étroite. On parle moins, du coup, de dépenses nouvelles que de redistribution des ressources pour assumer les priorités nou-

velles. « Voilà, souligne le journal, l'une des choses les plus difficiles à faire pour un gouvernement : réduire ou supprimer des programmes existants pour en créer de nouveaux. »

INTERVENTIONNISTE ET COÛTEUX

Le succès des dernières mesures annoncées par M. Chrétien dépendra notamment de l'état de santé à court terme de l'économie canadienne, mais aussi, pour une large part, des priorités qu'affichera son successeur. L'éditorialiste Jeffrey Simpson juge à ce propos que son « agenda final – ambitieux... interventionniste et coûteux – ouvre l'une des périodes les plus étranges de l'histoire politique canadienne ». Le pays va être conduit plus d'un an par un homme à qui son propre parti demandait de partir tout en lui permettant de présenter un programme d'urgence qui « liera les mains » de son héritier. Et de citer de nombreuses mesures à effet pluriannuel : investissements de santé à long terme ; programme

d'infrastructures municipales sur dix ans ; aide au développement à doubler d'ici 2010 ; éducation, lutte contre la pauvreté, recherche universitaire, aide aux autochtones...

Si, comme tout l'indique pour l'instant, le prochain premier ministre était Paul Martin, l'ex-ministre des finances remercié avec fracas en juin et qui depuis fait ouvertement campagne pour succéder à Jean Chrétien, nul doute que ce dernier aura voulu encadrer le plus strictement possible son travail futur. « Un autre premier ministre aurait laissé le maximum de flexibilité à son successeur », conclut l'éditorialiste. Mais le Canada n'a pas ce genre de premier ministre-là. Il en a un qui veut rester en place aussi longtemps qu'il le peut et, ensuite, laisser un héritage qui liera son successeur. »

Anne Pelouas

★ www.globeandmail.ca

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Armes

■ Le documentaire de Michael Moore *Bowling for Columbine* dénonce la mise en vente libre des armes à feu aux Etats-Unis. www.bowlingforcolumbine.com

■ La National Rifle Association a établi une liste d'organisations américaines et de personnes condamnant cette politique. www.nraila.org/FactSheets.asp?FormMode=Detail&ID=15

■ Dans un rapport de 1998, le ministère de l'intérieur a évalué l'efficacité de la réglementation des armes. www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/984000829.shtm

■ L'Assemblée nationale a fait réaliser un rapport d'information sur la proposition de loi réformant le régime des armes et munitions. www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rapports/ro929.pdf

■ C'est toujours un décret-loi de 1939 qui règle la possession des armes de guerre par le particulier. www.legifrance.gouv.fr/WAspad/VisuNav?cidNav=14912&indiceNav=1&tableNav=CONSOLIDE&ligneDebNav=1

■ Service-public.fr fait le point sur les lois et décrets concernant l'acquisition et la détention d'armes. <http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/1414-NXJUS500.html>

■ Le service des affaires européennes du Sénat a publié en 1999 une étude de l'acquisition, la détention, l'utilisation, le port et le transport d'armes à feu dans différents pays européens. www.senat.fr/lc/lc57/lc57.html

■ Le ministère de la santé présente les statistiques de l'Inserm concernant la mortalité par arme à feu dans plusieurs pays industrialisés. www.sante.gouv.fr/egs/2-themes/207/armes/statisti.htm

■ L'autorité sanitaire américaine publie l'équivalent pour les Etats-Unis. www.cdc.gov/nchs/data/gis/atmapfh.pdf

■ Amnesty International a extrait de ses rapports 2000 et 2001 les données concernant « les atteintes aux droits humains commises au moyen d'armes légères ». [www.web.amnesty.org/aidoc/aidoc_pdf.nsf/index/POL340072001ENGLISH/\\$File/POL3400701.pdf](http://www.web.amnesty.org/aidoc/aidoc_pdf.nsf/index/POL340072001ENGLISH/$File/POL3400701.pdf)

■ [www.web.amnesty.org/aidoc/aidoc_pdf.nsf/index/POL340072001FRENCH/\\$File/POL3400701.pdf](http://www.web.amnesty.org/aidoc/aidoc_pdf.nsf/index/POL340072001FRENCH/$File/POL3400701.pdf)

vincent.truffay@lemonde.fr

AU COURRIER DES LECTEURS

Un village et la paix

Dans l'intéressant document « Entre Gaza et Tel-Aviv » (*Le Monde* du 1^{er} octobre), François Maspero parle du village de Neve Shalom. Cela intéressera peut-être vos lecteurs de savoir que le créateur de ce village s'appelait Bruno Hussar.

Né dans une famille juive italienne qui s'installe en Egypte, il vient en France et sort ingénieur de l'Ecole centrale de Paris. Il se convertit au christianisme et devient dominicain. Puis il s'instal-

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

La présidentielle vue par la presse brésilienne

La large avance de « Lula » symbolise une demande de réformes audacieuses

RASSEMBLÉS sur l'avenue Paulista à Sao Paulo, les sympathisants du Parti des travailleurs étaient prêts à faire la fête dès dimanche soir. Ils espéraient que leur candidat, Luiz Inacio « Lula » da Silva l'emporterait au premier tour. Mais, malgré ses 46,4 % des voix, il y aura bien un second tour entre l'ex-syndicaliste et le candidat du gouvernement sortant, le conservateur José Serra – champion du PSDB, Parti social-démocrate brésilien – qui obtient 23,2 % des voix.

« La majorité de la société brésilienne a demandé le changement. Le pays exige des réformes plus profondes. Audacieuses. Et, surtout, le peuple demande à renouer avec la croissance. Voilà le véritable message des urnes », résume le *Jornal do Brasil*. Pour sa quatrième présidentielle depuis la chute du régime militaire, la neuvième économie mondiale a prouvé que ses bases démocratiques étaient solides. « Notre jeune démocratie a pris un coup de vitalité, se réjouit le quotidien de Sao Paulo, 75 % des suffrages sont allés aux partis de l'opposition, ce qui prouve que l'électorat a accepté le principe de l'alternance, aussi naturelle dans les nations civilisées que le retour du printemps. »

La victoire probable de « Lula » est donc différée au 27 octobre. Car, « lorsqu'on considère l'immense écart des voix entre les deux candidats au premier tour, il est légitime de se demander si le pays va assister à un duel réel ou à une simple formalité », estime l'hebdomadaire *Epoca*. Cette spectaculaire montée de l'opposition laisse entendre que « Lula » bénéficiera du report des votes des deux autres candidats.

RÉVEILLER L'ENTHOUSIASME

« Moi, j'ai voté Lula », affirme Frei Betto, journaliste et écrivain de gauche dans l'hebdomadaire *Correio da Cidadania*. Je ne crois pas aux miracles qui feraient tomber du ciel de la nourriture pour les 53 millions de Brésiliens qui crèvent de faim. Ou qui, en un éclair divin, feraient disparaître la dette extérieure et transformeraient la banque centrale en un fonds disponible pour de véritables projets sociaux. C'est pour cela que je n'ai pas voté Anthony Garotinho. Je suis par ailleurs déçu des huit années de pouvoir du gouvernement Cardoso, qui s'est lancé dans les réformes néolibérales à la mode dans l'Amérique latine des années 1990 et nous a conduits à la crise économique. C'est pour cela

que je n'ai pas voté José Serra. » S'il est vrai que l'ascension de « Lula » représente un formidable espoir pour les indigents et pour les secteurs progressistes du pays, le futur président devra résoudre l'équation d'une terrible problématique économique et sociale. « Lula ne sera pas le sauveur du pays, mais son histoire, son dévouement à la cause du peuple, l'immense enthousiasme réveillé par sa victoire seront des fac-

teurs décisifs pour corriger le tir des politiques conservatrices et pour redonner au pays son indépendance » économique, s'enthousiasme un partisan du PT dans *O Globo*. Car le score de « Lula », c'est avant tout la victoire d'un parti qui a su imposer pendant vingt-deux ans un style de gestion politique honnête et novateur lui permettant d'élargir son électorat au-delà des sphères radicales.

« THE DENVER POST » (Etats-Unis)



Déprime. La femme : « Hiii ! » ; le commerçant : « Je détecte un fléchissement dans la confiance des consommateurs. » Chômage en hausse, Bourse à la baisse, moral en berne : aux Etats-Unis aussi.

DESSIN DE MIKE KEEFE

le en Israël, crée en 1970 le village de Neve Shalom / Wahat as-Salam et adopte la citoyenneté israélienne. Il meurt en 1997.

Son livre, dans lequel il raconte sa vie, *Quand la nuée se levait... témoignage d'un prêtre israélien*, est édité par les Editions du Cerf. Il existe également une association des Amis de Neve Shalom / Wahat as-Salam.

Daniel Sée
Paris

Jacques Borel

Vous m'apprenez le décès de Jacques Borel (*Le Monde* du 3 octobre). J'ai été son élève au lycée

Rodin à Paris entre 1962 et 1967. Je lui dois beaucoup, il a éveillé mon intelligence et a largement contribué à me donner le goût de la culture. L'estrade qu'il arpentait lui tenait lieu de scène.

Il était impliqué, énergique, infatigable. Il nous tenait bien en main (...), mais, par-dessus tout, c'était un homme d'esprit, on attendait les cours d'anglais avec impatience, c'est fou ce qu'on s'y amusait. Il ne parlait jamais de lui, et quand il reçut le Goncourt, en 1965, on apprit qu'il était aussi un merveilleux écrivain.

Dominique Bukspan
Londres (Royaume-Uni)

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ RTL

Alain Duhamel

La vogue actuelle de Napoléon reflète sans doute la part du rêve et la nostalgie de la puissance dans une phase du désarroi français. Ce qui est frappant, c'est qu'au-delà du culte napoléonien, la France est justement en train de rompre avec les vestiges du bonapartisme. Le premier empire, c'était l'apothéose de l'Etat. Aujourd'hui, on cherche à faire reculer son emprise. C'était aussi une France centralisée et unitaire à l'extrême : désormais, c'est la régionalisation, la différenciation, l'expérimentation qui l'emportent. Le régime impérial était autoritaire et hiérarchique. La France du début des années 2000 est individualiste et regimbe face aux symboles de la puissance de l'Etat. L'Empire était enfin plébiscitaire. Les derniers référendums prouvent, au contraire, que les Français s'abstiennent, se partagent, censurent. Napoléon reste une passion française, l'empreinte du bonapartisme s'efface.

■ LCI

Pierre-Luc Séguillon

Une véritable crise de l'Union européenne n'est peut-être pas loin et la France pourrait en être tout à la fois l'auteur, la cible désignée et la victime inconsciente. Prétendre, comme l'a fait hier matin le premier ministre, que notre pays est très respectueux des règles budgétaires définies par Bruxelles et expliquer comme l'a fait hier soir le ministre de l'économie que Paris les violera sans vergogne, ne saurait plus longtemps tromper nos partenaires européens. Faire si peu de cas de la discipline communautaire, se moquer de la sorte de nos partenaires plus vertueux comme l'Espagne ou les pays nordiques ou de nos partenaires qui le sont moins, comme l'Allemagne ou l'Italie, mais qui affichent de bonnes résolutions, risque de conduire à une crise dont nous paierions forcément le prix à l'heure des négociations sur la PAC, sur la réforme des institutions ou sur l'élargissement.

new émotions

SOFITEL
ACCOR HOTELS & RESORTS

12 new hotels*

Londres, Marseille, Chicago, Washington DC, Shangai, Marrakech, Cologne, Montréal, Bangkok, Venise, Buenos Aires, Cancun.

RESERVATIONS : N° Indigo 0 825 88 55 55 (0,15 € TTC/min) - www.sofitel.com ou www.accorhotels.com

ACCOR Leader européen et groupe mondial de l'hôtellerie et des services.

Où vont les Amériques ? par Jean-Michel Blanquer

LE phénomène Lula, au Brésil, jette une lumière crue sur les enjeux oubliés de la géopolitique du continent américain. La relation transatlantique est un jeu à trois termes, ce qui est d'ailleurs une chance dans la crise actuelle où le face-à-face favorise les raisonnements étroitement binaires.

Il est courant de considérer l'Amérique latine comme un domaine réservé des Etats-Unis. Depuis plusieurs années, il apparaît que cette influence n'est pas unilatérale et que l'on assiste, symétriquement, à une latinisation des Etats-Unis. La dernière élection présidentielle en a été le signe très marquant : l'Etat qui a été décisif, la Floride, est aussi l'un des plus hispaniques (avec la Californie et le Texas, qui sont les grands poids lourds politiques du système).

Avant le 11 septembre 2001, l'Amérique latine apparaissait comme la nouvelle priorité de la politique étrangère américaine. Le président mexicain, Vicente Fox, en visite d'Etat dans les jours qui ont précédé les tragiques événements, avait pu entendre de la bouche du président américain que « *le Mexique [était] le pays le plus important dans les relations internationales des Etats-Unis* ».

Dans le même temps, l'Europe, à la faveur de la démocratisation et de la libéralisation des pays d'Amérique latine, a fait un retour en force dans cette région. L'Espagne est ainsi le premier investisseur dans de nombreux pays. La France n'est pas en reste, la plupart de ses grandes entreprises étant présentes, et son influence culturelle se maintenant à un niveau élevé.

Dans ce contexte, les Latino-Américains ont intérêt à faire valoir vis-à-vis des Etats-Unis leur cousinage de plus en plus prononcé (il y a désormais à Washington des lobbies cubain, mexicain, colombien, etc.) et l'importance

de leurs relations avec l'Europe. Washington répond par son projet de grande zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), de l'Alaska à la Terre de Feu, affiché pour l'horizon 2005 par la déclaration de Québec.

Bruxelles répond par une politique de coopération assez bien dotée et par des négociations commerciales pragmatiques ayant abouti déjà à un accord avec le Mexique et avec le Chili, et dans un futur proche avec le Mercosur, comme cela a été affirmé au sommet de Madrid de mai 2002.

Les Latino-Américains ont intérêt à faire valoir vis-à-vis des Etats-Unis leur cousinage de plus en plus prononcé et l'importance de leur relation avec l'Europe

Il n'y a donc plus une arrièrecour des Etats-Unis, à la fois dépendante et immuable, mais un phénomène plus subtil, qui place dans une relation triangulaire les trois piliers du monde occidental, et qui rend l'Amérique latine beaucoup moins périphérique que l'on avait l'habitude de le penser.

C'est pourquoi on ne peut que s'étonner de la passivité extraordinaire dont ont fait preuve les Etats-Unis et l'Union européenne face à la très forte et très annoncée dégradation des économies latino-américaines au cours des derniers mois.

Le 11 septembre 2001 a remis l'Orient au sommet de toutes les préoccupations, occultant bien d'autres enjeux, qui ne sont peut-être pas moins importants : d'une certaine façon, ils sont internes. Ainsi, le FMI a accordé toutes les facilités demandées à la Turquie et au Pakistan au moment même où, à la fin de l'année 2001, il refusait de soutenir davantage l'Argentine.

Une certaine ingratitude américaine vis-à-vis d'un pays qui avait été un allié plus que loyal en politique étrangère et plus qu'orthodoxe en matière économique au cours de la dernière décennie a conduit à délivrer un message ambigu. On a châté un pays ami, pour l'exemple. Et ce qui devait arriver arriva : si l'on pouvait éviter la contagion argentine à court terme parce que la prévisibilité de la crise argentine avait permis des retraits de capitaux et diverses précautions, on ne pouvait laisser se créer un tel trou noir économique et social (plus de

tourne, tant qu'elle ne sera pas perçue comme le véritable troisième pilier du monde occidental, avec ce que cela suppose de solidarité et de responsabilité, elle restera la région de tous les dangers et de toutes les injustices.

La stabilisation politique et économique de l'Amérique latine nécessite un moteur puissant. Ce moteur est naturellement le Brésil. C'est pourquoi les Etats-Unis sont paradoxalement condamnés à soutenir ce pays, pourtant beaucoup moins docile que l'Argentine. Eux-mêmes très endettés, ils ne peuvent se cantonner à un rôle de donneur de leçons. Parce que l'Amérique est un tout, la dégradation de la situation latino-américaine pourrait se transformer en talon d'Achille économique mais aussi politique pour Washington.

Chacun doit aller au bout de sa logique. Si les Etats-Unis souhaitent véritablement une intégration continentale, ils doivent prendre leurs responsabilités et consentir des efforts à la hauteur de l'enjeu. Ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'action de l'Union européenne pour intégrer et consolider les économies d'Europe centrale et orientale et l'inaction des Etats-Unis pour promouvoir un développement du sud de son propre continent.

Le libre-échange ne peut servir de formule absolue. Si tel était le cas, le président Bush ne pourrait justifier la récente augmentation très importante des subventions agricoles, coup très dur porté aux exportations latino-américaines. Les Etats-Unis devront donc prendre au pied de la lettre la déclaration de Québec, qu'ils ont inspirée, et ajouter des préoccupations en matière de justice, d'environnement et d'équité sociale aux seules questions commerciales.

Le Canada aura un rôle essentiel à jouer pour favoriser cette évolution.

Du côté européen, les occasions ratées ont été nombreuses. Il

aurait été pertinent de manifester une solidarité très forte avec l'Argentine dès la crise de décembre 2001 et – pourquoi pas ? – de proposer une alliance en matière monétaire qui puisse représenter une solution alternative au faux choix actuel entre dévaluation et dollarisation. Il est trop facile de

JEAN-MICHEL BLANQUER est directeur de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (université Paris-III - Sorbonne nouvelle).

critiquer les Etats-Unis et de n'avoir rien à proposer soi-même.

Trop souvent, comme on le voit pour la crise colombienne, l'Europe est en situation de jouer à la « puissance sympathique », défendant les droits de l'homme et promouvant la coopération (ce qui est déjà bien) mais n'assumant aucun aspect politique d'une situation (le problème global de la drogue et la question de l'ordre public en l'espèce). Il faut prendre acte de la volonté d'intégration continentale manifestée par les Etats-Unis et développer une stratégie appropriée. Mieux vaut tenir compte de cette réalité et proposer une relation plus profonde aux Latino-Américains, non pas concurrente mais complémentaire du projet des Etats-Unis.

Il serait suicidaire de ne pas répondre aux appels que le prochain président brésilien adressera sans doute à l'Europe pour qu'elle ouvre ses marchés et aide le Brésil à retrouver une respiration financière. A moyen terme, une telle attitude forgera le socle d'une relation transatlantique qui aura une influence positive sur la relation Etats-Unis - Amérique latine et sur la relation Etats-Unis - Union européenne.

La notion de politiques publiques communautaires peut avoir un bel avenir en Amérique du Sud, comme le montrent certains grands projets d'infrastructures actuellement à l'étude ou en

cours. La culture politique et administrative brésilienne, très proche de celle de la France, jouera un rôle important dans ce sens.

A long terme, les trois pôles formeront un « *triangle atlantique* » partageant des valeurs politiques démocratiques, favorisant un développement économique conjoint et proposant une vision équilibrée des relations internationales.

Le Brésil est probablement aujourd'hui le pays le plus porteur de cette vision. Le président Cardoso y a préparé son pays en favorisant la notion d'intégration à l'échelle sud-américaine. Lula, pour sa part, par ses positions contre la ZLEA et favorables à l'Europe, prépare en cas d'élection les termes d'une approche équilibrée. Cela suppose que le Brésil assume ses responsabilités de puissance régionale, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent.

Où vont les Amériques ? La question ne concerne pas que le Sud. Elle implique totalement les Etats-Unis, qui sont autant latino-américanisés que les Latino-Américains sont nord-américanisés. Et elle ne doit pas laisser indifférente l'Europe, qui dispose encore des moyens de peser dans les évolutions en cours.

Soit nous restons passifs, et la situation continuera à se dégrader en Amérique du Sud, aboutissant à un axe archéoprotectaire Caracas - Brasilia - Buenos Aires. Soit nous jouons le jeu de la nouvelle donne brésilienne, si elle change, et nous pourrions alors aider à la naissance d'une véritable troisième voie sur le plan du développement social comme sur le plan des relations internationales.

Derrière la crise économique actuelle de l'Amérique du Sud, il n'y a pas qu'un problème financier immédiat inquiétant. Il y a la chance d'une renaissance des relations transatlantiques. Est en jeu aussi, à l'échelle de l'histoire, une vision de la structuration politique, économique et sociale du monde occidental.

Haiti, la face noire de Napoléon

par Pierre Thivolet

IL y a deux cents ans, Napoléon Bonaparte volait de victoire en victoire. Il jetait les bases de la France moderne et allait connaître les gloires que l'on connaît avant la chute que l'on sait.

Il y a deux cents ans, en Haïti, à 7 000 kilomètres de Paris, Toussaint Louverture, un Noir, né esclave, cocher de son état, était traîtreusement arrêté par le général Leclerc, le propre beau-frère de Napoléon (il avait épousé la très belle Pauline Bonaparte) et envoyé au fort de Joux, dans le Haut-Jura, une des régions les plus froides de France, où il mourut deux ans plus tard.

Cinq ans auparavant, Toussaint Louverture avait pourtant été nommé par la République général en chef des armées françaises de Saint-Domingue (le nom colonial d'Haïti). A la tête de son peuple d'esclaves misérables, il avait réussi à défendre la souveraineté française sur cette île, à l'époque la plus riche colonie du monde, coupée de la métropole par le blocus de la flotte anglaise et attaquée par les armées espagnoles.

Les esclaves haïtiens et leur chef s'étaient identifiés à cette République française qui venait d'oser proclamer, la première, que tous les hommes étaient égaux, quelle que soit leur couleur, et qui, la première, venait d'abolir l'esclavage.

Alors quel fut donc le crime de Toussaint Louverture, le crime des esclaves haïtiens ? S'être opposés au rétablissement de l'esclavage décidé par Bonaparte, avoir cru en nos propres idéaux, ceux de liberté, d'égalité, de justice. Et c'est pour rétablir l'esclavage qu'il y a deux cents ans Napoléon avait envoyé en Haïti 20 000 soldats français et fait arrêter Toussaint Louverture.

Privés de leur chef, les esclaves haïtiens réussirent quand même

à vaincre les troupes françaises ; le général Leclerc mourut de la fièvre jaune et, le 1^{er} janvier 1804, Haïti devenait la première République noire.

Mais cet échec trop oublié de Napoléon Bonaparte en annonçait d'autres plus graves qui conduisirent au naufrage de l'em-

PIERRE THIVOLET est journaliste à Europe 1.

pire : les Français venaient ainsi de trahir les idéaux révolutionnaires. Ils perdaient leur crédibilité aux yeux des peuples opprimés, leurs armées n'étaient plus celles de libérateurs venus renverser les despotes, mais les instruments d'une volonté de puissance et de domination.

Et pourtant, nous Français, nous pourrions être fiers de cette Révolution haïtienne d'il y a deux siècles. Car cette révolution était comme l'écho nègre et américain de la nôtre. Devenue « première République noire », Haïti était un aussi grand scandale pour l'ordre mondial de l'époque que la France révolutionnaire. Entourée de pays hostiles où l'esclavage des Noirs par les Blancs régnait encore en maître (aboli seulement en 1896 à Cuba, l'île voisine, par exemple), Haïti n'eut de cesse de gagner sa reconnaissance par le monde « civilisé ».

Simon Bolivar n'aurait sans doute pas réussi à libérer l'Amérique latine de la domination espagnole s'il n'avait trouvé refuge et aide militaire dans la toute jeune République haïtienne. Comme récompense, Haïti fut le seul Etat à ne pas être invité au premier Congrès des Etats indépendants d'Amérique organisé par Bolivar en 1826 à Panama. Haïti alla même jusqu'à acheter sa reconnaissance diplomatique par la France en acceptant le versement d'une indemnité colossale pendant un siècle, dont elle s'ac-

quitta dignement jusqu'au dernier sou.

Aujourd'hui, ce pays exceptionnel parce qu'il a contribué au progrès de la conscience universelle, ce peuple courageux, qui n'a jamais pris personne en otage, posé aucune bombe, ni détourné aucun avion, qui n'a jamais menacé quiconque, Haïti crève la gueule ouverte et dans la plus grande indifférence.

Les mots sont impuissants à décrire tous les maux qui écrasent ces 8 (9 ? 10 ?) millions d'Haïtiens entassés sur un bout d'île grand comme à peine trois fois la Corse, peuplée elle de 260 000 habitants. Un des pays les plus pauvres du monde, soumis à l'arbitraire et à la violence, sans Etat, sans infrastructures, dominé par les mafias en tout genre. Qui s'en soucie ? Haïti n'a ni pétrole, ni richesses particulières, ni intérêt stratégique. Haïti est sans espoir.

Et pourtant ce n'est pas sans importance. C'est même très important de ne pas oublier ce que représente ce pays dans un monde qui se cherche de nouveaux idéaux, de nouveaux équilibres. C'est très important de prouver aux peuples non européens que les principes de liberté, d'égalité et de justice ne sont pas que des vains mots, qu'ils ne sont pas seulement des idées « occidentales » au seul usage des Occidentaux.

Deux siècles après le premier échec militaire, politique et moral de Bonaparte, il ne faut pas oublier Haïti. La France, si elle voulait être vraiment fidèle à elle-même, devrait se souvenir de ce pays de rien du tout qui lui est lié et envers lequel elle a au moins une immense dette morale.

Nous devrions redonner du sens à cette chanson haïtienne : « *Ayiti sé mannan libète. Si l tombe la lève* » (« *Haïti est la mère de la liberté. Elle peut tomber, elle se relèvera !* »).

Décentralisation et sécurité :

Marianne, ne vois-tu rien venir ?

par Sebastian Roché

UNE partie des débats actuels portent-ils sur les véritables enjeux ? Tandis que la polémique fait rage

dans les médias à propos du projet de loi Sarkozy (beaucoup moins dans la France réelle), tandis que le ministère de l'intérieur cherche à incarner le « *retour de l'Etat* », que fait le premier ministre ? Il prépare la deuxième décentralisation, vingt ans après la première.

Le débat essentiel pour la sécurité est là.

La droite va-t-elle rater en 2002 ce que la gauche a raté en 1982 ? La droite va-t-elle regarder la sécurité comme un monde à part, et, une fois encore dans l'histoire des vingt dernières années, ne pas développer une vision de la société qui englobe la fiscalité, l'éducation, la sécurité, etc. ?

Plus la deuxième décentralisation va aller de l'avant, plus l'exclusion des forces de police du mouvement va paraître aberrante

Il y a, en ce moment, une occasion historique de rompre avec la fiction qu'on peut tout décentraliser sauf la sécurité. Or, on le sait bien, la sécurité est dans les transports, l'école, le logement... Il faut donc articuler prévention et répression avec ces autres missions essentielles du secteur public. La seule manière réaliste de traiter la sécurité consisterait à l'encadrer dans le projet de décentralisation.

Je parle ici de la sécurité du

quotidien, pas des renseignements généraux, de la police judiciaire ou de la police d'ordre. L'absence de décentralisation policière est d'autant plus paradoxale que, depuis de nombreuses années, on ne sait plus qui pilote la sécurité locale : le maire peut maintenant créer un conseil local de sécurité et de prévention, mais n'a pas d'autorité hiérarchique sur la police nationale. Il se « contente » d'user de son pouvoir de persuasion, plus net pour le député maire d'une grande ville que pour le « petit » maire périurbain, et pour les communes qui ont des moyens économiques par rapport à celles qui n'en ont pas.

Le maire a la haute main sur sa police municipale et, de ce fait, l'étoffe. Et ce, tandis que la politique de la ville se joue à un autre niveau, au plan des agglomérations.

clusion des forces de police du mouvement va paraître aberrante. Ce n'est pas une prédiction hasardeuse, c'est un enseignement de l'histoire contemporaine. Souvenons-nous : en 1982, la loi de décentralisation prévoit deux choses essentielles en matière de justice et d'ordre public.

SEBASTIAN ROCHÉ est politologue, chercheur au CNRS, Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire (Cerat-Grenoble).

D'abord, elle exclut la sécurité des domaines qui feront l'objet de transfert aux collectivités locales. Ensuite, elle pose comme principe premier le non-recouvrement des domaines de compétence entre entités publiques (c'est la théorie des blocs de compétences).

Vingt ans après, le bilan est clair : le maire est devenu un pivot incontournable dans les politiques publiques de sécurité – pour les grandes villes – et la réponse à la délinquance ne se conçoit que comme compétence partagée de plusieurs collectivités publiques (Etat, commune, agglomération).

Le déficit de vision stratégique d'Etat en matière de sécurité ne pourra être comblé par une législation pénale, quelle que soit la justesse des cibles qu'elle se donne.

Les textes proposés à la page Débats du Monde peuvent être transmis :
- par voie postale :
Le Monde, page Débats, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242, Paris
- par télécopie : 01-42-17-21-22
- par courriel : opinions@lemonde.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

BERTRAND POIROT-DELPECH, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Il faut faire en sorte », a-t-il martelé

LES GROS MALINS de la communication feraient bien de se méfier. Passe encore la « Maison bleue » style Palavas, qui ne regarde que ses futurs militants. A en croire les dizaines de lettres reçues chaque semaine sur les questions de langage, ce sont les fautes grossières et les automatismes passe-partout du monde politico-médiatique qui finissent par exaspérer. Cette chronique est régulièrement appelée à la rescousse.

Au chapitre des manquements grammaticaux destinés au simple remplissage, à garder la parole (l'antenne ?), on trouve toujours l'absurde redoublement des génitifs dans « c'est de cela dont il s'agit ». Autre complication inepte avec les possessifs : « la responsabilité qui est la mienne », au lieu de « ma responsabilité » ; « l'attente qui est la leur », mis pour « leur attente ».

Les nouveaux tics pointés par les lecteurs chez nos divers dirigeants, outre les *signes clairs* et les *messages forts*, toujours en vogue, seraient les suivants. Et *caetera* est employé sans énumération préalable, signe présumé d'omnipotence et d'omnipotence, dit sur le ton du PDG dictant une note à sa secrétaire et sous-entendant « vous complétez vous-même ». Concrètement, sur le terrain, au quotidien ont prospéré avec les mots d'ordre politiques de proximité. En termes de est en passe de remplacer le fameux et fumeux *au niveau* de des années dernières. Ainsi ne dira-t-on plus : « cette mesure est à considérer au niveau de dépense », mais : « en termes de budget ».

Autre gage présumé de maîtrise technocrati-

que des phénomènes : « Ceci passe par cela. » Exemple : « La répression passe par la prévention. » On rencontre également « ceci est de l'ordre de... », mis pour « relève de », assorti ou non de l'ineffable « quelque part ». La nouvelle *gouvernance* (expression qui attire moins la critique que « façon de gouverner ») a remis à la mode, et étendu à l'extrême, le « faire en sorte de », ou « que ». La formule présente l'avantage de décrire l'objectif à atteindre comme s'il était à portée immédiate ou même réalisé, sans préciser comment, ni à quel prix. L'ellipse vise à gommer les difficultés de réalisation sans qu'il y paraisse, à voler aux opposants le confort de l'utopisme, à exercer à leur place le pouvoir de la parole irresponsable.

Une bizarrerie nouvelle nous est signalée, qui concerne cette fois les transmetteurs de la presse et non les émetteurs de messages. Il s'agit des propositions incises entre deux virgules qui scandent la reproduction des discours, directs ou indirects. Au lieu des *dit-il*, des *a-t-il déclaré*, des *a affirmé l'orateur*, les journaux écrits et parlés utilisent de plus en plus ce qui ne se rencontrerait jusqu'alors que dans les narrations romanesques : à savoir un verbe indiquant à la fois la personne qui parle, et sur quel ton elle le fait, avec quelle mimique s'ajoutant au sens des propos tenus, ou les nuanciant. Quelque chose comme les *didascalies* dont les auteurs de théâtre parsèment leurs dialogues à l'intention des interprètes : « *in petto* », « *au public* », etc.

Record absolu, dans le genre : le verbe *marteler*. Son apparition et son... *martèlement* sont

d'autant plus insolites que l'image suggère un comportement excessif, une perte de sang-froid, de confiance en soi. Désormais, un ministre ne répète plus son opinion ou une décision : on dit qu'il les *martèle*. Toutes les variantes de conjugaison s'observent, telles que « *a-t-il martelé* », « *martela-t-il* ». Il arrive même que le verbe annonce la tonalité du propos sans guillemets. Exemple : « Les participants ont *martelé* leur mécontentement. » A nous d'imaginer lesdits participants tapant sur des pupitres, des casseroles, des adjectifs, ou sur leurs voisins. Supposée ramassée, élégante, inventive, qui sait ? littéraire, la mode du martèlement est en train de s'étendre à d'autres conduites. On a pu lire dans un quotidien : « Ce n'est pas vrai partout », a *tempéré* le témoin !

Cette surcharge des verbes relatant de la parole traduit sans doute un souci de l'écrit de ne pas être en reste par rapport aux idéaux modernes de rapidité et à la surabondance des signaux envoyés par le son et par l'image. Un décideur dont on dit qu'il *martèle* sa décision, au lieu de seulement la déclarer, on peut supposer qu'il y gagne en image de détermination, de ténacité – ces qualités recherchées et revendiquées entre toutes. A moins qu'il ne semble, à l'inverse, perdre sang-froid et confiance dans son énoncé...

Un jour pourrait venir où on lirait, de façon encore plus compacte : « J'en ai marre, claqua-t-il la porte », ou : « Sors si t'es un homme, l'attira-t-il dans la rue ». La bande dessinée serait-elle l'avenir de la prose ?, s'inquiètera le chroniqueur.

Les nouveaux républicains de Chine

Suite de la première page

Pour partir à la reconquête de ces terrains en crise, cet Etat en chantier a impérativement besoin de nouveaux relais, et les meilleurs d'entre eux sont civils : ce creuset des ONG militant pour la protection de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine, les droits des consommateurs, l'éducation des enfants pauvres, la prise en charge des handicapés. Composée de 870 000 groupes à l'échelle du pays, cette mouvance associative est animée par la génération du printemps démocratique de 1989 qui, bannie de l'Etat, a investi la société en recyclant son idéalisme dans des causes de proximité.

Le régime a une attitude ambiguë à son égard : la suspicion parfois paranoïaque – crainte que n'émergent des organisations défiant son monopole politique – se mêle à une volonté de partenariat pour soulager la pression des demandes sociales de tout ordre. Tout se passe comme si l'Etat, prenant acte de son déficit de ressources, acceptait de déléguer à des acteurs extérieurs une partie de sa gouvernance. Un peu à la manière de ses firmes externalisant leurs lignes de métier, l'Etat chinois confie désormais à des sous-traitants – une fois bien sûr leur inno-

cuité politique attestée – le mandat de refabriquer du lien social, de l'intérêt public et de la morale collective. Entre le civisme, encouragé, et la citoyenneté, dissuadée, s'ouvre un espace pour de nouvelles formes de participation ou d'association, supervisées par un Etat-Parti se rétractant pour mieux ciser son autorité. Yves Chevrier propose de qualifier de « *communisme distendu* » ce modèle inédit, où le contrôle à distance se substitue à la domination brute. « *Le retrait de l'Etat prélude, selon toute probabilité, au redéploiement de ses structures et de ses emprises sur la société* » (« De la révolution à l'Etat par le communisme », *Le Débat*, novembre-décembre 2001).

Ce « redéploiement » est précisément la grande œuvre des nouveaux républicains chinois. Ils sont – pour l'instant – soutenus par les libéraux, qui voient dans la consolidation du droit, donc de l'Etat, un levier d'assainissement d'un marché qui, privé d'encadrement juridique, se corrompt mécaniquement au contact des bureaucraties prédatrices. Ces républicains sont aussi, bien sûr, encouragés par la frange activiste de la société civile, qui perçoit l'Etat comme l'incarnation de l'intérêt général devant s'imposer aux égoïsmes de caste, y compris quand ceux-ci s'ancrent dans le communautarisme (clans, lignages...). C'est la montée en puissance de cette alliance triangulaire – l'Etat, le marché et la société civile – qui tire aujourd'hui la modernisation du pays. Les trois partenaires joignent leurs forces

car ils partagent dans la phase actuelle le même adversaire : le féodalisme, ou plutôt la marquerie de féodalismes qui dalle la Chine.

Le clivage réformateurs-conservateurs, pertinent dans les années 1980, est aujourd'hui obsolète, car la réforme économique a fait l'objet d'un *aggiornamento*. Une nouvelle césure, plus politique, s'y substitue : celle opposant républicains et féodaux. A la différence de la première, cette ligne de front est invisible car elle ne polarise pas des factions clairement identifiées. Si Zhu Rongji est l'animateur – non proclamé – du camp des républicains, nul ne va bien sûr s'afficher féodal.

DIACHRONIE ET SYNCHRONIE

Pourtant les tensions qui enflèvent l'appareil – luttes contre la corruption, la contrebande, les monopoles, l'évasion fiscale, la fuite des capitaux, les mafias, les protectionnismes locaux – procèdent bien de cet affrontement. L'adhésion de la Chine à l'OMC fut une autre de ces batailles. Les républicains chinois sont des patriotes qui embrassent la mondialisation car celle-ci les arme pour unifier un espace économique national fragmenté en seigneuries. Passée au filtre de leur jacobinisme, l'OMC fera chuter plus de barrières internes qu'externes, et c'est bien pourquoi elle ne pose guère de problème de type souverainiste.

A ce stade, il faut se garder de deux contresens. Le premier est

que la victoire des républicains est acquise. Ce serait oublier un peu vite que le parti unique est lui-même une féodalité, ou un enchevêtrement de micro-féodalités aux métastases souvent mafieuses. Il est donc voué à subir les assauts des républicains, ce qui – dans le dispositif léniniste toujours en vigueur (l'Etat est assujéti au Parti) – confine au sacrilège.

Les tenants du primat du Parti, et leurs alliés baroques qui y trouvent un havre, ne se laisseront pas aisément désarmer. Ils l'ont déjà prouvé entre 1986 et 1989, en faisant capoter les plans des Hu Yaobang et Zhao Ziyang qui préconisaient – déjà ! – une séparation plus nette de l'Etat et du parti. Plus récemment, les vicissitudes essayées par l'action de Zhu Rongji ont confirmé combien le terrain est miné. Et à Shanghai la disgrâce de l'ancien maire Xu Kuangdi, grand commis républicain remplacé par un apparatchik, a dessillé les yeux des plus naïfs.

La deuxième méprise est que cette modernisation républicaine, si elle triomphe, projettera la Chine dans le post-totalitarisme. Ce malentendu se lit déjà dans les analyses sur la transition entre passé totalitaire et présent autoritaire. N'est-ce pas confondre un peu vite diachronie et synchronie ? Le régime chinois reste doté de l'extraordinaire capacité de jouer simultanément sur plusieurs registres. Il sert certes de l'autoritarisme au menu, mais aussi du totalitarisme à la carte, les mauvaises surprises du chef étant en général d'une grande variété. L'Etat tolère, voire encourage, une expression publique de « basse intensité » (forums Internet, marches de doléances, médias redresseurs de torts...) en tant que flux d'informations stratégiques l'aidant à piloter son combat contre les barons. Mais il se réserve simultanément le privilège d'y mettre bon ordre dès l'instant où il estime que sa raison est en péril.

Il serait bien imprudent de penser que les républicains chinois s'apprennent à renoncer à la virtualité totalitaire que leur offre toujours le système. Bien au contraire. Car leur colossal projet modernisateur, qui implique une urbanisation à grande échelle pour éponger la crise du monde rural et la « hanisation » (sinisation) massive des marches de l'empire, impose un tel remodelage du corps social qu'il vaut mieux conserver entière la panoplie de la coercition. Nulle autonomie ne saurait jamais y être sanctuarisée. Après 1989, nombre de démocrates chinois ont suivi avec sympathie l'essor du courant républicain autour de Zhu Rongji car ils y ont vu un ferment d'érosion de l'omnipotence du parti. Faut-il penser qu'à long terme leur cause sera servie par la substitution de la raison d'Etat à celle du parti ? Gare aux illusions...

Frédéric Bobin

Le Monde
ÉDITORIAL

L'égoïsme français

LA FRANCE de Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin devient le mouton noir de l'Europe. Elle est en passe de remplacer la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher dans les années 80, frein bloqué à toutes les initiatives communes. Cette politique d'égoïsme national est contraire à cinquante ans de tradition européenne de la France, droite et gauche réunies. Elle est grave pour notre avenir.

Le gouvernement français dit non à la réforme de la politique agricole commune pour des raisons électoralistes. Il dit non à l'instauration de quotas de pêche pour les mêmes motifs. Jean-Pierre Raffarin a attendu près de cinq mois pour se rendre à Bruxelles : il a enfin fait le voyage, il y a dix jours, pour n'évoquer essentiellement avec le président Romano Prodi que... la baisse de la TVA sur les cafetiers. Le gouvernement se tait en revanche sur les grands sujets. On ignore sa position sur les travaux de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. On ne sait rien de ses vues sur l'élargissement alors que l'Union s'appête à vivre une révolution en acceptant dix nouveaux membres fin 2004.

L'égoïsme national français s'est encore manifesté lors de la réunion des ministres des finances de l'Eurogroupe dans la nuit du 7 au 8 octobre à Luxembourg. Tous les pays de la zone euro ont accepté de s'engager sur une réduction de 0,5 % par an de leur déficit budgétaire structurel dès 2003. Tous, à l'exception de la France, qui repousse à plus tard son effort.

Francis Mer, le ministre des finances, a justifié cette attitude en expliquant que la France avait d'autres priorités, notamment celle d'augmenter le budget de ses armées : « *Notre Europe a besoin d'avoir une capacité plus crédible* », et la France doit « *montrer l'exemple* ». Argument sans valeur ! Les dépenses militaires, qui augmenteront de 6,4 milliards d'euros en 2003, ne sont la cause que d'une petite partie du déficit global français de 45 milliards d'euros.

Mais le fond de la nouvelle logique nationale est livré par le ministre, que l'on peut seulement féliciter pour sa franchise : « *Nous sommes encore dans une Europe où la politique budgétaire et la politique tout court d'un Etat restent sous son contrôle*. » Francis Mer oublie tout simplement l'euro, monnaie commune qui dépend des disciplines communes qu'ont décidé de suivre les pays qui l'ont adoptée. L'euro et d'ailleurs l'Europe tout entière ne tiennent que par ces règles de droit que les membres acceptent. Il n'y a pas d'autre ciment européen que le droit. Sans cette autodiscipline, tout s'écroule.

Francis Mer a tort : le budget n'est pas la propriété des seuls Etats membres. Sans l'euro, le déficit budgétaire français vaudrait à la France une attaque spéculative en règle contre le franc, et la Banque de France aurait dû élever les taux d'intérêt pour le défendre, plongeant l'économie dans la récession. La France profite des avantages de l'euro en se moquant de ses devoirs.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :
François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

Médiatrice : Robert Solé
Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

Atlas XXI^e siècle PAR RONALD SEARLE



No 12
MENSUEL - 3,8 €

Le Monde
initiatives

Le constat est économique, la réalité est sociale.

LE DOSSIER DU MOIS
DEPUIS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
Nouvelle stratégie pour le Medef

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschou
94852 Ivry cedex



Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corne

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

L'unité Toyota de Valenciennes (Nord) a expérimenté, dès sa création, le rythme de travail des 35 heures. Mais, compte tenu de la marge de « FLEXIBILITÉ » d'une heure, au jour le jour, et des différentes pério-

des non comptabilisées, le temps de présence dans l'entreprise serait de 40,25 heures, selon la CGT, qui est passée de 19 % à 49 % des suffrages aux dernières élections professionnelles. Cela explique en partie que

les salariés soient réticents à accepter de faire davantage d'HEURES SUPPLÉMENTAIRES, même pour une rémunération plus élevée. L'assouplissement de la législation, en cours de discussion au Parlement, va

probablement FIGER LES SITUATIONS, de nombreuses entreprises de moins de 20 salariés restant au régime des 39 heures. Les autres envisagent le recours aux heures supplémentaires avec prudence.

Les ouvriers français de Toyota préfèrent le temps à l'argent

Les jeunes salariés de l'usine de Valenciennes, qui n'ont souvent connu que le régime des 35 heures, semblent peu disposés à travailler davantage dans le cadre des futurs assouplissements autorisés par la loi Fillon. Les syndicats dénoncent déjà les heures supplémentaires imposées par l'accord en vigueur

VALENCIENNES

de notre envoyé spécial

Dans la nouvelle unité Toyota d'Onnaing (Nord), près de Valenciennes, les « cadres de produc-

REPORTAGE

La direction s'est réservé, au jour le jour, une marge de « flexibilité »

tion », autrement dit les ouvriers, sont des « team members » encadrés par des « team leaders ». Les uns portent un casque assorti d'un ruban bleu, les autres orné d'un liséré rouge. Cette distinction n'est pas le seul signe apparent du système d'organisation importé du Japon de cette usine d'assemblage bâtie dans le temps record de vingt-trois mois.

Un peu plus d'un an et demi après la sortie des premiers véhicules, le 31 janvier 2001, 2 200 personnes, essentiellement des jeunes, ont été recrutées. Dans cette usine, la moyenne d'âge, encadrement compris, est de 28 ans. Pour passer, en novembre, à la cadence annuelle de 150 000 à 180 000 Yaris – un petit modèle destiné à 85 % à l'exportation –, 350 emplois supplémentaires vont être créés, mais cette fois

sous la forme de contrats d'intérimaires. A ce rythme, une voiture sortira des ateliers toutes les soixante secondes au lieu de soixante-douze secondes actuellement.

Dès l'origine, l'unité Toyota a expérimenté le rythme de travail des 35 heures, sur une base annuelle de 1 600 heures avec un contingent de 90 heures supplémentaires. « L'usine a démarré pendant les discussions sur la loi d'aménagement du temps de travail », souligne François-Régis Cuminal, directeur des ressources humaines. Selon lui, l'accord d'entreprise, signé en décembre 1999, est « une synthèse de la loi Aubry et du système de production Toyota ». En contrepartie des contraintes réglementaires, elle a obtenu des syndicats l'instauration d'une certaine souplesse des horaires.

Selon le modèle en vigueur dans le groupe, la direction s'est réservé une marge de « flexibilité », au jour le jour, pour ajuster les retards de production. Deux heures avant la fin du travail d'équipe, en fin de matinée, vers 13 heures, et le soir, vers 22 heures, elle peut retenir les salariés durant une heure maximum, rémunérée avec un supplément de 50 % du salaire de base. Avec la mise en place d'une équipe quelques samedis matins – payés au taux de 25 % –, cette disposition reste controversée. Elle n'est pas la seule. A chaque prise de poste, le matin, à 5 h 20, et l'après-midi, à



14 h 10, la direction impose cinq minutes de « communication » rémunérées mais non comptées dans le temps de travail. Exclues aussi du temps réel, les périodes de pause et de repas, de l'ordre de quarante à cinquante minutes, dont la durée a été réduite pour permettre aux salariés de partir plus tôt.

« On joue sur les mots. L'accord prévoit bien une durée de 35 heures

de travail. Mais le temps de présence dans l'entreprise est beaucoup plus important. Il y a un réel décalage entre l'effet d'annonce et la réalité vécue », relève Saïd Zaidi, délégué syndical CFDT signataire de l'accord de 1999, révisé en janvier 2002.

Secrétaire général d'une section CGT plutôt radicale, Eric Pecqueur a comptabilisé 40 h 25 de présence

imposée, ramenée depuis à 39 h 10, pour « 35 heures de travail effectif réellement payé. Voilà bien pourquoi Jospin et Aubry n'ont pas été réélus », proclame-t-il. Même majorées à 50 %, les périodes d'« overtime » ne représenteraient qu'un gain « dérisoire », de 20 euros par mois.

Aux élections de délégués du personnel en septembre, la CGT est passée de 19 % à 49 % en capitalisant les signes d'un mécontentement qui s'était déjà exprimé, en juin, lors d'un débrayage dans les ateliers.

« MODÈLE OFFICIEL »

Claude Boule, vice-président de Toyota Motor Manufacturing France, le reconnaît : « Les jeunes sont entrés dans l'entreprise avec le modèle officiel des 35 heures et l'idée qu'ils travailleraient sept heures par jour pendant cinq jours. » Ancien employé-jeune de l'éducation nationale, embauché en septembre comme « team member » avant de passer dans le « groupe leader », Abderrahim Baziji, 28 ans, justifie ce comportement par la jeunesse du personnel recruté chez Toyota : « Cet emploi chez Toyota est, pour beaucoup, une première expérience professionnelle. Ils se comportent parfois à l'usine comme au lycée. »

Parce qu'ils sont encore, pour certains d'entre eux, logés chez leurs parents, la perspective de gains supplémentaires ne semble pas figurer

parmi leurs priorités. « Il faut être plus âgé et chargé de famille pour demander plus d'argent, souligne M. Zaidi, qui relève que le message de l'entreprise a été mal perçu : Toyota a fait croire que les heures supplémentaires seraient l'exception alors que cela devient la règle. Et les salariés n'ont pas envie de travailler plus. Faire des bagnoles reste un métier dur. » Eric Pecqueur, lui, dénonce « l'accélération des cadences, un sous-effectif réel, l'augmentation des accidents du travail et la persistance d'un turn-over important qui prouve que Toyota est bien une entreprise comme les autres ».

Fière d'afficher son modèle de production assorti d'avantages sociaux, la direction ne s'interdit pas les aménagements. Sans avoir commencé à évaluer les modifications potentielles autorisées par le projet de loi Fillon, elle revendique plus de « souplesse » dans la gestion du temps et paraît se satisfaire du relèvement du plafond de 130 à 180 heures supplémentaires.

« Basiquement, nous sommes demandeurs parce qu'en France le temps de travail est le plus faible pour faire tourner les installations », justifie M. Cuminal. Ce dernier exclut pour autant toute renégociation : « Les entreprises ont passé un temps infini à mettre en place les 35 heures. Pour retoucher au dossier, il faudra y regarder de près. »

Michel Delberghe

Le gouvernement n'acceptera qu'un nombre limité d'amendements à son texte

LES DEPUTÉS devaient reprendre, mardi 8 octobre, l'examen en première lecture du projet de loi de François Fillon visant à réformer les 35 heures. Parmi les quelque 230 amendements déposés, lors de la discussion commencée à l'Assemblée nationale le 2 octobre, une quinzaine, tout au plus, sont passés à travers les mailles du filet. Le ministre des affaires sociales n'a cessé de le répéter : « équilibré » et « conforme aux engagements » de Jacques Chirac pendant la campagne de l'élection présidentielle, son projet ne souffre aucune transformation.

Ce texte constitue « à bien des égards, la clé de voûte » de la politique économique et sociale du gouvernement, a prévenu, dès l'ouverture des débats, M. Fillon. Sans surprise, aucune proposition de l'opposition, qui dénonce le « démantèlement » des lois Aubry, n'a donc été retenue. « Vous avez la majorité arithmétique, le texte sera voté, mais ce sont les mois à venir qui départageront l'opinion », a lancé Jean Le Garrec (PS, Nord), ancien président de la commission des affaires sociales, en défendant l'une des trois motions de procédure déposées par la gauche. Par discipline, le groupe UMP s'est contenu, à la fois dans ses interventions comme dans ses amendements. Seule l'UDF a maintenu les siens, inspirés du Medef. Nicolas Perruchot (UDF, Loir-et-Cher) a ainsi tenté de repousser à 2007, au lieu de 2005, la date limite d'harmonisation du smic. Le président du groupe, Hervé Morin (Eure) a, lui, vainement plaidé pour compenser le paiement des heures supplémentaires par une nouvelle majoration des allègements de charges. Rien de tout cela n'a abouti.

Toutefois, la commission des affaires sociales de l'Assemblée a adopté, à l'initiative notamment de l'UDF, une poignée de dispositions nouvelles. La première intéresse au plus haut point les sociétés de maintenance ou technologiques. Elle revient en effet sur un arrêt de la Cour de cassation du 10 juillet 2002 qui avait jugé que les astreintes auxquelles sont soumis des salariés ne pouvaient être assimilées à du repos (Le Monde du 5 octobre). Seu-

les, seraient comptabilisées les heures effectives de travail, le reste étant considéré comme du repos. Une autre proposition adoptée par la commission concerne les cadres. Elle élargit encore le nombre de ceux dépendant des forfaits-jours parce que non soumis à l'horaire collectif de travail. Enfin, un troisième amendement prévoit de « sécuriser » davantage les accords de branche, notamment de la métallurgie, du BTP et du textile. Ces secteurs avaient tous, avant la seconde loi Aubry, tenté d'imposer un contingent annuel d'heures supplémentaires de 180 heures, au lieu de 130. Bien que le ministre s'approprié à publier un décret portant justement à 180 heures ce contingent, au moins jusqu'en 2004, les fédérations patronales concernées ont réclamé une validation juridique de leurs accords dans la loi.

« UN MEDEF PUISSANT »

La CGC a réagi en dénonçant, dans un communiqué, ces initiatives parlementaires, « qui alourdiraient la note pour les salariés ». « La majorité veut-elle vraiment entraver l'action du gouvernement lorsqu'il applique les engagements du président de la République ? Il ne faudrait pas, dans les recherches de sigle en cours, que l'on en arrive à l'Union pour un Medef puissant », s'agace la centrale des cadres. Plus discrète, la CFDT, première organisation signataire des accords 35 heures, s'inquiète pour sa part de la modification des « règles du jeu ». « Nul n'a intérêt à rompre des équilibres difficilement trouvés », estime Michel Jalmain, numéro deux de la CFDT.

La CGT souhaite faire du 10 octobre une journée nationale d'interventions auprès des députés et des pouvoirs publics, en invitant à les interpeller « sous toutes les formes possibles, télégrammes, pétitions, motions et rassemblements ». A Paris, un « rendez-vous de délégations » est prévu à 12 h 30 devant l'Assemblée. Cette date ne doit rien au hasard. C'est le 10 octobre 1997 que le gouvernement Jospin avait dévoilé son projet sur les 35 heures.

Isabelle Mandraud

78 % des salariés travaillent moins de 36 heures

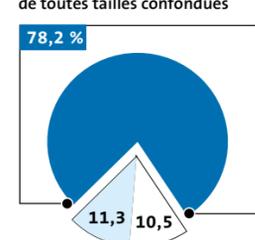
La réduction du temps de travail a surtout concerné les grandes entreprises

UNE FRANCE À DEUX VITESSES

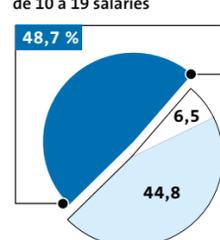
Répartition de la durée hebdomadaire du temps de travail

Moins de 36 heures Entre 36 et 39 heures Plus de 39 heures

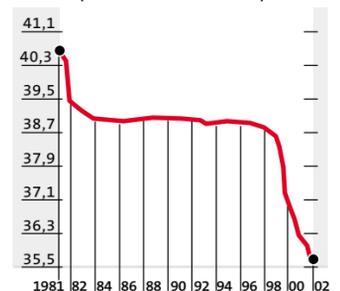
Entreprises de toutes tailles confondues



Entreprises de 10 à 19 salariés



Durée moyenne du temps de travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés et plus



Au 30 juin 2002, la durée moyenne du travail de l'ensemble des salariés à temps complet était de 35,7 heures. 13,5 % des salariés travaillaient à temps partiel et 6,3 % sont au forfait (cadres).

Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), MATS-DARES.

entreprises, notamment les plus petites, qui ne sont pas encore passées aux 35 heures. En ce qui nous concerne, ils ne changeront pas notre mode de fonctionnement », déclarait récemment Jean-Martin Folz, le PDG de PSA (Le Monde du 1^{er} octobre).

Les patrons sont effrayés à la seule idée de devoir rouvrir les négociations

« Parmi les 150 entreprises où nous avons aidé à réduire le temps de travail, aucune ne nous a rappelés pour nous dire qu'elle envisageait de faire marche arrière », confirme M. Gauthier. Les patrons sont effrayés à la seule idée de devoir rouvrir des négociations : « On est passé à 35 heures sans baisser les salaires, nul n'imagine de revenir à 39 heures sans les augmenter », dit le consultant. Et finalement, explique-t-il, tout le monde a trouvé son compte dans la flexibilité apportée par les lois Aubry : « Les entreprises, en annualisant le temps de travail, mais aussi les salariés, en annualisant, en quelque sorte, leur temps de loisirs. » Cette flexibilité est aujourd'hui bien pratique pour amortir les aléas de la conjoncture. « Il y a deux ans, nous

croûlions sous les contrats, c'était très dur de recruter, les lois Aubry nous ont fait mal, commente le patron d'une petite agence Web de 23 salariés. Aujourd'hui, notre marché s'est effondré, les 35 heures permettent tout juste d'occuper les informaticiens en attente de missions. »

Les professions de services aux entreprises – informatique, consulting, ingénierie –, peuplées aux trois quarts de cadres qui travaillent de « projets » en « missions », ont largement adopté le statut de cadre « autonome », n'entrant pas dans les accords de 35 heures (moyennant cinq à douze jours de congés annuels supplémentaires). Or la pertinence de cette notion d'autonomie, par opposition au personnel dit d'encadrement qui, lui, bénéficie des accords des 35 heures, est contestée, tant par les syndicats que devant les tribunaux. Le projet de M. Fillon, d'élargir les critères permettant de justifier de l'autonomie, ne peut que plaire aux patrons du secteur. Le syndicat professionnel de la chambre syndicale des sociétés de services et d'ingénierie informatique (Syntec) n'exclut pas de reconvoquer les syndicats autour de la table, son accord de branche des 35 heures comportant une clause de révision en cas d'évolution de la loi.

Mais sur le terrain, ce n'est pas l'enthousiasme : « Nous avons mis plus d'un an pour négocier pénible-

ment un accord, explique le directeur des ressources humaines d'une importante SSII française de plus de 1 500 salariés. L'entreprise s'est réorganisée, elle en a profité pour faire des gains de productivité. De leur côté, les cadres ont pris goût à ces jours de « bonus ». Aujourd'hui, pour la paix sociale, il serait très difficile de revenir en arrière. »

Au final, et du point de vue des salariés, « la fracture n'est pas entre grandes et petites entreprises, la vraie fracture est entre les smicards et les autres », estime M. Gauthier. C'est-à-dire entre ceux qui peuvent se permettre de se passer d'heures supplémentaires – et qui, du coup, ne veulent plus en entendre parler – et ceux qui en ont absolument besoin pour améliorer leur niveau de vie. D'où le choix fait par M. Fillon d'aligner les différents niveaux de smic par le haut, ce qui permettra d'augmenter de 11,43 % les salaires les plus bas dans les entreprises demeurées aux 39 heures. Encore faudra-t-il que ces petites entreprises arrivent à traduire cette augmentation – que les allègements de charges ne compenseront pas complètement – dans leur prix, face à des donneurs d'ordre pour la plupart à 35 heures, qui n'auront de cesse de récupérer sur leurs fournisseurs les surcoûts provoqués par les allers-retours de la législation.

Pascal Galinier et Gaëlle Macke

JP Morgan Chase envisage de supprimer 4 000 emplois supplémentaires

Wall Street a déjà perdu plus de 30 000 postes

DEPUIS LA FUSION effective des banques JP Morgan et Chase Manhattan le 3 janvier 2001, les équipes du géant américain – qui comptait alors environ 100 000 personnes – n'ont guère eu de répit. 6 000 postes ont été supprimés en raison de l'intégration des deux banques. 2 500 postes supplémentaires ont été supprimés à l'automne 2001 en raison des conditions de marché, auxquels se sont ajoutés 500 postes au printemps 2002. Un nouveau plan est en passe d'être adopté. Selon la presse américaine, 4 000 postes sont menacés dans la division banque d'affaires qui emploie 20 000 personnes.

Les activités en première ligne sont les fusions et acquisitions, les opérations sur dettes et actions ainsi que la gestion d'actifs et la banque privée. Les Etats-Unis et l'Asie sont en première ligne, l'Europe étant moins exposée. JP Morgan Chase a demandé à ses dirigeants d'identifier les postes qui peuvent être supprimés. Aucune décision formelle n'aurait encore été prise, indique un porte-parole dans l'édition en ligne du *Wall Street Journal*, le 8 octobre. A Paris, la banque ne fait aucun commentaire.

JP Morgan Chase traverse une passe difficile. En septembre, l'établissement a annoncé que son résultat pour le troisième trimestre 2002 serait très inférieur à celui du deuxième trimestre, en raison de la baisse de la Bourse et de la nécessité de provisionner ses crédits au secteur des télécommunications.

« MAINTENIR LEUR FORCE »

Le *Wall Street Journal* annonce aussi que Crédit Suisse First Boston, filiale du Crédit suisse, supprimerait 7 % de ses effectifs (1 700 personnes), en plus des plans de restructuration déjà annoncés. Depuis la fin 2000, les banques d'affaires et sociétés de Bourse ont déjà réduit leurs effectifs de 8,8 %, soit 32 287 personnes.

Dans ce contexte plutôt sombre, Alan Greenspan, le président de la réserve fédérale, a tenu un discours rassurant lundi 7 octobre devant l'Association américaine des banques : « Nos banques ont été capables de maintenir leur force, même si, durant ces deux ou trois dernières années, le système financier a souffert d'une forte hausse des défauts de paiement, des faillites d'entreprises et des pertes des investisseurs. »

Sophie Fay

La Commerzbank cherche à démentir les « rumeurs malveillantes » sur sa mauvaise santé financière

La banque a vu sa capitalisation boursière fondre de plus de 70 % depuis le début de l'année. Comme la plupart de ses homologues allemandes, elle accumule les mesures de restructuration

FRANCFORT

de notre correspondant

La place de Francfort tremble : pas un jour ne s'écoule sans qu'une mauvaise nouvelle, voire une simple rumeur, ne vienne mettre en avant la situation calamiteuse des banques allemandes. La Commerzbank, quatrième établissement privé du pays, est ainsi au centre de toutes les spéculations depuis quelques jours. Le président de son directoire, Klaus-Peter Müller, a dû démentir, lundi 7 octobre, les « rumeurs, malveillantes » selon lui, colportées sur sa banque. Non, a-t-il assuré dans une lettre destinée au personnel, la Commerzbank « n'a pas eu et n'a pas de problèmes de liquidité ».

Entre autres, M. Müller a rejeté l'hypothèse – évoquée en fin de semaine dernière dans un e-mail adressé à l'agence de notation Standard & Poor's par la banque américaine Merrill Lynch – selon laquelle la Commerzbank aurait enregistré d'importants déficits dans le trading des dérivés de crédit. « Nous savons que des pertes considérables ont été essuyées sur les marchés boursiers internationaux », reconnaît juste M. Müller, tout en démentant que son groupe soit sur le point de lan-

cer une augmentation de capital, dans l'idée de reconstituer ses fonds propres.

Une mise au point diversement appréciée : « L'effervescence actuelle est exagérée », jugeait lundi 7 octobre Dieter Hein, analyste au Crédit lyonnais, tandis le titre a perdu plus de 10 % en séance, pour finir à son niveau le plus bas depuis dix ans, à 5,80 euros.

Ce nouvel épisode est révélateur des difficultés chroniques de la Commerzbank. La banque a vu sa capitalisation boursière fondre de plus de 70 % depuis le début de l'année. Elle prépare un nouveau plan de restructuration : plusieurs centaines d'emplois seraient sur la sellette, en plus des 4 300 suppressions de postes déjà envisagées d'ici à la fin 2003 (10 % des effectifs). Les activités d'investissement, et le siège de Francfort pourraient faire les frais de cette vague d'économies.

Une nouvelle fois, les déboires de la Commerzbank ajoutent aux contre-performances de l'ensemble des banques allemandes. Autrefois parmi les plus puissantes d'Europe, les enseignes privées de la première force économique de la zone sont désormais à la peine. Même la plus

puissante d'entre elle, la Deutsche Bank, voit son cours de Bourse handicapé par des rumeurs de « profit warning ». Les activités d'investissement, dans lesquelles les banques allemandes se sont fortement engagées pour se développer à l'international, sont devenues très risquées avec la débâcle des marchés bour-

Une étude met en parallèle les secteurs bancaires germanique et japonais

siers, et la raréfaction des grandes fusions-acquisitions.

Les réseaux de détail restent peu rentables, du fait de la concurrence des établissements publics (caisses d'épargne) et coopératifs sur le marché allemand. Les activités de crédit aux entreprises souffrent de la vague sans précédent de faillites qui s'abat sur une économie allemande peut-être à nouveau au bord de la récession. Les groupes de média, Kirch, et de construction, Holz-

mann, l'avionneur Fairchild Dornier figurent parmi les quelque 40 000 dépôts de bilan attendus en 2002.

Récemment, une étude de Merrill Lynch établissait même des « parallèles » entre les secteurs bancaires germanique et japonais. Dans ces deux pays, les instituts de crédit détiennent d'importants portefeuilles de participations dans les grands groupes industriels. Un patrimoine qui n'en finit pas d'être déprécié.

A l'instar de la Commerzbank, les grandes enseignes privées multiplient les restructurations. Sommée de sortir au plus vite du rouge par sa maison mère, l'assureur Allianz, la Dresdner Bank va supprimer 11 000 postes d'ici à 2003 (soit plus d'un cinquième de ses effectifs de 2000). La Deutsche Bank, qui a d'ores et déjà annoncé plus de 14 000 départs, procède à la cession de plusieurs activités non stratégiques – 8 000 emplois concernés par les plus récentes décisions. Le deuxième institut du pays, l'HypoVereinsbank, prévoit quant à lui de supprimer 9 100 emplois. Et personne, surtout pas à Francfort, ne peut affirmer que les banques privées vont s'arrêter là.

Philippe Ricard

La contrefaçon prospère sur le marché du luxe au Japon

TOKYO

de notre correspondant

Au Japon, le marché du luxe ignore la récession. En dépit de la baisse de la consommation, les grandes marques, qui réalisent entre 30 % et 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à la clientèle japonaise, voient leurs ventes progresser. Avec 17 % du total, l'archipel est le premier marché mondial du luxe.

Mais ce marché a aussi son « sous-bois ». Les ventes parallèles et la contrefaçon représenteraient jusqu'à 20 % des ventes dans le luxe dans l'archipel. Depuis la fin des années 1990, les boutiques qui vendent des marques de luxe sans en être dépositaires se sont multipliées. Elles s'alimentent soit par des achats à l'étranger, chez certains agents de produits qui ont des stocks excédentaires, soit par leurs « fournis » : des milliers d'acheteurs individuels, parfois de simples touristes, qui rapportent au Japon ou expédient, comme un cadeau, des produits achetés à Paris ou ailleurs, en petites quantités.

En moyenne, les produits de marque sont vendus sur le marché nippon 25 % plus cher qu'en France (les fabricants justifient un prix plus élevé par les coûts d'une présence dans l'archipel). Les réseaux parallèles, qui pratiquent des prix de 5 % à 10 % moins chers que les magasins de la marque, disposent encore d'une bonne marge. On ignore le volume du marché des réseaux parallèles mais il semble important. Il s'agit parfois d'un moyen de recycler l'argent sale en provenance d'Asie.

Avec la déréglementation de la distribution au Japon, les boutiques de vente parallèle ne tombent pas sous le coup de la loi. Du moins, si elles vendent des produits authentiques. C'est souvent le cas mais pas toujours. La forte demande de produits de luxe a fait du Japon la grande destination de la contrefaçon haut de gamme. Ces faux sont importés de Corée du Sud pour les deux tiers, et de Chine ou de Thaïlande (2 %). Les Coréens sévissent, depuis de longues années, sur le marché du faux et sont aujourd'hui les meilleurs.

La récession entraînée par la crise financière de 1997, qui s'est traduite par une forte augmentation du chômage et par des faillites, a stimulé le secteur de la contrefaçon et on a assisté ces dernières années à une recrudescence du faux d'origine coréenne. L'exemple de la Corée du Sud est révélateur d'une tendance générale du marché de la contrefaçon, passé d'une activité artisanale – de petits ateliers clandestins –, à une logique industrielle, faite d'installations modernes intégrées à des réseaux de distribution.

Philippe Pons

Sur les immenses marchés de Séoul abondent les produits contrefaits (sacs, portefeuilles, etc.) vendus entre 10 % et 20 % du prix pratiqué chez les dépositaires de la marque. Il y a certes des contrefaçons grossières mais la plupart sont de bonne qualité. Les touristes japonais préfèrent désormais faire du shopping en Corée qu'à Hongkong. Ils savent qu'ils achètent du faux mais le sigle prime ici sur le souci de qualité garantie par la marque. Telle jeune Japonaise en voyage à Séoul avec deux amies explique qu'elle s'amuse à mélanger du vrai et du faux... Rapporter de la contrefaçon pour son usage personnel ne tombe pas sous le coup de la loi au Japon et les trafiquants profitent de cette faille de la législation pour « enrôler » des touristes comme acheteurs. Mais l'on voit aussi, sur ces marchés coréens, des Japonais, dont l'appartenance à la pègre ne fait guère de doute, et qui négocient des achats en masse. Les ballots arriveront sur des bateaux de pêche. La proximité géographique du Japon et la présence dans l'archipel d'une minorité coréenne, dans la région d'Osaka en particulier, dont une petite frange est liée à la pègre locale, créent un terrain favorable et facilitent le trafic de plus en plus organisé.

DE MÊCHE AVEC LA PÈGRE

On trouve, certes, des contrefaçons chez les vendeurs à la sauvette des grandes villes nippones, un marché longtemps tenu par des réseaux de jeunes Israéliens de mêche avec la pègre (on n'installe pas son étal dans la rue sans payer une redevance aux « maîtres » du quartier). Mais le plus souvent les faux sont écoulés par des réseaux de femmes (groupes de ménagères, cercles universitaires). Internet est aussi le lieu d'un démarchage intensif.

Une bonne partie des saisies est opérée par la poste nipponne, intriguée par des envois trop importants. La douane peut désormais, après expertise, détruire la marchandise mais elle n'est pas encore autorisée à révéler à la marque pirate l'origine des produits contrefaits, ce qui lui permettrait de remonter la piste. La lutte contre les faussaires ne semble pas une priorité de la police japonaise – pas plus, au demeurant, que celle de son homologue coréenne qui a néanmoins appréhendé, en 2001, 42 000 revendeurs et fabricants de faux.

Les plus touchés sont Louis Vuitton ou Chanel mais aussi les italiens Gucci ou Prada. En Corée, Prada a ainsi perdu une partie de son marché en raison d'une forte offensive de la contrefaçon qui a entamé son image.

ATTENTIF

ATTENTIONNÉ

Faites-nous confiance les yeux fermés.

ANA

UN PLAISIR QUOTIDIEN VERS LE JAPON ET L'ASIE.

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

Réservation: 01 53 83 52 52

Marc Ladreit de Lacharrière, président de Fimalac

« Les groupes les moins pénalisés sont ceux qui n'oublent pas des principes de gestion immuables »

La société se fixe pour objectif de devenir numéro un mondial de la notation sociale

Y a-t-il une recette pour traverser la crise ?

En cas de récession, tous les groupes souffrent, mais pas de la même manière. Certains sont moins pénalisés que d'autres. Ces groupes sont ceux dont les dirigeants n'oublient jamais que, par-delà les époques, il existe des principes de gestion immuables qui permettent de surmonter ces crises. Comment ? En permettant d'éviter de se laisser charmer par le chant des sirènes.

Tous les dix ans ou presque, il y a des engouements irrationnels et des bulles spéculatives. Un jour, c'est l'immobilier, le lendemain ce sont les nouvelles technologies... Bref, il y a des modes planétaires qui se développent. Et quiconque n'y succombe pas passe pour un idiot. Pourtant, il faut savoir résister car, tôt ou tard, la récréation

« Nous avons cherché un équilibre entre les métiers de matière grise et les métiers à fort cash-flow »

prend fin.

Quels sont les effets de cette mode ?

Elle fait obligation aux grands groupes de se recentrer sur un métier unique. Nous avons ainsi, en France, plusieurs cas de PDG qui ont copié cette mode, pensant que le marché leur en serait reconnaissant. Mais le marché jette fréquemment aux orties les commandements devant lesquels il se prosternerait la veille. Et puis, regardez la réussite de General Electric. C'est le contre-exemple parfait, puisque le groupe a un portefeuille impressionnant d'activités. Regardez aussi Nestlé qui, lui, a gardé sa participation dans l'Oréal... Cette pensée unique a aussi d'autres effets pervers. C'est elle qui incite certains chefs d'entreprise à s'entourer de supposés magiciens de la finance ou autres virtuoses du swap

[échange de dettes], qui consacrent toute leur énergie à réaliser des montages sophistiqués qui cachent la réalité de l'entreprise.

Et vous vous targuez d'avoir échappé à toutes ces modes ?

Je voudrais rappeler que Fimalac a toujours connu depuis sa création de forts taux de croissance. Cette année, notre division équipements de garages qui souffre considérablement de la crise dans la zone allemande ne tiendra pas ses objectifs, et de ce fait notre résultat ne devrait croître que de 5 %. Si nous traversons cette crise avec un résultat qui reste positif, cela tient à notre refus obstiné de sacrifier à cette pensée unique. Notre modèle, c'est General Electric avec plusieurs métiers que nous développons sur le long terme. Nos résultats ne sont pas le fait du hasard, mais le fruit d'une stratégie délibérée. Car si nous avions investi, au début des années 1990 le peu de fonds propres dont nous disposions dans une seule activité, nous aurions été laminés par les aléas de la conjoncture.

Entre la notation financière (Fitch), l'outillage (Facom), le stockage de produits chimiques (LBC), vous regroupez, pourtant, des activités hétéroclites...

Pas hétéroclites, diversifiées. Et c'est notre force. Cela l'est d'autant plus que, délibérément, nous avons cherché un équilibre entre les métiers de matière grise et les métiers à fort cash-flow. Nous avons aussi cherché des activités qui restent en fort développement, même quand le cycle se retourne, ce qui est le cas de la notation ou du stockage. Et surtout, nous nous sommes toujours appliqués à devenir des leaders mondiaux dans nos métiers, faute de quoi nous aurions encouru le risque d'être mis à mal par nos concurrents. Fitch est ainsi la troisième agence de notation mondiale. Et dans le stockage, nous sommes au deuxième rang mondial.

Vous disposez avec Fitch d'un poste d'observation privilégié sur la crise financière. Êtes-vous optimiste ou pessimiste ?

Ni l'un ni l'autre, mais lucide ! Je ne crois pas que la crise touche à sa



LUDOVIC/REA

fin, car, pour cela, il faudrait que la confiance soit rétablie. Or nous en sommes loin. D'autant que la dégradation de la situation en Amérique latine, la baisse de l'indice de confiance des chefs d'entreprise nippons, les taux de faillite importants en Allemagne ou en Italie, la perte d'attractivité de l'économie française du fait d'une fiscalité personnelle excessive, ne jouent pas dans le bon sens. Quand on vit, comme moi, au contact d'une grande agence de notation, on ne peut donc qu'être inquiet. Et on comprend que la perspective d'une guerre en Irak risque d'inhiber encore plus les initiatives.

Comprenez-vous les critiques contre les agences de notation ?

C'est humain mais pas très cohérent. C'est comme accuser un thermomètre de donner de la fièvre. On a ainsi entendu certains chefs d'entreprise mettre en cause les agences, qui tiraient les conséquences financières de leurs stratégies suicidaires. Mais ces critiques sont dénuées de fondement. Hier, on nous reprochait d'être autistes, et de n'avoir pas abaissé nos notes assez vite ; aujourd'hui, on nous fait grief de les abaisser trop vite et de jouer la carte du pire. Je ne pense pas que nos détracteurs actuels, emportés par leur élan, nous critiqueront d'accélérer la reprise par des relèvements de note. C'est la preuve qu'on accuse les agences de tout et de son contraire.

Quelles sont les perspectives de développement de Fitch ?

Elles n'ont jamais été aussi fortes. En Asie et en Europe, la nota-

tion s'impose rapidement : notre taux d'activité est en progression de 25 % à 30 % l'an. Le besoin d'information et de transparence joue en notre faveur. Il joue d'autant plus que les autres scrutateurs de l'économie, l'audit ou les banques d'affaires, pâtissent d'une suspicion des marchés. Un seul exemple récent : pour la première fois, le département d'Etat américain vient de nous demander d'auditer les dix pays africains les plus pauvres, pour déterminer leur capacité à accéder au marché des capitaux, alors qu'auparavant c'est une organisation internationale ou une banque d'investissement qui en aurait été chargée...

Pour la notation sociale, quel est votre objectif ?

C'est de devenir, au travers de la société Core Ratings que nous venons de créer, le leader mondial dans les cinq ans qui viennent. Cette société résulte de la fusion du bureau de recherche londonien Global Risk Management, que nous venons d'acquérir, et d'une partie de l'équipe française qui était autour de Geneviève Féron, la meilleure spécialiste française. Nous disposons déjà d'une équipe de 35 analystes, dont 10 uniquement à Paris.

Vous voulez faire de l'ombre à Nicole Notat...

Ce n'est pas le but. De plus, je crois aux vertus de la concurrence. Mais je crois comprendre que la philosophie des deux projets n'est pas du tout la même. Celle de Nicole Notat s'apparente davantage à une fondation dont l'objet serait de faire des audits d'entreprise plutôt que des notations. Notre projet est plus entrepreneurial. Nous créons une agence de notation indépendante vis-à-vis des entreprises, aucune d'entre elles n'étant à son capital. Autre point distinctif : notre projet, lui, est international, et pas franco-français.

Fitch et Core Ratings ont-ils vocation à se rapprocher ?

Les deux sociétés restent indépendantes même s'il existe des synergies entre elles.

Propos recueillis par Laurent Mauduit

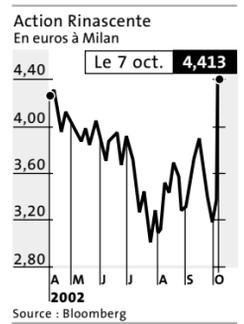
La BCE veut maintenir les taux d'intérêt à leur niveau

LE PRÉSIDENT DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE), Wim Duisenberg a plaidé, mardi matin, pour le maintien des taux d'intérêt à leur niveau actuel, déclarant que « le principal problème pour la zone euro et les Etats-Unis est le manque de confiance et non le niveau des taux d'intérêt », rapporte l'agence Reuters. « Une position de stabilité est la meilleure contribution à la confiance », a ajouté M. Duisenberg, pour qui « le niveau actuel des taux d'intérêt est approprié ». Les places financières et les gouvernements européens surveillent avec attention la réunion du Conseil de la Banque centrale européenne (BCE), jeudi, qui doit statuer sur le niveau des taux d'intérêt. « Il n'y a pas de danger de déflation dans la zone euro. Le taux d'inflation ne devrait pas reculer sous les 2% avant 2003 », a poursuivi le patron de la BCE. Il estime toutefois que « les incertitudes sur perspectives économiques restent élevées à court terme ». Critiquant implicitement le budget de la France, il a ajouté qu'« il est crucial que les pays en déficit réduisent leur déficit chaque année » et que « l'évolution budgétaire de certains pays est décevante. »

Ifil et Auchan lancent une OPA sur Rinascente

LA SOCIÉTÉ EUROFIND, détenue à 51 % par la holding italienne Ifil (famille Agnelli) et à 49 % par le groupe Auchan, a annoncé lundi 7 octobre une OPA sur la totalité du capital du groupe italien de distribution Rinascente, dont elle détient déjà 58,64 %. Cette OPA sera lancée début novembre au prix de 4,45 euros par action, soit une prime de 33,3 % par rapport au cours du 4 octobre. L'opération, d'une valeur d'environ 735 millions d'euros, vise à retirer Rinascente de la cote milanaise et permettra à Eurofind de « gérer avec la plus grande flexibilité les actions, accords et alliances industriels et financiers », selon le communiqué. Avant le lancement de l'OPA, Ifil vendra 1 % de Eurofind à Auchan, mettant les deux groupes à parité. Eurofind lancera une augmentation de capital, qui sera souscrite pour moitié par Ifil et Auchan et pour la part restante par des banques. Selon certains analystes, cette OPA pourrait préfigurer la vente par Ifil de sa part dans Eurofind et son retrait du secteur de la distribution relativement peu rentable et faiblement stratégique.

MONTÉE EN FLÈCHE



BNP Paribas veut facturer les retraits aux guichets

A PARTIR du 1^{er} novembre, les clients de BNP Paribas ont été informés qu'ils se verront facturer 5 euros tous retraits inférieurs à 150 euros effectués au guichet des 2 200 agences de la banque. Selon *Le Parisien* du 8 octobre, BNP Paribas indique, dans une note interne, que l'objectif est la « suppression, dans la pratique, de la plupart des petits retraits d'espèces au guichet (...) afin de rendre les conseillers plus disponibles pour les activités de conseil et de limiter le montant des encaissements en agence, de manière à dissuader les malfaiteurs. (...) Notre nouvelle politique tarifaire vise à modifier le comportement de nos clients en matière de moyens de paiement, en les incitant à utiliser chaque fois que possible leur carte bleue ». BNP Paribas facture déjà à 0,82 euro les retraits dans les distributeurs automatiques des réseaux concurrents (au-delà de six opérations par mois). La banque ne facturera pas les retraits au guichet dans certains cas comme, par exemple, l'absence d'un distributeur de billet, son indisponibilité ou l'impossibilité pour le client de l'utiliser « en raison d'un handicap, de son état de santé ou de son grand âge ». Par ailleurs, les personnes n'ayant pas de carte bancaire se verront attribuer une carte de retrait gratuite valable dans l'un des 2 900 distributeurs automatiques du groupe.

INDUSTRIE

■ **NOVARTIS : le groupe pharmaceutique suisse a annoncé**, mardi, la vente de ses opérations alimentation et boisson au Britannique spécialisé dans l'agro-alimentaire Associated British Foods (AB Foods) pour 400 millions de francs suisses (273,6 millions d'euros).

■ **FUJITSU/SIEMENS : selon le quotidien nippon Nihon Keizai Shimbun** du mardi 8 octobre, les groupes japonais et allemand fusionneraient, cette année, leurs activités dans les ordinateurs personnels et les serveurs, donnant naissance au quatrième groupe informatique mondial. Les deux groupes ont déjà rassemblé leurs activités PC en Europe en créant en 1999 une société commune aux Pays-Bas.

■ **ARCELOR : le numéro un mondial de l'acier** a cessé ses négociations entamées en mai avec Bethlehem Steel en vue d'une fusion. Le montant des retraites et des cotisations d'assurances-maladie dont doit s'acquitter le troisième producteur américain d'acier pour ses 13 000 salariés a été jugé trop élevé.

■ **SNECMA : l'équipementier aéronautique**, touché par la crise du transport aérien, a vu au premier semestre son bénéfice baisser de 45,5 % à 121 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 3 milliards, en baisse de 9 %, alors que son endettement a doublé. Snecma figure en tête de liste des entreprises à privatiser.

SERVICES

■ **EDF : l'entreprise publique** se prépare à provisionner 500 millions d'euros pour l'Argentine et 250 millions pour le Brésil, selon le *Figaro* du 8 octobre. Les deux filiales sud-américaines ont accusé 545 millions de pertes opérationnelles et 1,5 milliard d'amortissements de survaleurs en 2001.

■ **WORLDCOM : Buford Yates, ancien chef comptable** de l'opérateur de télécoms américain en faillite a plaidé coupable de fraudes boursières et de conspiration lundi. M. Yates est le second dirigeant à plaider coupable après David Myers, l'ex-contrôleur de gestion également inculpé, qui avait admis fin septembre avoir maquillé les livres de compte de WorldCom pour gonfler artificiellement ses résultats.

■ **SUEZ : le groupe de services** a annoncé, lundi, avoir encaissé 170 millions d'euros de plus-values liées à la cession de sa participation de 25 % dans le bouquet satellite TPS.

FINANCES

■ **HSBC HOLDINGS : Douglas Flint, directeur financier du premier groupe bancaire européen** a déclaré, lundi, que la banque était préoccupée par « le risque systémique » dans le secteur financier, en réponse à une question posée lors d'une conférence bancaire, organisée par Merrill Lynch à Londres. Il a cependant ajouté que HSBC conservait des fonds propres et une trésorerie solides.

■ **ABBEY NATIONAL : la banque britannique** a rejeté, mardi, l'offre informelle de Bank of Ireland en vue d'une fusion, estimant qu'elle n'était « pas dans l'intérêt des actionnaires ».

Vincent Boucault

A Angers, 689 salariés d'ACT Manufacturing sont menacés de licenciement

ANGERS (Maine-et-Loire)
de notre correspondant

Si le Crédit lyonnais, la Société générale et le Crédit industriel de l'Ouest ne reviennent pas sur leur décision, effective depuis le lundi 30 septembre, de suspendre les lignes de crédit à ACT Manufacturing France, cette société de sous-traitance angevine spécialisée dans la fabrication des cartes électroniques sera vraisemblablement en état de cessation de paiements dans

les prochains jours. Sans banque, sans clients et sans reprenneur, on ne voit pas comment cette entreprise issue de l'éclatement de Bull pourrait échapper à une mort annoncée. Ni ses 689 salariés au licenciement.

ACT Manufacturing France est née d'une partition de la société nationalisée il y a deux ans. Depuis quelque temps, Bull Electronics Angers séparait son activité de production de gros serveurs professionnels, Bull Industrial Logic

and Services (BILS), de la sous-traitance électronique, Bull Electronics Europe (BEE). Dès 1998, le souhait explicite était de céder ce second pôle. « Si Bull cherche un partenaire, avançait alors le directeur des ressources humaines, c'est pour la positionner sur des possibilités de développement maximum. » Une première tentative avec un sous-traitant américain avait échoué en 1999. En juin 2000, dans un climat social conflictuel, un autre candidat américain, ACT Manufacturing, dont le siège est à Hudson (Massachusetts), emporta l'affaire en mettant 56 millions de dollars dans la balance. 750 personnes, soit la majorité des salariés de BEE, suivent, assurés que leur contrat de travail ne changerait pas.

ASSIGNATION

Pendant que Bull continue de souffrir et de dégraisser, ACT Manufacturing France profite, un temps, de la croissance d'Internet et du marché des cartes électroniques. Mais en 2001 l'éclatement de la bulle technologique lamine ce marché. La société américaine doit réduire la voilure, puis demande à bénéficier de la loi sur les faillites. Dans le même temps, EMC2, branche européenne de l'américain EMC, principal donneur d'ordres du site angevin, annule ses commandes au profit d'autres sous-traitants, Flextronics et Celestica.

Escomptant malgré tout une reprise, la direction a recours au chômage partiel puis aux départs négociés, avant de proposer un plan de 426 licenciements. La CFDT et la CGC défendent ce plan, en espérant sauver une partie des emplois. La CGT et FO ont refusé de signer l'ordre du jour. Lundi 7 octobre, pour cette même raison, la direction a assigné le secrétaire du comité d'entreprise devant le tribunal de grande instance d'Angers.

LE MONDE

diplomatique

DOSSIER

PROCHE-ORIENT

Vassalité
Parti, clans et tribus, le fragile équilibre du régime irakien
Paysages kurdes avant la bataille
Comment l'armée israélienne a « préparé » l'Intifada
Handicapés à vie

Par Ignacio Ramonet, Faleh A. Jabar, Michel Verrier,
Marius Schattner et Michel Revel

Egalement au sommaire :
Les nouveaux réactionnaires ; A La Poste aussi, les agents doivent penser en terme de marché ; Aux racines du nationalisme américain ; Frémissements républicains dans l'opinion belge ; Portrait de groupe à la Banque mondiale ; Failles de l'activisme diplomatique du Sénégal ; Etc.

NUMÉRO D'OCTOBRE 2002
En vente chez votre marchand de journaux 3,80 €

La France multiethnique devient plus visible à la télévision

Pour répondre aux revendications des associations communautaires, les directions de programmes commencent à intégrer des présentateurs et des journalistes de couleur. Les chaînes privées ont été plus réactives à l'écran

AUTREFOIS, pour montrer que la France se dépeignait en couleurs, il suffisait à l'ORTF d'offrir à une charmante Antillaise un strapontin de speakerine. Avec la France multiethnique, les choses se sont compliquées. Comment les descendants d'immigrés peuvent-ils se sentir pris en compte dans un pays aux écrans monochromes ? En 1997, plusieurs associations, dont le Collectif Egalité, lancent l'offensive. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui se jette alors dans un calcul acrobatique pour tenter d'évaluer le phénomène, finit par demander aux chaînes publiques et privées de faire un effort. « Le jour où j'ai entendu Jamel Debouze, invité par Rachid Arhab, dire "un arabe qui présente le JT, cherchez l'erreur", j'ai sursauté », se souvient Jean-Claude Allanic, médiateur entre la rédaction et les téléspectateurs de France 2.

Quatre ans plus tard, quelques progrès ont été réalisés. Dans les chaînes privées principalement. Il n'est qu'à voir, disent désormais les directions de chaînes, Sébastien Folin, un jeune Réunionnais, présenter la météo sur TF1 - le programme le plus regardé de la télévision française - ou encore la journaliste Christine Kelly à une heure de forte écoute sur LCI, la chaîne d'info en continu de TF1 diffusée par câble et/ou satellite.

Cette Antillaise de 32 ans, ancienne journaliste à Réseau France Outre-Mer (RFO), n'a pas oublié son embauche express et y a deux ans et demi. « Moins d'une semaine après mon arrivée, en février 2000, j'étais à l'antenne », témoigne-t-elle. A l'examen, cette célérité de LCI résulte d'une lente maturation et de la pression d'associations très déterminées.

Dès 1997, le Club Averroès, qui rassemble des élus, des chefs d'entreprise, des sportifs ou encore des journalistes issus de l'immigration, prend son bâton de pèlerin et entend de convaincre les patrons des grandes antennes. « Etienne Mougeotte, vice-président

de TF1, nous a surpris par sa réactivité », rapporte Hamirouch Laïdi, un des chefs de file de ce club. Depuis, c'est avec ce groupe que nous travaillons le mieux. » Tout le monde ne leur réserve pas le même accueil. « Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, a refusé de nous rencontrer, se souvient M. Laïdi. A Canal+, on nous a répondu n'avoir aucun effort à faire, mettant en avant Jamel, les comiques Eric et Ramzy et les Miss Météo blacks. »

APAISEMENT ET LUCIDITÉ

Apparaître à l'écran est pourtant jugé, par les associations, comme une condition vitale de la reconnaissance de toutes les communautés. « Nous nous en sommes pris à la télévision parce que c'est le seul élément qui entre dans tous les foyers », explique Calixthe Beyala. Le combat du Collectif Egalité, que l'écrivain a fondé en 1998 avec notamment l'acteur Dieudonné, n'a pas lésiné sur les moyens : menaces de poursuites devant la justice pour « ostracisme et préjudice à l'image », boycottage des téléphones de Bouygues, manifestations, lobbying... « A l'époque, on nous affirmait que tout allait bien, ce n'est plus le cas, dit-elle, assez satisfaite. Cette question est devenue un



Christine Kelly, ancienne journaliste à RFO, a été embauchée par LCI il y a deux ans et demi pour donner une suite favorable aux revendications égalitaires des collectifs civils. Son arrivée est fréquemment citée en exemple par les opérateurs de télévision, qui souhaitent démontrer l'attention accordée aux « minorités visibles ».

sujet de mémoire pour de nombreux étudiants. Et puis il y a effectivement eu des embauches à l'écran et derrière les caméras. »

L'heure est donc à un apaisement empreint de lucidité. Même s'« il faudra beaucoup de temps »,

reconnait M^{me} Beyala, avant d'ajouter : « Notre but n'est pas d'allier une crispation entre communautés. Ses revendications rejoignent le désappointement ressenti par l'état-major de RFO.

Au plus fort de la protestation,

RFO a proposé ses services et préparé des castings présentant ses propres présentateurs et journalistes à l'intention des autres chaînes publiques. Sans grand succès visible. Côté programmes, son président, André-Michel Besse, raconte qu'il est amené à se tourner vers les Etats-Unis, le Mexique et l'Afrique pour s'approvisionner en séries et feuilletons dans lesquels ses téléspectateurs sont susceptibles de se retrouver. Faute d'en trouver en France

Geneviève Guichenet, médiatrice pour les programmes à France 2 et France 3, avance l'« inertie des paquebots audiovisuels » pour justifier un empiètement très relatif dans le service public. Même si elle voit un signe de « changement d'époque » quand un téléfilm comme *Fatou la Malienne* bat largement en termes d'audience le jeu star « Combien ça coûte » (avec 32 % de part de marché).

« Auparavant circulait une these idiote selon laquelle on ne pouvait pas mettre de Noirs ou de beurs à l'antenne » car ils ne pouvaient pas intéresser l'ensemble des téléspectateurs, explique Jean-Pierre Cottet, président de France 5. Bien que les mesures d'Audimat ne permettent pas non plus de trancher en sens inverse, M. Cottet se dit

« intimement persuadé que les animateurs noirs et beurs ont un champ d'audience colossal devant eux ».

Pour montrer leur bonne foi, France 5 a recruté les journalistes Elisabeth Tchoungy et Rachid Arhab. LCI recense, selon son directeur Jean-Claude Dassier, « 7 % de non-Européens dans son effectif, sur 140 salariés en contrat à durée indéterminée ». Et M6 met en avant ses sitcoms comme *le Cosby Show* et *La famille Ramdam*, « la première série sur une famille beur », s'enorgueillit Mike Le Bas, directeur adjoint des programmes.

De son côté, la télé-réalité prend soin de retenir des panels de candidats représentatifs pour ses « Loft Story » et autres « Star Academy ». « TF1 s'efforce de n'exclure personne », insiste M. Mougeotte. Ces publics-là sont des amateurs de télévision. Leur pouvoir d'achat commence à être pris en compte. Tania de Montaigne, ancienne animatrice de Canal J, Canal+ et France 2, estime que les Français dont les origines se nouent en Asie, en Afrique ou en outre-mer, obtiendront leur place sur le petit écran « le jour ou l'on se rendra compte que ces gens-là représentent de l'argent ».

Guy Dutheil et Martine Valo

L'outre-mer ne retrouve pas son image dans les médias nationaux

LE PRÉSIDENT André-Michel Besse ne cache pas son dépit. La création de la radio RFO-FM n'est « plus envisagée dans les délais envisagés », façon d'annoncer que le projet est écarté. Dirigeant du Réseau France Outre-mer, M. Besse croyait encore en septembre, avant les arbitrages budgétaires, que les départements d'outre-mer (DOM) pourraient enfin disposer d'une fréquence afin de se présenter aux auditeurs de la métropole. Las, voilà la fréquence 93.3 en quête d'une nouvelle attribution. « Tout le monde parle de diversité culturelle ; nous l'incarnons », se désole le directeur des antennes du groupe, Luc Laventure, en maugréant contre cette occasion manquée de faire entendre « des sons originaux ».

Présentée comme la radio des gens originaires d'outre-mer, Média Tropical émet en région parisienne mais cible aussi l'Afrique grâce au satellite. Son gérant, Daniel Valminos, se dit « soulagé » par l'abandon du projet de RFO, mais tient pour le reste un discours similaire. « Les médias nationaux ne parlent de nous que lors de catastrophes ou dans la rubrique sport, peste-t-il. Mais il n'est jamais question de nos scientifiques ni de nos écrivains. »

Dans tout le paysage « domien » à Paris, le cri est le même : halte aux cartes postales de plages sous les cocotiers. « Nous avons besoin de dire aux métropolitains que nous savons faire des choses », renchérit Christian Bidonot, dirigeant du magazine *France Outre-mer* qui

souhaite augmenter son tirage. A croire que dans le paysage médiatique des DOM chacun nourrit des rêves d'expansion. Née il a dix ans, Média Tropical, qui compte 80 000 à 85 000 auditeurs et fait travailler 35 personnes dans ses studios de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), attend l'occasion de lancer sa chaîne de télévision. « Notre métier est de mettre des outils de communication à la disposition d'une communauté qui se sent bridée », résume M. Valminos. Sans qu'on le fasse à notre place. »

Comme en écho, M. Laventure plaide pour que Antillais, Guyanais, Réunionnais, Kanaks... puissent montrer leurs façons de vivre sans être soumis au regard de « l'entomologiste venu de Paris ». « Encore faudrait-il que les

chaînes publiques nous ouvrent des créneaux », s'emporte M. Laventure. Si France 3 diffuse quotidiennement un journal des DOM de six minutes à 13 h 30, France 2 ne cède son antenne à l'outre-mer qu'à... 4 heures du matin.

En métropole, RFO se regarde sur le satellite (payant) et pas avant 21 heures. Le responsable de Média Tropical dénonce le peu de place laissée en métropole aux Noirs et aux métis des DOM, « pas par méchanceté, mais plutôt par négligence ».

Et de conclure avec malice : « A moins que nous ne soyons trop bien intégrés... Du coup, on ne nous voit plus. »

M. V.

Le comité d'entreprise du groupe Express-Expansion est opposé au rachat par la Socpresse

MÊME SI, dans les faits, cet avis consultatif ne changera rien à l'accord conclu, les salariés du groupe Express-Expansion ont envoyé un signal fort à la Socpresse, éditeur du *Figaro*, leur nouveau propriétaire : ils ont voté à l'unanimité contre le rachat de leurs journaux (*L'Express*, *L'Expansion*...) par la famille Hersant associée au groupe Dassault. Cette vente, négociée fin août, devrait être finalisée lors d'un conseil de surveillance prévu à la fin octobre.

REFUS DE SIGNER LA CHARTE ÉDITORIALE

Réunis en comité d'entreprise, lundi 7 octobre, les représentants CFDT, SNJ et CGT du personnel ont exprimé des « craintes sur l'indépendance éditoriale des différents titres du groupe » lors de la consultation légale dont ils ont fait l'objet. La présence et le rôle joué par le groupe industriel Dassault (qui possède 30 % du capital de la Socpresse) dans un groupe de presse marqué politiquement à droite sont au centre des interrogations. Les élus des personnels de l'ancienne filiale de presse de Vivendi Universal font remarquer, dans un avis qu'ils ont diffusé mardi au reste des salariés, que le rachat d'Express-Expansion « n'a été possible que parce que Dassault est entré dans la Socpresse ». Et s'inquiètent des conséquences possibles en termes éditoriaux.

Yves de Chaisemartin, le président du directoire de la Socpresse, a pourtant cherché à rassurer en affirmant, lors des deux réunions d'information organisées devant les 600 salariés, garantir « l'avenir et le développement des diverses publications dans le respect de leur indépendance éditoriale ». Cela n'a pas suffi.

Les élus du personnel, comme la Société des journalistes de *L'Express*, ont demandé « à plusieurs reprises » à M. de Chaisemartin de signer la charte éditoriale du magazine, ce qu'il s'est refusé à faire. « L'argument consiste à dire que si Denis Jeambar [le patron de Express-Expansion] l'a signée, cela suffit. Il n'y aurait pas de raison de demander au nouvel actionnaire de signer cette charte parce que nous ne l'avions pas demandé à M. Messier », rapporte une source syndicale. Mais les personnels estiment que « la donne a changé » et veulent des « engagements plus précis ».

Les personnels, par ailleurs, estiment que « la cohérence industrielle (...) n'est pas convaincante » et s'inquiètent pour l'emploi. La clause de cession, permettant aux salariés de quitter l'entreprise sans être pénalisés financièrement, devrait être bientôt ouverte.

Florence Amalou

Bertelsmann fait son mea culpa pour avoir partagé les thèses nazies pendant la guerre

FRANCFORT de notre correspondant

Comment s'est comporté le groupe de médias Bertelsmann pendant la période du nazisme ? La légende d'une entreprise interdite d'activité en 1944 pour cause de résistance au régime hitlérien a définitivement vécu. Publiées lundi 7 octobre, les conclusions d'une vaste enquête menée par une commission indépendante sont, en effet, éloquentes.

Sympathies SS du patron du groupe, Heinrich Mohn, livres antisémites et romans guerriers, recours aux travailleurs forcés... Les chercheurs, placés sous l'autorité de l'historien israélien Saul Friedländer, évoquent les réalités cachées d'une entreprise prompte à tirer bénéfice de sa proximité avec le régime. Bertelsmann devint très vite, pendant la seconde guerre mondiale, le premier éditeur de la Wehrmacht, devançant même la maison d'édition officielle du parti national-socialiste. Le rapport définitif de cette étude introspective payée par Bertelsmann - une démarche qui reste rarissime dans les milieux d'affaires allemands - apporte son lot de révélations.

« L'HOMME ALLEMAND »

La PME d'alors est accusée d'avoir employé des travailleurs forcés juifs dans une imprimerie lituanienne, à Wilna. Peut-être aussi en Lettonie, à Riga, bien que les archives à disposition ne permettent pas d'être formels. En Allemagne, des Hollandais ont aussi été enrôlés de force au siège de la société, à Gütersloh.

L'attitude de M. Mohn fut pour le moins « ambiguë » : il soutenait financièrement les SS, sans jamais être membre du parti nazi. Ses enfants, dont Reinhard Mohn, l'homme qui allait relancer l'entreprise après la victoire des Alliés, étaient inscrits dans les mouvements de jeunesse du régime.

Après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler, Bertelsmann sut très vite convertir ses produits aux goûts du public le plus large. Proche des milieux conservateurs protestants, sensible au nationalisme allemand, l'éditeur met en œuvre « une stratégie d'adaptation très réussie » pour coopérer avec la dictature. La maison « soutient et profite de la militarisation de la société », note la commission.

Bien avant l'éclatement du conflit, les ouvrages de Bertelsmann exaltaient ainsi les conquêtes de « l'homme allemand ». La stratégie offensive de Hitler, le Blitzkrieg, seront ensuite présentés « en accord avec les souhaits du régime, comme de grandes aventures où la victoire est inéluctable du fait de la supériorité mentale et technique des troupes allemandes », relève les historiens à propos de

la littérature publiée à l'époque.

L'antisémitisme de nombreux ouvrages édités par une maison spécialisée dans les travaux théologiques depuis sa création en 1835, est aussi montré du doigt. « Sur ce point, l'opportunisme se transforme en soutien de l'idéologie et de la propagande du régime », a expliqué Saul Friedländer lors de la présentation de l'enquête, lundi 7 octobre à Munich.

Le président du directoire de Bertelsmann, Gunter Thielen, a profité de l'occasion pour présenter un mea culpa inédit dans le monde de l'édition allemande : « Je regrette que pendant la seconde guerre mondiale, des affaires aient pu être faites avec des livres qui sont incompatibles avec les valeurs » actuelles de Bertelsmann.

Philippe Ricard

M. Aillagon ne souhaite pas interdire les films pornos

LE MINISTRE de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, a déclaré qu'il n'était pas favorable à l'interdiction des films pornographiques diffusés sur les chaînes de télévision cryptées. « Chacun est conscient de l'impact qu'un film pornographique peut avoir sur un jeune non averti face à ce type de programme ; cela dit, je suis très attaché à la liberté de choix de chacun, a-t-il déclaré, lundi 7 octobre lors de l'inauguration du Mipcom, marché international des programmes télévisés de Cannes. A partir du moment où un accès immédiat à ces programmes n'est pas possible (...), les parents peuvent exercer leur responsabilité. » Ces déclarations faisaient suite à un nouvel appel, sur RMC Info, de Dominique Baudis, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en faveur de l'interdiction des films pornographiques à la télévision (*Le Monde* du 10 juillet).

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : les syndicats CFDT et CGT de l'unité de fabrication nationale de France 3 ont accepté, lundi 7 octobre, le protocole d'accord de fin de grève remis par la direction.

■ **LIBERTÉ DE LA PRESSE** : les locaux du réseau Damoclès, bras judiciaire de Reporters sans frontières (RSF), ont été saccagés dans la nuit de dimanche à lundi à Paris.

La pige de tous les médias

> presse > radios, TV > web

Votre revue de presse

- Une sélection pertinente de vos retombées médias
- Une mise en perspective de votre actualité
- Un chargé de dossier dédié

l'Argus de la presse

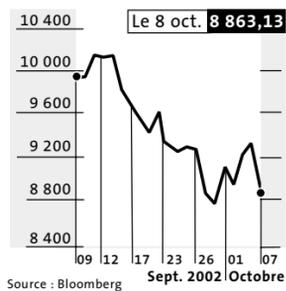
contactez-nous solutions@argus-presse.fr ou www.argus-presse.fr

La Bourse de Sao Paulo encore sous pression

LA BOURSE de Sao Paulo a réagi par une chute de 4,28 %, lundi 7 octobre, au résultat du premier tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée dimanche au Brésil. Redouté des marchés, Luis Ignacio « Lula » da Silva, le candidat du Parti des travailleurs (PT), est arrivé en tête avec plus de 46 % des suffrages. Lundi, l'indice de référence Bovespa s'est établi à 8 863,13 points, et la devise brésilienne a reculé face au billet vert, cotant 3,675 reals pour 1 dollar, dans un climat empreint de nervosité, les opérateurs s'attendant à de nouvelles attaques spéculatives. Cependant, les marchés n'ont pas retrouvé les planchers atteints le 30 septembre, à 8 622,54 points pour l'indice Bovespa, et un taux de près de 3,74 reals pour 1 dollar. Décevant les attentes des opéra-

INDICE BOVESPA

En points à Sao Paulo



Source : Bloomberg

teurs, Lula a indiqué, lundi, qu'il garderait secrets, jusqu'au résultat final, les noms du ministre de l'économie et du président de la banque centrale qu'il compte nommer. De son côté, le président de la puissante Fédération des Industries de Sao Paulo (FIESP), Horacio Lafer, a estimé que le premier tour de l'élection présidentielle « a été une leçon de démocratie et devrait tranquilliser les marchés », rapporte l'Agence France Presse. Les autres places latino-américaines ont été peu affectées, de Mexico (-0,27 %) à Buenos Aires (-1,81 %) ou Santiago (-2,74 %).

A Wall Street et en Europe, les investisseurs sont restés pessimistes face aux incertitudes économiques, aux craintes d'attentats terroristes et dans l'attente du discours du président George W. Bush sur l'Irak, lundi soir. L'indice Dow Jones est revenu à son plus haut niveau depuis le 30 octobre 1997, à 7 422,84 points (-1,40 %). Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a perdu 1,80 %, à 1 119,40 points. A Paris, le CAC 40 a perdu 1,17 %, à 2 733,56 points, tiré vers le bas par les titres Cap Gemini (-7,30 %, à 12,96 euros), Vivendi Universal (-7,10 %, à 11,26 euros) ou Crédit agricole (-6,97 %, à 14,41 euros).

A Tokyo, l'indice Nikkei s'est apprécié de 0,24 %, mardi, à 8 708,90 points.

Adrien de Tricornot

ALORS que l'époque de la publication des résultats des entreprises au troisième trimestre se rapproche et que les prévisions sur les comptes sur l'ensemble de l'année s'affinent, le moral des investisseurs est proche du niveau zéro. En effet, Wall Street est dévasté par une avalanche d'avertissements sur résultats sévères (les fameux « profit warnings ») dont AMD, EMC, Schering-Plough, Dow Chemical, Philip Morris, Delta Air Lines, Tyco, Nortel et JDS Uniphase. En Europe aussi, le britannique ARM, l'allemand Commerzbank, les français Ingenico, Fimalac et Sodexo ont sonné l'alarme, de même que Nintendo et Ito Yokado au Japon. Du coup, après la curée de l'été, la purge continue à l'automne. En l'espace de dix mois, jusqu'au lundi 7 octobre, les deux grands indices américains, le Dow Jones et le Nasdaq, ont plongé respectivement de 26 % et de 42,61 %. Le principal indice européen, l'Euro Stoxx 50, perd 42 % et l'indice japonais Nikkei 17,5 %. Pourtant, derrière la litanie des mauvaises nouvelles s'en cachent depuis le début du mois quelques bonnes qui méritent considération.

L'EXCEPTION DELL

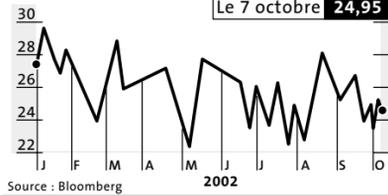
La plus spectaculaire est sans conteste celle publiée par Dell, qui affiche une santé florissante dans un secteur sinistré. Ainsi, le constructeur informatique américain s'est payé le luxe de confirmer ses prévisions de bénéfices et de relever son chiffre d'affaires attendu pour le troisième trimestre qui, en progression de 22 % par rapport au troisième trimestre 2001, constituera un « record » pour le groupe. La méthode de fabrication en flux tendu et de distribution directe de Dell, qui permet de comprimer les coûts de production et de vente, paye en cette période de crise. Cependant, cette annonce n'a pas suffi à

De petites lueurs dans le marasme boursier

CHRONIQUE DES MARCHÉS

ACTION DELL

En dollars, à New York



Source : Bloomberg

redonner confiance aux investisseurs. Le 2 octobre, le titre Dell n'a gagné que 2,76 %. En revanche, l'action de Sun a bondi le même jour de 6,64 %, après que le fabricant de serveurs eut annoncé, la veille, un bénéfice trimestriel (terminé au 30 juin) triple par rapport à ses estimations du fait d'une forte compression des coûts d'exploitation.

SURPRISE DANS LA CHIMIE

Autre surprise, l'annonce, jeudi 3 octobre, par DuPont d'un résultat meilleur que prévu au troisième trimestre. Le premier chimiste américain justifie cette hausse par des considérations fiscales, devant verser un impôt moins élevé que prévu. Cette nouvelle a pris à contre-pied le marché qui avait été très secoué la veille par la baisse plus forte que prévu des résultats de Dow Chemical. En émettant son « profit warning », le numéro deux du secteur avait ébranlé toutes les valeurs chimiques.

Dans le sillage de DuPont, un autre chimiste, FMC, a annoncé, lundi, s'attendre à un bénéfice plus élevé que prévu au troisième trimestre, grâ-

ce à des ventes plus fortes qu'escompté dans la chimie agricole ainsi qu'à une baisse de ses coûts. Le groupe de Philadelphie anticipe un résultat par action de 78 cents, contre 57 cents un an plus tôt, alors que les analystes de Wall Street tablaient sur 73 cents. L'action a gagné 1,3 %, à 25,47 dollars, durant la séance de lundi dans un marché en baisse de 1,40 %. Le même jour, le fournisseur américain d'électricité et de gaz naturel Entergy s'est apprécié de 8,13 %, à 43 dollars. Le groupe de La Nouvelle-Orléans s'attend à un bénéfice supérieur aux prévisions grâce à la vigueur de ses ventes. Pour 2002, Entergy prévoit un bénéfice par action compris entre 3,60 à 3,70 dollars contre une fourchette de 3,40 à 3,60 dollars précédemment.

SPORT ET ANTI-DÉPRESSEURS

D'autres lueurs d'espoir, certes ténues, sont apparues. Au Japon, le groupe de cosmétique Shiseido a relevé fin septembre de 29 % sa prévision de bénéfice net semestriel. En Europe, le 3 octobre, Puma, le fabricant allemand de vêtements et d'équipements de sport, a revu une nouvelle fois à la hausse ses perspectives 2002. Son bénéfice avant impôt devrait atteindre 106 millions d'euros au lieu des 100 millions précédemment envisagés. Sur les neuf premiers mois, Puma a déjà dégagé 100 millions de bénéfices pour une hausse de 52 % de son chiffre d'affaires. Enfin, le pharmacien américain Forest Laboratories a annoncé début octobre des performances meilleures que prévu grâce aux fortes ventes de ses deux antidépresseurs Celexa et Lexapro. Tout un symbole en cette période de marasme boursier.

Dominique Gallois et Gaëlle Macke

LES BOURSES DANS LE MONDE 8/10, 9h41

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER	
UNION EUROPÉENNE							
ALLEMAGNE	DAX Index	2713,19	8/10	1,72	5467,31 19/3	2621,86 7/10	14,40
	Euro Neu Markt IX	358,53	8/10	0,77	1212,43 4/1	349,88 7/10	
BELGIQUE	Austria traded	1019,37	8/10	0,55	1368,18 2/5	1012,72 7/10	12,10
BELGIQUE	Bel 20	1855,19	8/10	0,70	2906,75 24/4	1821,82 7/10	10,40
DANEMARK	Horsens Bnex	194,88	8/10	0,83	280,92 26/3	188,80 1/10	12,20
ESPAGNE	Ibex 35	5538,10	8/10	1,35	8608,50 4/1	5293,50 25/9	14,90
FINLANDE	Hex General	5162,07	8/10	1,02	9224,38 4/1	4711,08 24/7	13,90
FRANCE	CAC 40	2774,30	8/10	1,49	4720,04 4/1	2666,04 24/9	14,90
	Mid CAC	1266,91	7/10	-1,85	2176,89 2/4	1266,91 7/10	15,00
	SBF 120	1952,19	8/10	1,30	3263,90 28/3	1894,39 24/9	15,00
	SBF 250	1842,80	7/10	-1,37	3081,89 28/3	1842,21 25/9	14,80
	Indice second marché	1684,60	7/10	-2,29	2567,01 15/5	1684,59 7/10	11,20
	Indice nouveau marché	450,95	8/10	-0,43	1175,41 7/1	437,32 25/9	
GRÈCE	ASE General	1745,26	8/10	0,00	2655,07 3/1	1740,30 7/10	12,80
IRLANDE	Irish Overall	3767,18	8/10	0,49	6085,02 18/1	3712,91 27/9	9,40
ITALIE	Milan Mib 30	21738,00	8/10	1,23	33548,00 17/4	21045,00 24/9	16,50
LUXEMBOURG	Lux Index	690,04	7/10	-2,08	1169,47 14/1	690,03 7/10	12,60
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	305,51	8/10	1,67	531,45 18/4	282,79 24/9	12,60
PORTUGAL	PSI 20	5247,11	8/10	0,68	7998,50 4/1	4937,16 30/9	12,60

EUROPE Mardi 8 octobre 9h41

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

Indice	% var.
EURO STOXX 50	2244,52 -1,67
AUTOMOBILE	161,28 -1,50
BANQUES	167,66 -1,18
PRODUIT DE BASE	126,79 -1,00
CHIMIE	249,26 -1,64
TÉLÉCOMMUNICATIONS	268,80 -1,72
CONSTRUCTION	159,28 -1,02
CONSUMMATION CYCLIQUE	70,41 -1,03
PHARMACIE	332,98 -2,22
ÉNERGIE	272,32 -0,93
SERVICES FINANCIERS	147,94 -1,20
ALIMENTATION ET BOISSON	212,14 -0,54
BIENS D'ÉQUIPEMENT	216,35 -0,94
ASSURANCES	143,28 -2,60
MÉDIAS	138,61 -1,13
BIENS DE CONSOMMATION	264,78 -0,60
COMMERCE ET DISTRIBUTION	205,81 -0,62
HAUTE TECHNOLOGIE	198,61 -1,96
SERVICES COLLECTIFS	211,77 -1,41

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HOLDING	11,24	-3,31
AEGON NV	10,79	-4,25
AIR LIQUIDE	130,40	-1,87
ALCATEL A	2,43	-1,25
ALLIANZ N	82,16	-3,22
AVENTIS	56,20	-2,84
AXA	10,50	-2,84
BASF AG	34,82	-2,71
BAYER	18,45	-1,10
BAYR.HYP.V.VERBK	12,44	-2,89
BVVA	7,50	-1,76
BNP PARIBAS	30,21	-2,44
BSCH	5,11	-2,00
CARREFOUR	40,60	-1,42
DAIMLERCHRYSLER N	34,92	-2,14

DANONE	121,80	-0,33
DEUTSCHE BANK AG	38,63	-3,38
DEUTSCHE TELEKOM	8,93	-2,17
E.ON	49,84	-3,00
ENDESA	9,35	-0,65
ENEL	5,08	-0,20
ENI SPA	14,54	-1,82
FORTIS	14,75	-2,29
FRANCE TELECOM	9,07	-1,57
GENERALI ASS	15,17	-1,74
ING GROEP CVA	15,33	-2,20
KONINKLIJKE AHOLD	11,20	-1,93
L'OREAL	76,55	-1,53
LMVMH	34,75	-1,46
MUENCHENER RUECKV	104,00	-2,83
NOKIA OYJ	13,64	-1,56
PINAULT PRINTemps	61,00	-0,74
REPSOL YPF	12,09	-1,17
ROY.PHILIPS ELECTR	14,45	-2,77
ROYAL DUTCH PETROL	42,85	-1,42
RWE	30,90	-2,12
SAINT GOBAIN	22,70	-0,18
SANOPI-SYNTHELABO	58,80	-2,62
SANPAOLO IMI	5,84	-3,00
SIEMENS	32,94	-2,55
SIEMENS GENERALE A	41,10	-3,79
SUEZ	16,00	-1,78
TELECOM ITALIA	7,32	-0,97
TELEFONICA	8,30	-2,47
TIM	4,35	-1,40
TOTAL FINA ELF	137,60	-0,36
UNIFEDINITO ITALIAN	3,33	-1,52
UNILEVER CVA	63,50	-0,79
VIVENDI UNIVERSAL	11,49	-2,04
VOLKSWAGEN	36,34	-2,50

Zone Euro	FR (France)	AL (Allemagne)	ES (Espagne)	IT (Italie)	PT (Portugal)	IR (Irlande)	LU (Luxembourg)	NL (Pays-Bas)	AT (Autriche)	FI (Finlande)	BE (Belgique)	GR (Grèce)
HORS ZONE EURO	CH (Suisse)	NO (Norvège)	SE (Suède)	RU (Royaume-Uni)	DK (Danemark)							

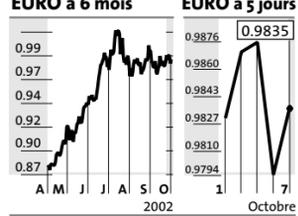
MARCHÉ DES CHANGES 8/10, 9h41

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,80444	0,98110	1,56685	0,66990
TOKYO (¥)	124,31000		121,96000	194,49500	83,28128
PARIS (€)	1,01945	0,81995		1,59505	0,68340
LONDRES (£)	0,63822	0,51415	0,62695		0,42821
ZURICH (FR. S.)	1,49275	1,20075	1,46425	2,33530	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4264	7,4286
COURONNE NORVÈGE	7,2865	7,2885
COURONNE SUÉDOISE	9,0813	9,0933
COURONNE TCHÉQUE	30,2577	30,3424
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7874	1,7884
DOLLAR CANADIEN	1,5627	1,5634
DOLLAR HONGKONG	7,6497	7,6523
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0314	2,0356
LEU HONGROIS	244,5710	245,1033
LEU ROUMAIN	32346,0000	32410,0000
ROUBLE	31,0880	31,1270

EURO à 6 mois



FRANCFORT

7/10 : 129 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
SHS INFORMATIONSSY	0,83	-36,07
TISCON AG	0,66	-29,41
COMROAD	0,09	-28,57
VECTRON SYSTEMS AG	0,37	-27,59
HELKON MEDIA	0,05	-25,00
WEB.DE N	5,40	-22,73
IM INTERNATIONAL	0,64	-18,52

Plus mauvaises performances	Cours de clôture (€)	% var.
CINEMEDIA FILM AG	0,10	-84,62
KLING JELKO	0,05	-64,29
LETSBUYIT.COM	0,01	-50,00
GFN	0,10	-41,18
CARRIER ONE	0,02	-33,33
HEYDE	0,02	-33,33
HACH VZ	0,20	-33,33

LONDRES

7/10 : 2120 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
TIMELOAD	0,78	-36,00
MYTRAVEL GROUP	0,78	-15,56
OXL RICARDO	0,82	-7,50
GOPHAR GROUP PLC	6,65	-6,15
ABBEY NATIONAL	5,36	-5,93
IMI PLC	2,51	-5,68
LEGAL&GENERAL GRP	0,96	-5,21

Plus mauvaises performances	Cours de clôture (£)	% var.
SKYPEHARMA	0,42	-12,04
BTC PLC	1,08	-11,11
BALTIMORE TECHNOL	9,05	-10,00
BANK OF IRELAND	0,40	-9,00
AEGIS GROUP	0,62	-6,42
EGG	1,20	-6,25
SPIRENT	0,27	-6,09

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 8/10

	Taux 1 à 3 mois	Taux 3 à 6 mois	Taux 6 à 12 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,29	3,21	4,40	4,89	
ROYAUME-UNI	3,75				

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mardi 8 octobre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicoam
ACCOR	27,99	27,26	2,68	-31,44	49,00	27,25	1,05	12040
AFFINE	39,99	39,99	n/d	8,37	40,05	30,34	1,40	3610
AGF	23,50	22,90	2,62	-56,40	58,50	22,75	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	7,45	7,49	-0,53	-54,68	21,19	7,09	0,10	3112
AIR LIQUIDE	130,40	128,00	1,88	-6,79	160,00	111,60	3,20	12007
ALCATEL A	2,43	2,40	1,25	-87,34	21,62	2,05	0,16	13000
ALCATEL O	1,83	1,72	6,40	-76,29	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM	3,58	3,55	0,85	-69,34	15,24	3,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	4,72	4,54	3,96	-90,69	66,40	4,41	0,20	3463
ARBEL#	2,55	2,53	0,79	-17,74	7,50	2,32	0,53	3588
AREVA CIP	134,00	133,90	0,07	-15,98	201,00	128,00	6,20	4524
ASF	23,70	23,66	0,17	n/d	28,20	23,20	n/d	18415
ATOS ORIGIN	23,35	22,80	2,41	-68,25	94,40	22,01	n/d	5173
AVENTIS	56,00	54,65	2,47	-29,78	85,95	47,60	0,58	13046
AXA	10,45	10,21	2,35	-55,47	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	75,00	75,20	-0,27	-14,77	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA	125,00	125,00	n/d	3,22	147,00	121,00	7,58	12018
BEGHIN SAY	37,20	36,95	0,68	-8,82	45,90	36,00	1,70	4455
BIC	33,00	32,85	0,46	-13,97	44,66	31,70	0,36	12096
BNP PARIBAS	30,00	29,49	1,73	-40,29	61,85	27,50	1,20	13110
BOLLORE	241,00	238,00	1,26	-0,33	262,00	225,50	3,00	12585
BOLLORE INV.	n/d	38,01	n/d	-25,97	55,00	35,23	0,25	3999
BONGRAIN	n/d	37,15	n/d	-17,44	59,80	37,00	1,45	12010
BOUYGUES	25,45	25,09	1,43	-30,84	38,95	20,40	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	n/d	60,08	n/d	50,01	62,00	38,60	1,10	13070
BULL#	0,39	0,39	n/d	-68,29	1,36	0,34	n/d	12060
BURELLE (LY)	58,00	58,50	-0,85	-16,86	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS	9,60	9,36	2,56	-74,43	51,00	9,06	n/d	12074
CANAL +	4,07	4,10	-0,73	-13,68	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	13,50	12,96	4,17	-83,35	90,70	12,85	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	23,10	23,10	n/d	-23,00	39,48	20,10	0,80	3962
CARREFOUR	40,57	40,03	1,35	-30,53	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICHARD	46,00	46,00	n/d	-26,40	67,30	43,50	1,58	12113
CASINO GUICHARD	64,35	63,00	2,14	-25,73	89,90	60,35	1,54	12558
CASTORAMA DUB.(L)	66,75	66,85	-0,15	-15,38	68,50	54,25	0,76	12420
CEGID (LY)	37,01	37,20	-0,51	-52,76	90,50	36,09	2,30	12470
CEREO	32,20	32,50	-0,92	-13,18	36,40	28,00	0,65	4456
CFR.RECYCLING	37,80	37,00	2,16	-5,50	49,88	35,00	2,08	3905
CHARGEURS	n/d	23,15	n/d	-7,26	30,66	22,00	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	26,80	26,60	0,75	-22,35	47,63	25,99	0,50	13040
CIC - ACTIONS A	122,00	122,00	n/d	1,24	135,00	118,70	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS	47,00	47,01	-0,02	-2,08	53,50	46,02	1,40	12098
CLARINS	29,12	29,11	0,03	-54,06	72,50	28,50	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE	20,20	20,90	-3,35	-50,73	56,40	19,61	1,00	12156
CNP ASSURANCES	34,49	33,72	2,28	-3,38	43,98	31,50	1,39	12022
COFACE SVN CA	48,50	48,50	n/d	2,32	64,00	46,40	1,47	12099
COFLEXIP	86,50	82,50	4,85	-45,59	172,00	77,00	0,31	13064
COLAS	68,00	68,00	n/d	7,34	75,95	62,00	2,80	12163
CONTIN.ENTREPR.	31,20	32,00	-2,50	-30,20	46,90	31,00	0,70	3664
CREDIT AGRICOLE	14,60	14,41	1,32	-17,93	24,70	14,41	0,55	4507
CREDFON.FRANCE	16,05	16,50	-2,73	-10,38	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	29,85	29,93	-0,27	-20,40	48,80	29,20	0,75	18420
CS COM.ET SYSTEMES	6,00	6,00	n/d	-27,71	12,25	6,00	n/d	7896
DANONE	121,50	121,40	0,08	-11,31	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	320,00	310,00	3,23	-23,94	425,00	284,90	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES	17,05	16,47	3,52	-68,42	59,40	15,19	0,33	13065
DEV.R.N-P.CAL LY	14,20	14,50	-2,07	-1,38	16,90	13,00	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	56,00	56,80	-1,41	-30,43	78,00	55,00	3,00	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	78,75	n/d	-29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	3,80	3,90	-2,56	-49,26	11,48	3,43	0,61	12133
DYNACTON	n/d	19,94	n/d	-25,87	32,40	17,50	0,50	13035
EIFFAGE	75,90	75,85	0,07	-10,96	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	19,00	19,00	n/d	-15,55	24,95	17,51	1,50	3571
ELIOR SVN SCA	4,04	4,14	-2,42	-49,87	9,88	4,00	0,07	12127
ENTENIA(EX CDE)	29,05	28,30	2,65	-14,59	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	17,60	17,60	n/d	-49,13	39,80	17,50	0,60	13175
ESSILOR INTL	43,40	43,15	0,58	-27,83	45,57	31,20	0,41	12165
ESSO	90,00	90,00	n/d	-12,21	96,80	78,00	3,25	12066
EULER ET HERMES	n/d	16,75	n/d	-59,50	46,13	16,55	1,40	12130
EURAZEO	39,50	40,24	-1,84	-35,13	60,80	38,70	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,44	0,43	2,33	-50,00	1,21	0,40	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,79	0,80	-1,25	-30,08	1,18	0,74	n/d	12537
FAURECIA	33,70	33,06	1,94	-42,88	61,40	33,00	0,91	12114

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicoam
F.F.P. (NY)	89,80	89,00	0,90	-7,47	132,50	83,50	2,20	6478
FIMALAC	26,00	25,04	3,83	-35,48	50,50	23,66	1,40	3794
FINAXA	37,10	38,90	-4,63	-53,12	107,50	33,50	2,24	3313
FONC.LYON.#	25,68	25,17	2,03	-3,82	32,60	25,00	1,00	3340
FRANCE TELECOM	9,00	8,93	0,78	-79,95	48,16	6,75	1,00	13330
FROMAGERIES BEL.	n/d	118,90	n/d	-18,95	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	102,80	102,00	0,78	-32,76	168,90	101,00	0,90	12124
GAUMONT #	41,00	40,90	2,24	-0,48	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA	87,00	86,90	0,12	-4,91	104,00	85,60	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	10,25	10,38	-1,25	-28,62	17,85	9,65	n/d	4447
GEOHYSIQUE	14,90	14,60	2,05	-57,73	50,05	14,55	1,22	12016
GPI INFORMATIQUE	2,76	2,69	2,60	-77,09	13,34	2,14	0,15	6337
GRANDVISION CA#	17,50	17,50	n/d	-14,75	20,10	15,05	0,30	5227
GROUPE GASCOGNE	71,00	71,00	n/d	-4,31	86,00	66,80	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	64,00	64,00	n/d	-13,80	84,20	57,35	0,80	5354
HYENNE GASCOGNE	78,70	79,00	-0,38	-7,41	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS	3,53	3,59	-1,67	-56,58	11,00	2,80	0,17	12188
IMERYS	114,50	113,50	0,88	-6,21	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	21,77	n/d	-1,04	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	n/d	127,00	n/d	n/d	132,50	118,00	7,92	5793
INGFRAMES ENTER	2,16	2,12	1,89	-83,32	15,98	1,06	n/d	5257
INCOFINA	5,50	5,22	5,36	-73,22	25,90	5,13	0,15	12534
JC DECALUX	10,60	11,01	-3,72	-15,53	15,40	9,70	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	17,15	17,15	n/d	3,93	23,63	15,27	0,92	12105
KLEPPIERRE	110,00	110,60	-0,54	-2,51	134,60	108,20	3,10	12196
LAGARE	72,00	71,00	1,41	-31,36	111,20	70,50	2,30	12053
LAGARDERE	37,68	37,42	0,69	-19,82	54,85	35,50	0,82	13021
LEBON (CIE)	54,00	53,60	0,75	-7,56	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD	127,00	130,00	-2,31	-11,80	180,00	118,00	0,93	12061
LEGRAND ADP	n/d	107,00	n/d	-13,70	143,20	101,10	1,49	12528
LEGRIS INDUST.	18,50	18,80	-1,60	-15,90	25,39	18,10	0,70	12590
LIBERTY SURF	2,45	2,17	12,90	-14,03	3,80	2,17	n/d	7508
LOCINDUS	27,00	26,51	1,85	-14,28	35,97	26,41	0,76	12135
L'OREAL	76,60	75,40	1,59	-5,31	88,30	60,55	0,54	12032
LOUREV #	52,30	52,40	-0,19	-16,71	83,40	50,00	1,30	3311
LUCIA	11,10	11,10	n/d	-14,61	14,13	9,10	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	34,66	34,25	1,20	-24,15	61,60	33,52	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM.	37,30	37,10	0,54	-31,43	57,60	36,21	n/d	6494
MATSIERE FOREST.	5,37	5,37	n/d	-39,59	9,85	4,77	0,22	6057
MAUREL ET PROM.	16,49	16,38	0,67	-6,38	24,99	15,10	0,91	5107
MAURELEURO	1,85	1,84	0,54	-39,93	4,90	1,59	0,61	12038
MICHELIN	27,75	27,45	1,09	-25,10	45,05	27,38	0,85	12126
MONTUPET SA	11,15	11,61	-3,96	-6,90	16,40	9,12	0,17	3704
NATEXIS BO POP.	70,55	70,80	-0,35	-27,19	97,50	70,00	2,50	12068
NEOPOST	34,25	34,40	-0,44	-4,67	44,50	31		

DISPARITION

Brigitte Massin

Spécialiste de Beethoven, Mozart et Schubert

LA MUSICOLOGUE et journaliste Brigitte Massin est morte samedi 5 octobre, à Paris, à l'âge de 75 ans. Née le 21 juillet 1927 à Roubaix, autodidacte, elle était, avec son époux Jean Massin, mort en 1986, parmi les premiers musicologues français à avoir consacré des ouvrages considérables à des compositeurs aussi importants que Beethoven, Mozart et Schubert et, dans le même temps, à être connus du grand public. Cette notoriété était en partie due aux émissions de télévision consacrées à Beethoven en 1970, année du bicentenaire de la naissance du grand compositeur, à l'instigation de Pierre Vozlinsky, qui dirigeait à l'époque le service de la musique à la télévision, et qui avait demandé à Max-Pol Fouchet et aux Massin de présenter cette série fameuse.

Par ses fréquentes apparitions à la télévision et interventions à la radio, notamment sur France-Culture et France-Musique, où elle produira des émissions et participera fréquemment à des débats, Brigitte Massin était présente dans la plupart des circuits de diffusion et de connaissance de la musique. Deux ouvrages généralistes seront publiés sous sa direction, une *Histoire de la musique occidentale* de 1 315 pages (Fayard, 1985), puis, pour la Réunion des musées nationaux, une *Petite encyclopédie de la musique* (1997). Enfin, son activité de journaliste dans la presse écrite devait lui permettre d'assouvir sa curiosité naturelle.

INFORMATION DES LECTEURS

On se souvient avoir vu, un méchant et froid soir d'hiver de 1987, Brigitte Massin sortir de sa voiture, dans un coin reculé de Pantin, alors qu'elle venait d'avoir un accident de voiture et qu'elle était obligée de se déplacer à l'aide de béquilles. Etant donné les circonstances, rien ne l'obligeait à venir écouter un programme consacré à Giacinto Scelsi par un jeune ensemble de musique contemporaine peu connu, et à en rendre compte. Mais, pour l'information des lecteurs du *Matin de Paris*, dont elle était l'un des critiques musicaux à l'époque, elle avait été la seule à se déplacer. Après la disparition du *Matin de Paris*, Brigitte Massin reprendra une chronique musicale dans *Le Républicain lorrain*.

Pour beaucoup, le nom de Brigitte Massin était associé aux trois sommes imposantes qu'elle avait consacrées à Mozart (1955), à Beethoven (1959) et à Schubert (1977), les deux premières cosignées de son époux, la troisième écrite seule. Plus récemment, Brigitte Massin avait dédié à Olivier Messiaen une courte monographie mêlée de propos recueillis auprès du compositeur (*Olivier Messiaen, une poétique du merveilleux*, Aliméa, 1989) et un livre, très attachant, à la famille des Joachim, Joseph le violoniste, et Irène la chanteuse, dont elle était l'amie et dont elle partageait beaucoup d'idées et d'engagements (*Les Joachim, une famille de musiciens*, Fayard, 1999). Les livres restent, notamment les trois sommes, constamment réédités par Fayard, mais beaucoup regretteront la voix doucement mélodieuse et juvénile de la femme de radio.

Renaud Machart

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur www.lemonde.fr/carnet le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

NOMINATIONS

Norbert Carrasco-Saulnier a été nommé ambassadeur au Costa Rica, en remplacement de Nicole Tramond, par décret paru au *Journal officiel* du jeudi 4 octobre.

Joël Thoraval, préfet honoraire, a été nommé président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Il remplace Alain Bacquet, qui assumait cette présidence depuis décembre 2000.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Renaud et Lou MIALHE ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Matthias MIALHE,

le samedi 5 octobre 2002.

Chez

Sophie et Laurent Mialhe.

7, Random Road,
Princeton,
NJ 08540, USA.

Hélène LEREBOLLETT

et

Stéphan DESCHAMPS, sont très heureux d'annoncer la naissance de

Victoria,

le 16 septembre 2002.

58, Speight Road,
Kohimarama,
Auckland,
Nouvelle-Zélande.

Anniversaires de naissance

Oyez, oyez,
ce mardi 8 octobre 2002,

Maurice,

a cinquante ans.

Que sa fête commence !

Décès

– M. et Mme Alain Baldeyrou, M. et Mme François Baldeyrou, M. et Mme Pierre Baldeyrou, M. et Mme Jean Baldeyrou, et leurs enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacqueline BALDEYROU, née **BEAUGRAND,**

le 5 octobre 2002, à Sceaux.

Elle a rejoint dans la paix du Seigneur son mari,

Jacques,

décédé en 1952.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vauchassis (Aube).

– M. et Mme Jean-Pierre Barreyre, leurs enfants et petits-enfants, M. Jacques Mary, ses enfants, petits-enfants, et Michèle, Les familles Lartigues, Mora, Ses proches Ainsi que ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Gerry GISCHIA, née **Marie LANGARD,**

survenu à Paris, le 6 octobre 2002, après un siècle de vie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 9 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à Paris-6^e, suivie de l'incinération, à 13 heures, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20^e.

18, rue Servandoni,
75006 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Anne-Marie Hausheer, son épouse, Jacqueline, Bernard et Olivier Hausheer, ses enfants, Et leur mère, Mme Reine Michel, Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille, Les familles Proctor, Bouchon, Buisine, Gjems, Hiltbold, Senn et Wirz, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean HAUSHEER,

ancien commandant de bord de l'UTA, ancien chef pilote instructeur et directeur du personnel navigant d'Air Afrique, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, médaillé de l'aéronautique,

survenu le 1^{er} octobre 2002, à Marseille.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 4 octobre, en l'église et au cimetière Saint-Jacques de Rognac (Bouches-du-Rhône).

André JOLLET,

né à Soudan dans les Deux-Sèvres, le 6 août 1930, est décédé à Paris, le 5 octobre 2002.

Fils d'instituteurs, proviseur honoraire, conseiller municipal, il fut toute sa vie fidèle soutien de la laïcité et de la pensée rationaliste. Son exemple de droiture, de bonté et de tolérance nous restera. Mais sa disparition nous laisse aujourd'hui dans une peine immense.

Ses obsèques civiles auront lieu le jeudi 10 octobre 2002, à 15 heures, à Montreuil-en-Touraine (Indre-et-Loire).

Simone Jollet, son épouse, Anne Jollet et Lionel Girard, Etienne Jollet et Agnès Bouvier, Emmanuelle Jollet et Guillaume Nader, ses enfants, Joana et Félix, ses petits-enfants, Alzire Hainault, sa belle-mère, Paule Hainault, sa belle-sœur, Yves, Jacques, Michel et Jean-Paul Jollet, Isabelle Hainault et Daniel Denéchaud, ses neveux.

Sa famille remercie le docteur Christian De Gennes et le personnel du service du docteur Piette de la Pitié-Salpêtrière pour leur présence dévouée.

La Fontenelle,
37530 Montreuil-en-Touraine,
5, place d'Italie,
75013 Paris.

– Dieppe (Seine-Maritime).

Danielle Lebréquier, son épouse, Mathilde Lebréquier et Patrick Boin, Camille Lebréquier, ses enfants, Josseline et Pierre Bonnet, sa sœur et son beau-frère, Geneviève Gourmelon, sa belle-mère, Toute la famille, Ses nombreux amis, Et, en particulier, Yvonne, Stéphane et Morgane Besson, Cécile Fossard, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean-Jacques LEBRÉQUIER,

survenu le 3 octobre 2002.

Un dernier hommage lui sera rendu, lors d'une cérémonie civile, le mercredi 9 octobre, à 15 heures, en la salle de cérémonie de la maison funéraire, rue Jean-Ribault, à Dieppe.

Un registre à signatures recevra vos témoignages.

– Mme Claude Kaufmann, son épouse, Dominique et Alain, ses enfants, Fabienne et Albert, sa belle-fille et son gendre, Mathieu et Thomas, ses petits-enfants, Ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Gérard KAUFMANN,

survenu le 3 octobre 2002, dans sa soixante-treizième année.

Nous rappelons le souvenir de son père

Samuel KAUFMANN,

de sa mère,

Ariette SCHWEITZER,

de sa sœur,

Anna Micheline KAUFMANN,

déportés dans le convoi n° 58, du 31 juillet 1943,

de son grand-père,

Abraham SCHWEITZER,

de son épouse,

Pessa PEKAREK,

de sa tante,

Dina Jacqueline SCHWEITZER,

avec lesquels il fut déporté à l'âge de quatorze ans dans le convoi n° 76, du 30 juin 1944 pour le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Ils en furent lui, et sa tante, les seuls survivants.

L'incinération aura lieu le mercredi 9 octobre, au crématorium de Valenton, dans l'intimité.

8, rue de Verdun,
94500 Champigny.

– Tours.

Mme Bernadette Marchenoir, son épouse, Stéphane et Stéphanie, Fabrice et Christèle, Laurence et Florent, ses enfants, Paul, Colin, Axel, Manon, Noémie et Philippine, ses petits-enfants, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude MARCHENOIR.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la chapelle de l'hôpital Bretonneau de Tours, le mercredi 9 octobre 2002, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM marbrerie Tours :
02-47-61-42-52.

– Thézac (Charente-Maritime).

Mme Francine Morin, M. Georges-André Morin et Marie-José, ses enfants, Adrien-François Morin, son petit-fils, Mme Hélène Bouquet, sa cousine, Ainsi que ses parents et amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean MORIN, née **Alice CARTIER,** chevalier du Mérite agricole,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ses obsèques civiles auront lieu le mardi 8 octobre, au cimetière de Thézac.

Le deuil se réunira à 15 heures, au domicile mortuaire « Le Maine Odon ».

Ni fleurs ni couronnes.

– Béatrice Massin, Philippe Cantor, Elsa et Lou Cantor, Baptiste Pignet, Marianne Massin, Benoit Servant, Barbara et Irène, Christophe Massin, Marie-Christine Tran, Cécile et Muriel, ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Brigitte MASSIN, écrivain, musicologue,

le 5 octobre 2002.

– Alain Absire, président, Et le comité de la Société des gens de lettres, ont le regret de faire part du décès de

Mme Brigitte MASSIN, ancienne vice-présidente,

survenu le 5 octobre 2002.

Ils s'associent à la douleur de ses proches.

SGDL,
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques,
75014 Paris.

– Le Syndicat professionnel de la critique de théâtre, de musique et de danse a la tristesse de faire part du décès de

Brigitte MASSIN, membre de son comité et ancienne vice-présidente (musique). (*Lire ci-contre.*)

– Jean-Pierre et Claudette Sabatié, Anne Langlois-Ravilly et Bernard Langlois, ses enfants,

Marianne et Bertrand Fournis, Sophie et Jean-François Toussaint, Cyril et Christine Ravilly, ses petits-enfants,

Aullène, Laure, Julien, Marin, Charlotte et Diane, ses arrière-petits-enfants, Les familles Henkel, Mertz, Ravilly, Sciard, Schuhmann, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Henri SABATIÉ, née **Marie-Louise HENKEL,**

survenu à Anet, le 4 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église d'Anet, le 10 octobre, à 16 h 30.

5, boulevard Edgar-Quinet,
75014 Paris.
Le Monteil,
23250 Saint-Georges-la-Pouge.

– Mme Christiane Vidal, son épouse, Laurence Vidal et Frédéric Moulin, Anne Vidal et Franck Euzet, ses enfants, Louis,

son petit-fils, Mme Andrée Chaput, sa belle-mère, M. et Mme Jean-Pierre Marliac, ses beau-frère et belle-sœur, Céline et Elodie, ses nièces, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy VIDAL,

survenu le 4 octobre 2002, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 octobre, à 10 h 45, en l'église Sainte-Thérèse du Vert-Galant, rue de Marseille, 93290 Tremblay-en-France.

Vincent Montagne, Claude de Saint-Vincent, Ainsi que tous ses amis des éditions Dargaud, font part du décès de

Guy VIDAL,

et s'associent à la douleur de sa famille.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les mercredis datés JUDIS
TARIFS 2002

► **PARTICULIERS : FORFAIT 5 LIGNES** (25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **93 € / 610,04 F TTC**
- 4 Parutions : **132 € / 865,86 F TTC**
18,50 € / 121,35 F TTC la ligne suppl.

► **ABONNÉS : FORFAIT 5 LIGNES** (25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **80 € / 524,77 F TTC**
- 4 Parutions : **112 € / 734,67 F TTC**
17,50 € / 114,79 F TTC la ligne suppl.

☎ **01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36**

TARIF CARNET 2001-2002

Tarif à la ligne : 22 € - 144,31 F TTC
Tarif abonnés : 18,50 € - 121,35 F TTC
Tél. 01-42-17-39-80 — Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Le 5 octobre 2002, dans l'après-midi, dans la paix du shabbat,

Mme Sonia WAJSBROT-BRAUN, (**Sheydolè**)

a quitté ce monde, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Puisent Ses anciens élèves et ses collègues de l'ORT-Montreuil, Ses amis et collaborateurs de la bibliothèque Medem, continuer à la porter dans leur cœur.

Kiwa Vaisbrot, son frère, Marc et Bernard Vaisbrot, ses neveux, Les familles Vaisbrot, Krivine, Moch et Weisbrod.

72, rond-point du Pont-de-Sèvres,
92100 Boulogne-Billancourt.
vaisbrot@club-internet.fr

Anniversaires de décès

Jack GAJOS,

disparu le 9 octobre 1999.

« *Y'a une étoile au-d'ssus d'Paris, qui m'a fait d'l'œil la nuit dernière...* »
Léo Ferré.

Pensons à toi.

Son épouse, ses enfants, Sa famille et SCENARIO.

– Ce 9 octobre 2002 est le quatrième anniversaire du départ, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, de

Goldka LANGBORT.

Que ceux qui se souviennent aient une pensée pour elle.

– Le 9 octobre 2001,

Hervé LAURENS

nous quittait.

Marion, Marie, Sa famille, Ses amis et ses collègues pensent à lui.

« *J'aimerais que ma vie ne laissât après elle d'autre murmure que celui d'une chanson de guetteur, d'une chanson pour tromper l'attente, indépendamment de ce qui arrive, n'arrive pas, c'est l'attente qui est magnifique.* »
André Breton.

Philippe STRAUSS

dix ans déjà le 8 octobre 1992.

Sa pensée reste pour toujours dans nos cœurs.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le samedi 12 octobre 2002, à 18 h 30, à l'intention de

Paul Louis BEAUMONT,

inspecteur général honoraire de l'éducation générale,

en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}.

Conférences

– Les conférences de Daniel Sibony : « **Transmissions singulières, (Interprétations de montages cliniques, poétiques, sacrés, médiatiques...)** » reprennent le 9 octobre 2002, à 20 heures, à l'Hôtel de l'Industrie, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e.
Tél. : 01-45-44-49-43.

Cours

Besoin d'aide en informatique ?
Appelez Aldisa
au **01-56-79-70-70.**

Formations sur site à Paris ou à domicile. Dépannage, maintenance. Installation, réseaux.

COURS D'ARABE
tous niveaux, jour, soir, samedi.
Inscr. AFAC : 01-42-72-20-88

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 10 octobre, à 20 h 30 : **Débat avec J.-F. Kahn,** directeur de « Marianne », sur la rentrée politique. Réservations : 01-42-71-68-19 (ainsi que pour « Yiddish Cabaret », avec Tamara Mielnik et Denis Cuniot, le samedi 12 octobre, à 20 h 30).

AUJOURD'HUI

SCIENCES

Le **PRIX NOBEL DE MÉDECINE 2002** a été attribué, lundi 7 octobre, aux Britanniques Sydney Brenner et John E. Sulston et à l'Américain Robert Horvitz pour leurs travaux sur « la régulation génétique de l'organo-

genèse » et « la mort programmée des cellules ». Les trois chercheurs ont pour cela, rappelle l'Institut Karolinska, identifié les **GÈNES-CLÉS** qui régissent le développement de l'organisme d'un **VER DE TERRE**, *Caeno-*

rhabditis elegans, et la mort programmée de ses cellules, et montré qu'il existe des gènes analogues chez les organismes supérieurs, y compris **CHEZ L'HOMME**. Ces résultats ont permis de mieux comprendre les

ORIGINES DE TOUTE UNE SÉRIE DE MALADIES. Les trois lauréats se partageront la somme de 10 millions de couronnes suédoises (1,10 million d'euros). Ils recevront leur prix le 10 décembre, à Stockholm.

Le Nobel de médecine récompense les travaux sur la mort cellulaire

L'institut Karolinska a distingué les Britanniques Sydney Brenner et John Sulston et l'Américain Robert Horvitz pour avoir identifié chez un ver des processus qui programment la destruction des cellules. Ces résultats ont permis de mieux comprendre les origines de certaines maladies

LA MORT fait partie de la vie. Pour avoir montré que cette règle est valable aussi bien pour un petit ver que pour les espèces les plus évoluées, y compris l'espèce humaine, Sydney Brenner, Robert Horvitz et John Sulston viennent de se voir décerner, lundi 7 octobre, à Stockholm (Suède), le prix Nobel de médecine. Le jury Nobel les a distingués pour leurs découvertes sur la régulation génétique du développement et la mort programmée des cellules.

Le développement normal de l'organisme s'appuie sur la mort et l'élimination des cellules. Parallèle au processus continu de formation et de développement de nouvelles cellules, cette mort programmée, baptisée apoptose, explique le maintien d'un nombre approprié de cellules dans l'organisme.

La mort programmée des cellules est rapidement apparue comme un concept fondamental. Evidente dans les processus physiologiques – la formation du cerveau, la production excédentaire de neurones l'illustrent bien –, son importance apparaît a contrario dans les mécanismes du cancer. Les cellules malignes ne meurent plus, comme le font les cellules normales, et se mettent donc à proliférer. De même, des anomalies de l'apoptose sont en cause dans des maladies neurodégénératives. Ces découvertes découlent de l'étude d'un ver minuscule, *Caenorhabditis elegans*, dont la division des cellules et leur différenciation ont été suivies de l'œuf fécondé à l'adulte.

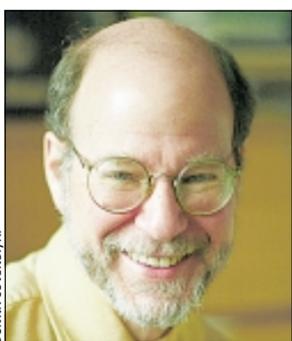
Membre de la famille des néma-



Les lauréats du Nobel de médecine, de gauche à droite : Sydney Brenner, Robert Horvitz et John Sulston.

todes, long d'un millimètre seulement et hermaphrodite, *C. elegans* est un excellent modèle d'expérience. Son anatomie cellulaire, y compris le diagramme complet du réseau de son système nerveux, et toutes ses lignées cellulaires sont connues. Son génome est entièrement séquencé. Les moindres mutations affectant un gène peuvent être mises en évidence et les séquences similaires à des séquences du génome humain peuvent être étudiées et servir de modèle pour l'étude de maladies humaines. C'est le cas pour des maladies comme la sclérose latérale amyotrophique, une grave affection neurologique entraînant progressivement une paralysie complète.

La communauté scientifique doit la connaissance exhaustive de *C. elegans* à Sydney Brenner et John Sulston. Au cours des années 1960, Sydney Brenner fut le pionnier des recherches sur ce nématode.



Les lauréats du Nobel de médecine, de gauche à droite : Sydney Brenner, Robert Horvitz et John Sulston.

En 1963, dans un courrier à Max Perutz, directeur du laboratoire de biologie moléculaire au *Medical Research Council* (MRC Cambridge, Angleterre), il projetait de « s'attaquer au problème du développement cellulaire (...) en choisissant l'organisme différencié le plus simple possible et en le soumettant à la méthode analytique de la génétique microbienne », qui avait permis les progrès de la génétique moléculaire.

GÉNÉALOGIE

A partir de 1969, John Sulston, spécialiste de chimie organique, l'a accompagné dans ses travaux. Ce chercheur, annobli depuis par la reine, s'est employé à reconstituer la généalogie de chacune des cellules du nématode adulte, jusqu'à leur origine dans l'œuf fécondé. Avec Alan Coulson, un collègue de laboratoire, et Bob Waterson, de l'Université Washington à Saint-Louis (Etats-Unis), il a ensuite dressé la



Les lauréats du Nobel de médecine, de gauche à droite : Sydney Brenner, Robert Horvitz et John Sulston.

carte des six chromosomes du ver, tâche qui a été menée à bien en 1989. Puis ces chercheurs en ont entrepris le séquençage. Leurs progrès ont ouvert la voie à celui du génome humain.

En 1992, la fondation Wellcome et le *Medical Research Council* ont créé à ces fins le Centre Sanger, à

Cambridge (Angleterre) et en ont confié la direction à John Sulston. Le séquençage complet du génome de *C. elegans*, le premier pour un organisme multicellulaire, y a été achevé en 1998.

Au cours du développement de *C. elegans*, 1 090 cellules sont formées. Mais le ver adulte n'en comporte que 959 : 131 cellules sont donc mortes du fait de l'apoptose. En étudiant les gènes contrôlant le développement du ver au début de sa vie, l'équipe de Robert Horvitz au Massachusetts Institute of Technology (MIT, Cambridge, Etats-Unis) en a identifié quinze impliqués dans la mort cellulaire programmée. Parmi ceux-ci, certains déclenchent directement le processus, tandis que d'autres dirigent l'absorption et la digestion des cellules mortes par les cellules voisines.

La plupart des autres gènes de *C. elegans* impliqués dans l'apoptose ont leur équivalent chez l'homme.

Deux Britanniques et un Américain

De nationalité britannique, Sydney Brenner est né le 13 janvier 1927 en Afrique du Sud, où il a fait des études de médecine et de sciences. Il a rejoint le *Medical Research Council* (MRC) à Cambridge (Angleterre) en 1956. De 1972 à 1987, il y a dirigé le Laboratoire de biologie moléculaire, puis, de 1987 à 1992, l'unité de génétique moléculaire. Il dirige actuellement le *Molecular Sciences Institute*, un institut privé de recherche à Berkeley (Californie).

Britannique également, le biologiste John Sulston est né le 27 mars 1942. Après des études à Cambridge, il rejoint Sydney Brenner au MRC en 1969. Il le quittera en 1992, pour diriger jusqu'en 2000 le Centre Sanger de Cambridge. Il est membre du Consortium public de recherche sur le génome, une structure internationale constituée pour éviter l'appropriation par des groupes privés.

Le troisième lauréat, l'Américain Robert Horvitz, est né le 8 mai 1947. Après des études de biologie à Harvard, il rejoint le Massachusetts Institute of Technology, où il est enseignant et chercheur depuis 1978.

Paul Benkimoun

Les trop belles expériences de physique du docteur Hendrick Schön

Pendant trois ans, un jeune chercheur a produit des résultats révolutionnaires. Une enquête vient de conclure que ses données étaient falsifiées

LA ROUTE vers le Nobel semblait toute tracée. En trois ans à peine, il avait, à travers une vingtaine d'articles publiés dans des revues scientifiques aussi prestigieuses que *Science* et *Nature*, révolutionné la supraconductivité et l'électronique moléculaire. Les composés organiques qu'il manipulait allaient devenir les transistors de demain et renvoyer l'industrie du silicium à la préhistoire. Son équipe des *Bell Labs*, les célèbres laboratoires du New Jersey passés sous la coupe de Lucent Technologies, qui ont hébergé six Nobel de physique, faisait l'admiration, parfois l'envie, des physiciens du monde entier.

La mystification de Schön souligne les failles du contrôle de la qualité des articles publiés par les grandes revues

Mais Hendrick Schön n'ira pas à Stockholm. Le jeune chercheur a été renvoyé pour avoir « falsifié et fabriqué des données expérimentales entre 1998 et 2001 ». Cette décision de Lucent Technologies s'appuie sur une enquête conduite par cinq experts, chargés en mai par la direction des *Bell Labs* d'évaluer les travaux d'Hendrick Schön. Présidé par Malcolm Beasley, de Stanford University, ce comité conclut que « les preuves de manipulations et des présentations trompeuses de données ont eu lieu sont indéniables ». Au minimum, « Hendrick Schön a fait preuve d'un mépris inconsidéré pour le caractère sacré des données dans le système de valeur de la science ».

A vrai dire, le comité ne fait que confirmer ce que beaucoup soupçonnaient déjà. Intrigués par l'inouï succès du jeune post-doctorant venu de Constance (Allemagne), certains de ses collègues ont

scruté ses publications avec d'autant plus d'attention qu'aucune équipe concurrente ne parvenait à reproduire ses résultats. Et des détails troublants ne tardèrent pas à apparaître : des courbes strictement similaires décrivaient des phénomènes très dissemblables. Ainsi, on retrouve un schéma quasiment identique dans des articles publiés en février 2000 dans *Science*, en octobre 2001 dans *Nature*, puis en décembre de la même année dans *Science*. Embarrassé, Schön expliqua d'abord s'être trompé entre deux tableaux. Mais plusieurs exemples de confusions similaires furent rapidement exhumés de la bibliographie profuse de Schön.

L'enquête conduite par Beasley ne fera que confirmer les pires soupçons : « Aucun des résultats les plus significatifs n'a été observé par ses coauteurs ou ses collègues, toutes les données initiales ont été effacées. » Schön argua, sans convaincre, que ces données avaient disparu pour cause de mémoire insuffisante de son ordinateur...

Au-delà de l'inconduite individuelle de Schön – ses collègues ont été lavés de tout soupçon –, cette affaire retentit durement dans la communauté scientifique : plusieurs dizaines de millions de dollars ont été dépensés en vain dans le monde pour essayer de reproduire ses résultats. Denis Jérôme, du Laboratoire de physique des solides de l'université Paris-Sud, est cependant « choqué » par les conclusions du rapport demandé par les *Bell Labs*, qui condamnent le seul Schön. « Je crois toujours que le phénomène décrit par Schön n'a pas pu être entièrement inventé. Mais si c'est le cas, insiste-t-il, les gens des *Bell Labs* ont eu, eux aussi, une énorme responsabilité. »

Et de rappeler que Bertram Batlogg, qui avait supervisé les travaux de Schön avant d'être nommé à Zurich, s'était fait le porte-parole enthousiaste des résultats de son poulain. « Quand on est coauteur, note Denis Jérôme, on est un peu responsable. » Les *Bell Labs* n'auraient-ils pas, avance-t-il, tenté de circonscrire un scandale

qui risquait de ternir leur réputation, à une période où les difficultés financières de Lucent pouvaient l'inciter à sacrifier ce qui semblait le moins rentable à court terme, la recherche fondamentale ? Le Français ne cache pas son propre embarras. A la demande de *Nature*, il avait en effet commenté certains des résultats de Schön. « Avec les données dont je disposais, je ne pouvais être qu'enthousiaste. »

La mystification de Schön souligne aussi les failles du contrôle de la qualité des articles publiés par les grandes revues. Schön semble avoir joué habilement de la compétition féroce à laquelle elles se livrent pour leur faire accepter des « percées » toujours plus improba-

bles. Mais, pour Karl Ziemelis, responsable de l'édition des articles de physique à *Nature*, le système de relecture par les pairs n'est pas en cause. « Cet examen, explique-t-il, n'a pas pour objet de détecter les fraudes, mais de s'assurer de la validité d'un raisonnement. On présume en confiance que les données ont été collectées de façon correcte. » Si la relecture devait être plus « policière », le processus de diffusion des avancées scientifiques serait « considérablement ralenti », avance-t-il.

Si la supercherie n'a pas été repérée plus tôt, c'est parce que les schémas dupliqués étaient simultanément soumis à des journaux différents et censés décrire des phéno-

mènes différents. Et aussi parce que les résultats de Schön correspondaient à ce que la communauté tout entière espérait trouver. La comparaison qui a éveillé les soupçons n'est intervenue qu'après coup. « Il faut du temps pour reproduire les expériences présentées, si bien que les auteurs bénéficient à chaque fois d'une période de grâce », rappelle Karl Ziemelis. Comme cela s'est produit pour la fusion froide, dont les résultats prometteurs n'ont jamais pu être reproduits et pour la découverte factice des éléments superlourds 116 et 118 par Victor Ninov, qui, pour avoir falsifié ses résultats, a été renvoyé en mai du Lawrence Berkeley Laboratory.

En tout état de cause, les articles de Schön n'ont plus aucune « crédibilité scientifique ». *Nature* a indiqué sur son site Internet qu'ils faisaient l'objet d'une enquête et Karl Ziemelis estime que les coauteurs qui ont déjà reconnu la fraude vont bientôt se rétracter formellement. Schön admet d'ailleurs, dans une annexe au rapport qui le charge, « avoir fait plusieurs erreurs dans [son] travail scientifique, ce qu'[il] regrette profondément ». Cependant, il assure avoir observé les phénomènes décrits et affirme que ces effets sont « réels, excitants, et, plaide-t-il, valent le coup qu'on y travaille ».

Hervé Morin

LES TBM
DU 9 AU 19 OCTOBRE
LE SECRET LE MOINS BIEN GARDÉ DE LA RIVE GAUCHE

OUVERT DIMANCHE 13
DE 10 H À 19 H
NOCTURNE LES JEUDIS
JUSQU'À 21 H

LE
BON
MARCHÉ
RIVE GAUCHE

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE** : L'Union cycliste internationale (UCI) a annoncé, lundi 7 octobre, qu'un accord de collaboration avait été finalisé avec deux laboratoires pour mettre au point une méthode de détection de l'hormone de croissance dans le sang. Les deux laboratoires antidopage concernés sont ceux de Tokyo (Japon) et de Lausanne (Suisse). L'hormone de croissance, un des produits dopants suspectés d'être les plus utilisés dans le sport, est pour l'heure indétectable.

■ **FOOTBALL** : le Racing Club de Strasbourg (L1) espère boucler son ouverture de capital à hauteur de 34 % d'ici au 30 juin 2003, a annoncé, lundi 7 octobre, le président alsacien, Patrick Proisy. Le club ne constitue plus un « investissement stratégique » pour IMG Mc Cormack (qui détient 97 % du capital du RCS depuis 1997), a-t-il assuré. « Nous voulons rester impliqués dans le monde du football, peut-être comme en Allemagne, où nous sommes une régie pour différents clubs », a-t-il ajouté. Dans un entretien au quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, Patrick Proisy avait indiqué que l'ouverture de capital pourrait déboucher sur une vente du club, « mais pas avant deux ou trois ans ».

■ **GOLF** : L'Américain Tiger Woods, numéro un mondial, va devenir l'ambassadeur des montres Tag Heuer, filiale du groupe LVMH, aux termes d'un accord annoncé, lundi 7 octobre, par LVMH. Les conditions financières du contrat n'ont pas été révélées.

Luc Gelusseau, nouveau tacticien du Défi Areva

« L'équipe ne répond pas aux attentes de la compétition »

Voile • Dans un entretien au « Monde », le marin affirme que les Français gardent leurs chances dans la Coupe Louis-Vuitton

BREDOUILLE au terme des six premières régates de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative à la Coupe de l'America, le Défi français Areva a décidé de changer de tacticien et de barreur. Le nouveau maître à bord, Luc Gelusseau, analyse la situation.

Quatre régates, quatre défaites. Quel est votre bilan de la première semaine de course du Défi ?

Le bilan c'est 4-0. C'est un résultat brut et net. On aurait évidemment préféré être à 3-1 ou 2-2 mais nous avons toujours été des outsiders. La véritable catastrophe n'est pas un score de 4-0, 6-0 ou 10-0, ce serait de ne pas se qualifier pour le prochain stade de la compétition. Nous avons de surcroît le sentiment d'avoir beaucoup progressé depuis un mois.

Les défaites contre les Suisses d'Alinghi ou les Italiens de Prada n'ont pas surpris mais celle contre les Anglais, au bateau réputé assez lent, a étonné...

Il est facile de dire tout et son contraire avant le départ de la première régate. On prend les budgets par ordre croissant, on fait courir deux ou trois rumeurs et on

bâtit là-dessus un classement qui ne signifie pas grand-chose. Moi, lorsque je me promène sur les bases à Auckland, je vois des équipes bien armées et composées de gens compétents.

Luc Pillot, qui est aujourd'hui à la barre et que vous avez remplacé au poste de tacticien, estime que votre bateau affiche un déficit de vitesse par rapport à certains de vos concurrents...

Contre *Alinghi*, c'était très net. Les Suédois allaient peut-être aussi un petit peu mieux que nous. Mais, nous n'étions pas à des années-lumière de *Prada*, ce qui

montre que nous avons plus progressé qu'eux, car lors de la dernière édition [en 2000] leurs bateaux allaient beaucoup plus vite que tous les autres. Quant aux Anglais, nous avons mené la course de bout en bout. Ils sont passés devant lorsque nous avons effectué notre tour de pénalité.

Les Français ont déjà reçu trois pénalités. Vous ont-elles semblé justifiées ?

Il ne sert à rien de se poser ce genre de questions. C'est comme au football. Qu'un penalty soit justifié ou non n'a aucune importance. Quand il est sifflé, il est tiré.

Le Défi français privé de vent

La régate entre *Le Défi*, le bateau du syndicat français Le Défi Areva, et *Stars & Stripes*, le bateau du Team Dennis Conner, comptant pour la 6^e journée de la coupe Louis-Vuitton, a dû être définitivement annulée, mardi 8 octobre, par manque de vent. Le règlement stipule que le temps maximum pour courir un bord (distance entre deux bouées) est de 45 minutes. Or c'est avec 40 secondes de retard sur cette limite officielle que *Stars & Stripes* a conclu le deuxième bord de près de la course, qui a donc été annulée pour le plus grand bonheur de l'équipe française, qui comptait alors plus de 1 demi-mille de retard sur son adversaire après avoir fait jeu égal depuis le départ. Les régates opposant *Oracle-BMW-Racing* et *OneWorld-Challenge*, tous deux invaincus, et *GBR* et *Mascalzone* ont également été annulées. Seuls *Prada* et *Victory-Challenge* ont pu courir, les Italiens s'imposant devant les Suédois.

L'équipage du Défi a multiplié les erreurs lors des quatre premières régates : départ manqué, spi perdu en mer, ligne d'arrivée non franchie...

Notre équipe est forte mais elle ne répond pas encore à toutes les attentes nécessaires à ce type de compétition. Nous devons peaufiner et arranger certaines combinaisons. Lors de notre journée sans régate, le 7 octobre, nous avons navigué pendant plus de cinq heures durant lesquelles nous avons répété notamment des affalements de spi. Nous avons aussi modifié certaines voiles et nous essayons d'avoir une communication plus fluide à bord. Je trouve toutefois que notre équipe est bien meilleure que celle que nous avions en 2000.

Pierre Mas, le directeur sportif de l'équipe, promettait que la cellule arrière du bateau ne serait pas changée. Or, depuis le 6 octobre, vous remplacez Luc Pillot à la tactique et lui a pris la place de Philippe Presti à la barre...

Changer d'homme ou de voile n'est pas un drame. Après les premières régates, nous avons estimé qu'il fallait que l'équipe progresse dans son sens marin, c'est-à-dire qu'elle sache mieux gérer ce type de gros bateau qui pèse 25 tonnes. Moi, je connais ce voilier par cœur. J'ai assisté à sa naissance et

j'ai navigué à son bord tous les jours lors de nos périodes d'entraînement. Je suis aussi un compétiteur dans l'âme et j'ai trente années de compétition derrière moi.

Votre arrivée tardive à Auckland explique-t-elle vos mauvaises performances ?

Du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre, nous n'avons pu naviguer que douze jours ici, principalement à cause de la météo. Nous serions arrivés un mois plus tôt, nous aurions peut-être pu nous entraîner dix jours dans la baie, alors que, pendant la même période, nous sommes parvenus à faire des tests durant vingt jours à Lorient. Dix jours d'entraînement, c'est énorme pour nous. Notre arrivée tardive a donc plutôt été un atout.

Peter Harrison, le patron du syndicat britannique, semble nager dans le bonheur depuis son arrivée à Auckland. Partagez-vous sa joie ?

Pour nous aussi, c'est Noël tous les jours. On attend seulement encore nos cadeaux, c'est tout. Je garde confiance pour demain, après-demain et les jours qui suivent. Si ce n'était pas le cas, je partirais en vacances. On a une équipe d'enfer et on peut battre nos concurrents.

Propos recueillis par Frédéric Therin

L'autre course contre la montre d'Edwige Pitel

Cyclisme • Elle participe au Mondial de Zolder

DE FACE, de dos ou de trois-quarts, le vent sera omniprésent, mercredi 9 octobre, sur les 23 kilomètres du parcours plat et quasi rectiligne du contre-la-montre des championnats du monde de Zolder (Belgique), mais Edwige Pitel est prête. A trente-cinq ans, celle qui étrenne son premier cuissard d'internationale tricolore sur le « chrono » aux côtés de Jeannie Longo-Ciprelli, championne du monde en titre, et Catherine Marsal, n'a « plus de temps à perdre ». Elle a débuté la compétition cycliste en 2001 et vise tout bonnement les Jeux olympiques de 2004.

« Je veux devenir incontournable tant sur le contre-la-montre que sur la course en ligne », explique la Bretonne issue de l'athlétisme qui lui avait promis très tôt une carrière internationale. Des études peu compatibles avec le haut niveau l'ont retardée : maths sup, maths spé et un diplôme d'ingénieur en mathématiques appliquées et informatique à l'Ensimag de Grenoble. Elle a renoué avec la course à pied à 25 ans en Angleterre où son PhD (l'équivalent d'une thèse) lui laissait « davantage de temps ».

De retour en France, elle décroche un poste de maître de conférence à l'université de Rennes et intègre l'équipe de France de cross-country. Mais le sentiment de « tout faire à moitié » la mine. Elle prend une disponibilité. En 1998, une blessure la prive de championnats de France sur piste. Elle calme sa frustration en s'essayant au duathlon. D'entrée, elle gagne les championnats nationaux de courte distance (10 km à pied, 40 km à vélo, 5 km à pied) puis se classe deuxième aux championnats du monde longue distance (10 km à pied, 60 km à vélo, 10 km à pied). En 2000 et 2002, elle remporte le titre de championne du monde.

Un représentant de son sponsor l'engage à s'aligner dans une épreuve de Coupe de France de cyclisme, en mai 2001. Aux championnats de France de contre-la-montre, elle termine cinquième, sans préparation ni matériel spécifique. En septembre, elle gagne le Chrono des Herbiers, en Vendée. Le peloton féminin la surnomme aimablement « Superwoman ». Peu lui importe, aux championnats de France fin juin, elle s'est classée troisième du contre-la-montre et deuxième de l'épreuve en ligne.

Pour Zolder, invoquant son manque d'expérience, la Fédéra-

tion française de cyclisme (FFC) l'a cantonnée au contre-la-montre. Son parcours atypique semble déranger. La soupçonne-t-on de dopage ? « Non, dit-elle. Mais la Fédération préfère logiquement promouvoir des jeunes en vue des prochaines échéances olympiques. » Dans son club de la région marseillaise, Edwige Pitel n'a pas d'entraîneur. « On m'a simplement dit que les pros roulaient la semaine et couraient le week-end », raconte-t-elle. En athlétisme, il y a différentes écoles, des plans d'entraînement, des indices, en vélo, j'ai cherché en vain, alors je fais ma sauce en transposant mes connaissances en course à pied. Pour le contre-la-montre, il faut s'échauffer dur pour rentrer tout de suite dedans. Le plus difficile est d'accepter cette impression d'énergie qui se volatilise. Ma force, c'est de trouver instinctivement et rapidement mon seuil, mais j'ai encore l'angoisse de mal répartir mon effort. »

« Ma force, c'est de trouver instinctivement et rapidement mon seuil, mais j'ai encore l'angoisse de mal répartir mon effort »

L'efficacité indéniable de son travail soulève les questions de la valeur réelle et de la densité du peloton féminin français. « Une partie du peloton, même internationale, n'a pas une condition physique d'athlètes de haut niveau », reconnaît Edwige Pitel. Avant son « mondial » de mercredi, elle ne possédait même pas de casque profilé. Trop cher. On lui en a promis un de l'équipe professionnelle espagnole ONCE, experte en contre-la-montre : un présent inestimable pour cette perfectionniste qui rêve d'essais en soufflerie et de rencontres avec ses modèles, David Millar (Cofidis) et Lance Armstrong (US Postal), pour leur soutirer des conseils en aérodynamisme.

Patricia Jolly

2002
PARIS
MONDIAL DE L'AUTOMOBILE
28 SEPTEMBRE - 13 OCTOBRE

Paris - Porte de Versailles. Tous les jours de 10h à 22h.
Billets en vente : www.mondial-automobile.com, Fnac, Carrefour, Réseau France Billet.

Le vin en majesté d'Alain Senderens

La nouvelle carte de Lucas Carton inverse l'ordre des facteurs

D'ABORD la nomenclature des vins, ensuite seulement la présentation du plat. Une révolution pas si nouvelle qu'il y paraît. L'œil et les papilles en éveil, Alain Senderens a décidé d'aller jusqu'au bout de sa passion, celle qui déjà, dans les années 1970, alors qu'il était un des principaux zélateurs de la nouvelle cuisine, l'amenait à explorer la cuisine antique, en prenant pour modèle Archestrat - c'était le nom de son restaurant, rue de Varenne, où s'est établi depuis Alain Passard. Archestrat, poète et cuisinier du temps de Périclès, avait pour coutume de manger bon et peu. Né à Gela, en Sicile, c'était un grand voyageur qui notait, puis essayait et transformait les aliments de l'époque, cherchant toujours à améliorer leur rendement et leur qualité.

En 1985, Alain Senderens rejoint Lucas Carton, mais l'esprit d'Archestrat demeure. Lucas Carton est l'un de ces restaurants prestigieux où, à moins d'être reconnu par le voiturier, il est prudent avant d'entrer d'avoir relu l'article « luxe » du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, pour admettre qu'« il n'est pas dans la nature humaine de renoncer par vertu à se procurer à prix d'argent des jouissances de plaisir ou de vanité ». Une fois la porte franchie, moderne, automatique et, pour tout dire, assez laide, la magie du Jugendstil, décor végétal-ornemental appliqué au sycomore, à l'ébène et au bronze, dans l'esprit Art nouveau, continue d'opérer.

Depuis 1992, Alain Senderens peaufine son chef-d'œuvre : appliquer au vin les principes qui guidaient ses premières recherches, à savoir qu'un repas est en lui-même une histoire qui résume nos antécédents de table et constitue une véritable archéologie du goût. Cet intérêt pour le vin l'a conduit à devenir vigneron du côté de Cahors, le

temps de quelques récoltes malheureuses, puis à conduire systématiquement des expériences d'accords des mets avec les vins.

En finir, pensait-il alors, avec le terrorisme du vin unique, imposé par l'hôte à ses commensaux, ou par un sommelier, quel que soit le plat dégusté par chaque convive. Les mésalliances choquaient son idéal de la construction d'un plat qu'il entendait réserver à un vin, ou à une famille de vins. Car, de plus en plus, le vin se projetait dans sa vision culinaire. Comme le peintre « voit en peinture » le paysage qu'il s'approprie à fixer sur la toile, Senderens se mettait à imaginer quel vin, voire quel millésime, conviendrait mieux avec tel plat ; quelle nuance il faudrait ajouter - ici un peu d'amande torréfiée, là quelques morceaux de pistache - pour atteindre à la perfection des valeurs juxtaposées du solide et du liquide.

UNE AFFAIRE DÉLICATE

Il commença par suggérer un vin adapté à chacune de ses grandes créations comme le homard à la vanille ou le canard Apicius. Première condition, le vin devait avoir « une queue » et de la « redemande », être long en bouche et ne pas saturer. Avec le lièvre à la royale, un plat emblématique de la grande tradition de carême, l'affaire devenait délicate. Le fond de cuisson, à base de réduction de gibier et d'un vin rouge puissant, avait été dégraissé, dépoillé, puis concentré, lié au sang et soigneusement lissé avec un peu de foie gras passé au tamis, pour former la sauce « au miroir », lisse et brillante. C'est à un Château de Beaucastel 1983, à la pourpre rubis et aux tannins arrondis, que revint le privilège d'accompagner ce plat éblouissant. Aujourd'hui, le millésime 1985 assure la relève sur la carte d'automne.



DESIGN DESCOZOUX

Avec Jacques Puisais d'abord, puis avec Michel Bettane et Thierry Desseuve, les deux animateurs de la *Revue des vins de France*, Alain Senderens multiplia les accords et forgea définitivement sa conviction. Au point de considérer aujourd'hui que le désir de chacun doit présider au choix du vin avant que le cuisinier, soudain acquis à plus de modestie, n'expose quel plat lui convient. La nouvelle carte de Lucas Carton se présente donc comme une nomenclature de crus de différentes régions viticoles, y compris des portos et des rhums, suivie d'une courte explication et, ensuite seulement, de la présenta-

tion du plat. Ce renversement de l'ordre des facteurs n'est pas si nouveau qu'il y paraît. En 1922, Edouard de Pomiane notait que, dans le Bordelais, « un propriétaire ne compose jamais la carte des vins d'après le menu qu'il offre ; au contraire, il compose son menu d'après les crus dont il dispose. Sa seule préoccupation est de trouver telle ou telle préparation culinaire qui fera ressortir les qualités de tel ou tel vin ».

Ce principe devrait être celui des bars à vins. L'inattendu ici, c'est la généralisation de la démarche à l'ensemble de la carte. Voici d'abord, au choix à l'apéritif, un champagne aux notes d'amandes,

de pommes vertes et d'agrumes de la Côte des Blancs, une manzanilla très iodée ou bien un chardonnay rond aux notes boisées de la Côte de Beaune ; ils seront accompagnés, de deux séries d'amuse-bouche totalement différents. Au Dom Pérignon 1993, dont la carte vante justement l'exceptionnel équilibre, correspondent quelques cuillères de caviar osciètre assaini d'oignon blanc des Cévennes, cuit dans l'argile, et de quelques grains de pistache.

Les notes de noix fraîche, de pomme et d'épices du Château Chalon 1995 du Domaine Macle conviennent à la vigueur d'un tronçon de turbot, et du chou chinois parfumé au curry. A vrai dire, les grands collectionneurs de vins, comme François Audouze, ne procèdent pas autrement lorsqu'ils décident d'ouvrir des millésimes anciens à l'occasion des « Dîners d'exception pour les amoureux des vins rares et anciens », qu'il organise régulièrement. Que ceux qui sont attachés à la tradition se rassurent, l'on peut encore, chez Lucas Carton, demander la carte des mets à l'ancienne et choisir sa bouteille, fût-elle d'eau minérale !

Jean-Claude Ribaut

Lucas Carton, 9, place de la Madeleine, 75008 Paris ; tél. : 01-42-65-22-90. Fermé samedi midi, dimanche et lundi midi. Menus : 64 € (déjeuner), 131 €. Carte : 140 € à 250 €. François Audouze ; tél. : 01-39-93-88-22 ; e-mail : francois.audouze@wine-dinners.com ; site Web : www.wine-dinners.com. Dîners d'exception pour les amoureux des vins rares et anciens.

Guillaume Cruzet

Speck « Südtirol » en barquette de 70 g tranche très fin, 3,90 € environ en grandes surfaces.

Le speck : un jambon italien tristement méconnu

EN MATIÈRE de jambons italiens, on connaît surtout la parme ou le san danièle. On ignore souvent qu'il en existe un troisième, dont le nom a des consonances beaucoup moins latines : le speck. Quand on regarde l'emballage de ce jambon cru, désossé et fumé, on s'étonne même de constater que cette spécialité charcutière italienne (l'une des six seulement à avoir obtenu dans son pays une indication géographique protégée - IGP) possède en guise de logo le dessin de quelques montagnes barrées du mot « Südtirol ».

Alors ? le speck, autrichien ou italien ? En réalité, il est un peu des deux. Fabriqué dans le Haut-Adige, à l'extrémité nord de l'Italie, il est né dans une province grandement influencée par son voisin nordique. Cette partie du Tyrol fut d'ailleurs successivement, selon les époques, propriété lombarde ou autrichienne, avant de tomber en 1919 dans l'escarcelle de l'Italie.

Ajoutons simplement que Bolzano, la capitale du speck, est située à équidistance de Vérone et d'Innsbruck, cela explique sans doute l'identité confuse de ce jambon. Chose encore plus étonnante, les Dolomites ne sont pas des montagnes truffées de goretts. Pour fabriquer ce speck (et il

s'en fait quand même quatre millions d'unités chaque année !), les producteurs du coin font donc venir de la viande fraîche de porc depuis toute l'Europe : Pays-Bas, Allemagne, Danemark...

SON PROCÉDÉ D'ÉLABORATION

La spécificité de cette charcuterie ne tient donc pas tant à sa viande qu'à son procédé d'élaboration. Une fois l'os enlevé, la viande passe trois semaines dans des bacs, où elle est frottée de sel et d'épices, et régulièrement retournée pour s'imprégner de ce mélange. Pressée pour être aplatie, la viande est ensuite suspendue dans des armoires de fumage où elle va subir pendant une semaine des cycles de fumigation très doux et à intervalles réguliers. Cette fumée que l'on dit « froide », parce qu'elle n'excède jamais 20 degrés, provient de la combustion de hêtre, le plus souvent, et de bois le moins résineux possible - pour ne pas changer le goût du jambon.

Après ce traitement, le speck est mis à sécher pendant vingt-deux semaines au minimum (du moins celui qui porte la mention « Südtirol »), pour parvenir à un degré de maturation suffisante. Plus sec que le parme ou le san danièle, le

speck doit cependant garder une certaine proportion de gras, laquelle lui apporte à la fois du moelleux et du goût. Le speck détaillé en lamelles fait merveille dans un risotto légèrement safrané, servi avec des lentilles tièdes ou simplement quelques châtaignes grillées.

Encore très méconnu en France (nous en importons vingt-quatre fois moins que nos voisins allemands), le speck est pourtant intéressant à l'achat puisqu'il est en moyenne cinq fois moins cher au kilo que du parme et dix fois moins que du san danièle. Tout cela pourrait d'ailleurs changer bientôt.

Au SIAL, le Salon international de l'alimentation, qui ouvre ses portes à Paris le 20 octobre, le fabricant italien Citterio ne compte-t-il pas présenter son « Golden Speck », un produit fabriqué avec des porcs italiens et affiné pendant cinquante-deux semaines au minimum. Du jambon de luxe en perspective.

Guillaume Cruzet

Speck « Südtirol » en barquette de 70 g tranche très fin, 3,90 € environ en grandes surfaces.

GASTRONOMIE

Publicités

PARIS 5^e

«Un des restos indiens les plus connus» (TELERAMA)

MAHARAJAH

72, bd Saint-Germain 5e
21 € - 29 € - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 5^e

AU COIN DES GOURMETS

depuis 1981
Cuisine authentique d'Indochine
Menu accord mets-vin
9 et 10 Octobre 45 €/pers.
5, rue Dante - Tél. : 01.43.26.12.92

PARIS 6^e

LE POLIDOR depuis 1845

Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire

Menu midi 9 €, midi et soir 18 €
Carte 18/20 € - 41, rue Monsieur Le Prince
01.43.26.95.34 - 0.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6^e

Vagenende Maison classée, fondée en 1904

Cuisine traditionnelle et du marché

Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7^e

LE PETIT NICOIS

Bouillabaisse 25 €, Paella 21 €, Morue fraîche à l'aïoli 20 €
Formule déjeuner 16 €, Menu 28 €
10, rue Amélie - 01.45.51.83.65. Ouvert tous les jours

PARIS 14^e

Bistrot Montsouris

En lisière du Parc, une bonne cuisine de terroir : (Œufs en meurette, terrine de queue de bœuf, Huitres (direct Bretagne), Tête de veau ravigote, Andouillette au Macon suisse, Poulet aux écrevisses, Pauchouse. Suggestions du marché à l'ardoise. Formule 18 €. Carte 30 €. 27, av. Rellie (angle av. R. Coty) 01.45.69.17.05 - Ferm. dim./lun.

PARIS 14^e

LE MAURITIUS

3, rue Ernest Cresson. Res. : 01.45.39.00.91

Spécialités des îles de la Réunion - Maurice - Seychelles

LE GRAND BAIE

201, rue Raymond Losserand. 01.40.44.53.26

PARIS 14^e

AU MOULIN VERT

Déjeuner ou dîner 30 €
Kir, 1 bte de vin pour 2, café compris
8 entrées au choix :
Tête de veau tiède sauce gribiche, terrine de foie gras de canard, soupe du pêcheur.
10 plats au choix : Pavé de saumon grillé, selle d'agneau, jambonnette de volaille.
Fromage ou dessert
Un très bon rapport qualité/prix.
34 bis, rue des Plantes - 75014 Paris
Tél. : 01.45.39.31.31 - M° Alésia T.L.J. - Salon de 20 à 80 personnes

L'IDÉE GOURMANDE DE LA SEMAINE

AU SÉBILLON NEULLY, LES TRADITIONS GOURMANDES SE PERPÉTUEMENT

Le Sébillon Neully a su depuis près d'un siècle s'attirer les faveurs des gourmets de l'ouest parisien. Car au royaume de la bonne chère, les spécialités gourmandes ne manquent pas. C'est ainsi que le fameux gigot est entré dans la légende. Tendré à souhait - agneau fermier de l'Aveyron - il est tranché devant vous, accompagné de ses lingots fondants et servi à volonté. Les amateurs ne s'y trompent pas et viennent en connaisseurs déguster ce plat mythique. Ceux-là mêmes qui choisiront l'incomparable menu "tout compris" à 34 €, ou qui demanderont au maître d'hôtel la sélection de grands vins. Autre registre, mais même référence, avec les fruits de mer, du "Bar de la Mer" jouxtant le restaurant, qui compte parmi les meilleurs de la porte Maillot. Là, entre huîtres, praires, palourdes, tourteaux, langoustines et autres crustacés, c'est un véritable voyage gustatif au cœur des fraîcheurs du grand large qui vous attend. Rigoureusement sélectionnés par l'écailler, ils arrivent quotidiennement, avec là aussi ce constant souci d'une qualité irréprochable.

Sébillon Neully
28, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neully-sur-Seine.
Tél. : 01 46 24 71 31

Ouvert 7 jours sur 7, de 12 heures à minuit
Service roturier midi et soir

Restaurant de Haute Mer

le bar à huîtres

Malin le menu "Homard" 38 €

Toujours les Huîtres d'Oléron à l'Éto d'Oléron

MONTPARNAISE : 112, Bd du Montparnasse (M° Vavin) • 01 43 28 71 01
St GERMAIN : 33, Rue St Jacques (M° St Michel) • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais (M° Bastille) • 01 44 07 94 92
http://www.lebarahuîtres.com

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.24

J.-C. R.

Luxe intimiste et carnaval

De la démesure des silhouettes John Galliano à la grâce sensuelle des robes Lanvin par Alber Elbaz, les défilés affirment leurs diversités



PRÊT-À-PORTER FEMME
Collections
printemps-été 2003

PLUS DE MILLE mètres de volants sur l'ensemble des modèles, des mannequins au corps peint de rose, de vert, de bleu ciel et des vêtements taillés pour des géants... la collection de John Galliano exprime comme jamais son sens de la narration et de la démesure. Au Théâtre de l'Empire, le public a ovationné la prestation du couturier qui ouvrira fin octobre la première boutique sous son nom à Paris. *Le Voyage de Chihiro* version mode, au cours duquel on croise des héroïnes de conte de toutes les couleurs, coiffées de guirlandes ou d'iroquoises en ballons. Le défilé est digne des superproductions du Bollywood indien avec des saris aux couleurs d'épices, des colliers dorés portés en guise de masques

ou un bombers de soie décoré d'une tête de Shiva. Inspiré par la fête de Holi, où l'on asperge passants et voisins d'eau colorée et de poudre rouge, le final est étourdissant avec des pigments de couleurs qui tapissent les vêtements, jaune soufre sur un tailleur corail, blanc farineux sur un trench noir, pour recomposer des images éphémères. Dans ce goût de la métamorphose et de la disproportion, Galliano rend aussi hommage aux performances de l'icône des clubs londoniens Leigh Bowery et son ami Trojan, disparus au milieu des années 1980.

Si Galliano laisse vivre ses fantasmes dont on retrouvera la version édulcorée en boutique, d'autres montrent ce qui se vend. Chez Hermès, Martin Margiela est à des années-lumière des clin d'œil branchés. Depuis son arrivée à la direction artistique du prêt-à-porter féminin en 1997, il passe en revue les classiques de la garde-robe.



●
Photographies
Claudine Doury
agence VU

Dans cette vision immuable de la mode (pantalon deux pinces en crepe de laine, chemise en popeline) en beige, noir et blanc, il s'autorise la fantaisie d'un haut drapé dans un carré de soie ou d'un trench à manches et bavolet amovibles. Mais les matières ultraluxueuses (super 130, agneau velours, double satin de soie) se figent parfois.

Pour sa deuxième collection chez Lanvin, Alber Elbaz continue de maîtriser et de réinventer avec

aisance les codes de la maison, fondée en 1885. Brodés sur du tulle transparent, les plastrons bijoux semblent posés à même la peau dans des effets de trompe-l'œil. Eclairées par des lustres de cristal, les lignes fluides de ses robes de soie ou de mousseline aux finitions brutes accompagnent le corps avec sensualité.

DÉTAILS DE LINGERIE

Un ailleurs intimiste se dessine dans un burnous en tweed raphia porté avec des tongs à rubans de satin ou dans l'imprimé africain de tunique terre de Sienne ou chocolat. Dans son défilé présenté au Carreau du Temple, Martine Sitbon affine les bustes avec des pinces et des détails de lingerie. Entre rose poudré, gris souris ou lilas fané, des nuances cosmétiques colorent mini-robes à quilles de mousseline, petit blouson en satin ou veste ceinturée d'un obi. L'énergie est là, dans les arabesques Art nouveau ou les lignes graphiques empruntées au vestiaire sportif. Loin de cette grâce sensuelle, Stella McCartney réduit sa collection à

Modèles Martine Sitbon (en haut, à gauche). Bollywood revu par John Galliano (ci-dessus). L'élégance des silhouettes d'Alber Elbaz chez Lanvin (ci-dessous). Les poupées Vuitton par Marc Jacobs (en bas).

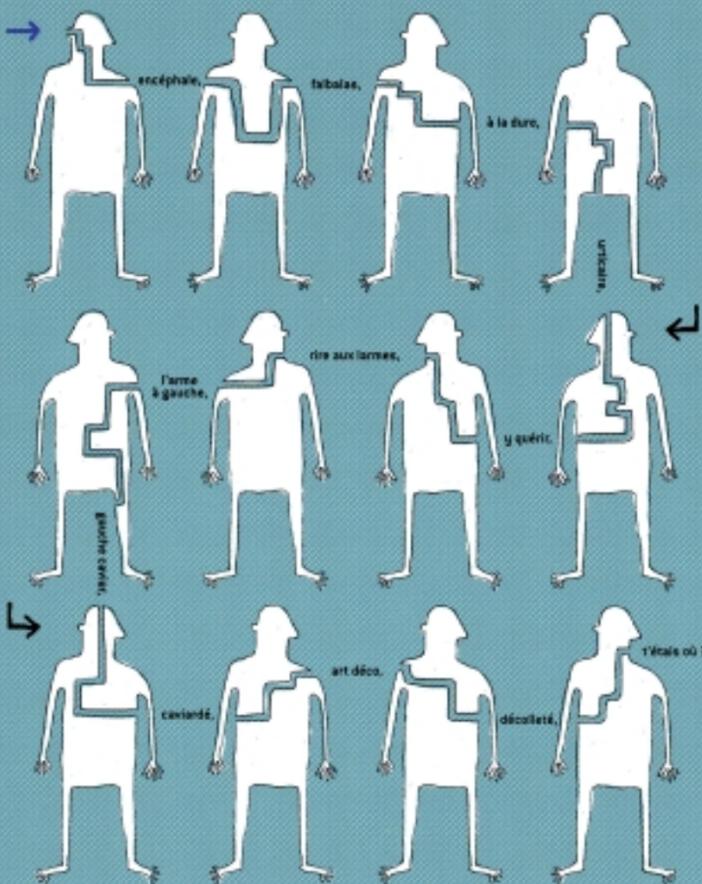


quelques tops en chaînettes dorées et à des mousselines vert hûtre spéciales cocktail. Pour les adeptes de la nuit, on préfère les petites robes gansées d'argent de Gaspard Yurkievich, qui a convié ses invités au Crazy Horse après le

défilé. Les mini-bloomers et les combinaisons 1980, qu'il affectionne depuis ses débuts, se retrouvent parmi les sources d'inspiration de la saison.

Anne-Laure Quillieriet

TRAFIC D'INFLUENCE



Europe 1
Activateur d'opinion



GRÂCE À EUROPE 1, LES CADRES ACTIFS ONT TOUJOURS QUELQUE CHOSE À SE DIRE. En se plaçant au cœur des débats qui agitent la société, Europe 1 alimente les discussions des entrepreneurs, cadres et professions intellectuelles. Avec 1010 000 cadres actifs à l'écoute chaque jour*, Europe 1 est en effet la première radio commerciale sur les leaders d'opinion. Grâce à Europe 1, les opinions s'activent, la parole s'échange, les informations se transmettent. Contact commercial : francois.merle@lagardere-active.com Tél 01 47 23 16 42

www.lagardere-active.com *Tirage des cadres actifs 2002. Source : enquête pour l'été 2002. ©2002. Club. Étude des Cadres Actifs.



Le temps des poupées par Louis Vuitton

L'ÉTÉ 2003 semble voué aux grands écarts. Après les robes « nids à souris » et autres jupes flâques de Vivienne Westwood, le défilé de Marc Jacobs chez Louis Vuitton, a fait basculer la Carte du Tendre du côté du Japon. Alors que se poursuit jusqu'au 27 octobre l'exposition « Kawai! Vacances d'été » à la Fondation Cartier, le directeur artistique de la maison choisit de faire appel à l'artiste vedette de cette manifestation, Takashi Murakami, que certains comparent au Warhol nippon. Dix ans après l'invention de Mr Dob - sa mascotte souvent entourée de champignons hallucinogènes -, le créateur du concept Poku (Pop + Otaku), a su imprimer sa marque à une griffe, en signant des sacs aux initiales multicolores sur fond crème. A l'entrée de la serre du parc André-Citroën,

la poupée et les ballons géants de plastique monogrammés donnent le ton. Même le soleil semble déjà faire partie de la bande dessinée. Le défilé, annoncé par un arc-en-ciel de treize « coiffeuses » en blouse de satin duchesse, est une véritable récréation, un hommage à la femme transitionnelle.

LA MORPHING-COUTURE

Quelque part entre la « pretty woman », la Parisienne de Kiraz et la bishoujo japonaise (petite fille mignonne aux grands yeux et au cheveux attachés en couettes), Marc Jacobs réussit avec humour son exercice de morphing-couture. Les modèles hérités du début des années 1960, robe lingerie de satin vanille, manteau de tweed léger que n'aurait pas renié Audrey Hepburn ou Jackie Kennedy, célèbrent avec

charme et sans nostalgie le plaisir de jouer à s'habiller, pour le plaisir. Sous l'œil de Bernard Arnault, entouré de Jeanne Moreau et de Yohji Yamamoto, les 62 modèles passent, comme des petits fours à croquer du bout des yeux, brassière de soie noisette, robe de raphia pistache ou pétale de rose, avec ici et là des touches « manga » qui évitent le côté compassé du « rallye » mondain : une veste de néoprène portée avec un haut de satin, un manteau de caoutchouc à fleurs rappelant les bonnets de bain de Kiki Caron, et même les blouses d'organza brodées de végétation en plastique, achèvent de composer ce jardin d'artifices où chacun retrouve, au fond de son cœur, un peu de paradis.

Laurence Benaïm

AUJOURD'HUI

Mauvais temps près de la Méditerranée

MERCREDI 9 OCTOBRE
Lever du soleil à Paris : 8 h 03
Coucher du soleil à Paris : 19 h 12

Une dépression se positionne sur l'ouest et le sud du pays et engendre des pluies localement orageuses dans un flux de sud. De fortes pluies vont affecter les régions méditerranéennes, notamment le Languedoc.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. Un temps pluvieux touche une grande partie de la journée la Bretagne et la Vendée. Plus au nord, le ciel est assez gris mais les nuages ne donnent pratiquement pas de pluie. Il fait de 14 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Du Nord à la Haute-Normandie et aux Ardennes, soleil et fraîcheur. En Ile-de-France, le ciel s'ennuage l'après-midi. De l'Orléanais au Berry, le ciel gris peut donner quelques ondées. Il fait de 15 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. De la Champagne à l'Alsace, le soleil brille dans une atmosphère fraîche. Plus au sud, le ciel se couvre et quelques pluies arrosent la Bourgogne. Il fait de 16 à 19 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Des passages pluvieux concernent le Poitou-Charentes et l'Aquitaine, ainsi que le nord de Midi-Pyrénées. Le midi toulousain échappe en grande partie aux pluies mais pas aux nuages et au vent d'autan. Il fait de 16 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le sud de l'Auvergne, notamment l'Ardeche, est exposé à des pluies abondantes, surtout à partir de l'après-midi. Il pleut également en Limousin et sud Rhône-Alpes, beaucoup moins du Lyonnais à la Savoie. Il fait de 18 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le Languedoc-Roussillon va connaître des pluies localement orageuses qui vont s'intensifier et devenir parfois fortes, notamment sur les versants sud des Cévennes. Ailleurs, le temps se dégrade également mais les pluies sont moins intenses. Vent d'est à sud-est soutenu, rafales de 80 à 90 km/h. Il fait de 19 à 23 degrés.

09 OCT. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	13/22 P	Madrid	9/16 P
Biarritz	12/17 P	Milan	15/17 P
Bordeaux	10/17 P	Moscou	4/6 P
Bourges	6/18 C	Munich	1/14 S
Brest	10/14 P	Naples	15/22 C
Caen	7/16 N	Oslo	-1/5 S
Cherbourg	6/16 N	Palma de M.	14/23 P
Clermont-F.	7/20 P	Prague	3/12 N
Dijon	6/17 N	Rome	15/23 C
Grenoble	14/20 P	Séville	14/19 P
Lille	4/16 S	Sofia	6/18 S
Limoges	9/16 P	St-Petersb.	1/2*
Lyon	11/20 C	Stockholm	2/6 S
Marseille	14/18 P	Ténériffe	22/26 S
Nancy	2/16 S	Varsovie	1/6 N
Nantes	8/16 P	Vienne	13/16 C
Nice	14/19 P		
Paris	5/18 S		
Pau	8/17 P		
Perpignan	15/20 P		
Rennes	7/17 C		
St-Etienne	8/19 C		
Strasbourg	3/15 S		
Toulouse	12/17 P		
Tours	6/16 C		

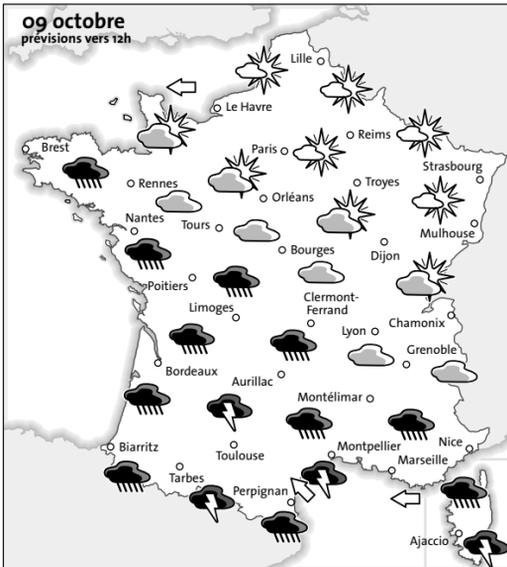
AMÉRIQUES		
Brasilia	19/30 S	
Buenos Aires	18/24 P	
Caracas	27/33 C	
Chicago	7/14 S	
Lima	16/20 S	
Los Angeles	15/22 S	
Mexico	12/21 P	
Montréal	1/10 P	
New York	11/18 C	
San Francisco	14/20 C	
Santiago Ch.	7/21 S	
Toronto	10/17 P	
Washington DC	12/21 S	

FRANCE OUTRE-MER		
Cayenne	22/31 P	
Fort-de-Fr.	24/30 P	
Nouméa	19/23 P	
Papeete	25/30 C	
Pointe-à-P.	24/31 P	
St Denis Réu.	20/27 S	

EUROPE		
Amsterdam	4/13 S	
Athènes	19/25 S	
Barcelone	19/21 P	
Belfast	10/13 P	
Belgrade	3/16 N	
Berlin	6/12 N	
Berne	5/18 N	
Bruxelles	5/13 S	
Bucarest	3/16 S	
Budapest	2/14 N	
Copenhague	3/10 N	
Dublin	8/14 P	
Francfort	4/14 S	
Genève	8/20 N	
Helsinki	-3/4 N	
Istanbul	16/20 N	
Kiev	5/7 C	
Lisbonne	14/19 S	
Liverpool	9/13 S	
Londres	9/15 N	
Luxembourg	3/13 S	

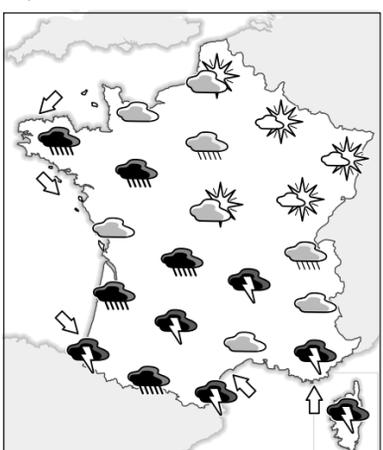
AFRIQUE		
Alger	18/25 P	
Dakar	27/29 P	
Kinshasa	21/29 P	
Le Caire	21/31 S	
Nairobi	15/23 P	
Pretoria	12/22 S	
Rabat	16/19 P	
Tunis	21/27 S	

ASIE-OCÉANIE		
Bangkok	26/33 S	
Beyrouth	22/28 S	
Bombay	26/35 S	
Djakarta	24/32 P	
Dubaï	26/34 S	
Hanoï	18/29 S	
Hongkong	20/25 S	
Jérusalem	16/26 S	
New Delhi	23/33 S	
Pékin	10/23 S	
Séoul	8/19 S	
Singapour	27/30 P	
Sydney	14/20 P	
Tokyo	16/20 P	

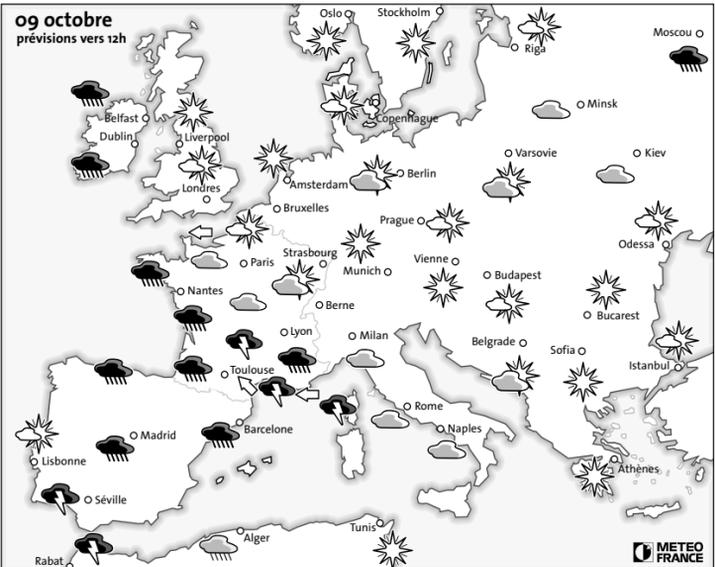


09 octobre prévisions vers 12h

Soleil, Peu nuageux, Couvert, Brèves éclaircies, Averses, Pluie, Orage, Neige, Brouillard, Vent fort



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE



09 octobre prévisions vers 12h

Tarif Évasion 30
Vous n'étiez pas habitués à de si petits prix.

Paris/Nice à 38 € ttc aller simple

Tarif soumis à conditions, disponible uniquement en aller-retour.

AIR FRANCE

Jeudi 10 octobre

Le mauvais temps persiste sur le sud du pays avec des pluies parfois fortes. Sur le nord, les nuages ne donnent que quelques ondées, le soleil peut encore faire des percées près de la frontière allemande.

SITUATION LE 8 OCTOBRE À 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE À 0 HEURE TU

Vacances en village-club avec ses enfants ou ses petits-enfants

PRATIQUE
Tous les mardis datés mercredi, des conseils utiles

LES CONGÉS SCOLAIRES de la Toussaint peuvent être, pour les parents ou les grands-parents, l'occasion d'une escapade en famille. Les villages-clubs présentent un double avantage : la pension complète libère les adultes des tâches ménagères, et des animations sont prévues pour les enfants. Sélection d'organismes qui proposent ces prestations du 27 octobre au 2 novembre.

► **VACANCES BLEUES.** A Château-Laval, près de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), chambres de 20 m², avec coin-nuit à l'entrée pour les enfants (nursery pour les 3 mois-2 ans). A Chorges, Serre-du-Villard (Hautes-Alpes), chambres de 20 m². Dans les deux villages, clubs enfants, de 3 à 16 ans, en semaine, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, avec une

journée continue. Préparation de spectacles pour Halloween, cyber-café, sports d'équipe, balades, piscine. A Serre du Villard, école du cirque, trois heures par jour. Pour les adultes, gymnastique, aquagym, tir à l'arc, sorties en montagne, découverte de la faune et de la flore. ★ Prix : 285 € par adulte et 132 € par enfant de 3 à 15 ans (gratuit pour les moins de 3 ans, non nourris). Réservations : 0-825-39-49-59 ; www.vacancesbleues.com

► **VACANCIEL.** Cinq centres : dans le Var (Roquebrune-sur-Argens, Les Issambres, Carqueiranne), les Bouches-du-Rhône (Carry-le-Rouet) et sur la côte basque (Guéthary). Logement des familles dans la même chambre ou dans deux pièces de 10 à 13 m². A Guéthary, appartements de 21 à 41 m². Clubs enfants de 3 à 11 ans (à partir de 3 mois à Carqueiranne), cinq jours et demi par semaine, avec une journée continue ; jeux, sports, fêtes avec maquillage. Adultes : tennis, mini-golf, volley, badminton, VTT, tir à l'arc, pétanque, ping-

pong ; excursions, possibilité de thalassothérapie à Roquebrune, aux Issambres et à Guéthary. ★ Adultes : de 287 à 357 €. Enfants : de 100 à 140 €. Réservations : 0-825-12-45-45 ; www.vacanciel.com

► **VAL.** A Collonges-la-Rouge (Corrèze), logements de 36 à 57 m². Bébé-club dès 3 mois. Pour les 4-13 ans, mini-raids (pont de singe, escalade), spéléologie, VTT, préparation d'un spectacle. Prise en charge de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, avec une journée continue. Adultes : randonnées, VTT, spéléologie, tennis, tir à l'arc, ping-pong, pétanque. Découverte des grottes, grottes et villages, spectacles, soirées dansantes. Prix : 297 à 340 € par logement, et abonnements repas ; 151 € (adultes) et de 70 à 123 € selon l'âge de l'enfant. A Sainte-Maxime (Var), chambres de 18 à 24 m², enfants (de 3 mois à 10 ans) et adultes logés dans la même pièce. Club enfants : 9 h 30-12 heures, 14-18 heures, repas de midi avec les animateurs ; activités

manuelles, jonglage, chasse au trésor, préparation d'un spectacle. Adultes : aquagym, mini-golf, ping-pong, tennis, balades, excursions en bateau ; jeux-apéro, loto, belote, cabaret, soirées dansantes. ★ Prix : 259 € (adultes) ; réduction de 10 % à 80 % selon l'âge de l'enfant. Réservations : 04-73-43-00-06 ; www.val.fr

► **RENOUVEAU.** A Loctudy (Finistère), chambres communicantes à deux lits (25 m²). Enfants de 3 mois à 17 ans, pris en charge de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et une journée continue par semaine. Animations sur le thème de Halloween, mais aussi sur les légendes locales avec une conteuse, et découverte du milieu marin. Adultes : randonnées pédestres, découverte des sites celtés de la région, voile côtière. Possibilité de thalassothérapie à Bénodet. En soirée : chants de marins, veillées avec un conteur et un historien, Fest Noz. ★ Adultes : 281 € ; enfants : 112 € à 225 €, selon l'âge. Séjours semblables à Agay (Var), avec accueil d'enfants

de 3 mois à 12 ans, et à Ronces-les-Bains (Charente-Maritime) : enfants de 3 mois à 8 ans. Réservations : 04-79-75-75-75 ; www.renouveau-vacances.fr

► **VILLAGES CLUBS DU SOLEIL.** Au Reverdit, sur les hauteurs du golfe de Saint-Tropez (Var). Enfants de 4 à 11 ans logés avec leurs parents (chambres avec mezzanine, 20 m²). Activités cinq jours par semaine, de 9 heures à 17 h 30 : préparation d'un minispectacle, peinture, pâte à sel, jeux éducatifs, découverte de la nature dans le jardin botanique intégré au parc. Adultes : excursions, tour du golfe en bateau, volley, ping-pong, pétanque, badminton, tennis ; en soirée, café-théâtre, loto. Cours de cuisine autour d'un plat régional préparé avec le chef. ★ Adultes, 258 € ; enfants de 4 à 6 ans : 128 € ; de 6 à 10 ans : 178 €. Réservations : 0-825-802-805 ; www.villagesclubsdusoleil.com

► **RELAISOLEIL.** A Port-Joinville (île d'Yeu). Chambres de 18 m² partagées avec les parents (mezza-

nine) ou séparées. Enfants de 3 à 15 ans, accueillis de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, et garderie une nuit par semaine. Activités centrées sur le milieu marin pour les petits, activités nautiques, vélo et tir à l'arc pour les plus grands, bibliothèque, salle multimédia pour tous. Adultes : découverte de l'île, balades en voilier, soirées karaoké et cinéma. ★ Prix : 232 € par adulte ; enfants : de 169 à 253 € selon l'âge. Réservations : 03-84-24-34-58 ; www.relaisoleil.com

► **VILLAGES VACANCES FAMILLE (VVF).** A Anglet, sur la côte basque, chambres séparées contiguës, studios et deux-pièces (17 à 22 m²). Enfants de 3 mois à 17 ans. Club enfants ouvert 5 demi-journées, avec une journée continue et une veillée par semaine. ★ Prix : 311 € par adulte, et de 110 à 249 € par enfant, selon l'âge. Réservations : 0-825-808-808 ; www.vvf-vacances.fr

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 240

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTELEMENT
I. Encaissent dans la caisse. - II. Fait le ménage en grand à l'intérieur. Ouvre l'œil. - III. Préparée en écusson ou en œillet. Mouvement en mer. - IV. Relatif ou interrogatif. Peut mieux faire et surtout beaucoup plus. - V. Dangereuse une fois chargée. Ce n'est pas la peine de la chercher s'il est à l'heure. - VI. Le temps d'un tour. Dame forte. - VII. Plu-

tôt fort. Mit ses plus belles robes pour se rendre à la cour de Russie. Pris en filature. - VIII. En France. Changerai l'apparence. - IX. Ville d'accord. Super-nana. L'âge de la puberté. - X. Vide. Travailleur clandestin.
VERTICALEMENT
1. Quand tout colle. - 2. Carte sur table. Piège les loups et les oiseaux. - 3. Choix à condition

d'y mettre le prix. Donné avant le départ. - 4. Ecole publique. Homme de Foix. - 5. Allongée au maximum. - 6. En biais. Pour séduire une vierge. Attend les retours en cave. - 7. Marqué en surface. Virgile en fit un héros. - 8. Possessif. Reçoivent ou sont reçus. - 9. Ce n'est pas lui qui fera mâle. - 10. Vit en forêt ou ne fait que la traverser. Musique du Maghreb. - 11. Reprise sous les coups. Populaire au Portugal. - 12. Des millions par milliers.

Philippe Dupuis
SOLUTION DU N° 02 - 239
Horizontalement
I. Bidouillages. - II. Amant. Cédipe. - III. Rincée. Voler. - IV. Atterrée. Dit. - V. Tee. Ion. Déci. - VI. Sandale. HS. - VII. Niquée. Ormes. - VIII. Uns. Biaisée. - IX. Urée. Ou. Pe. - X. Ressac. Mêler.
Verticalement
1. Baratinneur. - 2. Imite. Ré. - 3. Dantesques. - 4. Once. Aunes. - 5. Utérines. - 6. Erode. Oc. - 7. Lô. ENA. Bu. - 8. Levé. Loi. - 9. Ado. Dérape. - 10. Gilde. Miel. - 11. Epeiches. - 12. Sertisseur.

SCRABBLE

PROBLÈME N° 298

Le petit Suisse

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A														
B														
C														
D														
E														
F														
G														
H														
I														
J														
K														
L														
M														
N														
O														

LE CHAMPIONNAT de Suisse 2002 a été remporté par Hugo Delafontaine, un gamin de 13 ans. Du jamais-vu ! Voici la deuxième des cinq manches.
PIONNER : *échanger des pions*.
Tirage : **A D E G L O U**.
a) Trouvez un sept-lettres, implacable.
b) Trouvez deux huit-lettres anagrammatiques et placez-en un sur la grille (il est donné ci-dessous).
Tirage suivant : **A E E M R U Z**.
c) Marquez 72 points sans scrabblé.
d) En deux endroits, placez deux huit-lettres. Ecrivez sur la grille le meilleur, donné ci-dessous.
Sol. de b) : déloguai, 5 A, 70.
Tirage suivant : **B E F I I R T**.
e) Prenez une « assurance » à 48 points.
f) Trouvez un huit-lettres et un neuf-lettres.
Sol. de d) : paumerez, 4 H, 110.
Préparation de la grille de la semaine prochaine.
g) Trouvez les deux anagrammes de MODERAT. Ce tirage s'appuie entre autres sur un O, un U et un Y ; trouvez les trois huit-lettres.
Solutions dans Le Monde du 16 octobre.
d) ABCEDONS, F 5, 71 - CARBONES, E 7, 74 - BOUCANES, D 7, 76, ou l'anagramme CEBUANOS, D 6, 80 - ABSCONSE, 7 F, 69.
e) PAGINER - IMPREGNA - POIGNERA - REPUGNAI et TREPIGNA.

Michel Charlemagne

Blissfully Yours, d'Apichatpong Weerasethakul • Révélé par le Festival de Cannes, où il a créé l'événement, ce deuxième et stupéfiant long métrage d'un jeune auteur thaïlandais ravive, après les percées du Japon, de la Chine et de la Corée, tout le mystère du cinéma asiatique

Un homme porté par le courant du désir

IL SERAIT prématuré, à propos d'une œuvre aussi singulière que celle d'Apichatpong Weerasethakul, de conclure d'entrée de jeu à un bouleversement de la donne géo-cinématographique mondiale. Il n'empêche. Atterri sur le pré carré cannois tel un ovni sur la planète cinéma, *Blissfully Yours* donne, à lui seul, l'envie d'ajouter l'atout thaïlandais au jeu déjà effervescent du cinéma asiatique. Peu de films, en effet, peuvent se vanter de procurer à leurs spectateurs une telle sensation d'inconnu et de dépaysement, et, partant, une telle envie d'en savoir un peu plus sur l'univers, à la fois proche et lointain, qu'il évoque.

Très loin des images toutes faites qu'on peut entretenir en Occident au sujet de la Thaïlande – depuis Yul Brynner en grotesque monarque siamois dans *Le Roi et moi* (1956) de Walter Lang jusqu'à la sombre réputation de plate-forme du tourisme sexuel du Sud-Est asiatique, *Blissfully Yours* – qui par ce très beau titre se proclame nôtre dans la béatitude – incite à tout oublier pour, à notre tour, nous abandonner à lui. L'itinéraire qu'il propose – pour poser d'emblée quelques béquilles orthopédiques à ce film qui fait vaciller tous les repères – semble mener

d'une variation thaï sur le Tsai Ming-liang de *La Rivière* à une réécriture bouddhiste d'*Une partie de campagne*, de Jean Renoir.

Une étrange consultation médicale y tient lieu de lever de rideau, à la croisée du drame et du burlesque, au cours de laquelle deux femmes tentent de persuader le médecin de prescrire des médicaments à un jeune homme totalement mutique, affecté d'une inexplicable maladie de peau. Cette auscultation surréaliste, qui voit trois femmes tourner autour du corps d'un beau garçon prostré et muet et qui se termine à la manière d'un dialogue de sourds, ne saurait mieux inaugurer un film qui se révèle une investigation sensorielle et politique sur la duplicité du désir, dont le double visage emprunte tour à tour les traits de l'affranchissement et de l'asservissement.

Il faudra un minimum de patience pour comprendre que Min, ce vague cousin du héros de *La Rivière* – lequel était quant à lui coincé durant tout le film par un torticolis – est en fait un émigré birman résidant clandestinement en Thaïlande (d'où la fausse mutité), où il est « protégé » par ces deux femmes. Roong, la plus jeune d'entre elles, amoureuse de Min, est ouvrière à

l'usine, et paie son aînée, Orn, pour qu'elle prenne soin de son amant durant ses heures de travail. Cette dernière, malheureuse dans son mariage et sentant la vieillesse approcher, n'est pas non plus insensible aux charmes de Min, qui évoque pour elle l'enfant qu'elle a perdu.

BIFURCATION INATTENDUE

Servi par des acteurs non professionnels et mis en scène avec une finesse de touche qui ferait d'ores et déjà de *Blissfully Yours* un film d'une suprême élégance, le récit, sublimé par d'envoûtants plans-séquences, n'en va pas moins radicalement bifurquer à mi-chemin, au cours d'une fluide équipée qui mène Roong et Min, par cette même après-midi, au cœur de la jungle pour un pique-nique amoureux. Apparaissant sur la route qui file, le générique, sans doute le plus tardif et incongru de l'histoire du cinéma, semble alors nous inviter à considérer ce qui a précédé comme une concession nécessaire au déroulement de l'intrigue, dont le véritable cœur ne serait atteint qu'à condition de sortir de la route.

Et ce cœur, une fois l'infrastructure sociale et routière abandonnée,



Min, clandestin birman en Thaïlande, convoité par deux femmes.

n'est autre que le désir qui le fait battre et la chair qui l'enveloppe, dont Apichatpong Weerasethakul filme l'exultation et l'exténuation dans les clairs-obscur de la jungle tropicale. Régression édenique vers un monde où il n'y aurait d'autre loi que celle du désir, cette escapade charnelle vers les origines est à l'unisson de la nature qui lui sert de cadre, gorgée de fruits défendus, saturée par l'enivrement des sens, mais aussi secrètement travaillée par la suffocation atmosphérique, l'humidité suintante et la corruption de la matière, depuis les fourmis qui envahissent le repas jusqu'à la peau morte de Min qui se détache par lambeaux.

En parallèle, à quelques pas de là dans les herbes, Orn fomique avec un collègue de son mari parmi le chuintement des serpents, puis, après que son compagnon l'a laissée en plan pour courir après le voleur de sa moto, s'en va surprendre le jeune couple dans les sous-bois. Ici,

la touffeur et la proximité d'une rivière engagent les trois protagonistes à poursuivre au fil de l'eau cette dérive insensiblement excentrique, les deux femmes se livrant sur le corps flottant du garçon qu'elles ont préalablement enduit de crème à une exfoliation qui fait de cette scène non seulement une des plus étranges et magnifiques cérémonies lustrales jamais imaginées, mais encore une assez belle métaphore de la puissance abrasive du cinéma.

Abandonné aux mains caressantes des deux rivales qui le nettoient, Min semble vivre l'expérience bouddhiste suprême, qui consiste à se purger de toute passion pour atteindre le Nirvana. Mais cette évocation se double d'un regard critique qui la replace dans une perspective politique. La lecture en voix off, à ce moment précis, d'une lettre adressée à la femme qui l'attend en Birmanie peut laisser supposer que Min, émigré privé de droit sur une

terre étrangère, ne vaut lui-même pas davantage qu'une pelure soumise au bon vouloir des femmes qui l'épluchent et au gré du courant qui l'entraîne. En même temps qu'une réflexion dialectique sur le désir et sur l'extatique faiblesse des hommes, *Blissfully Yours* serait à ce titre, à travers le sensuel asservissement de son héros, une pierre jetée dans le jardin de la Terre des hommes libres, autrement dit de la Thaïlande, nom par lequel le royaume de Siam fut rebaptisé en 1939. Autant de qualités qui, en alliant la crudité à la grâce, l'acuité à la beauté, suffisent à placer ce film parmi les révélations cinématographiques de ces dernières années.

Jacques Mandelbaum

Film thaïlandais d'Apichatpong Weerasethakul. Avec Kanokporn Tongaram, Min Oo, Jenjira Jansuda. (2 h 05.)

A Bangkok, le réalisateur doit affronter la censure

BANGKOK de notre envoyé spécial

Chaque fois qu'il participe à un festival international – et il y en a eu une bonne dizaine depuis le succès de *Blissfully Yours* à Cannes –, Apichatpong Weerasethakul tente de convaincre un distributeur local d'acheter son film. S'il se sent peu l'âme d'un commis voyageur, il sait qu'il ne peut compter que sur lui-même pour faire rentrer quelques deniers dans sa production.

Formé au cinéma expérimental, Apichatpong s'est fait un nom sur la planète du cinéma d'auteur en tout juste deux films (*Mysterious Object at Noon*, son premier long métrage, avait déjà été remarqué dans plusieurs festivals). Mais en Thaïlande il fait figure de pionnier. Contre toute attente, *Blissfully Yours* sera montré à Bangkok mi-novembre : « C'est la première fois qu'un film thaï est primé dans un grand festival international. Le film d'auteur est dans son enfance

ici, c'est très difficile d'en montrer, mais je crois qu'il commence à y avoir un public », explique Gilbert Lim, de Mongkol Cinema, l'une des deux majors thaïes.

LA NUDITÉ TABOUÉ

Reste le problème de la censure : on ne badine pas avec la nudité en Thaïlande, où des films comme *Show Girls*, de Paul Verhoeven, deviennent méconnaissables une fois soumis aux interdits en vigueur. « On voit au cinéma des scènes extrêmement violentes qui ne préoccupent personne, alors que je ne montre que des choses extrêmement simples », déplore Apichatpong, dont le film comporte plusieurs scènes d'amour essentielles à sa cohérence.

Le réalisateur se dit prêt à accepter un cache noir sur ses images, tout en gardant le son, manière pour lui de signifier sa protestation. Mais pas question de couper les scènes. Mongkol, dont l'une des dernières

productions, *Khang Paed* (Zone 8), un film sur une prison de femmes, a récemment défrayé la chronique en raison de quelques scènes osées, espère convaincre les censeurs du caractère particulier de *Blissfully Yours*.

La surprise du réalisateur, la major s'est aussi engagée à produire son prochain film, *Tropical Malady*, qui met en scène une relation homosexuelle. Mais il devra faire des concessions : « Nous sommes d'accord pour que je fasse deux versions. L'une pour la Thaïlande et l'une pour moi et l'étranger. Ça ne me gêne pas du tout, au contraire, je vois ça comme une expérience. Ça m'intéresse beaucoup de voir quelles scènes seront changées, quels mouvements de caméra seront rajoutés », raconte Apichatpong Weerasethakul.

Nouvelle exploration autour du bonheur, *Tropical Malady* décrit le duel amoureux d'un jeune soldat et de son amant. Le film commence dans la ville et se poursuit dans la forêt, l'anarchie de la jungle prenant possession des personnages et de la structure du film. Comme pour *Blissfully Yours*, Apichatpong compte utiliser des acteurs amateurs et procéder par la méthode du *workshop*, en les faisant travailler pendant plusieurs semaines : « Il faut forcer les acteurs à faire ce travail, car il n'y a pas du tout ici, même chez les professionnels, cette culture qui existe aux Etats-Unis ou en Europe de s'investir totalement dans un rôle. C'est un peu comme des séances de psychanalyse de groupe », dit-il.

Brice Pedroletti

JOHNNY HALLYDAY JEAN ROCHEFORT

FAMEUX TANDEM.
Libération

DU GRAND ART.
Figaroscope

UNE RÉUSSITE.
Le Parisien

UN BEAU DUO.
Studio

UN PETIT BIJOU.
Les Echos

UNE RENCONTRE POÉTIQUE.
Le Figaro

PHILIPPE CARCASSONNE PRÉSENTE

L'HOMME DU TRAIN

UN FILM DE PATRICE LECONTE

SELECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 2002

PARIS PREMIERE ACTUELLEMENT RTL

Bowling for Columbine, de Michael Moore • Dans ce film-collage, le documentariste dénonce de façon lapidaire l'industrie de l'armement et les médias de son pays. Mais c'est lorsqu'il donne la parole à l'adversaire qu'il est le plus convaincant

Tir nourri contre l'Amérique des armes à feu

DANS la plus drôle de ses chansons, *You Can Call Me Al*, Paul Simon se lamentait d'être affligé d'un « *short little span of attention* », d'une toute petite capacité de concentration sur un sujet. Un mal très contemporain, très américain donc, érigé en principe de mise en scène par Michael Moore dans ce film-collage aussi frustrant qu'amusant et parfois, comme par accident, bouleversant.

Bowling for Columbine est souvent présenté comme un documentaire sur la circulation des armes aux Etats-Unis. C'est vrai qu'il y est question du commerce florissant des fusils d'assaut et de son incidence sur la vie quotidienne, celle des propriétaires d'armes comme celle des victimes. Mais, en deux heures, Moore traite aussi de (ou maltraite) l'impérialisme américain, du complexe militaro-industriel, de la paranoïa sécuritaire entretenue par les télévisions des médias, de la différence entre les Etats-Unis et le Canada et des attentats du 11 septembre 2001.

A l'origine de ce projet, il y a la tuerie de Columbine, deux lycéens

du Colorado qui abattent douze de leurs camarades. Eric Harris et Dylan Klebold avaient choisi l'option bowling pour leur cours d'éducation physique, d'où le titre du film. Après être passé par une banque où l'on offre un fusil à répétition pour l'ouverture d'un compte, Moore se rend à Littleton, la ville des tueurs, et, avec une mauvaise foi magnifique, remarque qu'on y fabrique les missiles intercontinentaux américains.

FRUSTRATION DU SPECTATEUR

Dans ses évocations expressées des péchés de l'Amérique, Michael Moore ne résiste jamais à la tentation de provoquer. Mais, dès qu'il a ouvert une porte, il s'empresse de la claquer au nez de son interlocuteur. On recommandera sans hésitation *Bowling for Columbine* à qui veut être conforté dans l'idée qu'il y a quelque chose de déréglé dans un pays qui a mis en prison un pourcentage significatif de sa jeunesse, tout en tolérant d'en voir une autre partie décimée ou mutilée par les armes à feu.

En revanche, pour qui veut com-



Quand il s'agit de convaincre, Michael Moore n'y va pas de main morte.

prendre, la méthode Moore expose à la frustration. Son souci permanent d'intervenir en tant que personnage-metteur en scène empêche souvent d'entendre la parole des gens qu'il met à l'écran. Pour démontrer l'ignominie du grand capital, Moore emmène deux survivants de Columbine au siège de la chaîne de supermarchés K-Mart. Là, il proteste contre la vente libre de munitions pour armes d'assaut. En deux rendez-vous, l'affaire est bouclée. Terri-

fiée par les caméras, la direction cède et retire de la vente les munitions incriminées. On n'en jurerait pas, mais l'expression de Michael Moore au moment où la fin du combat est sonnée ressemble à de la déception. C'est ce type d'accident ne rentre pas dans l'ordre des choses tel que Moore l'a décrit au début du film : tout événement est le produit des forces conjuguées de la droite républicaine, du grand capital et des médias. L'idée que ce mouvement puisse être

contrarié, de l'extérieur ou de l'intérieur, semble insupportable à Moore.

D'ailleurs, pour trouver un contre-exemple à Columbine (la tuerie est survenue dans un Etat qui autorise la libre circulation des armes), Moore préfère le Canada à un Etat qui réprime le commerce des armes. Son excursion au nord du lac Ontario est l'un des deux grands moments du film. Pour une fois, Michael Moore s'interroge, laisse un peu de champ aux gens qu'il rencontre. Sa question est simple : qu'est-ce qui empêche les Canadiens de s'entre-tuer ? Il admet qu'il y a assez d'armes dans le Dominion pour faire concurrence aux Etats-Unis, remarque que la composition ethnique des deux pays n'est pas fondamentalement différente et que, pourtant, les adolescents ne semblent pas faire preuve de la même fascination pour la violence. Au bout du compte, son interrogation reste entière, mais elle est finalement plus éclairante que les réponses lapidaires qu'il apporte au long du film.

L'autre sommet de *Bowling for Columbine* a été tourné à Hollywood avec l'une des plus grandes vedettes de l'histoire du cinéma. Se prévalant de son adhésion à la National Rifle Association (association des propriétaires d'armes à feu, lobby parlementaire et économique), Moore s'introduit dans la résidence de Charlton Heston, porte-parole de la NRA. Le documentariste évoque alors le cas d'une très jeune enfant, tuée d'un coup de feu par un camarade de six ans. Le désarroi du vieil homme – que l'on a vu plus tôt tonner contre les partisans de restrictions à la détention d'armes à feu – fait presque peine à voir. Parce qu'il le filme longtemps, parce qu'il le laisse exister tel qu'en lui-même devant sa caméra, Michael Moore touche alors directement à l'absurdité de cette histoire d'armes à feu, à la sincérité aveugle des partisans de leur libre circulation. Et c'est finalement en laissant la parole à l'adversaire plutôt qu'en faisant le malin devant la caméra qu'il triomphe.

Thomas Sotinel

Film documentaire américain. (2 heures.)

Eric Leser

Michael Moore face à la « culture de la peur »

NEW YORK

de notre correspondant

Le mardi 20 avril 1999, en fin de matinée, dans la petite ville de Littleton (Colorado), Eric Harris, 18 ans, et Dylan Klebold, 17 ans, se sont livrés à un massacre aujourd'hui encore inexplicable dans les couloirs de leur lycée de Columbine. Ils ont abattu 12 élèves et un professeur, blessé 25 autres personnes et se sont finalement donné la mort. Les survivants se souviennent de leurs sourires et même de leurs éclats de rire quand ils visaient leurs camarades.

Au même moment, Michael Moore, cinéaste, écrivain, humoriste, provocateur, dénonçant depuis des années la collusion entre les grandes entreprises et la classe politique américaine, travaillait sur un épisode intitulé « Teen sniper school » (L'école de tirs pour adolescents) de sa série télévisée « Awful Truth » (Terrible vérité). On y voit notamment un instructeur expliquer à un enfant de deux ans comment se servir d'une arme. Traumatisé par la tuerie de Columbine, Michael Moore décide alors de réaliser un nouveau documentaire. Le premier, *Roger and me*, en 1989, l'a sorti de l'anonymat. Il dénonçait General Motors et la décision soudaine du constructeur automobile de licencier la majeure partie des employés de l'usine de Flint (Michigan), la ville

natale de Michael Moore, sans se soucier des conséquences. Avec *The Big One* en 1998, il récidive et s'en prend aux multinationales.

Cette fois, son sujet est plus ambitieux encore, s'attaque aux racines de la violence de la société américaine. « Il s'agit de ce que j'ai fait de plus dérangeant », affirme-t-il. Pour autant, Michael Moore a décidé de ne pas utiliser d'extraits d'un entretien avec les parents de Dylan Klebold. « Je ne me sentais vraiment pas à l'aise. Au fond, ce film n'a pas pour sujet Columbine ou même les armes. Il traite de notre culture de la peur. Elle nous rend violents à la fois chez nous et à l'étranger. Ce pays s'est construit avec des personnes ayant fui les persécutions ou attirées par l'appât du gain. Ce ne sont pas forcément les meilleurs ingrédients. Notre morale collective, est celle du chacun pour soi. Mais attention, vous aussi en France devenez plus individualistes, plus violents. Vos télévisions aussi, pour faire de l'audience, répandent maintenant la peur ».

Michael Moore revisite le passé américain. « La première phrase que vous apprenez à l'école sur l'histoire des Etats-Unis est celle des pèlerins arrivant pour fuir la peur et les persécutions. Ensuite, ils rencontrent les Indiens, ont peur d'eux et donc les tuent. Ils commencent aussi à avoir peur les uns des autres, à démasquer des sorcières, et à les brûler. Ils gagnent la révolution, mais ont tou-

jours peur des Britanniques. Quelqu'un écrit alors le second amendement de la Constitution qui dit en substance "Gardons nos fusils, les Anglais peuvent revenir" ». Cette peur vient aussi et surtout du racisme et de l'esclavage. Entre 1775, la révolution, et 1861, la guerre de Sécession, la population noire passe de 700 000 à 4 millions de personnes. Dans de nombreux endroits dans le Sud rural, les Noirs sont plus nombreux que les Blancs et les révoltes fréquentes. Alors, en 1836, Samuel Colt invente le "six coups" ».

Michael Moore ajoute que la National Rifle Association (NRA) a été créée pour vendre des armes aux Blancs. Il sait de quoi il parle. Adolescent dans le Michigan, il était affilié à l'organisation. « Pourquoi autant d'Américains se tuent avec des armes ? Pourquoi autant ressentent le besoin d'être armés ? », demande-t-il dans le film à Charlton Heston, le président de la NRA. « Nous avons une histoire violente, peut-être plus que d'autres pays », lui répond l'ancien acteur dans sa maison de Beverly Hills. Quand Michael Moore lui fait remarquer que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, par exemple, ont aussi un passé violent et un nombre infiniment inférieur de décès par armes à feu, le président de la NRA tourne les talons.

Thomas Sotinel

Film documentaire américain. (2 heures.)

Eric Leser

Le Centre Pompidou, à Paris, propose une rétrospective intégrale du grand réalisateur russe, mort en 1986

Les territoires de Tarkovski, aux confins du cinéma

LE CENTRE POMPIDOU ne propose pas seulement une intégrale Andreï Tarkovski, le réalisateur russe mort en 1986, il offre un voyage à l'intérieur de la sphère Tarkovski, avec des documentaires, dont le splendide *Une journée d'Andreï Arsenévitch*, de Chris Marker, une table ronde, un spectacle théâtral. Ce dispositif ne se limite pas à enjoliver cette rétrospective, il offre subtilement plusieurs points d'accroche avec l'univers du réalisateur russe. Authentique visionnaire, Andreï Tarkovski est l'un des derniers grands réalisateurs du XX^e siècle. Sa réputation repose sur cinq films réalisés en Russie entre 1962 et 1978 – *L'Enfance d'Ivan*, *Andreï Roublev*, *Solaris*, *Le Miroir* et *Stalker* – qui se distinguent par une ambition, une intensité et une virtuosité que l'on ne retrouve chez pratiquement aucun cinéaste soviétique de l'après-guerre.

Le génie de Tarkovski est encore à l'œuvre dans ses deux derniers films, *Nostalghia* et *Le Sacrifice*, réalisés en Italie et en Suède, mais il lui manque déjà quelque chose. La recherche impossible de ce chaînon manquant constitue le point névralgique de *Nostalghia*. Le film parle autant des circonstances qui ont entouré sa réalisation – Tarkovski n'était pas retourné dans son pays depuis quatre ans pour s'installer à Londres et en Italie – que de l'exil d'un poète soviétique venu en Italie pour écrire un livre sur un compositeur russe qui y séjourna. Cet autoportrait d'un artiste amoureux de sa terre natale



« Andreï Roublev », une œuvre baignée de mysticisme slave.

et gagné par une mélancolie liée à son exil porte en lui toutes les contradictions d'un réalisateur partagé entre l'Est et l'Ouest. A partir de *Stalker*, tous les films de Tarkovski seront la dramatisation de ce dilemme.

Le cinéma de Tarkovski met en scène le conflit entre le spirituel et le matériel, la nature et le social, l'histoire et l'individu, abordant des questions aussi essentielles que le pouvoir de la mémoire, l'identité russe, le sens de l'art et l'aliénation de la vie moderne. En Union soviétique, Tarkovski représentait à la fois un modèle et une source d'inspiration, même s'il fut malmené par un pouvoir communiste qui laissa, par exemple, *Andreï Roublev* reposer cinq ans sur une étagère. Mais que signifie

« Andreï Roublev » annonce de façon prémonitoire le chaos lié à la chute du communisme. Leonid Brejnev quitta avant la fin une projection organisée pour lui

pour notre Occident athée cette œuvre habitée à la fois par une foi divine et panthéiste et un amour pour la grande Russie ?

L'une des réponses se trouve peut-être dans *Andreï Roublev*, le chef-d'œuvre de Tarkovski, qui reste l'un des plus grands chocs que puisse ressentir aujourd'hui un spectateur de cinéma. Ce film épique raconte la vie, sur un mode largement fictionnel, d'Andreï Roublev (né en 1360 et mort en 1430), le plus grand peintre d'icônes de l'histoire de la Russie. C'est aussi la première, et peut-être la seule production soviétique, qui donne un rôle aussi central à l'artiste et pose le christianisme comme un élément constitutif de l'identité russe.

Lorsque *Andreï Roublev* fut distribué en Occident, à la toute fin des années 1960, il constituait déjà une anomalie. Leonid Brejnev lui-même ne s'y était pas trompé, qui partit avant la fin d'une projection organisée à son intention. *Andreï Roublev* baigne dans un mysticisme slave, en complète contradiction avec l'idéologie du pouvoir soviétique. Le film prend aujourd'hui une dimension prémonitoire et annonce le chaos inhérent à la chute du communisme. La dimension autobiographique d'*Andreï Roublev* est clairement affichée – le film s'appelait à l'origine *La Passion selon Andreï* ; elle pose la question du rapport entre l'artiste et l'Etat, qui s'avérera, dans le cas de Tarkovski, extrêmement douloureux.

Andreï Roublev projette un réalisme intégral, une recreation du monde à son image. Situé au XV^e siècle, il fait l'impression d'un miracle, comme si la caméra avait remonté le temps et enregistré

mystérieusement cette époque. *L'Enfance d'Ivan*, *Stalker*, *Le Miroir*, ou *Nostalghia* sont moins des films qu'un lieu, façonné de toutes pièces, où le spectateur peut s'immerger deux heures durant.

Les films de Tarkovski ne demandent pas seulement à être vus. Ce sont des territoires où le spectateur peut s'installer. C'est la Russie en guerre contre l'adversaire nazi dans *L'Enfance d'Ivan*, qui décrit une guerre de plus en plus abstraite, où un adolescent déshumanisé va volontairement à la mort pour braver l'ennemi. L'image récurrente du feu dans *Le Miroir* (une réminiscence du buisson ardent ?). La vision de la zone dans *Stalker*, où les lois de la nature ont été, semble-t-il, abolies par une pluie de météores. Ou, dans *Nostalghia*, ce spectacle inoubliable d'un grenier ancien où des gouttes tombent lentement sur des bouteilles poussiéreuses.

Tarkovski disait qu'il fallait regarder *Nostalghia* comme on le ferait de la vitre d'un train traversant notre existence. De cette vitre, on aperçoit le rythme si particulier du récit tarkovskien – qui le rend pour certains si ennuyeux –, marqué par de subtils changements dans la tonalité des couleurs et une attention méticuleuse donnée à chaque bruit.

Samuel Blumenfeld

Centre Pompidou, rue Saint-Martin, Paris-4^e. Du 9 au 27 octobre. Tél. : 01-44-78-12-33. www.centrepompidou.fr/evenements/

Invasion, d'Hugo

Santiago • En salles après 33 ans d'oubli

Cauchemar politique et métaphysique

RÉALISÉ en 1969, présenté en son temps à la première Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes, *Invasion* sort enfin en salles, après avoir connu le sort de ces œuvres au statut d'autant plus mythique qu'elles sont invisibles. Mais le premier long métrage de fiction d'Hugo Santiago est un film non seulement rare, mais aussi précieux, car c'est la mise en images d'un scénario écrit par le réalisateur et Jorge Luis Borges, d'après un sujet original de Borges et Adolfo Bioy Casares, rencontre passionnante entre l'univers de l'auteur de *Fictions* et le cinéma.

Dans la grisaille, admirablement restituée par la photographie de Ricardo Aronovitch, d'une ville imaginaire (Aquila) qui ressemble fort à une capitale d'Amérique latine, un groupe de quinquagénaires au physique commun semblent plongés dans d'obscures et graves préoccupations. Durant sa première partie, le film d'Hugo Santiago s'attache à la restitution de comportements aux motivations floues, obéissant à de souterraines prescriptions : filatures, rendez-vous secrets, petits mots glissés dans des sacs à main, échanges discrets de regards et de signes, énonciation de phrases sibyllines et poétiques comme autant de mots de passe.

Le réalisateur capte très vite, dans cette addition de secrets, l'essence d'un univers parallèle, celui du complot et de la clandestinité, un monde autonome venant se greffer sur la réalité pour la redoubler voire l'interpréter. Puis l'on comprend peu à peu que les protagonistes de ce récit, obéissant aux instructions d'un vieil homme, Don Porfirio, sont voués à empêcher l'invasion imminente de la ville par un groupe d'inconnus aux méthodes brutales, à retarder leur arrivée, en interceptant tel camion transportant un poste émetteur, en se préparant à d'imminents combats, en acheminant des armes.

ALLÉGORIE POLITIQUE

Dans sa seconde partie, *Invasion* multiplie les péripéties d'une série B d'action, mais une série B purement conceptuelle, peu loquace sur les justifications profondes et les doutes des personnages. La mise en scène, d'une sobriété remarquable, accompagne par de constants mouvements de caméra les actes et les déplacements des personnages tout en ayant recours à des choix de montage parfois énigmatiques. Le surgissement de tel plan vide, de tel objet détaché de son environnement rappelle les choix d'un Robert Bresson dont Hugo Santiago fut l'assistant pendant plusieurs années.

Il fut aisé de voir dans le film une allégorie politique par surcroît prophétique. Le climat décrit, celui de la lutte armée clandestine et de la dictature policière, annonce les bouleversements qu'allait connaître, dans les années 1970, une grande partie de l'Amérique latine. Mais *Invasion* est une œuvre à plusieurs niveaux de significations et de sensations, que l'on ne saurait réduire à une simple métaphore idéologique. Le spectateur y est déséquilibré par un vertige métaphysique, expérimente un cauchemar lucide, une quête impossible du sens. Don Porfirio est l'image d'un dieu sans pitié qui envoie les hommes à leur perte sans justification précise.

Dans l'incertitude qui pèse sur les motivations profondes des héros se retrouve l'ambivalence des conspirateurs du livre de Gilbert Keith Chesterton (dont Borges était un grand admirateur) *Le Nomme Jeudi*, à la fois anarchistes et policiers, perdus dans l'indifférenciation de l'ordre et du désordre, dans l'insensé de l'existence.

Jean-François Rauger

Film argentin. Avec Lautaro Murua, Olga Zubarry, Juan Carlos Paz. (2 h 08.)

Embrassez qui vous voudrez, de Michel Blanc • Cette comédie légère autour de cinq couples désaccordés tourne au vinaigre misanthropique et dépeint un monde d'une sinistre cruauté

Imbroglia neurasthénique au Touquet

SI L'ON DEVAIT résumer d'un trait la personnalité de Michel Blanc, comme acteur et comme réalisateur, dans le cinéma français, on dirait volontiers qu'il a, sinon inventé, du moins cultivé jusqu'à se l'approprier intimement la notion de comique douloureux. Du calamiteux Jean-Claude dans *Les Bronzés* de Patrice Leconte à l'homosexuel pathétique qu'il incarne dans *Tenue de soirée* de Bertrand Blier, la souffrance est manifestement ce qui confère à son registre sa tonalité, sa couleur la plus identifiable. Qu'il y participe ou non comme interprète, les films dont il est l'auteur ne font guère exception à la règle, qu'il s'agisse de *Marche à l'ombre* (1984), *Grosse fatigue* (1994) ou *Mauvaise passe* (1998), lesquels mettent peu ou prou en scène un même personnage, auquel sa propre tête ne revient pas, et dont les tentatives pour y échapper (il y a beaucoup de changements et de dédoublements d'identité dans la carrière de Michel Blanc) ne font qu'exacerber la veulerie et le dégoût de soi-même.

Avec *Embrassez qui vous voudrez*, son quatrième long métrage, il semble que cette caractéristique du personnage ait finalement contaminé le film lui-même. Soit, au départ, une intention de comédie alerte et grinçante, au casting alléchant et au titre désinvolte, laquelle tourne à l'arrivée au gel définitif des ressorts



UGC / THIERRY VALLETOUX

comiques, au vinaigre misanthropique, à la nausée neurasthénique.

Adapté d'un roman de Joseph Conolly intitulé *Vacances anglaises*, le film réunit cinq couples désaccordés au cours d'une villégiature au Touquet. Il y a là Bertrand (Jacques Dutronc), un homme d'affaires désabusé et cynique qui trompe allégrement sa femme Elisabeth (Charlotte Rampling), une bourgeoise sans intérêt notable. Il y a leurs pendants désargentés, le minable Jérôme (Denis Podalydès) et son acariâtre de femme Véro (Karin Viard) qui tente de donner le change. Il y a Julie (Clotilde Courau), amie d'Elisabeth et ex-amante de Bertrand, une mère célibataire qui va abandonner son bébé au cours du séjour pour un énième salaud patenté (Vincent Elbaz). Et

puis cet autre couple qu'on croirait de scène de ménage en scène de ménage, composé de Jean-Pierre (Michel Blanc), un jaloux compulsif, et de sa victime consentante Lulu (Carole Bouquet). Et encore, à distance, celui constitué par la garce Emilie, la fille de Bertrand et Elisabeth, qui a emmené Kevin, un employé de la boîte de son père, jusqu'aux Etats-Unis pour mieux le laisser tomber.

UN VISAGE DE PSYCHOPATHE

Typifiés à l'extrême (l'angoissée, la complexée, la chipie, le jaloux, le cynique, le raté...), ces personnages sont englués par la mise en scène dans un monde d'une sinistre cruauté dont aucun d'entre eux ne semble dupe, à l'exception, précisément, du personnage interprété

par Michel Blanc, qui croit à tort que sa femme le trompe. Il serait à ce titre le seul personnage sauvable du film, s'il ne s'était composé pour l'occasion, et visiblement à dessein, ce visage de psychopathe aussi malsain qu'effrayant. C'est sans doute la tête que doit avoir, dans ce monde désenchanté, celui qui veut encore se laisser séduire par l'illusion des apparences, autant dire par le cinéma tel qu'il divertit un public par essence bon enfant.

Le drame de Michel Blanc est que le public a dépassé aujourd'hui en matière de cynisme l'esprit frondeur du café-théâtre sous les auspices duquel il a inauguré sa carrière. Du coup, l'esprit de bagatelle vire au jeu de massacre, et la plaisante grimace de son personnage de souffre-douleur se fige en un rictus hideux. La question adressée par Michel Blanc au cinéma (comment réussir sa carrière avec une gueule comme ça ?) sera donc passée de l'expression d'une souffrance redemptrice à la macération dépressive qui transpire par tous les pores de ce film, dont le spectacle inspire à la fois compassion et effroi.

J. M.

Film français. Avec Charlotte Rampling, Jacques Dutronc, Carole Bouquet, Michel Blanc, Karin Viard, Denis Podalydès. (1 h 43.)

Rosa la China, de Valeria Sarmiento • Un mélodrame radiophonique habilement mis en images

Trafics tragiques à La Havane, survoltée et corrompue

COÉCRIT par le romancier et poète cubain Jose Triana, *Rosa la China* est le sixième long métrage de fiction de Valeria Sarmiento, qui poursuit ainsi sa relecture décalée et fascinée des formes de récits populaires a priori les plus triviales pour en extraire ce qui fait à la fois leurs déterminations cachées et leur refoulé. Dès la première image (le plan d'un poste de radio allumé), le nouveau film de l'auteur de *Notre mariage* s'affirme comme un récit au sens littéral, une histoire racontée par un autre. *Rosa la China* sera la mise en image d'un mélodrame radiophonique. Une voix *off* (celle du narrateur) rappellera à plusieurs moments cette origine.

La Havane à la fin des années 1950. Tout un petit monde danse sur un volcan. Règne une ambiance de fin de partie. Rosa, dite « la China » est une tenancière de bordel,

maîtresse officielle d'un gangster en cheville avec les politiciens corrompus du régime. Elle trompe celui-ci avec Marco, une petite frappe, à la fois pickpocket et homme de main employé par son amant. La jeune sœur de Marco entretient elle-même une liaison avec un sénateur et tente de se faire une situation grâce à celui-ci, qui pourtant ne fait que l'humilier.

Les trafics qui vont donner leur énergie au film ne sont ainsi pas seulement ceux d'une économie parallèle et dangereuse qui vit en état de surchauffe (drogue, bijoux, proxénétisme), ce sont aussi ceux des sentiments et des passions, de la séduction calculée et de la dépendance sexuelle. Bref toute la matière d'un grand récit tragique ou d'un roman-photo baroque et luxuriant, au choix. Car l'incertitude qui pèse sur la nature de ce conte se perçoit dans

un rapport assez réjouissant qu'entretient l'image et le son.

Valeria Sarmiento a en effet, à plusieurs moments du récit, recours au surgissement d'une voix, celle du conteur radiophonique, qui, ne s'épargnant aucun des clichés emphatiques et aucune des approximations psychologiques attachés à cette forme de récit, atteint une forme de poésie brute tout en apportant un commentaire aux événements. Se joue alors un combat entre l'évidence opaque des comportements filmés et leur paraphrase par un narrateur invisible. La quête du spectateur s'engloutit dans cet écart qui s'ouvre régulièrement, dans cette

manière d'expliquer en amplifiant les ressorts du drame, au fur et à mesure que ceux-ci, progressivement, s'éloignent de toute rationalité. Car dans la course folle des protagonistes, leur manière de se précipiter, prisonniers d'une sorte de fatalité, vers leur destin, se glisse une distorsion rusée des causalités qui souligne l'influence surréaliste de ce réjouissant exercice de style.

J.-F. R.

Film franco-cubano-hispano-portugais. Avec Luisa Maria Jimenez, Juan Luis Galiardo, Abel Rodriguez. (1 h 40.)

CANNES 2002
PRIX DU JURY
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE

Un grand film, de ceux que l'on regarde la tête levée.
L'EXPRESS

Une bataille est gagnée sur le front de l'intelligence et de la beauté, donc de la liberté.
LE MONDE

Suleiman dynamite le quotidien avec dérision, violence et élégance. Un pur bonheur.
LIBERATION

D'un comique imparable, un film touché par la grâce.
LE NOUVEL OBSERVATEUR

Du grand cinéma, une œuvre d'homme libre.
LES INROCKUPTIBLES

Humbert Balsan présente

INTERVENTION DIVINE
une chronique d'amour et de douleur

un film de Elia Suleiman

fpi www.pyramidefilms.com

France inter

liberation

arte

inrockuptibles

PYRAMIDE DISTRIBUTION

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Minority Report	1	931 997	705	931 997
2	Le Pianiste	2	243 686	495	-18 % 623 290
3	Ma femme s'appelle Maurice	2	164 780	636	-41 % 473 097
4	La Mémoire dans la peau	2	156 709	450	-50 % 548 470
5	L'Homme du train	1	102 171	200	102 171
6	Etre et avoir	6	98 943	286	-7 % 930 622
7	Blanche	3	77 565	470	-51 % 608 538
8	Intervention divine	1	63 292	105	63 292
9	Corto Maltese, la cour sec...	2	59 724	196	-40 % 181 021
10	Les Sentiers de la perdition	4	52 497	325	-49 % 705 880

AP : Avant-première

* Estimation

Curieuse situation qui amène à ne publier que des comptes-rendus de succès alors que la situation globale est loin d'être flamboyante. La sortie du nouveau Spielberg est une indéniable réussite : avec près d'un million d'entrées en cinq jours, il fait beaucoup mieux que son prédécesseur, A.I., grâce à sa plus grande proximité avec les films de genre et à la présence de Tom Cruise. Mais, à son échelle, *Intervention divine*, du Palestinien Elia Suleiman, est une réussite au moins aussi convaincante, avec un excellent taux de fréquentation par écran. Sans faire d'étincelles, *L'Homme du train* obtient un score honorable, bien meilleur en tout cas que le précédent film de Patrice Leconte. Seul véritable échec parmi les nouveautés, *Full Frontal*, de Steven Soderbergh, n'attire que 32 000 amateurs dans 123 salles. Parmi les sorties des semaines précédentes, le conte de fée *Etre et avoir* ne se dément pas, le film de Nicolas Philibert voguant fermement vers le million d'entrées.

Source : Ecran Total

(1) Période du 2 au 6 octobre inclus

LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS

0 892 892 892

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

0 892 892 892*, le numéro de téléphone pour retrouver PEAU D'ANGE et tous les films que vous voulez, à l'heure que vous voulez, dans la ville que vous voulez.

ALLOCINE
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

Festival Une carte du monde francophone



PARIS Chaque année, c'est à une institution belge, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, que revient la tâche de faire l'état des lieux du cinéma francophone. Ce concept linguistique rassemble, tout comme la vraie francophonie, celle du planisphère, des réalités très différentes. Le cinéma français, grand frère d'habitude envahissant, est resté à la porte, que les films aient été indisponibles ou que les distributeurs se soient montrés trop gourmands.

Sous cette étiquette aux contours difficiles à discerner, on trouve, par exemple, un cinéaste lusophone, Flora Gomes, bissau-guinéen, qui a tourné une comédie musicale entre le Cap-Vert et Paris. *Nha Fala*, présenté au dernier Festival de Venise, a été projeté pour la première fois en France en ouverture du festival et a été tourné en créole de Guinée-Bissau, en portugais et en français.

même principe qui réunit aux sommets de la francophonie les dirigeants de pays où le français est un souvenir ou un fantasme.

Les films venus du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient n'ont en commun qu'un mode de production, qui dépend essentiellement de financiers, privés ou publics, français. Pour le reste, quoi de commun entre une variation réussie et modeste sur un genre éprouvé comme le film villageois (*Le Prix du pardon*, du Sénégalais Mansour Sora Wade) et les audaces narratives et politiques de Ghassan Salhab dans *Terra incognita*, qui explore le territoire en ruine sur lequel grandit la génération de l'après-guerre libanaise et de la toujours guerre du Moyen-Orient ?

Pour compléter la carte, il faut ajouter les films venus de pays où le français est une langue minoritaire, Belgique, Québec, Suisse. Les

Patriotes, 15 février 1839, de Pierre Falardeau, évoque l'exécution de patriotes québécois au lendemain du soulèvement de 1837. Le festival se terminera sur la projection du *Fils*, des frères Dardenne, figures de proue du cinéma belge. Du même pays, on verra *Le Troisième Œil*, de Christophe Fraipont, présenté à Berlin, et *Hop*, premier long métrage de Dominique Standaert, qui met en scène les tribulations d'un Pygmée congolais au royaume de feu le roi Léopold.

La Quinzaine du cinéma francophone aime à débusquer ces films qui mettent en relation les territoires du centre avec leur périphérie, par exemple, *Paris selon Moussa*, de Cheikh Doukouré, œuvre à l'interminable gestation, qui sera présentée dans une version provisoire. A cette relation des tribulations parisiennes d'un paysan malien répondent les mésaventures d'un bon Français sur les routes du Sahel du *Voyage à Ouaga*, de Camille Mouyke. Les Caraïbes seront aussi présentes avec la découverte de *Têt Grenné*, premier long métrage, en créole, du Guadeloupéen Christian Grandman, et la projection de *Royal Bonbon*, que le Français Charles Najman est allé tourner à Haïti, dans les ruines du château Sans-Souci, bâti par le roi Christophe au lendemain de la victoire des premiers colonisés à s'affranchir du joug français.

T. S.

Jusqu'au 19 octobre. Séances à 18 h 30 et 20 h 30. Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris-4^e. M^o Châtelet-les-Halles. Tél. : 01-53-01-96-96. 2,5 € et 4 €. Abonnement 10 € pour 10 séances. Photo : Kabala, du Malien Assane Kouyaté. © D.R.

NOUVEAUX FILMS

Balzac et la petite tailleuse chinoise



D'UNE HISTOIRE qui est en grande partie celle de sa jeunesse dans la Chine des années 1970, Dai Sijie avait fait un joli roman. L'inutilité de cette adaptation cinématographique est frappante. Le roman racontait comment la rééducation de Luo (Chen Kun) et de Ma (Liu Ye), marquée par une double rencontre avec la littérature occidentale et une ravissante petite tailleuse (Zhou Xun), était elle-même un véritable roman d'apprentissage à la Balzac. A aucun moment, Dai Sijie ne parvient à donner corps sur un

plan cinématographique à cette idée simple mais belle qui faisait tout son livre. L'écriture transformait ces amateurs de littérature en personnages de roman. La mise en scène platement illustrative les dépouille de toute épaisseur. Restent trois jolis visages, des paysages splendides, quelques détails historiques à glaner et une belle scène où les héros vont voir et revoir le même film nord-coréen, la seule où l'on perçoit confusément ce que le réalisateur cherchait sans doute : cette frontière poreuse qui sépare l'art de la vie.

Florence Colombani

Film français de Dai Sijie, avec Zhou Xun, Chen Kun, Liu Ye, Wang Shuangbao. (1 h 56.) Photo : Luo Dong / H&K.

Etoiles filantes

CE PROGRAMME comprend quatre films d'animation en provenance du Grand Nord, destinés aux tout petits. *Au début tout était noir*, de Gun Jacobson et Anna Höglund, est une aquarelle suédoise qui relate la genèse du monde. *Le Trésor*, de Tini Sanvo, raconte, via la même technique, l'histoire d'une taupe finlandaise à la recherche d'une bonne étoile. *Florian et Malena*, fabriqué en Norvège par Anita Killi à partir d'éléments découpés, s'essaie à une fable antimilitariste. *L'Oiseau gris*, autre aquarelle suédoise de Gun Jacobson, transpose la fable du vilain petit canard sous la forme d'un moineau tout gris-aimé, et qui tombe dans une palette multicolore. Les Films du Préau, qui sortent ce programme, font habituellement un travail suffisamment estimable pour qu'on passe discrètement sur cet ensemble d'une tristesse étonnante, parmi lequel seul *L'Oiseau gris* se distingue en vertu d'une légèreté bienvenue.

J. M.

Films d'animation scandinaves. (45 min.)

Looking for Jimmy

PREMIER FILM de la comédienne Julie Delpy, *Looking for Jimmy* avance sous le masque du documentaire : tourné en DV dans des conditions extrêmes (en 24 heures seulement), il a tout du film de famille, et l'on se demande au départ quelle place peut bien avoir le spectateur dans ce journal trop intime. Mais l'errance d'Al (Julie Delpy) et de sa meilleure amie V (Emily Wagner) à la recherche d'un Jimmy introuvable retient l'attention, malgré le maniérisme de sa forme, en trouvant par éclairs le ton juste. Trop bavard, d'un narcissisme évident, ce road movie miniature est à l'image de son héroïne, exaspérant le plus souvent mais d'une fragilité parfois touchante. Faire reposer tout un film sur ce charme tenu n'est guère raisonnable, mais ne manque pas d'une certaine audace.

Fl. C. Film franco-américain de Julie Delpy. Avec Julie Delpy, Emily Wagner, Billy Wirth, Bruce Ramsay. (1 h 30.) Sorti le 2 octobre.

Parlez-moi d'amour

JUSTINE vit avec Richard depuis quinze ans. Ils ont trois beaux enfants. Mais Richard est méchant avec Justine. Il lui crie dessus. Il boit. La séparation est inévitable. *Parlez-moi d'amour*, premier film de Sophie Marceau, est la chronique, largement autobiographique, de ce divorce. Scènes d'hystérie, crises de larmes, angoisses existentielles, séquence onirique où Justine disserte avec son père décédé, assise sur une balançoire, sur les affres de la vie de couple, sont au menu d'un film qui ne ménage pas le spectateur. Le récit elliptique est à la limite de l'incompréhension. La mise en scène nerveuse, caméra à l'épaule, gangrenée par l'usage abusif des travellings, achève de nous tournebouler la tête. Si la vie de couple est un enfer, ce film sait au moins en restituer la sensation.

S. Bd

Film français de Sophie Marceau. Avec Judith Godrèche, Niels Arestrup. (1 h 38.) Photo : L.Trémolet / H&K.

Spirit

LA NOUVELLE production d'animation de DreamWorks est un échec total. Le film ne se remet jamais d'une histoire sans intérêt sur les exploits d'un cheval fougueux dans l'Ouest américain. Il se double d'un message humaniste et pro-indien qui vise à donner un peu de substance à des personnages auxquels on a du mal à s'attacher. Le mélange d'animation traditionnelle et de 3-D constitue la seule originalité, mais cette innovation sert une esthétique d'une rare laideur. Les concepteurs ont insisté sur le travail de recherche effectué pour donner une vision novatrice de l'Ouest. Le résultat ne se trouve malheureusement jamais sur l'écran.

S. Bd

Film d'animation américain de Kelly Asbury et Lorna Cook. (1 h 24.)

■ *Les Divins Secrets* ; *Peau d'ange* : la critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

MONTREUIL/PARIS
L'industrie du rêve

Née d'une volonté d'associer la technique à l'art du cinéma, cette passionnante manifestation met, pour sa troisième édition, la bande-son à l'honneur. Une vingtaine de films y seront projetés et feront l'objet de débats, dont certains en avant-première, tels *La Dernière Lettre*, de Frederic Wiseman (le 14 octobre à 20 h 30 au Georges-Méliès de Montreuil, centre commercial Croix-de-Chavaux, Montreuil), ou *Russian Ark*, d'Alexandre Sokourov (le 22 octobre à 20 h 30 au Centre Georges-Pompidou). Le traditionnel colloque sur le numérique sera cette année consacré, entre le montage et le mixage, aux bouleversements introduits par cette technique dans le processus qui suit le tournage, avec la participation de nombreux cinéastes et techniciens (mardi 15 octobre, de 10 à 18 heures au Georges-Méliès), tandis qu'un hommage au producteur Humbert Balsan permettra de revoir, en sa présence, *Samia* (2000), de Philippe Faucon, et *Lancelot du lac* (1974), de Robert Bresson, film dans lequel il débuta sa carrière comme acteur

(jeudi 17 octobre, 20 heures, au cinéma Le Balzac, 1, rue Balzac, Paris-8^e).

Renseignements : 01-48-18-75-44.
E-mail : Festival@industriedurevue.com/
Du 11 au 22 octobre.

SAINT-TROPEZ
Cinéma
des antipodes

Ce festival a pour objectif de renforcer la politique de rapprochement entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Après des hommages à Fred Schepisi et Peter Weir, une rétrospective consacrée à Vincent Ward, en sa présence, constituera l'un des points forts de la manifestation. *Vigil*, le troisième film de Vincent Ward, fut le premier néo-zélandais à se retrouver en compétition au Festival de Cannes, en 1983. Ses deux films suivants, *The Navigator* et *Cœur de métisses*, avec Anne Parillaud et Jeanne Moreau, se retrouvèrent également à Cannes. Le cinéma aborigène et maori sera présent avec plusieurs films, dont *Beneath the Clouds*, d'Ivan Sen. Une sélection de longs-métrages récents comme *Nijinsky*, de Paul Cox,

L'Idole, de Samantha Lang, et *Rabbit Proof Fence*, de Philip Noyce, ainsi qu'une sélection « Antipodes junior » pour le jeune public complètent le programme de cette manifestation.

Cinéma Renaissance. Place des Lices, Saint-Tropez (Var). Du 14 au 20 octobre. www.cinemadesantipodes.com

LA ROCHE-SUR-YON
En route
vers le monde

Pour sa première édition, ce festival consacré au thème fertile de l'aventure présente une sélection compétitive de onze longs-métrages. Celle-ci fera voyager ses spectateurs du Tchad (*Abouna*, de Mahamat-Saleh Haroun) au Brésil (*La Cité des dieux*, de Fernando Meirelles), en passant par la Corée (*Failan*, de Song Hye-sung) ou l'Iran (*Les Chants du pays de ma mère*, de Bahman Ghobadi). Divers hommages – notamment à la documentaliste Chantal Baudis, qui a accompagné le réalisateur José-Maria Berzosa au Chili, ou au producteur et cinéaste Jacques Perrin, qui a récemment réalisé *Le Peuple migrateur*.

Le Manège scène nationale, esplanade Jeannine-Mazurell,

rue Pierre-Bérégovoy, La Roche-sur-Yon (Vendée). Tél. : 02-51-47-83-80. Du 8 au 13 octobre.

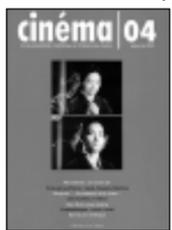
BOBIGNY
Résonances/
Les luttes sociales

La deuxième édition de Résonances, rencontres du cinéma citoyen, est consacrée aux luttes sociales. Des rencontres avec des réalisateurs et des avant-premières composeront le menu de cette manifestation où fiction, et documentaires confronteront leurs approches. Parmi les films sélectionnés : *Une affaire qui roule*, d'Eric Vénier ; *L'Usine*, d'Eric Pittard ; *Paroles de bibs*, de Jocelyne Lemaire-Darnaud ; *300 jours de colère*, de Marcel Trillat ; *Une part du ciel*, de Bénédicte Liénard. La plupart des films seront projetés en présence de leur réalisateur. Une table ronde intitulée « Mise en scène du cinéaste » et consacrée à la représentation de la lutte sociale au cinéma sera animée en présence des réalisateurs Marie-France Collard, Luc Decaster et Marcel Trillat.

Magic Cinéma. Rue du Chemin-Vert, Bobigny (Seine-Saint-Denis). Du 16 au 22 octobre. Tél. : 01-41-60-12-34.

Sélection revues par Jean-Michel Frodon

Cinéma 04



N'y aurait-il que le formidable article où Tag Gallagher met en évidence l'invention d'un « cinéma du sujet » par la mise en scène de Max Ophüls, et sur lequel s'ouvre ce numéro 4, que tout amoureux du cinéma, et de la pensée du cinéma, aurait un motif de se ruer sur la

revue à la couverture argentée. Au-delà même du cinéma du grand Max, le travail de Gallagher renouvelée de manière très stimulante l'étude des relations entre personnage, interprète, caméra et spectateur. Mais le réjouissant éclairage de la gestuelle de Jerry Lewis à la lumière du hip-hop, deux textes passionnants autour de Cocteau, et surtout l'étonnant ensemble de textes inspirés à plusieurs théoriciens du film par une réflexion de Niels Bohr, l'inventeur de la physique quantique, sur le cinéma achèvent de faire de ce numéro un ouvrage de référence(s) indispensable.

« Cinéma 04 ». Automne 2002. Editions Léo Scheer. 176 pages. 20 €.

Trafic

Il se produit un étonnant phénomène au cours de la lecture du 43^e numéro de la revue fondée par Serge Daney. Elle s'ouvre sur un article d'Eric Bullot : « Le cinéma est une invention post mortem », qui pose d'excellentes questions à propos de l'omniprésence des fantômes sur nos écrans, à défaut d'y apporter des réponses toujours convaincantes. Certaines de ces réponses figureraient dans un passionnant article sur le même thème, publié par Emmanuel Burdeau dans le n° 20 de *Vacarme* (qui n'est pas une revue de cinéma mais où on peut lire beaucoup d'excellentes choses, notamment sur le cinéma) « Le Testament de M. Nuit ». Et voici qu'on retrouve le même Burdeau dans *Trafic*, faisant mine de parler d'autre chose – éloge critique d'une série télé américaine – pour ne cesser de revenir sur ce thème, puisque la série n'est autre que *Six Feet Under*, située dans une entreprise de pompes funèbres. A l'autre bout de la revue, un article très fouillé de Raymond Bellour explore la notion d'émotion au cinéma, en se référant notamment au travail du psychologue spécialiste du nourrisson Daniel Stern. Curieuse revue de cinéma, dont le premier texte nous explique que les seuls personnages de cinéma dignes de ce nom sont des cadavres, et les

seuls spectateurs des bébés.

« Trafic » n° 43. Automne 2002. P.O.L. 144 pages. 14,50 €.

Tausend Augen

Opportuniste, peut-être, mais approprié, le dossier consistant que consacre à David Lynch la revue née à l'université de Lille. Avec *Mulholland Drive*, celui-ci s'est en effet imposé comme une référence théorique inévitable, cité à tort ou à raison par la quasi-totalité des exégètes du septième art (on connaît des profs de cinéma qui refusent désormais les mémoires sur David Lynch). Parmi les nombreux textes réunis par *Tausend Augen* figure un très éclairant entretien avec Michel Chion, qui aide à prendre en compte l'ensemble de l'œuvre de l'auteur d'*Erasehead*.

« Tausend Augen » n° 26-27. 96 pages. 5,5 €.

Hors champ

A bien des égards figure symétrique de David Lynch dans la construction des grandes figures auteurs contemporaines à partir du cinéma de genre américain, David Cronenberg – dont on attend le magnifique *Spider* sur nos écrans – fait l'objet d'un dossier copieux de la revue *Hors champ*, éditée à Lausanne. On y trouve d'ailleurs un instructif passage en revue(s) de la réception critique de l'œuvre de l'auteur de *Videodrome* en France.

« Hors champ » n° 8. 62 pages. 5 €.

du 19 septembre
au 23 octobre 2002 Petit Théâtre

**ET PUIS, QUAND LE JOUR
S'EST LEVÉ, JE ME SUIS ENDORMIE**

Serge Valletti - Michel Didym

Théâtre National de la Colline 01 44 62 52 52
15, rue Malte-Brun 75020 Paris

www.colline.fr

**HEBERTOT
L'ENFANT
DO**

de JEAN-CLAUDE GRUMBERG

révisé en scène
JEAN-MICHEL RIBES

avec
FRANÇOIS BERLEAND
CHANTAL NEUWIRTH
JONATHAN ZACCARÉ
OLGA GRUMBERG
ALEXANDRE AUBRY
PHILIPPE LE GALL

Dites
JEAN-MARC STÉHLÉ

01 43 87 23 23

« L'émotion vient après,
quand la dernière salve
des rires est tirée »
B. THOMAS - LE CANARD ENCHAÎNÉ

« Grumberg est suprême
et suprêmement drôle »
E. FERMEY - LE FIGARO

« Une drôle et jolie soirée
de théâtre »
A. COPPERMAN - LES ECHOS

« Le texte est si parfait
que le comique porte
aux larmes et le
pathétique aux rires »
P. MARCABRU - LE FIGARO

« C'est drôle et tendre »
J.M. STRICKER - FRANCE INTER

LE FIGARO L'ÉTOILE RP

Amélie Nothomb, hygiène de l'écrivain

L'excentrique romancière aborde, dans « Robert des noms propres », les vertiges de l'anorexie. Une expérience qu'a vécue celle dont l'écriture rageuse se nourrit souvent des excès du corps

POUR COMMENCER, passons sur les clichés : oui, mademoiselle Nothomb adore les chapeaux biscornus, ne cache pas son penchant pour les fruits pourris, se force à boire un thé noir comme l'enfer (jusqu'à l'écoeurement, dit-elle) et préfère la nuit pour écrire des romans qu'elle ne publiera pas forcément. Certes, mais ce n'est pas tout. En onze livres et autant de succès retentissants, la légende qui s'est cristallisée autour de cette jeune femme fragile cache, plutôt qu'elle ne les révèle, les vrais paradoxes de sa nature. Car Amélie Nothomb est une personne réellement singulière, qui réussit le prodige de plaire au plus grand nombre. Une gentille qui écrit des livres pleins de rage, une humoriste obsédée par la gravité des choses et une femme subtile dont les récits cèdent voluptueusement à l'excès – jusqu'à la caricature, souvent.

Bien qu'elle puisse paraître outrancière, l'excentricité dont s'entoure la romancière n'est pas aussi fabriquée qu'on pourrait le penser. Simplement, son esprit ne bat pas les mêmes campagnes que le commun des mortels et son succès lui permet de donner libre cours à ses fantaisies. En matière d'écriture, cependant, sa raison lui dicte de rester en équilibre « sur un fil », sans trop dévier. « Dans les moments où j'écris, explique-t-elle, j'essaie de me maintenir à la frontière entre cohérence et folie pure, entre ce qui a du sens et ce qui n'en a pas, entre quelque chose et rien du tout. Cette frontière, je la sens physiquement : les textes que je ne publie pas sont, en majorité, ceux qui m'ont vue tomber de mon fil. Et pour m'être aventurée de l'autre côté, je sais que ce n'est pas si intéressant que cela. »

Tout de même : les personnages d'Amélie Nothomb sont, le plus souvent, des individus excessifs, aux limites de la déraison. Dans *Robert des noms propres*, par exemple, son dernier roman, la petite fille qui rêve de devenir danseuse et sa mère adoptive ne sont pas ce que l'on pourrait appeler sensées. L'une accepte de briser son corps pour l'amour de l'art (et par la contrainte imposée d'en haut), tandis que l'autre encourage sa fille à maigrir jusqu'à l'autodestruction, avant de la rejeter lorsque l'enfant réussit à sortir du cercle de l'anorexie. Le rapport au corps est omniprésent dans les livres d'Amélie Nothomb et le plus souvent de manière souffrante, quand ce n'est pas carrément pathologique. Il y a des laids vraiment très laids, des gros vraiment trop gros, des maigres affreusement maigres et toujours le rayonnement douloureux des corps martyrisés. La romancière elle-même a connu, dans l'adolescence, les vertiges de l'anorexie, cette « expérience spé-

BIOGRAPHIE

► 1968

Naissance à Kobé, au Japon.

► 1985

Retour à Bruxelles, comme étudiante en philologie.

► 1993

Parution d'« Hygiène de l'assassin », premier roman.

► 2002

Parution de « Robert des noms propres », onzième roman.

cial », comme elle l'appelle : « Le corps disparaît peu à peu, entraînant dans son sillage énormément de choses : l'esprit, l'âme... C'est fou de voir à quel point les problèmes avec les autres disparaissent quand on n'a plus de corps – et aussi combien ces mêmes autres vous en veulent, quand vous vous remettez à avoir un corps. »

DU JAPON À LA BELGIQUE

De cette époque où le corps était devenu un enjeu, Amélie Nothomb se souvient avec une grimace. Toute Belge qu'elle fut, l'adolescente née à Kobé, Japon, n'avait alors jamais mis les pieds en Europe, où elle débarquera dans la douleur à l'âge de 17 ans. Son père, un diplomate issu de l'aristocratie (et qui deviendra l'un des seuls non-Japonais au monde à chanter le nô de manière professionnelle), avait entraîné sa famille de poste en poste, du Japon au Bangladesh, en passant par le Laos et New York. Amélie Nothomb et sa sœur ont gardé, de cette enfance « isolée », « coupée du monde », le goût des lectures sans fin et une relation sororale extraordinaire – un « couple fusionnel », dit la romancière. De retour en Belgique, ce pays qu'elle aime, mais qu'elle appelle « arriéré », Amélie Nothomb entreprend (sans succès) de s'intégrer à un monde dont elle ignore tout,

depuis les façons de s'habiller jusqu'aux mille et un codes qui régissent les relations entre étudiants.

C'est l'écriture, dit-elle, qui lui a permis de survivre. Celle qu'elle continuait de lire avidement, puis celle qu'elle se mit à s'approprier, en commençant par imaginer les folles aventures d'une omelette spatiale. Progressivement, sa technique s'affirme et aussi ses méthodes de mise en jambe. Pour écrire, elle doit provoquer une tension du corps et de l'esprit qui passe, d'abord, par une certaine forme d'ascétisme : lever en pleine nuit, pas de musique, pour ne pas entrer « en transes » (tout de même), mais une privation délibérée de nourriture. « Il importe d'être vide, pour écrire. Donc, pas question de manger. Plus on aura faim et plus on ressentira la jouissance physique de l'écriture. » Au bout de plusieurs heures, voilà que surviennent un froid intense et « des tremblements terribles », signes avant-coureurs d'une sorte d'extase littéraire que l'auteur devra consommer jusqu'à la lie avant de pouvoir passer à table. « C'est l'écriture qui m'a réappris à remettre la nourriture à sa vraie place, dit Amélie Nothomb : celle de simple carburant. »

Pour ce qui est des lieux d'écriture, l'idéal serait évidemment la Belgique, mais le succès l'a obligée à devenir tout-terrain. A Paris,

elle vit plus ou moins chez son éditeur, Albin Michel, où elle passe le plus clair de son temps. « Je fais partie des meubles, constate-t-elle en souriant, mais je n'ai pas de bureau. Ce qu'il me faut surtout, c'est un non-lieu, où les tensions affectives ne soient pas trop aiguës. » Parce qu'elle n'a pas, figurez-vous « l'âme très musclée ». La métaphore qu'elle tire de sa manche ne manque pas de charme : « Je vis tous les jours en grand danger d'effondrement et quand cela se produit – notamment à cause de certaines attaques – c'est spectaculaire. Mais je suis bâtie comme une maison japonaise : facile à démolir, facile à reconstruire. Finalement, les matériaux les plus légers sont aussi les plus solides. » L'immense popularité dont elle jouit, la complexité de ses lectures (« Je ne pense rien de mon œuvre, explique-t-elle. Tout ce que j'en sais, c'est ce que m'en disent les lettres de mes lecteurs, souvent formidables »), l'ont consolidée, si l'on peut dire. « Mon écriture a réussi là où j'avais échoué : elle m'a permis de m'intégrer. » Suffisamment, du moins, pour être enfin libérée du souci de devoir prouver qu'on existe.

Raphaëlle Réollet

Robert des noms propres, Albin Michel, 172 p., 14,50 €.



CATHERINE GABROU / H&K

LES GENS DU MONDE

■ Pendant que les **Rolling Stones** célèbrent en tournée leurs quarante ans d'existence, Rome fête un autre quarantième anniversaire, celui de *Love Me Do*, premier 45-tours des **Beatles**, publié en octobre 1962. Pendant dix-sept jours, la capitale accueille, à l'initiative de son maire, **Walter Veltroni**, des groupes de reprises ambulants, des spectacles de théâtre et des expositions photographiques consacrés aux « Fab Four ». Une compagnie de téléphone en a profité pour commercialiser de nouvelles sonneries de mobile, reprenant la mélodie de *Hey Jude* ou de *Yellow Submarine*.

■ Dans son édition du 7 octobre, le *Times* révèle que 500 photographies, pour la plupart inédites, des **Beatles** ont été découvertes dans les archives de l'université de Dundee. Elles avaient été données à l'institution écossaise après la mort, en 1970, de leur auteur, le photographe hongrois Michael Peto. Celui-ci est connu pour ses portraits des danseurs Rudolf Nouriev et Margot Fonteyn.

■ « En regardant mes bijoux, je me rends compte de toute la chance que j'ai eue », reconnaît **Elizabeth Taylor**, qui publie un livre, *Elizabeth Taylor : mon histoire d'amour avec les bijoux*, accompagné d'une exposition organisée par la maison d'enchantement Christie's, à New York. Chance d'avoir épousé à deux reprises le généreux Richard Burton, qui lui a notamment offert le diamant Krupp. Dans son livre, l'actrice revient sur l'histoire de cette pierre de 33,19 carats : « Il appartenait à Vera Krupp, membre de la célèbre famille d'industriels allemands qui ont aidé à l'extermination de millions de juifs, rappelle Elizabeth Taylor, convertie au judaïsme pour épouser son quatrième mari, Eddie Fisher. Quand il a été mis aux enchères, dans les années 1960, je me suis dit que ce serait quand même bien si une juive comme moi pouvait l'acquérir. » A sa bien-aimée, Burton a également offert la perle La Peregrina, découverte au début du XVI^e siècle dans le golfe de Panama, et propriété successive du prince Philip II d'Espagne et de la reine d'Angleterre Mary Tudor.

■ La vogue des comédies musicales gagne l'Espagne, puisque le Teatre musical de Barcelone accueille un spectacle consacré à la vie de l'architecte Antoni Gaudí, dont la ville célèbre le 150^e anniversaire de la naissance. L'ouvrage est chanté en catalan avec des sous-titres en espagnol et en anglais. L'artiste est interprété par un parent éloigné, **Miquel Cobos i Torne**.

■ Le violoniste **Patrice Fontanarosa** a été nommé conseiller artistique de l'Orchestre Padeloup, qui a quitté la Salle Pleyel en travaux. La formation se produira au Théâtre Mogador, du 12 octobre à mars 2003, au Cirque d'hiver le 9 décembre, et à la Salle Gaveau entre novembre et décembre.

RADIO

MERCREDI 9 OCTOBRE

► Peinture fraîche

15 h 00, *France-Culture*
« Où en est le Palais de Tokyo ? », tel est le titre de cette émission qui profite de l'hommage rendu dans ce lieu à Louise Bourgeois, à l'occasion de l'exposition « Le jour, la nuit, le jour », pour évoquer l'activité de ce palais dévolu à la création sous toutes ses formes, depuis son inauguration en janvier. L'émission évoque aussi l'artiste canadienne Betty Goldwyn et le photographe Claude Cahun, qui vient de publier *Les Ecrits* (éd. Jean-Michel Place).

► Surpris par la nuit

22 h 30, *France-Culture*
L'émission s'intéresse au Combray de Marcel Proust, masque littéraire de la petite cité d'Illiers-Combray située dans la vallée du Loir, à quelques kilomètres de Chartres. L'écrivain y passa des vacances quand il était enfant, transformant la petite ville en lieu mythique. France-Culture propose une promenade dans le mythe littéraire de cette petite ville, intitulée « Autour de Combray, l'arche de Noé de Marcel Proust », en évoquant avec des habitants – un pâtissier, une guide de musée, un journaliste, etc. – et des spécialistes de *La Recherche* certains aspects proustiens.

DOMINIQUE DHOMBRES

Superproduction républicaine

EN FAMILLE, cela se regarde agréablement et même utilement. Les vieux souvenirs scolaires reviennent : Barras et Joséphine, la campagne d'Italie, l'expédition en Egypte, le goût des mathématiques chez un jeune général républicain qui a reçu une formation d'officier d'artillerie sous l'Ancien Régime et s'en souviendra toute sa vie. France 2 diffusait, lundi en début de soirée, le premier épisode de sa superproduction « Napoléon », avec Christian Clavier dans le rôle-titre. Vu l'heure, il était possible de répondre à quelques questions simples sans perdre définitivement sa réputation d'ancien bon élève en histoire. C'est excellent pour le lien familial, ces séries programmées deux soirs de suite, sur deux semaines. Les petits garçons regardent surtout les batailles, les soldats, les combats, l'armement. Les épouses vérifient si l'histoire d'amour est à la hauteur de sa légende. Les robes Directoire (mousselines transparentes, décolletés audacieux) sont évidemment intéressantes.

Cela commence par la fin, à Sainte-Hélène. Une très jeune femme s'avance vers la maison-prison de celui que les Anglais appellent « l'Ogre ». Le gouver-

neur, qui est un imbécile, fait le siège de son propre prisonnier mais laisse passer la belle, tandis que Napoléon observe la scène à la lorgnette. On reprend ensuite au début. Il était une fois un général républicain sans argent, sans commandement et sans scrupule qui battait le pavé de Paris lorsque sa route croisa celle de Barras. Il est jeune. Il aime les femmes et les sciences. Il aspire à la gloire, militaire évidemment, la seule qui vaille alors à ses yeux. Il croit encore en l'idéal égalitaire de 1789. Il a aussi une mère. Terrible. « Elle ne te prend rien », dit le fils lorsqu'il lui parle de Joséphine. Quant à cette dernière, elle aime l'amour et aucun homme en particulier. On comprend que la mère ne soit pas contente. Bonne partie est amoureux fou de cette femme superbe. La réciproque n'est pas vraie. Dure leçon pour les enfants des écoles.

Résumons. Ce n'est pas le film du siècle, mais sûrement la série de l'année, pour le service public, avec Gérard Depardieu (Fouché), Isabella Rossellini (Joséphine) ravissante et émouvante à la fois. John Malkovich fait un Talleyrand décalé, glacé, étonnant. Cela a coûté cher ? Et alors, on est en République, non ?

TÉLÉVISION

Des étoiles en guerre

C'est un petit bonhomme au crâne dégarni, un Américain moyen qui vit dans un pavillon aussi banal que lui. Son nom ? Sergueï Khrouchtchev, fils de Nikita, qui apparut, en 1953, comme le nouveau tsar de l'URSS et le successeur de Staline. Sergueï Khrouchtchev et sa demeure tapissée de portraits de son père servent de fil rouge au documentaire de Peter Bardehle. Le fils de Monsieur K. commente la guerre que se firent les deux empires du milieu du siècle dernier, les Etats-Unis et l'URSS, pour atteindre un but devenu obsessionnel et primordial : la conquête du cosmos, dernier espace vierge.

Les souvenirs de Sergueï, les entretiens avec des ingénieurs et des cosmonautes et astronautes, russes et américains, ainsi que les archives sélectionnées par le film laissent pantois. On y évoque les V2 de l'Allemagne nazie, la bataille que se livrent Russes et Américains pour contrôler ces missiles et les savants qui les conçurent. On y revient aussi sur l'existence d'un mystérieux S. P., génial ingénieur russe qui réussit à mettre en orbite, en 1957, le premier spoutnik soviétique, alors que les Américains, à la même époque, avaient créé de vulgaires « pamplemousses ». On assiste aussi aux échecs américains des U2 puis à la « guerre des étoiles » entre les deux puissances, avec notamment le programme IDS de Nixon, dont le programme de George W. Bush, « New Missile Défense » apparaît comme le nouvel avatar. – Y.-M. L.

« Les Mercredis de l'Histoire : La guerre froide des étoiles », 20 h 45, Arte.

MERCREDI 9 OCTOBRE

► Le Clair de terre

16 h 05, *CineCinema Auteur*
Cinéaste inclassable, Guy Gilles offre son propre univers d'auteur, teinté par le mal de la jeunesse, l'obsession de la fugacité du temps, l'ambivalence sexuelle des amitiés masculines. Sa mise en scène onirique, où les collages de cartes postales font écho à des plans fixes et des images arrêtées, donne une touche particulière à

cette histoire d'un jeune homme, rêveur insatisfait, qui revient au pays de son enfance, à la rencontre de sa mère et des souvenirs.

► Soirée Gérard Oury

21 h 00, *Canal+*
En pièce maîtresse de cette soirée dédiée à l'un des meilleurs stylistes français de la comédie, un document réalisé par Stéphane Groussard, *Gérard Oury, il est poli d'être gai*. Un long entretien illustré par de nombreux extraits

et documents inédits, mené par Christopher Thompson, petit-fils du cinéaste, et Jean-Pierre Lavoignat. En ouverture, *Les Aventures de Rabbi Jacob* (1973), avec Louis de Funès.

► Culture et dépendances

23 h 20, *France 3*
Franz-Olivier Giesbert propose une soirée spéciale consacrée à Michel Tournier, après la parution de son dernier livre, *Journal extime* (éd. La Musardine). Autour de l'auteur de *Vendredi ou la vie sauvage* et de quelques dizaines d'autres romans, on retrouvera donc plusieurs écrivains dont Yann Moix, André Rollin, Christophe Ono-Di-Biot, Jean-Philippe Domecq et Romain Sardou (fils de Michel... et auteur d'un premier roman intitulé *Pardonnez nos offenses*, éd. XO). L'invité de la semaine est l'acteur américain John Malkovich, qui figure dans la distribution du « Napoléon » de France 2, actuellement diffusé.

► Oz

23 h 30, *M6*
Après avoir fait les effrayantes délices de Série Club, petite-sœur de la famille M6, la série « Oz » et sa première saison abordent le grand public sur une chaîne généraliste. Aujourd'hui, le directeur de la prison cherche à savoir où le trafic de drogue prend sa source. Ames sensibles s'abstenir.

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 8 OCTOBRE

TF1

14.45 Les Détours du cœur Téléfilm. Karola Zeisberg (All., 1996). **16.25** Providence Série. Tout peut changer ♦ **17.15** Melrose Place Série. Entre père et fils **18.10** Star Academy **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal.



20.55 TRUE LIES Film. James Cameron. Avec Arnold Schwarzenegger, Jamie Lee Curtis, Art Malik, Tia Carrere, Eliza Dushku. *Comédie* (EU, 1994, ♦). 3098576 *Un agent secret découvre que sa femme est séduite par un escroc qui se fait passer pour un espion. Remake mouvementé d'une comédie de Claude Zidi.*

23.25 APPELS D'URGENCE Magazine présenté par Carole Rousseau. 8385069 **0.35** Star Academy **1.10** Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003. **2.20** Reportages Les flics de Sao Paulo ♦ 9206373.

2.45 Très pêche La pêche des carnassiers ♦ 7651644. **3.40** Reportages Sur les sentiers du Gr20 ♦ 5653731 **4.10** Histoires naturelles Au clair de la lune, nature sous influence. Documentaire (50 min) 6417064.

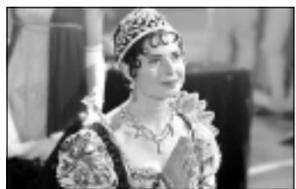
CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

14.25 Le Caporal épinglé ■■ Jean Renoir (France, 1962, N., 100 min) ○ **cinéma Classic**
15.10 Écrit sur du vent ■■ Douglas Sirk (Etats-Unis, 1956, v.m., 95 min) ○ **cinéma Succès**
16.00 Petits meurtres entre amis ■■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1994, 90 min) ○ **Cinéstar 1**
17.00 Soleil vert ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1973, 110 min). **TCM**
18.15 Germinal ■■ Y. Allégret (1962, N., 100 min) **OTV 5**
19.00 La Route de l'Ouest ■■ Andrew V. McLaglen (Etats-Unis, 1967, 120 min) ○ **Cinétoile**
20.55 A nous la victoire ■■ John Huston (Etats-Unis, 1981, 115 min). **TMC**
21.00 Summer Tale ■■ Ulf Malmros (Suède, 2000, v.m., 90 min) ○ **cinéma Auteur**
22.15 Bells of Saint Mary's ■■ Leo McCarey (EU, 1945, N., v.m., 125 min) ○ **cinéma Classic**
22.35 La Pianiste ■■ Michael Haneke (France - Autriche, 2001, 125 min) ○ **Canal + Vert**
22.40 Comme elle respire ■■ Pierre Salvadori (France, 1998, 100 min) ○ **Cinéfaz**
0.10 Trop (peu) d'amour ■■ Jacques Doillon (France, 1997, 120 min) ○ **TPS Star**
0.40 Loin ■■ André Téchiné (France - Espagne, 2001, 120 min) ○ **Canal + Vert**

FRANCE 2

16.50 Un livre *Qu'est-ce qu'une vie réussie ?*, de Luc Ferry **17.00** Des chiffres et des lettres **07.30** Age sensible **18.00** Brigade des mers **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série ♦ **20.00** Journal, Météo.



20.55 NAPOLÉON Téléfilm. Y. Simoneau. Avec Christian Clavier, Gérard Depardieu, I. Rossellini [2/4] (Fr. - All., 2002) ♦ 5454040 *Menacé par les monarchies limitrophes qui ne reconnaissent en rien sa légitimité, Napoléon décide de frapper un grand coup. Les héritiers de la Révolution se rallient à lui.*
22.40 Comme au cinéma hebdo 4064175.

22.50 DOLORES CLAIBORNE Film. Taylor Hackford. Avec Kathy Bates, Jennifer Jason Leigh, Judy Parfitt, Christopher Plummer. *Drame* (EU, 1995, ♦) ○. 2018576 **1.00** Journal, Météo.

1.25 Trains étroitement surveillés ■■ Film. Jiri Menzel (Rép. Tch., 1966, N.) 27465606. **2.50** Chanter la vie 8785985 **3.40** Infos **3.55** On est comme on est ! 90 minutes pour mieux se connaître Magazine (90 min).

FRANCE 3

17.30 Mon Kanar **17.45** C'est pas sorcier Attention sur la route ! ♦ **18.15** Un livre, un jour *Serviteur*, de M. Nadeau **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.20** Le Fabuleux Destin de...



20.55 QUESTIONS POUR UN CHAMPION SPÉCIAL AUTOMNE 2002 Jeu présenté par Julien Lepers. Invités : Lorie et Billy Crawford. 2767156 *Les quarante meilleurs candidats du troisième trimestre vont revenir tester leurs connaissances sur le plateau de Julien Lepers.*
22.45 Météo, Soir 3.

23.15 STRIP-TEASE Magazine proposé par Jean Libon et Marco Lamensch Au sommaire : Au pays des merveilles ; Je vous salue Marie ; Miami Vice ♦ 5081175 **0.15** Alvaro Domecq, le centaure andalou ♦.

1.05 Ombre et lumière Christiana Reali **1.35** Le Fabuleux Destin de... **2.00** Soir 3. **2.25** Questions pour un champion Spécial automne 2002 **4.10** Explore Voisins des nuages : avec les oies sauvages (2000, 55 min).

CANAL+

17.15 La Trompette magique Film. R. Rich et T.-L. Noss (EU, 2000, ○) ▶ *En clair jusqu'à 21.00* **18.30** Hyper Show **19.30** Journal des bonnes nouvelles **19.55** Les Guignols **20.05** H Série **20.30** La Grande Course **20.45** Les Journaux. I



21.00 SOUVENIRS MORTELS Film. Alvaro Fernandez Armero. Avec Adria Collado, Fele Martinez, Maria Esteve Flores. *Suspense* (Espagne, 2000) ○. 8881427 *La police décide de rouvrir l'affaire concernant la disparition d'un jeune homme, tué accidentellement par ses amis. Inquiets, ces derniers décident de cacher le corps à un autre endroit.*

22.40 FAST FOOD, FAST WOMEN Film. Amos Kollek. Avec Anna Thomson, Jamie Harris, Louise Lasser, Robert Modica. *Comédie* (Etats-Unis, 2000) ○. 595330 *Une New-Yorkaise en quête d'amour.*

0.10 Martha... Martha ■■ Film. S. Veyssat (Fr., 2001) 7931002. **1.45** Joe Caligula ■■ Film. José Benazéraf (Fr., 1966, N.) 7529847 **0.35** Football américain 3549286 **4.55** Surprises (25 min) 8752354.

FRANCE 5 / ARTE

15.35 La Liberté prêtée ♦ **16.35** Mission invisible ♦ **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Flash info **19.01** Archimède **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo Les Petits Non-Voyants du Tibet.



20.45 THEMA - « DE QUOI J'ME MÊLE » FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA SCIENCE ? DEMAIN LES CLONES Documentaire. S. Nahum (Fr., 2002). 9389999 **21.35** Thema - OGM : Et si José Bové avait tort ? Documentaire. Sophie Lepault (France, 2002). 3771446 **22.25** Thema - Faut-il avoir peur de la science ? Débat. 978779

23.00 PERSONNE NE DORT Téléfilm. Jochen Hick. Avec Tom Wlaschiha, Irit Levi, Jim Thalman (All., 2000). 2333866 *Un étudiant tente de prouver que le sida est né dans un labo du Pentagone.*

0.45 L'Effrontée ■■ Film. Claude Miller. Avec Charlotte Gainsbourg (France, 1985) 7398712 **2.20** Palettes, Delacroix Sous les pavés, l'image : « La Liberté guidant le peuple », 1830. Documentaire (25 min) 2993064.

M6

15.15 Les Anges du bonheur **16.10** M6 Music **17.05** 80 à l'heure **17.55** Stargate SG-1 Série **18.55** Charmed Série **19.45** ET **20.40** Caméra café **19.50** Voile Coupe de l'America **19.54** Le Six Minutes **20.05** Une nounou d'enfer.



20.50 NORMAL, PARANORMAL ? Magazine présenté par Stéphane Rotenberg. Au sommaire : La puissance de l'hypnose ; Voyance par téléphone : danger ; Police et paranormal ; A chaque prénom son destin ? ; Amours, séduction et 6° sens. 700458

22.50 L'HÉRITAGE DE L'AU-DELÀ Téléfilm. William A. Graham. Avec Chad Lowe, Kelly Rutherford, Chad Bruce, James Bulliard, Sean Patrick Flanery (Etats-Unis - Canada, 2001) ○. 6276311

0.34 Météo **0.35** Capital Où vivre en France ? Privilèges et injustices. Magazine. 7341999 **2.20** Secrets d'actualité Magazine. 2601002 **3.20** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (220 min). 63178002.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Perspectives contemporaines. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Au studio Charles Trenet de la Maison de Radio France. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. *Le label ECM.* **0.00** Le Cabinet des curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *L'Enlèvement au sérail*, de Mozart et Wndt, par The Netherlands Wind Ensemble ; Œuvres de Mysliveček, Haydn.

20.40 Matisse et la musique. *Le Chant du rossignol*, de Stravinsky, par l'Orchestre national de France ; Œuvres de Mozart, Prokofiev, Bach, Chostakovitch, Gershwin. **22.50** Les Rendez-Vous du soir (suite). *La Belle au bois dormant*, de Humperdinck, dir. Karl Anton Rickenbacher ; Œuvres de Reinecke, Bruch.

MAGAZINES

17.00 Explorer. Les oiseaux macareux. A l'affût de l'instant : un photographe aux frontières du Brésil. **National Geographic**
17.10 Les Lumières du music-hall. Chantal Goya. Patricia Kaas. **Paris Première**
21.00 Coming Soon. **TCM**
22.40 J'y étais. I Muvrini. **Match TV**
23.00 Explorer. Les canyons des profondeurs. Kamikaze. Le mystère des Mayas. **National Geographic**
0.30 Comme à la télé. Invité : Philippe Bouvard. **Match TV**

DOCUMENTAIRES

17.05 Robert Paxton. [2/4]. Le livre. **Histoire**
17.55 On tire et on pleure. **Planète**
18.00 Henri Guillemin présente Napoléon. **Histoire**
18.00 Civilisations perdues. La Chine, des dynasties omnipotentes. **La Chaîne Histoire**
18.10 Hollywood Stories. [1/2]. Les coulisses de « Cotton Club ». **Paris Première**
18.30 Paradis de la faune. Le monde perdu des Seychelles. **National Geographic**
18.30 Danse avec les chevaux andalous. **Odyssée**
18.55 Bruce Lee, la légende du dragon. **Planète**
19.00 Une Suisse rebelle. Anne Marie Schwarzenbach, 1908-1942. **La Chaîne Histoire**

19.00 Pilot Guides. La Basse-Californie. **Voyage**
19.05 Aventures asiatiques. Au Japon : route. **Odyssée**
19.30 Ieoh Ming Pei, un architecte singulier. **Histoire**
19.45 Tranches d'ados à Los Angeles. [9/14]. **Planète**
20.00 Porto et le Douro. **Voyage**
20.00 Les Piccard dans les airs et sous les mers. **National Geographic**
[1/5]. **20.15** Sauvages et féroces. [2/6]. Mortelles rencontres au Kaziranga. **Planète**
20.45 L'Empereur immortel. **Planète**
20.50 Benazir Bhutto, l'espoir d'un peuple. **Chaîne Histoire**
20.50 La Galaxie papier. **Odyssée**
21.00 Iran. Derrière le voile. **National Geographic**
21.00 Jean Tulard. [2/4]. Le général. **Histoire**
21.30 Quand la Terre s'effondre. **National Geographic**
21.35 Vers une Chine nouvelle. **Planète**
21.45 Les Mystères de l'Histoire. [2/2]. Les « sauvages » d'Amérique. **La Chaîne Histoire**
22.00 Mémoire de l'Europe. [2/10]. Religion. **Histoire**
22.00 Alerte ! Au feu. **National Geographic**
22.35 Portrait d'Antoine Blondin. **La Chaîne Histoire**
22.40 Eternelle Tamise. **Odyssée**
23.00 Pilot Guides. Le nord de l'Italie. **Voyage**
0.20 Derrière l'objectif. [7/13]. **Planète**
0.25 Apartheid. [1/2]. **La Chaîne Histoire**

MUSIQUE

20.15 Musiciens en herbe. Avec L. Lancien (piano). **Musique**
Polonaise en do dièse mineur, op. 26 n° 1, de Chopin. **Mezzo**
21.45 Oumou Sangare. En 1999 lors du Festival Musiques Métisses d'Angoulême. **Mezzo**
23.20 Orgues : Toccata et Fantaisies. En 1990. Avec Marie-Claire Alain (orgue). Œuvres de Bach. **Mezzo**
0.30 Joe Zawinul Syndicate. Au New Morning, le 26 juillet 2002. **Mezzo**

THÉÂTRE

20.40 Je l'aimais trop. Pièce de Jean Guitton. Mise en scène de Michel Roux. **Festival**

TÉLÉFILMS

21.25 Kadogo, l'enfant soldat. Nicolas Wadimoff. **RTBF 1**
21.50 L'Ange de la vengeance. C. R. Baxley. **Paris Première**
22.30 Les Allumettes suédoises. J. Ertaud. [2/3]. **Festival**
0.55 Julien l'apprenti. J. Otmezguine [2/2]. **TMC**

SÉRIES

20.45 That 70's Show. La troisième roue du carrosse. Le Noël d'Eric Forman (S4, v.m.) ○ **Canal Jimmy**
21.35 Friends [1 à 6/23] (S2) ○ **Canal Jimmy**
23.20 Homicide. Le grand saut (S4) [19/22]. ○ **Série Club**
23.40 Sex and the City. Esprit est-tu là ? (S4, v.o.) ○ **Téva**

MERCREDI 9 OCTOBRE

TF1

12.50 A vrai dire Le CD-rom de soutien scolaire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletton ♦ **14.45** Double casse Téléfilm. Stuart Orme. Avec Pierce Brosnan, Tom Skerritt (Etats-Unis, 1989) **16.25** Providence Zorro est arrivé ♦ **17.15** Melrose Place L'homme idéal. Série **18.10** Star Academy Divertissement **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 COMBIEN ÇA COÛTE ? Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. Invités : Michel Leeb, Lorie. Au sommaire : Enquête : Le gang des voitures volées ; Ma maison sur une décharge ; Impôts locaux, attention aux augmentations ; Olivier Dassault, le député le plus riche de France ; High Roller, les milliardaires à Las Vegas ; Ventes de domaines, la bonne affaire... 2425557

23.15 COLUMBO EN GRANDES POMPES Série. Patrick McGooan. Avec Peter Falk, Rue McClanahan, Patrick McGooan, Sally Kellerman, Spencer Garrett (1998, ♦). 6870083 *Un entrepreneur de pompes funèbres tue sa maîtresse et l'incinère à la place d'un autre cadavre pour masquer son crime.*
1.00 Star Academy **1.35** Embarquement porte n°1 Oslo. Documentaire. K. Morris. 1042316.

2.05 Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003. 3330720 **3.15** Appels d'urgence Magazine. 4964958 **4.25** Reportages Le facteur de Girolata. Magazine. 4688313. ♦ **4.50** Musique (15 min) 7509687.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.55 Une chambre en ville ■■ Jacques Demy (France, 1982, 90 min) ○ **CC Succès**
15.25 Capitaine générique ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.m., 105 min) ○ **CC Succès**
16.20 Marie, légende hongroise ■■ Paul Fejos (France - Hongrie, 1932, N., 65 min) ○ **CC Classic**
17.05 Sous les verrous ■■ James Parrott (Etats-Unis, 1931, N., 65 min) ○ **Cinétoile**
18.10 Les Révoltés du Bounty ■■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1962, 170 min) ○ **Cinétoile**
18.45 Le Bal des vampires ■■ Roman Polanski (GB, 1967, v.m., 120 min). **TCM**
20.45 Le Point de non-retour ■■ John Boorman (Etats-Unis, 1967, v.m., 90 min). **TCM**
21.00 Man on the Moon ■■ Milos Forman (Etats-Unis, 1999, v.m., 115 min) ○ **CC Premier**
21.00 La Vengeance d'une femme ■■ Jacques Doillon (France, 1989, 115 min) ○ **CC Emotion**
21.00 Le Miroir ■■ Andreï Tarkovski (Urss, 1975, v.o., 105 min) ○ **CC Auteur**
21.05 Eyes Wide Shut ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1999, 150 min) ○ **TPS Star**
22.15 Orange mécanique ■■ Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1971, v.m., 135 min) ○ **TCM**
22.20 Les Sept Mercenaires ■■ John Sturges (Etats-Unis, 1960, v.m., 125 min) ○ **CC Succès**
22.45 L'Année des treize lunes ■■ Rainer Werner Fassbinder (All., 1978, v.o., 125 min) ○ **CC Auteur**

FRANCE 2

14.55 Le Renard Trois balles en plein cœur **16.00** Rex Sur les toits de Vienne **16.50** Un livre *Ces Français qui votent Le Pen*, de Nonna Mayer **16.55** Rayon X Et si les dinosaures n'avaient pas disparu ? **17.00** Le Numéro gagnant **17.35** Aix mélodie Série ♦ **18.25** Friends Celui qui aimait les petites siestes **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille ♦ **19.55** **20.00** Journal, Météo.



20.55 L'INSTIT MAIN DANS LA MAIN Série. Roger Kahane. Avec Gérard Klein, François Silner, Anne Le Guernec, Alain Cauchi, Remi Garros (Fr., 2001) ♦. 5421712 *Parachuté dans une municipalité d'extrême droite, l'institut a fort à faire pour ménager les susceptibilités et protéger les enfants des querelles d'adultes.*

22.40 ÇA SE DISCUTE PEUT-ON TOMBER AMOUREUX D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 7991118 *Des couples peu conventionnels, dont les histoires sont réinventées par la morale ou par la loi, viennent se confier sur le plateau de Jean-Luc Delarue.*
0.45 Journal de la nuit, Météo.

1.10 Des mots de minuit Magazine. 7581687 **2.40** Emissions religieuses Magazine. 6539687 **3.40** 24 heures d'Info, Météo **4.05** On aura tout lu ! Magazine. 6310107 *Outremers Magazine* (25 min). 8734958.

FRANCE 3

15.00 Questions au Gouvernement En direct ♦ **16.05** TO3 **17.30** Mon Kanar **17.45** C'est pas sorcier Les serpents, des reptiles qui ont du charme ♦ **18.15** Un livre, un jour *Sur les traces de...* Marco Polo de S. Mirza et M. Truong **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** ET **3.30** Le Fabuleux Destin de... Invités : Jean-Pierre Coffe, Michel Blanc.



20.55 DES RACINES ET DES AILES LA SECTION DE RECHERCHES. Documentaire. Olivier Baudry et Hervé Corbières. Magazine présenté par Patrick de Carolis. 2735557 *Le quotidien de quatre officiers de police judiciaire, membres de deux des trente Sections de Recherches appartenant à la gendarmerie.*
22.50 Météo, Soir 3 694996

23.20 CULTURE ET DÉPENDANCES Spécial Michel Tournier. Magazine présenté par Franz-Olivier Giesbert, avec la participation de Elisabeth Lévy, Charles Pépin, Daniel Schick et Séverine Werba. Invités : Michel Tournier, Yann Moix, André Rollin, Christophe Ono-dit-Biot, Jean-Philippe Domecq, Romain Sardou, Amélie Nothomb, Philippe Ségur, Gérard Jugnot. 5715480 **0.55** Ombre et lumière Jean-Michel Ribes.

1.20 Cyclisme Championnats du monde. **2.15** Les Dossiers de l'Histoire La saga Panhard. Documentaire. 9070039 **3.30** Soir 3 **4.00** Strip-tease Au pays des merveilles. Je vous salue Marie. Miami Vice ♦ (60 min).

CANAL+

14.00 Boxe Réunion de Tokyo **15.00** Eddy Time **16.30** Witchblade Téléfilm. Ralph Hemecker. Avec Yancy Butler (EU, 2000) ○ **18.05** Les Simpson La vieille peur d'Homey ○ *En clair jusqu'à 20.59* **18.30** Hyper Show **0.19.25** *En clair jusqu'à 20.59* **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles **0.19.55** Les Guignols **20.05** H Une histoire de démission. Série **0.20.30** Le Journal du sport **20.35** Le Journal du cinéma ○.



21.00 SOIRÉE GÉRARD OURY - LES AVENTURES DE RABBI JACOB Film. Gérard Oury. Avec Louis de Funès, Claude Giraud, Suzy Delair, Marcel Dalio, Henri Guybet (Fr., 1973) ○ ♦. 93118 *Un industriel antisémite est contraint de se déguiser en rabbin pour empêcher un attentat. Un mélange de grimaces et gags spectaculaire.*

22.30 SOIRÉE GÉRARD OURY - GÉRARD OURY, « IL EST POLI D'ÊTRE GAI » Documentaire. Jean-Pierre Lavoignat et Christopher Thompson (2002). 62868 *Illustre artisan de la comédie « à la française », Gérard Oury retrace sa vie, interrogé par son petit-fils Christopher Thompson et le journaliste Jean-Pierre Lavoignat.*

23.30 Vertical Limit Film. M. Campbell (v.o.) **0.1.30** Spin City **0.2.10** Mauvais genres Film. F. Girod **4.05** Invincibles Téléfilm. Jefery Levy **0.5.35** Les Malices de la momie ■■ Film. M. Carreras (GB, 1964) **7.00** Journal (15 min).

FRANCE 5 / ARTE

14.05 Va savoir Magazine **14.40** Ciné Bus Invitée : Karine Viard **15.25** Prix Kieselowski 2002 *Le Moustique* **15.40** Lonely Planet Le Chili et l'île de Pâques **16.35** Le Retour du castor **17.35** 100 % Question **18.05** C dans l'air **Magazine 19.00** Flash info **19.01** Connaissance Amchis, les oubliés de l'Himalaya **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo La Trompette d'or des tziganes.



20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE LA GUERRE FROIDE DES ÉTOILES. Documentaire. Peter Bardehle et Kris Karathomas (Allemagne, 2002). Magazine présenté par Alexandre Adler. 3803170 *La face cachée de la conquête de l'espace, replacée dans le contexte du conflit militaro-politique qui opposa Russes et Américains.*

21.45 MUSICA : CYCLE « ARTISTES RUSSES » - VALÉRY GERGIEV RACONTE LA MUSIQUE Russe L'orthodoxie et le paganisme. Documentaire. Peter West [1/2] (2001). 8538847 *Le célèbre chef d'orchestre russe illustre l'en*

PIERRE GEORGES

Le roman du ver luisant

ON AVAIT déjà évoqué cette rude affaire. Et voici que devant le conseil de l'ordre des avocats de Bergerac, réuni en chambre disciplinaire, M^e Valérie Faure a, lundi, notoirement aggravé son cas. Cette avocate par laquelle le scandale arrive – jouer de la musique dans la rue, sur les marchés, avec son mari, et accepter les piécettes que les passants déposent dans le chapeau commun – est venue devant ses pairs avec l'instrument du délit, son accordéon. Et, dans une salle comble, remplie de supporteurs plus ou moins mélomanes par l'affaire alléchés, M^e Faure leur en a joué un petit air.

Ce n'était pas bien. Pas bien du tout. L'audience fut agitée, suspendue à plusieurs reprises, car tout de même la salle de la commission disciplinaire de l'ordre, de l'Ordre plutôt, ne saurait être confondue avec la guinguette à Gégène de Joinville-le-Pont (pompom !).

Mais ne ricanons pas davantage. Imagine-t-on un général d'armée, à ses permissions perdues, jouer du cornet à piston, sous les Invalides, pour compléter sa solde ? Un archevêque beuglant la goulante des pauvres ouailles en torturant un harmonium portable à la sortie de Notre-Dame ? Un ministre pousser la chansonnette, ah oui ! cela s'est vu, même que *Le Temps des cerises* par un certain LJ, ce ne fut pas triste ! ? Un président de la République, cela s'est vu aussi, nous en jouer un air de piano à bretelles, posteur assez peu élyséenne, on en conviendra ! ?

Bien évidemment non, bien évidemment oui. Autant d'atteintes notoires à la dignité de la fonction. Donc M^e Valérie Faure attende notoirement à la dignité, drapée de noir comme de sérieux, de

la fonction d'avocat. C'est un fait. Mais voici que lisant en page 12 ce que la criminelle avait à dire pour sa défense et pour notre édification, une émotion intense nous saisit, façon mouchoir de Cholet devant les amours télévisuelles de Napoléon et de sa volage Joséphine.

Car c'est bien d'amour qu'il s'agit. Il était une fois, figurez-vous MM. les avocats, un étudiant et une avocate. L'étudiant étudiait, notamment le violon. L'avocate avait étudié le droit, mais ne détestait pas la musique. Bien, parfait. L'étudiant en musique jouait de la musique, ce qui est assez logique. Et pour parfaire ses gammes autant qu'arrondir ses fins, ou ses débuts, de mois, il courait les villes, places et marchés du Sud-Ouest, notre modeste troubadour. Elle le vit. Il la vit. Ils se virent et revirent (comme c'est exténuant à écrire un roman de quatre sous !).

Bref, l'affaire, en phase deux, vira au Roméo à cordes et à la Juliette à codes, version rose. L'étudiant s'en vint régulièrement jouer du violon et plaider sa cause de miséreux ver luisant amoureux d'une étoile, sous le balcon de l'avocate. Cela plut. Re-bref, comme dirait Gégène, ce poète, emballé c'était pesé ! Et c'est ainsi qu'ils se marièrent, qu'elle apprit l'accordéon et qu'ils eurent de nombreux concerts, étant établi que les époux doivent fidélité et assistance même sur les marchés.

Voilà l'affaire. Un peu romancée peut-être. Mais il n'empêche. Nous sommes assez d'accord, pour une fois, avec l'avocat de l'avocate, M^e Gilbert Collard, qui lança, à l'adresse du peloton disciplinaire, cette phrase terrible, du Zola : « Il y a des limites au droit de se comporter en bourgeois ! »

Yveline, la Bretonne, et son hôtel de routards en Australie

CARNET DE ROUTE

COOPER PEDY
(Australie méridionale)

de notre envoyé spécial

« Vous cherchez Yveline ? Elle doit être au fond de la cour près de la buanderie. » La dame de la réception de l'hôtel n'a pas menti. Yveline Page est bien là. Les mains dans une bassine en plastique, elle nettoie des opales brutes qu'elle vient d'acheter à un prospecteur. Cette petite femme toute mince de 53 ans cherche de la couleur. Comme tout le monde à Cooper Pedy. Depuis ce fameux jour de 1915 où un gamin portant le doux nom de Willie Hutchinson a trouvé la première pierre aux reflets irisés, des milliers d'hommes et de femmes venus des quatre coins de la planète ont atterri dans ce coin perdu de l'Outback pour tenter de faire fortune. La plupart ont accepté de vivre comme des taupes. Durant les très chaudes journées, ils creusent des tunnels accessibles par des puits étroits. La nuit, ils dorment dans des maisons creusées dans la roche. Les Aborigènes ont vite appelé cet endroit Kuppa Pitti, « le terrier de l'homme blanc ».

Yveline a fait son trou ici en 1989. Loin, très loin de Pommerit-le-Vicomte, un village près de Guingamp où elle a passé les dix-sept premières années de sa vie. Son idée de partir aux antipodes a été prise sur un coup de tête, ou plutôt un coup de blues... Pendant vingt et un ans, elle a vécu à Guernsey avec son époux, un Anglais, qui construisait des oléoducs en Arabie saoudite. Pour s'occuper, la Bretonne, qui rêvait, gamine, de devenir coiffeuse, a appris sur le tas le métier d'horticultrice. Une existence aisée et bien tranquille : grande maison avec piscine, BMW rutilante dans le garage... Jusqu'au divorce. Au lieu de sombrer dans la déprime, Yveline, après sa séparation, a fait des placements rapportant gros, une chose plutôt facile dans un paradis fiscal comme Guernsey. « Avec les dividendes, j'ai pu voyager pendant deux ans et demi sans toucher à mon capital, raconte-t-elle en fumant une longue et fine cigarette enroulée dans du papier brun. J'avais besoin de changer de vie, alors je me suis dit : pourquoi pas l'Australie ? »

Très vite, elle s'amourache d'un autre Anglais et achète un camping-car à Sydney. En



« A Cooper, tu fais ce que tu veux sans rendre de comptes à personne. J'aime ce côté Far West. »

parcourant la Stuart Highway, qui traverse le pays du nord au sud, elle s'arrête quelques jours à Cooper Pedy. « Au début, j'ai eu l'impression d'être tombée dans un trou perdu, reconnaît-elle. Mais j'ai trouvé un billet de 20 dollars dans la rue, que j'ai dépensé dans un bar où des Grecs m'ont parlé d'opales. » La fièvre de la pierre colorée ne l'a toutefois pas prise tout de suite. Des fourmis dans les pieds, elle a continué de rouler sa bosse aux quatre coins de l'île-continente jusqu'en 1991. Cette année-là, elle se décide à retourner à Cooper. Pourquoi ? Elle ne le sait pas trop elle-même. « Les gens m'ont plu ici. Ils te prennent pour ce que tu es et non pas pour ce que tu as, raconte celle que tout le monde surnomme « Oui-oui » après qu'elle eut répondu une fois « oui » au téléphone au lieu du « yes » habituel. « A Cooper, tu fais ce que tu

veux sans rendre de comptes à personne. J'aime ce côté Far West. »

Après quatre ans passés à chercher des opales dans les tas de gravats rejetés par les mineurs, elle a racheté en 1994 avec deux partenaires et son nouveau petit ami, Tony – un prospecteur aux longs cheveux touffus –, un hôtel pour routards, le Radeka's Downunder. Au fil des ans, le couple et ses associés ont creusé de nouvelles chambres dans la roche, où la température constante avoisine 22 degrés – une fraîcheur bienvenue dans une région où le thermomètre dépasse fréquemment les 40 degrés durant l'été. Ce backpacker ne désemplit pas. Tout comme le reste de la ville, qui attire de plus en plus de visiteurs. « Cooper a beaucoup changé depuis cinq ans avec le développement du tourisme, se plaint Yveline, qui est pourtant en partie responsable de cette évolution. L'ambiance est moins sympa. La mentalité a changé. On a de plus en plus de problèmes avec les Aborigènes et les jeunes qui ne se donnent plus la peine de prospecter. Avant, la ville était vive mais les vols sont désormais plus fréquents. J'ai dû installer des caméras dans mon hôtel. »



Depuis plusieurs années, la Bretonne répète à l'envi qu'elle veut quitter Cooper. « La mer me manque. Plusieurs fois par an, on descend avec Tony dans sa maison de Whyalla et je passe mes journées sur la plage. Pour aller dans le Sud, on roule avec notre BMW, qui reste dans le garage le reste de l'année. Mais quand on quittera Cooper, je veux m'acheter une Porsche. Quand je parle de partir de Cooper, je devrais plutôt dire vivre six mois au bord de la mer et six mois ici, où Tony continuera à prospecter pendant que je ferai du commerce en gros de pierre. » La passion de l'opale ne disparaît pas comme ça...

Frédéric Therin

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Staline vote pour Eisenhower

DANS LA COURSE à la Maison Blanche, le grand électeur le plus puissant est Staline. Il se garde bien, évidemment, d'exprimer ses préférences : s'il fallait en croire la presse soviétique, le seul candidat intéressant serait le progressiste, qui n'aura pas un million de voix. Mais le maître du Kremlin a en main un atout qui lui permettrait, s'il le voulait, d'assurer le succès d'Adlai Stevenson. Il lui suffirait de faire accepter par les négocia-

teurs sino-coréens les dernières propositions alliées sur le rapatriement des prisonniers. La guerre s'arrêterait, consacrant le bien-fondé de la politique prudente de l'administration démocrate. Les Etats-Unis respireraient et plébisciteraient sans doute le gouverneur de l'Illinois. A première vue, il semblerait normal que Moscou jouât cette carte. Eisenhower a prononcé sur le « refoulement » des paroles de nature à inquiéter l'URSS.

Rien de tel à craindre de la part de Stevenson, dont la modération est patente. D'un côté, les durs, militaires et gros capitalistes ; de l'autre, les mous, intellectuels et syndicalistes. Mais Moscou n'a jamais rien fait pour faciliter la victoire des mous. Car, pour l'analyste marxiste, les mous ne sont que des durs camouflés.

André Fontaine
(9 octobre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Art. Art et érotisme.** En avant-première, nous vous présentons cet ouvrage, paru aux éditions Citadelles et Mazenod. Musexpo en séquence Culture.

■ **Enseignement.** Des fiches pour tout savoir des formations de l'enseignement supérieur. Chaîne éducation.

■ **Kiosque.** Le quotidien est en vente aux formats HTML et PDF et disponible gratuitement dans ces versions pour les abonnés. www.lemonde.fr/editionelectronique/

CONTACTS

RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris
Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;
téléc : 202 806 F

ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>

Par courrier : bulletin p. 24
Changement d'adresse et suspension :
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies :
<http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

Tirage du Monde daté mardi 8 octobre 2002 : 608 434 exemplaires.

1-3

Le Style du Monde

Tous les « dicos » du Monde
enfin accessibles à tous !Conçus par les correcteurs et les journalistes du Monde,
ces dictionnaires élaborés pour répondre aux besoins
de la rédaction sont désormais réunis dans un même ouvrage.

- Les lexiques : juridique, religieux, économique, scientifique...
- Les fiches pays : une mini-encyclopédie sur près de 200 États ainsi que sur l'ONU et l'Union européenne.
- Les sigles : forme abrégée et développée des sigles les plus couramment utilisés.

Et tous les principes, règles et usages du Monde.

Le Style du Monde, 220 pages ■ 8 €
Chez votre marchand de journaux